Acquired with the assistance of the

Sophia Augusta Brown

Fund

JOHN CARTER BROWN LIBRARY

CCLLL
4548

n=315

LES

PROPOSITIONS CONTENTIEVSES

ENTRE LE CHEVALIER DE Villegaignon, & maistre Iehan Caluin, concernants la verité de l'Eucharistie.

A la Royne, mere du Roy.

Seconde edition reueuë & augmentee par l'autheur.

Marcus Ve de Bay profess.

A PARIS.

De l'imprimerie d'Andre Wechel, rue S. Iehan de Beauuois au cheual volant.

1562.

Auec priuilege du Roy.

EXTRAICT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR lettres patentes du Roy, il eſt permis à André Wechel, imprimeur & libraire iuré en l'Vniuerſité de Paris, d'imprimer & vendre ce liure intitulé, *Les propoſitions contentieuſes entre le cheualier de Villegaignon, & maiſtre Iehan Caluin, concernant la verité de l'Euchariſtie*, auec inhibitions & defences à tous autres imprimeurs & marchans, de non imprimer ny vendre en ce Royaulme le dict liure, durant le temps & terme de trois ans. Et ce ſur peine de confiſcation deſdicts liures & d'amende arbitraire, comme appert plus amplemẽt par leſdictes lettres patentes. Donné à Bloys le ſixieme iour de Iuing, L'an de grace Mil cinq cens ſoixante, & de noſtre Regne le premier.

Par le Roy, Monſieur le Cardinal de Lorraine preſent. *ſigné*

Bourdin.

RPJCB

A SERENISSIME KATHERINE DE MEDICIS ROYNE MERE DV ROY MA-

SOVVERAINE DAME.

MADAME quãd le temps de quarente iours à eſté expiré, par moy prefix aux Magiſtrats de Geneſue, pour me mander en quel lieu ils me vouldroient appeller, à leur rendre compte de ce que ie diſoye cõtre leur doctrine & Miniſtres. Ayãt en memoire le cõmandement qu'il vous à pleu me faire, de mettre en François le liure que i'en auoye diuulgué en Latin: I'ay faict vng extraict, que ie vous enuoye, ou i'expoſe partie de ce que i'euſſe eu à debatre auec Caluin, s'il euſt oſé cõparoiſtre deuãt moy, pour maintenir la faulſe doctrine que ſes diſciples me ſeroient venu annoncer de ſa part, & de ſa ſurnommee Egliſe, eſperant qu'eſtant ladicte doctrine conferee auec celle des orthodoxes, & bien entẽdue, ſuiuant les reſponſes, aux obiections que i'y ay faict, que lon la cognoiſtra n'auoir ſans grande raiſon, eſté de moy reiectee: Pour ce que noſtre religion giſt en foy, illuſtree des faicts merueilleux de Dieu, incompre-

henſibiles à noz iugemens, ſelon la prudence humaine, en la conſideration & examen des cauſes & forces de la nature cree : ces gens s'eſtants mis à l'impugner, nous prouoquent à la diſquiſition de la verité d'icelle, par humaine ſenſualité, monſtrant qu'il n'eſt poßible qu'vng corps finy, de meſure certaine, ſoit contenu en diuers lieux tout en vng temps : Et s'eſtants faicts autheurs d'vne tradition contraire à noſtre foy, en ſublimité de langage artificiel, allechent les hommes à meſpris de noſtre foy, par licence de viure, ſoubz pretexte de liberté euangelique par eulx propoſee, dont facilemẽt ont gaigné grand nombre de ſectateurs, les paiſçans de vaines fumees d'imaginations, au nom de paſture ſpirituelle de leurs ames : & vſurpent partie du grec, partie du latin, certaines parolles non cõmunes au vulgaire, enflees & ſpecieuſes, pour eſtre en plus grande admiration au peuple : comme eſt Metonymie, Analogie, Antitheſe, ſpirituellement, ſacramentellement, participation de la communion de la chair traduicte par la vertu du ſainct eſprit, & aultres telles ſans nombre, ſtudieuſement affectees & forgees, deſquelles ilz ſe bardent contre les obiections de l'Egliſe : ſe deſguiſans parmy cela d'vng maſque de ſainctteté, tãt

que

que la ſubtilité de leur entendemẽt peult attaindre. Enquoy ilz ont obtenu l'heur de ſe ſi bien confirmer en ſes folies, par exquiſes perſuaſions, qu'ilz ont faict fruict, & d'aultãt plus aiſemẽt, que lon ne ſçauroit paruenir à la demonſtration de noſtre verité, ſi non par l'vſage inueteré de l'Egliſe, et teſmoignage des eſcripts Eccleſiaſtiques : A la verité deſquelz facilement ilz deſroguẽt enuers leurſdicts ſectateurs, monſtrãs eſtre eſcripts d'hommes, & auec violente interpretation par leur Sacramentellement, & Spirituellement, auec leur Metonymie, & Analogie, deſguiſent les eſcriptures impugnatrices de leur opinion fallace. Ce qu'eſtant par moy conſideré, m'a induict de rechercher ſelon ma capacité, auſsi diligemment leurs raiſons, & les traditions qu'ilz ſubroguẽt au lieu de noſtre ſaincte religion, qu'ilz ont eſté ſoigneux à la vouloir deſtruire & abolir. Ce qu'ayant faict auec eulx tout à loiſir, l'eſpace de dix moys, qu'ilz ont eſté en noſtre deſert: il me ſouuint des bouteilles de ſauon deſtrampé en l'eaüe, que lon faict pour esbatre les enfans, belles, rondes, & enflees, enrichies de varietez, de couleurs celeſtes, portees ça & la par le ſoufflement des enfans, iuſques à ce qu'eſtãt par eulx touchees, pour en cuider iouir,

au premier hurt ſe diſſoluent en rien: Auſsi ayãt enfoncé ces traditions, les ayant cõferé aux ſainctes lettres, & à la propre doctrine de Caluin en diuers lieux, ie les ay trouuees redũdantes de tãt d'hereſies, ſotiſes, inepties, & contrarietez, qu'il m'a ſemblé n'auoir beſoing d'aultres liures à les cõbatre, que les leurs propres, par les paſſages par eulx alleguez en cõfirmation de leur dire: de ſorte que i'eu hõte et deſplaiſir de la peine, que i'auroye emploié à la lecture de telles vanitez: dont i'entray en treſgrand doubte, que voulãt diuulguer, & aduerer ce que i'en auroye trouué par la deduction & interpretation à moy par eulx faicte, lõ me meſcreuſt de leur impoſer. Au moyen de quoy me reſolu de venir pardeça, pour me trouuer en perſonne auec Caluin, ou aultre que deputeroiẽt les Geneuoys en leur nom: pour leur monſtrer par eſcript de la main de leur Miniſtre, les plus execrables & moins croiables articles que i'aye faict trãſcrire: & les aultres par la main du notaire de noſtre païs, receuz de la bouche dudict Miniſtre. Et pour ce faire ay par lettres (enuoyees par hõme expres cõme ie fais apparoiſtre) interpellé treſinſtãmẽt les Magiſtrats de Geneſue, me ſoubzmectãt ou ie ſeroye trouué calumniateur, d'eſtre liuré en leur main, pour

faire

faire de moy tout leur plaiſir. Leſquelles lettres ayans eſté preſentees à Caluin, apres les auoir leües, eſtãt confus & hõteux de veoir le ſecret de ſes impoſtures diuulgué, entra en ſi grand rage, que pour toute reſpõſe, ne feit aultre choſe que les fouler aux pieds, & auec cruelles menaſſes, chaſſer le meſſagier hors la ville. Or puis que la deffiance de ſa querelle luy à faict decliner & craindre ma preſence, i'en lairay le iugement à ceulx qui ſans paßion en vouldront cognoiſtre: Eſperant s'il veult reſpõdre par eſcript, ſans diuertir hors du propos des choſes par moy obiicees, qu'il augmẽtera mon droict & hõneur, qu'il à voulu par ſes detractions hõnir: faiſant comme vng regnard prins d'vng lacq par le col, lequel pour eſchapper, plus ſe ſecouſt & demaine, plus fort s'eſtrangle: & s'entachera (cõme ie le maintiens eſtre ia entaché) de plus notables, & infames hereſies, qui ayent eſté depuis Ieſus Chriſt: Proteſtant doreſnauant, de vouloir employer le tẽps à choſes meilleures, qu'a lire ſes reſueries, & des ſiens, quoy qu'ils babillent & eſcripuent. Ie prie Dieu en ceſt endroyt, ma Dame, vous dõner en treſheureuſe & longue vie accompliſſement de voz treshaultz & treſnobles deſirs.

AV LECTEVR.

LECTEVR *Chreſtien, ſçachãt maiſtre Iehã Caluin, que i'eſtoye allé au Breſil, en intention d'y planter la parolle de Dieu, meu de noſtre ancienne cognoiſſance, m'enuoya tant en ſon nom, que de la ville de Geneſue, des Miniſtres de ſa doctrine, des plus ſçauans qui ſe peurent trouuer, auec quelques artiſans, leſquels vindrent muniz de tous les liures dudict Caluin et des aultres qu'ils ſçauoient leur eſtre à propos. En paſſant à Paris, quelques vngs ſe ioignirent auec eulx, & entre aultres vng Jacobin renyé, nommé Jehan Cointat, homme d'entendement prompt, & verſatile. Eulx arriuez s'ornérent d'vng fort beau tiltre. Ils ſe nommoyent l'Egliſe reformee. Au moyen de quoy furẽt de moy receuz le plus humainemẽt qu'il me fut poßible, cuidant qu'ils me fuſſent vtiles à mon entreprinſe: s'eſtans mis à faire leur office, ie trouuay qu'ils auoiẽt vſurpé vng tiltre pour vng aultre, qu'au lieu d'Egliſe reformee, ils debuoient dire informee tout de nouueau. Car ie trouuay ſi peu de conference de l'vne à l'autre forme, qu'il me ſembla chãger, non ſeulement d'vſage, mais de religion: Enco-*

Encores ne ſe trouuerent d'accord, ne perſeuerans en leurs traditions: car ſelon qu'ils apprenoient tous les iours, y adiouſtoiẽt quelque choſe. Ce Iacobin voulut ſuiure vne doctrine apart, il ſe miſt à defendre & publier la cõfeſſion d'Auguſte, & ſans diſſimuler, impugner la doctrine de Caluin: dont s'eſmeut diſcorde ſi grãde, qu'il ne fut poſsible d'y remedier, ſinon en renuoiant l'vng des Miniſtres de Geneſue: & pour vray en trois moys que noz nauires ſeiournerent, ie fus ſi laſsé d'eulx tous, que ſi n'euſt eſté la difficulté de viures, ie les euſſe rẽuoiez. N'y trouuãt ordre, i'en voulu faire mon prouffict, ie me mis à vouloir bien entẽdre l'vne & l'autre religion, & la cõferer aux anciens liures des gens de l'Egliſe, de trois cents ans apres Ieſus Chriſt, qui eſt le temps cotté par Melanchthon en ſes lieux cõmuns, que l'Egliſe n'eſtoit corrumpue: Ie me rẽdy ſi diligent diſciple de Caluin, qu'en peu de iours, nul des Miniſtres qui eſtoiẽt cõſumez en ſa doctrine, ne ſe pouuoit cõferer à moy en ceſte ſcience. Eulx eſtans d'accord auec moy de l'intelligence de la doctrine, ie me mis à la conſiderer & impugner, auec frere Pierre Richer, le Pont, & aultres, par l'auctorité des liures anciens. Mais ils me les nioyent, non y pouuans

reſpondre: Et la diffinition de ceſte querelle fut à leur dire, que ie pechoye contre le ſainct Eſprit: que c'eſtoit grand dommage que ie ne prenoye le bon chemin: que i'eſtoye pour faire grād fruict à leur Egliſe, ſi i'euſſe auſsi biē prins le bon party que le mauuais. Et ſe mirent à hair plus perfectement ce Iacobin, diſans qu'il eſtoit le Miniſtre de Satan, ſuſcité pour troubler, & empeſcher l'aduancemēt du royaulme de Dieu. Eſtāt debouté de l'eſperance de les vaincre par les liures de l'Egliſe: ie leur demanday compte de leur doctrine: Richer m'en feit quelques articles, que i'impugnay, luy monſtrant que nulle de ſes propoſitions ne ſe ſçauroit defendre, qu'elle ne fuſt pleine de blaſpheme & execration, conduiſant les obſeruateurs à toutes les plus inſignes hereſies, qui ayent eſté depuis Ieſus Chriſt, & non m'y pouuant ſatisfaire, me remirent à Caluin, & aultres qui eſtoient en ceſte ſcience plus experimentez. Ce conflict dura dix moys, qu'arriua vng nauire auquel ils s'embarquerēt, pour s'en reuenir. Le Pont auoit trouué le païs fort beau & commode, auec ce il auoit vng regret & deſplaiſir merueilleux, du refuz que i'auoye faict de l'Euangile de Geneſue. Au moyen de quoy ſecretement ſe miſt à ſeduire mes hō-

mes

mes, & les plus proches d'aupres de moy, leur diſant qu'il s'en retournoit en France, pour ramener tant de gens, que par force il pourroit planter la religion, que i'auoye refuſee: & pour confirmer ceulx de mes hommes qu'il auoit gaignez, feiſt recõgnoiſtre vne iſlette à trois lieües de moy, ou il deſignoit de ſe retirer, il eſtoit lors demeurant en terre ferme, en la maiſon de mes iardins, pour plus cõmodement faire ſes viures. Le Iacobin y eſtoit auſsi, lequel m'aduertit de l'entreprinſe, me mandant que tous mes hommes luy donnoient la foy, de me laiſſer, & ſe retirer auec luy à ſon retour: Par ainſi faiz entẽdre au Pont, ce que i'en auoye ouy, & aſçauoir, que s'il reuenoit iamais, ne hõme de ſa cõpaignie, ie leur feroye la guerre: Qu'il ſe debuoit cõtenter de ce qui eſtoit paſsé entre nous. Il fut aduerty que i'en vouloye eſcripre en France, pour empeſcher ſon retour: qui l'eſmeut à me mander & aſſeurer, n'auoir iamais pẽsé à ce que lon m'auroit dict. Mais à l'heure de ſon partement, que i'auoye ia diſtribué mes lettres, vint trouuer mes hommes, & leur dire à chaſcun particulierement, puis en general, qu'ils perſeueraſſent en la foy, & Euangile qui leur auoit eſté annoncee, qu'ils ne ſe laiſſaſſent ſeduire par mes parolles,

apres le partement des enfans de Dieu, leſquels ie chaſſoye: qu'ils s'aſſeuraſſent qu'il ſeroit de retour dedans dix moys, en ſi bonne compaignie, que ie ſeroye tout ioly de me tenir cloz, & couuert tout ſeul en mon iſle. Cela me fut rapporté quelques iours apres, que ie m'emploioye à reduire mes hommes en leur premiere foy, & religion: enquoy ie m'apperceuoye ne perdre temps. Au bout de vingt iours, arriua vne barque auec cinq hommes, deſquels ie cognoiſſoye trois moynes reniez, qui s'en vindrent deſcendre au village de mes gens, dont ils eſtoient partiz: ils m'y trouuerent, ie leur demãday qu'ils y venoiẽt faire, veu le deffimẽt que m'auoit faict le Pont à ſon partement, s'ils venoient pour corrumpre mes hommes, pour cõciter trouble entre eulx & moy, et empeſcher qu'ils ne retournaſſent à leur premiere religiõ: qu'ils ſçauoyent ce que i'auoye faict dire au Pont, ſuiuant cela, s'ils vouloient abiurer leur religion pour tenir la noſtre, qu'ils ſeroient bien venuz: ſinon que ie n'eſtoye pour ſouffrir deux religions en ma cõpaignie. Ils me demanderent vng lieu pour ſe retirer, & vacquer à leurs ceremonyes, que ie leur refuſay, ſcachãt ce qu'ils pouuoient faire, prenãt pied & fondemẽt, & que i'approuueroye leur faulſe religion

ligion : puis ie voioye leur esperãce du retour de Pont. Ensomme ie leur feiz defence de ne dogmatiser, ne parler de leur doctrine à mes gens, ne empescher l'affection qu'ils me deuoient porter, sur peine de leur vie. Trois iours apres ie fuz aduerty par vng des miens, qu'ils disoyent que mõ Iesus Christ estoit vng basteleur, qu'il ioüoit de souplesse, puis qu'il estoit en tant de lieux tout en vng temps, & qu'il se faisoit inuisibile, & qu'il falloit obeyr à Dieu, plus qu'aulx hommes : qu'à tort, & contre Dieu, ie leur defendoye de n'annoncer l'Euangile, persuadants à mes gens, de se retirer auec certains bãniz truchemens, à vng endroict, ou debuoit arriuer le Pont à son retour : & que si ce pendant ie leur vouloye faire mal, qu'ils se defendroient, & cõciteroyent les sauuaiges contre moy. Cela entendu, ie les feiz appeller en mon isle, & le proces des trois moynes faict, ie les faiz noyer : ie conseruay les deux aultres, qui ne me sembloyent si dangereulx. Cela faict, aisement ie contins mes gens en craincte & obeissance : Ceneantmoins aulcuns d'eulx monstroyent n'estre du tout resoluz, & souuent me disoyent, que ce leur seroit vng grãd bien, & repos de conscience, de sçauoir ce que Caluin pourroit respondre,

à ce que i'auroye obiecté à ſes Miniſtres, contre ſa doctrine: que non ſeulemẽt pourroit prouffiter à eulx, mais en Frãce à tant de peuples, qui s'abandonnoient du tout à ſes traditions. Ces choſes m'induirent à rediger par eſcript, tout ce qui auroit eſté debatu entre nous, & le faire entendre à l'Egliſe Chreſtienne: & pour les verifier m'en venir moymeſme en France, eſperant me trouuer auec Caluin, & luy monſtrer par l'eſcripture de ſon Miniſtre, ce que i'en auroye apprins, affin que lon ne me peuſt imputer les auoir controuuees. En oultre qu'il me reſpondiſt aux difficultez que ie trouuoye en ſes liures. Ayãt eu la cõmodité, i'en ay eſcript aux Magiſtrats de Geneſue, par hõme expres, les lettres que i'ay icy traduites: leſquelles leües par Caluin, comme s'il fuſt tourné en rage, pour reſponſe les miſt ſoubs ſes pieds, & furieuſement chaſſa le meſſagier: I'auoye dõné ſix ſepmaines de tẽps, pour me faire reſponſe à Paris à S. Jehan de Latran, ſçauoir s'ils m'aſſigneroient lieu auquel i'allaſſe faire mon debuoir. Le temps expiré ſans reſponſe, m'a faict mettre par eſcript en ceſte lãgue, ce que i'auoye a demander & dire a Caluin, affin d'en faire prouffict par ceulx, qui auroient quelque opinion dudict Caluin: aſſeurãt

les

les lecteurs, qu'il ne se sçauroit despestrer de sa doctrine, entendue comme il declaire en ses commentaires, qu'il ne tombe en l'heresie des Ebioniens, Marcion, Valentin, Manichiens, Arriens, Nestoriens, Eutichiens, Sabelliẽs, & aultres tendãs à l'aneãtissemẽt de la religiõ de Iesus Christ et structure d'vne pire que celle de Mahomet, que vous voirrez particulierement à la fin de ce traicté: desquelles i'auoye esperance de le conuaincre, s'il m'eust voulu donner lieu, ou ie l'eusse peu veoyr seurement. Ie croy que pour estre fort nourry en la science de bien & artificiellemẽt parler, qu'il pourra (quoy qu'il ayt dict foulant mes lettres au pied) faire quelque respõse: Mais en lieu de respõdre à propos, sur chascũ point, & y donner solution, pour occuper l'esprit des lecteurs, selon sa coustume, prendra quelque occasion de quereller par iniures: Mais ce n'est le but de nostre matiere, qu'il s'excuse des abhominations que sa doctrine me semble contenir, selon que lon les voirra desduictes, puis s'il s'en laue, que lon me tienne en opinion de fol, & de nul iugement.

A TRESILLVSTRE ANNE DE MONTMORENCY, PER ET Conneſtable de France.

MONSEIGNEVR il vous pleut me faire ceſte grace & faueur à mon retour du Breſil, de me deſcouurir les rapports, que lõ vous auoit faict de moy en mon abſence, pour vous en donner mauluaiſe opinion: C'eſtoit que i'eſtoye allé là, pour me faire autheur d'vne nouuelle loy, ne tenant ne de l'Egliſe Rommaine, ne de Caluin, de Luther: dont pour l'ancienne ſeruitude, que i'auoye à vous, & l'amitie qu'il vous auoit pleu me porter, monſtriez auoir deſplaiſir, me commãdant (apres m'auoir ouy) de me purger, & faire cognoiſtre au monde, que lon m'auroit à tort impoſé tel vitupere. A quoy ie m'emploiay ſur le champ le plus diligemment, qu'il me fuſt poßible pour la briefueté du temps, par vng liure en Latin que i'ay diuulgué, demõſtrant non ſeulemẽt ma-

ma religion eſtre totalement conforme à l'Egliſe, en laquelle i'ay faict profeſsion de Chreſtienté: mais deſcouurãt la vanité de la doctrine, que lon me ſeroit venu annoncer de la part de Caluin, maſquee d'artificielles & blandiſſantes parolles, que ie refuſay et dechaſſay, l'ayãt cõgnüe, ainſi que ie vous fais entẽdre, par les lettres qu'il vous pleuſt receuoir de moy. Depuis il à pleu à la Royne mere du Roy me commander d'expoſer en Frãçois ce que i'auoye faict en Latin. A quoy ie n'ay voulu faire faulte, tant pour luy obeir, que de zele de faire entendre à ceulx qui adiouſtent quelque foy aux Sophiſtiques perſuaſions de Caluin, combien il eſt eſloingné de la verité, & combien eſt faulſe, vaine, & dangereuſe ſa fardee doctrine. Pource que vous pourrez plus facilement entẽdre mes raiſons en ceſte langue, qu'en Latin, ie vous enuoye vng liure, vous ſuppliant quand vous aurez loiſir, prendre la peine de le vous faire lire: vous aſſeurant que vous me trouuerez n'auoir en rien forſuoyé du droict chemin, & que le mieulx que lon puiſſe iuger de ceſte doctrine, que i'ay refuſee, eſt, qu'elle comprend en ſoy toutes les plus abominables & execrables hereſies qui ayent eſté depuis Jeſus Chriſt, auec quelques

autres, deſquelles Caluin ſe faict autheur, deſquelles la fin n'eſt que trouble & confuſion, & vng chemin ouuert à l'Atheïſme : comme ie luy euſſe faict veoir, à peine de ma vie, s'il euſt osé ſe trouuer auec moy, ſelon que ie l'en ay ſemont par mes lettres enuoyees aux Magiſtrats de Geneſue, par homme expres. Lon en verra l'experience par ſes reſponſes, s'il s'oſe ingerer de reſpondre, quelque grand ſophiſte & orateur qu'il cuide eſtre, & emploiaſt il le bel entendement de ſon frere Beze & Martyr auec le ſien: car la nature de la verité eſt telle, que plus eſt impugnee, moins eſt offenſee : mais plus ſe monſtrent foibles & inutiles les impugnateurs d'icelle.

A ILLVSTRE, HAVLT ET PVISSANT GASPAR DE COVLligny, seigneur de Chastillon sur Loing, Almiral de France.

MON seigneur estant debouté de l'esperance de me trouuer auec Caluin, pour donner compte de moy, & des choses que i'ay diuulguees en vng liure Latin, cõtre sa doctrine, ie les ay voulu exposer en François, pour ceulx qui n'auroyent intelligence de l'autre langue. En quoy ie reçois quelque satisfaction, par l'esperance que i'ay de faire apparoistre, de l'equité de ma cause. Mais i'eusse esté sans comparaison plus satisfaict, de me trouuer en personne auec ledict Caluin, pour exposer par viue voix, ce que i'ay faict par escript, & ouyr ses solutions & repliques. Pour ce que sur tout il enseigne de ne sortir des saincts escriptures, & n'aquiescer en la doctrine de ceulx, qui ayent escript de puis les Apostres, ie le vouloye principalement prier, de me prouuer sa doctrine par lesdictes escriptures, en quels passages il à trouué:

Commẽtaire sur S. Math. 26. chap.

Que l'Eucharistie (laquelle nostre Seigneur, pour accomplir ce que figuroit la Cene Mosaique, quant à la manducation) n'est que pain, lequel il mangea auec ses Apostres, celebrant le banquet du sacrifice de l'Agneau, qui à porté noz pechez en son propre corps.

Catechisme de la Cene.

Qu'iceluy corps est conioinct veritablement au pain, quand lon le mange, en estant toutesfois reallement separé, de telle distance de lieu, qu'il y a d'icy au ciel: Au moyen de quoy les meschans mangent le pain, c'est à dire, le sacremẽt de Caluin, & non la substance & chose d'iceluy.

En son commentaire sur la resolution des sacremẽs.

Qu'à ceste substance de pain, demeurãt pain, le corps de nostre Seigneur, la verité par le pain figuree, est ainsi conioincte, que la diuinité, à la chair de nostre Seigneur demeurãt chair, ce qu'il cuide auoir prouué en son epistre au Roy François premier, par l'auctorité du Pape Gelase.

Epistre liminere de l'Institution.

Que la diuine essence (laquelle ne peult estre sacrement, pour ce qu'elle est simple & inuisible) est toutesfois infuse sacramentellement au sacrement visible du pain, tout ainsi que la diuinité estoit latente en ce monde, soubs la chair & forme de Iesus Christ.

Pierre Martyr en sa dispute en Angleterre.

Que ce neantmoins les especes, ne les accidens du pain ne sont sacrements, mais la nature simple

ple & inuiſible d'iceluy pain, ce qu'il cuide auoir prouué par S. Cyprien diſant, la diuine eſſence eſt infuſe au ſacrement viſible, ainſi que la diuinité eſtoit occulte en la perſonne de Ieſus Chriſt, l'humanité d'iceluy eſtant apparente.

Que ſon pain, auquel nulle diuinité n'eſt cõprinſe, n'encloſe, eſt conſiſtant de deux natures & reallitez, celeſte & terreſtre, c'eſt à dire, du pain de terre, & du corps celeſte de Ieſus Chriſt, ſeparé toutesfois du pain par diſtance de lieu, comme il y à du ciel en terre: Ce qu'il à voulu prouuer cõtre l'Egliſe par Irenee, lequel dict au 4. liure, le pain receuant l'inuocatiõ de Dieu, eſt faict Euchariſtie, conſiſtãte de deux choſes, c'eſt à dire, deux ſubſtances, terreſtre & celeſte, ou Caluin n'a eu conſideration, que ſi vng corps cõſiſte de deux choſes, la diſtance & ſeparation de l'vne des deux, ne peult eſtre ſans diſſolution, & corruption de la conſiſtance dudict corps.

En l'Antidote contre le concile de Trente.

Que les ames & non les corps mangent reallement & vrayement, mais non corporellemẽt, le corps de Ieſus Chriſt, la reſurrectiõ de la chair caduque en eſperãce de la vie eternelle, laiſſant audict corps mortel, le pain terreſtre, pour arre & teſmoignage de ſa reſurrection.

Au Catechiſme & Inſtitution.

Que ce nonobſtãt l'ame, qui n'a nulles dents

Au Catechiſme.

Inſtitut. de la Cene 20. art. *que de foy, ne mange pas, mais que la communion de la chair, non pas la chair meſme, quoy qu'elle en ſoit nourrie, eſt diffuſe en l'ame par le ſainct eſprit comme canal.*

Harmo. ſu. S. Ichã. chap. 6. *Qu'il y à trois degrez de vie, deſquels le pere tient le premier lieu: que Jeſus, qui eſt ſeconde cauſe de vie, ſuit apres, lequel nous traduit la vie reſidente en Dieu le pere, par ſa chair cõme canal, ſans qu'il y ayt realle conionction, n'attouchement de la chair de Ieſus à la noſtre.*

Sur S. Ichan. chap. 6. *Que la chair de Ieſus Chriſt n'eſt pas viuifiante, & qu'elle ne prouffite à noſtre viuification, mais le ſeul eſprit qu'auons receu au Bapteſme, ainſi qu'il à entendu le paſſage de ſainct Jehan 6. chap.*

Que c'eſt charme de beniſtre le pain, & de prononcer les diuines parolles, pour la conſecration d'iceluy.

Commẽtaire ſur S. Math. & Mar. 26. & 14. chap. *Que Ieſus rendãt graces à la Cene, n'adreſſa ſa parolle aux Elemens, mais qu'il rẽdit graces apres ſouper, comme eſtoit ſa couſtume, auãt que commencer le myſtere, pour le reputer: I'vſe de ſes propres mots, il y a en Latin, ad reputandum myſterium.*

Inſtit. de la Cene 13. chap. *Qu'il n'y a autre manducation de la chair de Ieſus Chriſt que de la foy, en croyant qu'il eſt mort,*

mort,& reſſuſcité pour nous,non conſiderant ce pendant que les Apoſtres ne l'auroyent peu mãger,non ſçachãs l'eſcripture,qu'il falloit qu'il reſſuſcitaſt des morts. Ieh.20.

Que Jeſus Chriſt n'a faict oblation de ſon corps ſinon en la croix,non conſiderãt qu'il n'auroit accomply les figures des oblations pour le peché, à la cõfection du vieil teſtament,ne accomply la loy, par laquelle eſt enioinct de faire oblation de la victime, à l'huis du tabernacle auec prieres, puis porter le ſang au lieu ſainct,ſanctifier le peuple, le liure,& vaiſſeaulx du miniſtere, auant que porter l'Hoſtie hors les Caſtres à bruſler, comme S. Paul à interpreté le 16.du Leuitique, en la perſonne de Ieſus, en ſon ep. aux Heb.chap.13. Commentaire ſur l'ep. aulx Heb.

Que la conſecration & oblation eſt choſe diabolique, miſe en vſage par les hommes,ſans en ſçauoir nommer l'autheur.

Qu'il ne fault adorer Jeſus Chriſt, mais Dieu le pere par luy,que toutesfois ſi lon l'adore, qu'il fault diſtinguer l'humanité, d'auec la diuinité, de paour d'adorer la creature auec le Createur.

Que Dieu le pere apparoiſtra en iugement en la perſonne de ſon fils, il en dict d'autres ſans

nombre de telle nature, deſquelles lon en pourra veoir partie en ce liure.

Ie me ſuis offert, en cas qu'il me prouue par les ſainctes eſcriptures, vne de ces propoſitions, d'endurer tel ſupplice, qu'il me vouldroit conſtituer: & m'en aller pour ouyr ce qu'il me vouldroit dire, au lieu qu'il m'aſſigneroit ſeur, auec ſaufconduict, comme pouuez auoir ſceu: mais ſa conſciẽce l'a deſtourné de ce cõbat. Au moyen de quoy i'ay par le menu deduict, & confuté ſa doctrine, touchãt ceſte matiere, de laquelle ſoubs maſque & ſophiſmes de langage artificiel, il a ſorſemé, & corrumpu grande partie de ſes voiſins, & ceulx qui s'amuſent à lire ſes liures. Ie me ſuis ſoubmis à la meſme choſe, ſi, leſdictes ſainctes eſcriptures luy ayant failly à ce beſoing, il y peult ſatisfaire par la doctrine d'hõme d'Egliſe, qui ayt eſcript depuis Ieſus Chriſt, ſans tenir aage, ne homme ſuſpect. Dauantage ou il aura failly à l'vng & l'autre, ſi par ſes propres liures, et doctrine rapportãt les traditiõs les vnes aux aultres, ie ne l'euſſe conuaincu, m'euſt eſté faict de meſme: mais puis que ie ſuis forclus de ce chemin, i'eſpere que qui aura la pacience de lire noz contentions en ce liure, qu'il iugera ſans grande difficulté, que Caluin ne fut onques ſi ſage

ſage, que de refuſer le combat, & faire la canne: il ſe pourra trouuer au commencement du liure, quelque difficulté, à l'explicatiõ de ces ideales figurations, cõme lon trouue en Irenee à celle des ſonges de Valentin: mais mon ſeigneur, s'il vous plaiſt prendre la peine d'en deſcouurir le fond, vous auez ſur moy puiſſance, pour me commãder de vous aller trouuer, pour les vous expliquer, & vous lire tout le liure: & pleuſt à Dieu que ce fuſt en preſence de quelque grãd docteur en ceſte ſecte, à la charge, que s'il me ſçauoit reſpondre, ou conuaincre, ou defendre ſon maiſtre Caluin, d'execrables blaſphemes, vous me tinſſiez à iamais pour tel qu'vng maling malicieuſement m'a impoſé, cõme il vous à pleu me dire d'eſtre deuenu: ſi lon s'esbahiſt de me veoyr ſi chauldement embraſſer ces choſes, qui ſemblent eſtre contre ma profeſsion, le dommage & perte, que i'ay receu par les Miniſtres de ceſte doctrine, ayants empeſché mon entreprinſe au Breſil, ſi heureuſement commẽcee, que vous auez bien ſceu, & à ſi grands frais, & trauaulx de moy & des miens, m'en doibt eſtre ſuffiſante excuſe.

DOVBLE DE L'EPISTRE ESCRIPTE ET ENVOYEE AV Magiſtrat de Geneſue, par le cheualier de Villegaignon.

PIERRE *Richer Carme deffroqué, eſt venu de par vous & de maiſtre Iehan Caluin en noſtre deſert, pour nous inſtituer en voſtre religion. Eſtant arriué, tant pour l'auctorité de ſon precepteur, que de voſtre ville, nous luy dõnaſmes cõgé d'executer ſa charge. L'ayant eüe, il n'oublia rien de toutes les choſes appartenãtes à ſon office. La premiere qu'il voulut faire, fut de s'efforcer de nous oſter la deuotion, que nous auions à la religion catholique, pour mieulx apres nous imprimer la voſtre: & luy ſemblant ne perdre tẽps, il nous feiſt des briefs ſommaires des traditions de Caluin, qu'il nous donnoit pour apprẽdre par cœur, affin de nous dreſſer vng chemin plus aiſé à la perfection de ceſte doctrine. Il auoit employé en ceſte entre-*

entreprinſe toutes les forces de ſon entendement, ayant ſucé la mouelle de tous les liures de Caluin, et extraict cõme vng treſor precieux. Toutesfois affin qu'elles ne fuſſent deſcouuertes, & trop communes aux indignes, il couuroit ſes ſentences de ie ne ſçay quels enuelopemẽs de parolles obſcures : Ce faiſant il m'enflãba de deſir incroyable d'entendre le ſecret de la ſcience, & eſplucher les choſes par le menu, tant que ie pourroye atteindre par la foibleſſe de mon entendement. En quoy faiſant ie prouffitay ſi bien, que ie penetray iuſques aux plus profundes cachettes des traditions, ſi que i'attouchay les ſainctes idees. La reſolution & fin de ceſte ſaincte tradition eſtoit, que toute voſtre eſperance, & foy giſoit en fantaſies & imaginatiõs, mais le Docteur les appeloit idees Platoniẽnes. Il vſoit du ſacrement de voſtre Cene pour approuuer voſtre doctrine, preſchant qu'il conſiſtoit en deux eſpeces, vne viſible, l'autre inuiſible. Il diſoit de l'inuiſible, que c'eſtoit vne realité intellectuelle, non corporelle, que vous receuez par foy, tellement que ſi vous croiez que Ieſus ſoit mort & reſſuſcité pour vous, & qu'il vous eſt offert, il eſt ainſi, autrement vous ne mangez à voſtre Cene que du pain: Il adiouſtoit que ceſte voſtre

manducation ſpirituelle eſtoit appellee la diſtribution du corps, non que de faict il ſe feiſt aucune corporelle diſtribution, car c'eſt vne doctrine de Luther & des Papes, comme il diſoit, enſeignans que ſoubs l'eſpece du pain, Ieſus Chriſt eſt veritablement diſtribué, mais pour ce que par foy ſans aucune action, en vertu des promeſſes, Ieſus ſe faict voſtre, tout ainſi que ſi vous le mãgez, il diſoit qu'il ſe diſtribuoit: & par ainſi il reduiſoit toute la verité de voſtre doctrine en affections & intentions, affermãt que toutes les choſes externes eſtoyent ſignes indifferẽs: il vſoit pour apparoiſtre plus grãd clerc d'vng mot grec, adiaphores, leſquelles choſes, diſoit il, ſans aucune conſcience ſe peuuent negliger. Il defendoit dauantage qu'il ne falloit adorer Ieſus en ſa chair, mais en eſprit ſeulement, & en faire diſtinction, de peur d'adorer la chair elementaire auec la diuinité. Finalemẽt veu que toute voſtre religion ne conſiſte qu'en foy & intention, diſoit que les ſeules ames eſtoyẽt appellees à l'eternité, par la manducation ſpirituelle du corps diuin, & qu'a elles ſeules, non au corps, l'eſperãce de la reſurrectiõ eſtoit propoſee. Ces reſueries eſmeurent entre nous de treſgrands troubles: & plus eſtoient diſputees, plus ſe deſcouuroit la vanité

nité de la doctrine. Au moyen de quoy nous ne confians en tout à Richer, eusmes recours aux liures de Caluin, pour en entendre sa resolution. Mais nous trouuasmes que sa doctrine estant bien considerée, ne regardoit à aultre chose, qu'a ces idees, combien qu'il confist son opiniõ & couurist par artifice de lãguage, et sophisteries plus excellentes, que son disciple. Au moyen de quoy ie reiettay auec vng tresgrand desplaisir vostre doctrine, me semblant tendre soubs masque de Iesus Christ, et conduire droict aux ferceneries de Valentin & Marciõ, & en fin à l'atheisme: & me resolu d'en aduertir l'Eglise Chrestiẽne, affin que les infirmes se gardent de tomber aux filets de voz traditions. Dauantage affin que mes escripts fussent moins exposez à voz calõnies, ie me deliberay de venir en France, & si vous me vouliez assigner lieu ou ie me peusse seuremẽt transporter, y aller, pour vous mõstrer ce que ledict Richer me laissa escript de sa propre main, et les aultres choses qu'il me bailla par la main du Notaire & d'vng gẽtilhomme que ie luy enuoiay pour s'explicquer plus clairemẽt. Et ceste deliberatiõ est si fort imprimee en mon entendemẽt, que ie ne m'en peulx departir. Il est donc en vous d'auerer ces choses, & d'accõplir

ceſte mīene deliberation. Ie voy que la France vous eſt ſuſpecte, au moyen de quoy ie ne vous en parle point, mais que vous m'aſſigniez quelque lieu hors de ce royaume, & de voſtre iuriſdiction & religion, ou ſeurement ie me puiſſe retirer: ſi vous le faictes, & que i'aye ſaufcōduit, ie vous promects de m'y en aller incontinent, en condition, que ſi ie ſuis trouué mēteur ou calomniateur, ie ſoye mis entre voz mains pour faire de moy à voſtre plaiſir. I'ay aduiſé ce chemin pour fort expedient à la cōgnoiſſance de la verité de noſtre cauſe, & plus court que de perdre temps à eſcripre & reſpondre comme eſcoliers. Car auſsi n'eſt ce ma profeſsion que d'y occuper mō temps, eſtāt ſubiect à ſuiure les guerres, n'en ayant par tant loiſir. Ie vous porteray les eſcripts de Richer que vous pourrez faire recōgnoiſtre audict Richer, & quant eſt de ce que i'ay dict de Caluin, à l'exemple d'iceluy Richer, ie luy preſenteray de briefz articles, que i'ay extraict de ſa doctrine, leſquelz s'il me peut maintenir & defendre, ie ſoye conuaincu ſans nulle exception: & ou il demeurera confus, ſoit auſsi mis entre les mains de l'Egliſe catholique pour ſouffrir le iugement, qu'elle fera de luy. Il m'a ſemblé qu'a peu de fraiz ceſte œuure ſe pourra acheuer

acheuer, s'il veult amener auec luy deux hommes de ſa ſecte, & moy deux de ma religion, & que nous en ayons deux de l'Egliſe Germanique, auſquels ſoit toute la puiſſance de iuger de noſtre different, & pour le nombre imper, ſoit adioinct le Magiſtrat ou Prince qui nous dõnera le lieu & ſaufconduict: ſur ceſt offre & ſommation i'attens voſtre reſponſe à Paris à S. Iehan de Latran, l'eſpace de quarante iours. Eſcript du treſieſme de Iuillet. 1560.

PROPOSITIONS DE PIERRE *Richer differentes à la doctrine de Caluin ſon maiſtre.*

Du xxvij iour de Decembre mil cinq cens cinquante ſept.

Le vingtſeptieſme iour de Decembre 1557. auant l'embarquement du ſeigneur du Pont, ie ſoubſigné Pierre de la Fauſſille, fus enuoyé par monſieur de Villegaignon la part ou eſtoit maiſtre Pierre Richer Miniſtre, pour auoir expoſition certaine de trois propoſitions qu'il auoit eſcriptes & enuoyees audict ſeigneur touchant les ſacremens.

La premiere de ces propoſitions eſt telle.

Somme ce ſacrement conſiſte comme tout autre, en deux eſpeces, l'vne eſt viſible, & l'autre inuiſible: differentes & diſtinctes l'vne d'auec l'autre, combien qu'elles ſe rapportent enſemble par l'efficace de la parolle de Ieſus Chriſt.

A laquelle pour y ſatisfaire, luy ayant demandé comme il entendoit ces deux eſpeces, & qui entre les anciens en auoit vſé en ceſte façon: m'auroit reſpondu, que ces eſpeces ſe pourroient entendre comme les Platoniciens auoient entendu leurs idees. Oultre plus me dict que ſainct Auguſtin en auoit vſé au 9. tome, ſe luy ſembloit, meſmes que c'eſtoit vng terme commun en Sorbonne. Ie ne cõgnois, dis ie que ſainct Auguſtin ayt iamais ainſi parlé: il a bien dict, que le ſacrement conſiſte de l'eſpece viſible, & de la choſe inuiſible. Et dauantage ce que l'eſcole de Sorbonne dict deux eſpeces, l'entend de l'eſpece du pain, & du vin: non que ces eſpeces ſoyent vng meſme ſubiect. Lors replicquant me dict, qu'il entendoit qu'elles fuſſent en vng meſme ſubiect.

Pour auoir intelligence de la ſeconde ſienne propoſition qui eſt telle.

Species habet accidentia pro obiecto, non autem ſubſtantiam rei: ſpecies inuiſibilis eſt res ſignificata per ſignum, quæ ideo dicitur ſpecies, quòd reſpondeat ſigno: proinde hæc ſpecies non diſtinguitur contra genus, ſed ſumitur pro re externa quæ obiicitur oculis.

Ie luy priay qu'il me declaraſt, comme il entendoit ceſte eſpece inuiſible, & ſ'il vouloit que le corps de Ieſus Chriſt fut vne eſpece. A quoy pour me ſatisfaire me diſt, que ceſte eſpece eſtoit celle qui ne ſe comprenoit que par l'entendement humain, & qu'icelle meſme eſtoit l'accompliſſement des promeſſes à ceulx qui recepueront deüement le ſacrement.

Pourſuiuant à la tierce & derniere propoſition qui eſt.

Il eſt facile d'entendre qu'il ſe diſtribue reallement, & non corporellement: car toute reallité n'emporte choſe corporelle, n'y materielle, comme appert de l'ame, laquelle eſt reallement au corps & non corporellement. Auſsi ceſte diſtribution de la ſubſtance du corps de Ieſus Chriſt, ſe faict reallement, & non corporellement: car n'eſt donnee pour la nourriture corporelle, mais ſpirituelle, aultrement ne ſeroit ſacrement.

Ie luy demanday comme ſe pouuoit faire qu'il ſe diſtribuaſt reallement, & non corporellement, lequel me dict, que cela ſe debuoit entendre, comme les logiciens entendoient des intentions & affections. Et paſſant oultre nous vinſmes au lieu, ou il dict, comme appert de l'ame, laquelle eſt reallement au corps, & non corporellement. Cela (dict il) ſ'entend comme des Anges: En oultre luy demanday qu'il vouloit dire par ceſte diſtribution de la ſubſtance du corps de Ieſus Chriſt. C'eſt (reſpondit il) que Ieſus Chriſt eſtant au ciel nous faict participans par l'operation du ſainct Eſprit de ſoymeſmes, accõpliſſant les promeſſes qu'il a faictes inſtituant ce ſacrement: Et par telle participation nous recepuons ſpirituellement le corps de Ieſus Chriſt. Plus ſur ce mot: Car n'eſt dõnee pour la nourriture des corps: me dict, pour ce que l'eſperance n'eſt au corps: auſſi que la vertu de la Cene, n'eſt du pain, non plus que l'eaüe au Bapteſme.

Ayant mis fin aux propoſitions ſuſdictes, m'enquis de luy pourquoy en ſes prieres n'auoit vſé de la confeſſion du premier concile de Nicee: il me reſpondit qu'il n'en auoit eſté aduerty, auſſi qu'il n'y auoit Arriens en la compaignie. Oultre quand il en euſt eſté bien aduerty, il ne l'euſt pas dict, pour ce que ce n'eſtoit la couſtume de ſon Egliſe.

En apres pourquoy ne diſoit en ſes prieres, Gloire ſoit au Pere & au fils, & au ſainct Eſprit, & c. A quoy ne reſpondit rien.

Lors luy vins à dire, pourquoy ne diſoit il, qui en l'vnité du ſainct Eſprit vit & regne auec toy Dieu eternellement, veu que de tout tẽps cela a eſté gardé en l'Egliſe, & que meſmes Caluin n'a faict difficulté de le mettre en ſes prieres: & reſpondant à ce, me dict, qu'en cela n'y

trouuoit point de mal,& l'euſt peu dire,ſ'il en euſt eſté aduerty.

En fin luy remonſtray comme mõdict ſeigneur de Villegaignon ſe plaignoit fort de luy, pour ce qu'il n'auoit voulu faire aucune priere particuliere addreſſante à Ieſus Chriſt,cõſideré que c'eſt vne couſtume qui a eſté obſeruee en l'Egliſe depuis le temps des Apoſtres iuſques à preſent. Oultre qu'il n'ignoroit que ſainct Eſtiéne l'auoit pryé: meſmes qu'en Angleterre il ſe faiſait priere ordinaire au ſainct Eſprit, ſur quoy confeſſa ſainct Eſtienne l'auoir pryé, & que ce n'eſtoit mal faict de le pryer, mais qui diroit qu'il eſt neceſſaire, dict, qu'il eſt heretique,& quand encores lon le luy euſt faict ſçauoir, aſſeure qu'il ne l'euſt pas faict.

Voila entierement les reſponſes qu'il m'a faictes, leſquelles en ſa preſence i'ay eſcriptes de ſon veu, & de ſon ſceu. En teſmoing de ce ay ſigné le preſent rapport,& preſenté à mõdict ſeigneur de Villegaignon,à ce que foy y ſoit entierement adiouſtee. Faict ce Mardy huictieſme iour de Iuing 1558. Ainſi ſigné Pierre de la Faulſille.

Eſtant enuoyé de la part de monſieur de Villegaignon, le vingt huictieſme iour de Septembre 1558. vers maiſtre Pierre Richer, pour ſçauoir de luy,pourquoy il ne vouloit adorer Ieſus Chriſt: il me reſpondit, qu'il falloit conſiderer en Ieſus Chriſt deux natures, vne diuine & l'aultre humaine, que d'adorer Ieſus Chriſt comme Dieu il eſtoit permis, mais adorer en l'humanité d'iceluy, ou la creature pour le Createur, qu'il n'eſtoit licite. Sur cela me dict le ſeigneur du Pont,qu'il n'y auoit pas trois dieus, qu'il n'y en auoit qu'vn,& qu'en adorant Dieu le Pere,on adoroit Ieſus Chriſt,& Ieſus Chriſt en Dieu ſon Pere, ce que moy ſoubſigné certifié eſtre vray. Faict en la France Antartique en Valloys ce quatorzieſme iour de May. 1559. Ainſi ſigné Aubery.

DES CHOSES CONTENTIEVSES ENTRE *LE CHEVALIER DE VILLEgaignon*, & maiſtre Iehan Caluin, pour le Sacrement de l'Autel.

QVE LE PAIN NE PEVLT ESTRE figure du ſang de Ieſus Chriſt.

CHAP. I.

La premiere propoſition impugnee.

QVe l'Euchariſtie, demeurãt matiere corruptible de pain, eſt figure du corps de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt Dieu & homme, mis à mort pour noz pechez, eſtant de chair incorruptible.

Les raiſons qui m'incitent à reiecter ceſte doctrine, ſont entre les aultres, que le pain vuide de diuinité, ne ſçauroit figurer ce qu'il n'a pas, à ſçauoir, la diuinité latente de la chair de noſtre Seigneur. Et c'eſt vng bla-

Que le pain ne peult eſtre figure de noſtre Seigneur.

ſpheme execrable, de la vouloir aultrement figurer que diuine : veu que par le teſmoignage de l'Ange, non ſeulemẽt ce qui eſt de Dieu le pere eſt Sainct, & fils de Dieu : mais & ce qui eſt de la Vierge. Voicy ſes paroles, Tu concepuras & enfanteras, par ainſi, & ce qui naiſtra de toy ſera Sainct, fils de Dieu. Notez icy vne faulte que Caluin a commiſe en ſa verſion : Pour nier la deification de la chair, au lieu de dire par ainſi, & ce qui naiſtra de toy, il a dict, le Sainct Eſprit ſuruiendra en toy, & par ainſi, ce qui naiſtra de toy: prepoſant la diction copulatiue à la cauſale, à fin d'attribuer au ſeul eſprit verbe diuin, la ſanctification & deificatiõ. Voyez qu'emporte vne petite ſyllabe chãgée de lieu: vous ſçauez auſſi que Sainct Paul a dict, que la plenitude de la Deité habite en Ieſus Chriſt corporellement.

Ie dy deificatiõ de la chair pour ce qu'elle eſt vnie à la diuinité perſonnellement. Luc. 1.

Voyez ſa verſion en Francois.

Coloſ. 2.

Lon m'a obiicé pour verification de la figure, noz crucifix de pierre ou de boys qui ne ſont de double nature, diuine & humaine : que toutesfois nous mettons pour bonnes figures en noz temples : mais c'eſt pour figurer la forme du corps, & l'hiſtoire de la paſſion, non pas la ſubſtance de la chair : au con-

En quoy les crucifix ſont figure de Ieſus Chriſt.

contraire le pain ne figure ne la forme ne l'hiſtoire, ne la nature paſſible.

Item ils oppoſent les beſtes brutes ſacrifiees, que lon dict figures de noſtre Seigneur ſacrifié: mais i'ay dict que les oblations & actions au ſacrifice, ont eſté figures, non les beſtes: auſſi les a lon appellez exẽples mieulx que figures.

Les beſtes brutes mieulx exemples que figures de Ieſus Chriſt.

I'ay bien aduoüé que le pain ſans leuain, que les Hebrieux offroient à Dieu, auroit peu eſtre figure du pur ſang de la Vierge, auquel noſtre Seigneur fut incarné: mais depuis nõ, à cauſe de l'vnion des deux natures.

Le pain ſans leuain figure du pur ſang de noſtre Seigneur.

Item que le pain en ce auroit (comme dict Caluin) peu eſtre Antitype de noſtre Seigneur, c'eſt à dire, exẽplaire de ſes membres corporels, & que par là eſt monſtré, que tout ainſi que de pluſieurs grains mouluz en farine, eſt faict vng pain: auſſi de pluſieurs fideles eſt faict vng corps en Ieſus Chriſt: Mais apres la conſecration, du pain eſt faict le vray corps, laiſſant d'eſtre Antitype: à fin que ceſte parole, c'eſt mon corps, ait lieu.

Le pain Antitype des mẽbres corporels de noſtre Seigneur, auant la cõſecratiõ. S. Paul 1. Co. chap. 10.

I'ay auſſi accordé à Caluin, que ſuiuant l'abomination des Ebioniens, niants la diuinité de la chair de Ieſus Chriſt, le pain ſe-

Baſilius expoſant le 9. des Prouerbes.

roit treſspropre figure, ſelon ſon dire, de la chair non diuine.

DE LA SIMILITVDE DE LA NATure nutritiue du pain, à celle de Ieſus Chriſt. CHAP. 2.

PLus ie n'ay voulu eſtre à luy diſcordant en ce qu'aulcuns anciens ont receu en conſideration, qu'il y a quelque ſimilitude de la vertu nutritiue du pain, à celle du corps de noſtre Seigneur : mais il fauldroit qu'il confeſſaſt, que l'hõme entier eſt (non l'ame ſeule) tout ainſi nourry à eternité en mangeant la chair diuine, qu'il eſt nourry à temps, mangeant du pain.

Cath. 51. Dimanche.

Seconde propoſition impugnee.

I'ay partant blaſmé la doctrine de l'Analogie de Caluin, diſant: *Qu'en croyant en la mort de Ieſus Chriſt pour noſtre redemption & reſurrection, pour noſtre iuſtification, ſans le manger corporel, l'ame mange ſpirituellement le corps de noſtre Seigneur, & en eſt nourrie en eſperance de la vie eternelle, ainſi que le corps eſt nourry du pain, le mangeant materiellement.*

Pluſieurs raiſons m'ont contrainct de blaſmer ceſte doctrine: Premierement i'ay con-

conſideré que Caluin ne ſçauroit eſtre nourri de la vertu du pain, ſans le manger corporellement. Au contraire l'ame (ſi ne ſe trompe) eſt nourrie de la vertu du diuin corps, ſans en mãger la matiere: parquoy i'ay trouué differẽce en ceſte ſienne ſimilitude, comme eſt de manger à non manger: & du corps à l'eſprit: & de la matiere contenant ſa vertu, à la vertu ſans la matiere.

Difference de la nourriture du pain, à la nourriture de la chair de Ieſus Chriſt.

Secondement i'ay conſideré que le corps mangeant du pain, le conuertit en ſa ſubſtãce: Or regardez ſi l'ame mangeant ſpirituellement la chair de Ieſus Chriſt, la conuertit en la ſienne? Si eſt ce que tel effect doibt reſulter du manger ſpirituel de l'ame pour ſa nourriture, que du corporel pour la nourriture du corps, ou la ſimilitude eſt vicieuſe.

La chair de Ieſus Chriſt mangee, ne peult eſtre cõuertie en la ſubſtance du mangeur.

Tous les ſaincts perſonnages qui ont ſuccedé aux Apoſtres ſuiuant Sainct Paul, ont dict, que la chair diuine eſt incorruptible à cauſe de la diuinité y habitante inſeparablement, au moyen de quoy ne peult elle eſtre cõuertie en la chair humaine, ains comme plus puiſſante, conuertit la chair mortelle en immortelle.

Paul. Coloſſ. 1.

Aug. confeſſion 7. ca. 10.

Puis qu'elle a ceſte force de conuerſion,

Si l'ame mãge la chair de Iesus Christ, elle deuſt eſtre tornee en chair.

Io. 3.

eſtant mangee par l'ame, la doibt elle perdre, qu'elle ne cõuertiſſe ladicte ame en ſoy? c'eſt à dire, en chair immortelle, ſuiuant ce qui eſt eſcript, ce qui eſt de la chair, eſt chair, & de l'eſprit, eſprit? Ou ſi l'eſprit, c'eſt à dire, la vertu de la chair eſt mangee à part, ne debura elle conuertir en ſoy l'ame? Il eſt eſcript, qui mãge ma chair & boit mon ſang, il demeure en moy, & moy en luy: Diſant moy, il entend le corps parfaict, non pas en ſeparer ſa chair: Par ainſi eſtant mangé par l'ame, il demeurera en elle, & elle ſeparee du corps qui n'aura mãgé, demeurera au corps de Ieſus mangé, qui le pourra entendre?

Io. 6.

Si l'ame mãge la chair elle deuſt demeurer en elle, & la chair en l'ame.

Les Apoſtres ne mangerent noſtre Seigneur, ſi en croiant en la reſurrection il eſt mangé.

Par vne autre raiſon infallible, ceſte doctrine eſt fallace & abuſiue: car ſi en croyant en Ieſus mort & reſuſcité: ſeulement lon mange ſa chair, les Apoſtres ne la mangerẽt, veu qu'ils ne croyoient en la reſurrection, comme vous auez leu de ſainct Thomas, auquel noſtre Seigneur dict, tu l'as creu, pour ce que tu l'as veu, & ſainct Iehan dict de ſoy & de ſainct Pierre, ils ne ſçauoiẽt l'Eſcripture qu'il falloit qu'il reſuſcitaſt des morts.

Io. 20.

Vne miette de l'Euchariſtie, nourriſt autant qu'elle entiere.

En oultre tant plus vous mangez de pain, plus vous eſtes nourry: mais la moindre miet-

miette de l'Eucharistie corps de nostre Seigneur, nourrist autant qu'elle faict toute entiere.

DE L'ACCOMPLISSEMENT DES figures. CHAP. 3.

NOnobstant ces raisons si euidentes: veu la reputation de Caluin, en m'esbahissant comme de luy seroit sortie sentence si esloignee de la verité, i'ay regardé à par moy quelles choses l'auroient peu amener à condamner l'Eucharistie n'estre que figure du corps diuin: mais plus i'y ay regardé, moins i'y ay trouué de propos.

Iesus Christ a dict qui luy auroit esté necessaire d'accomplir tout ce qui est escript de luy en la loy, psalmes & prophetes, au moyen dequoy il est croyable qu'il ait voulu accomplir les figures du vieil testament: Mais si l'Eucharistie n'est que figure, il n'en est rien, ains auroit faict son nouueau testament en figure. *Luc.24.*

Si l'Eucharistie est figure, Iesus Christ n'a accomply la loy.

Sainct Paul a dict ce breuage nouueau testament est en mon sang: Puis que le breuage est nouueau testament au sang, & qu'il *1.Corint.11.*

Le breuage au sang diuin est le nouueau testament.

eſt figure: il eſt neceſſaire qu'iceluy nouueau teſtament ait eſté faict en figure, & en lieu de les acheuer & accomplir, qu'elles ayent eſté augmentees.

Chap. 22. Plus Sainct Luc dict de noſtre Seigneur, I'ay deſiré de deſir de manger ce Paſque auec vous: mais pourneant l'auroit il deſiré à ce conte, ſ'il n'en auoit mangé que la figure: 1. Cor. 5. Sainct Paul a dict, noſtre Paſque Ieſus Chriſt a eſté immolé: c'eſtoit dõcques de ſon corps qu'il deſiroit de manger auec ſes Apoſtres, non de la figure.

Ieſus Chriſt pourneãt auroit deſiré de mãger le Paſque, s'il n'en mangea que la figure.

En oultre, il eſt tout certain que le ſolennel & dernier Paſque, debuoit eſtre celuy, que le Paſque Moſaïque auroit figuré, à ſçauoir que noſtre Seigneur auoit d'eſtre offert, mangé & mis à mort, pour noſtre paſſage du royaume du diable, à celuy de Dieu eternel: ainſi que l'Agneau Moſaïque eſtoit offert & immolé, & mangé pour le paſſage d'Egypte en la terre de promiſſion, auant que d'y arriuer.

Fin du Paſque Moſaïque.

Exod. 12.

Cela confeſſé ou nié, il eſt euident, que noſtre Seigneur n'auroit accompli la figure du paſſage Moſaïque, quant à l'oblation & manducation du vray Paſque, ſ'il n'en auoit offert,

offert, immolé & mangé la verité realle-ment, & de faict.

Mais accordons à Caluin que la manducation corporelle du pain materiel, figure la manducation ſpirituelle du corps diuin, pour veoir comme il en pourra paruenir à la verification: Il allegue, pour ce faire, que le Bapteſme faict par l'eaüe materielle, eſt figure de l'ablution ſpirituelle de l'ame, i'en ſuis content: Et que par ainſi la mãducation du pain, ſoit figure de la manducation ſpirituelle du corps diuin: Venons à la deduction de ceſte ſimilitude.

Traicté de la Cene.

Comparaiſon du lauement corporel à la manducation corporelle.

L'ablution ne ſçauroit eſtre materielle, ſi l'eaüe par laquelle eſt faicte ladicte ablution n'eſtoit matiere: ſemblablement ne ſçauroit eſtre lauement ſpirituel, ſi la vertu lauante ſpirituellement n'eſtoit eſprit: cela eſt ſi euident, qu'il ſeroit mal ſeant d'en dire le contraire.

Le lauement ne ſcauroit eſtre corporel, ſi l'eaüe n'eſtoit corps.

Nous en debuons conclure neceſſairement, puis que la mãducation du pain materiel, figure la paſture ſpirituelle du corps de Ieſus Chriſt, & non la corporelle, que Ieſus Chriſt (qui eſt la vertu nourriſſante ſpirituellemẽt) ſera eſprit & non corps, ainſi que

Si la ſubſtãce du pain mangé figure la paſture ſpirituelle, Ieſus doibt eſtre Eſprit.

le Sainct Esprit n'est pas corps lauant lame spirituellement.

S'il replique que disant viande spirituelle de lame, il refere ce mot spirituelle, à l'ame susceptrice de la pasture, non au corps diuin, duquel elle prouient : ie reuiendray à son exemple, que l'eaüe ne sçauroit lauer vn corps, s'il n'estoit corps, & si elle n'estoit corps: & qu'elle ne le sçauroit lauer, sinõ corporellement. Ainsi ne sçauroit Iesus Christ nourrir l'ame spirituellement, & non corporellement, s'il n'estoit esprit, & non corps: & que l'ame ne soit esprit: Si ie suis hors de propos, que lon me le face congnoistre.

Il se presente à moy vne autre difficulté: Iesus Christ porrigeant l'Eucharistie à ses Apostres, ne feit aucune mention de nourriture: ains de l'oblation & passion seulement: disant, C'est mon corps, lequel est donné pour vous: au moyen de quoy si Iesus Christ eust figuré son corps, il y fauldroit referer non la proprieté de nourriture, puis qu'il n'en fut faicte mention: mais l'oblation & passion d'iceluy corps.

Luc.22.

Si Iesus Christ eust figuré son corps par l'Eucharistie, il l'eust figuré en la qualité de passion, nõ de nourriture.

Suiuant cela, nous auons à considerer vne chose, c'est que Caluin à sa Cene n'offre à Dieu

Dieu ne pain ne vin : & par ainſi ne faict il aucune oblation. Cõment doncques oblation, qui n'eſt point, & pour mieux dire: Cõment eſt ce que rien, figurera la vraye & corporelle oblation du corps de Ieſus?

Puis qu'il n'y a oblation de pain à la Cene de Caluin, ledict pain nõ offert ne peut figurer l'oblation de Ieſus.

Si Caluin offroit du pain, il auroit quelque couleur de dire, qu'vne oblation figuraſt l'autre, comme les manducations ſe rapportent : Mais puis qu'il n'y a rien offert, de rien ne ſe doibt pretendre aucune figure.

Semblablement puis qu'il n'y a figure d'oblation, le pain non offert, ne ſacrifié, ne tué, ne peult eſtre figure du corps offert, tué & ſacrifié. Si veult Caluin toutesfois que, le pain materiel, nullement offert, ne ſacrifié, ſoit figure ſpirituelle du corps de Ieſus, offert pour nous, & ſacrifié: fauldroit il pas adiouſter offert & mort ſpirituellement, & non corporellement? Et par ainſi nier la paſſion ſinon ſpirituelle?

Si ainſi eſt que le pain non offert, ne ſacrifié, figure le corps offert: qu'eſt il beſoing de manger du pain, à fin que la corporelle mãducation d'iceluy, figure la mãducation ſpirituelle du corps diuin? Pourroit il pas auſſi bien ſans eſtre mangé, figurer la manduca-

Si le pain ſans eſtre offert figure le corps offert, le pain ſans eſtre mãgé figure la manducation du corps diuin.

tion ſpirituelle, que ſans eſtre offert, il figure l'oblation?

Vous voyez que toutes les figures de Caluin ſe referent à noſtre vtilité, comme noſtre manducation du pain corporel figure noſtre manducation ſpirituelle du corps de vie: il n'eſt par ainſi riẽ figuré de Ieſus Chriſt, ſinon paſſiuement. Que nous lairra Caluin pour figurer le benefice actif, & le donnateur d'iceluy? Le pain eſt figure de noſtre nourriture, qui figurera le nourriſſier Ieſus Chriſt? Doibt il pas auſſi bien auoir ſa figure qu'a la nourriture? ou ſi le pain figure ledict nourriſſier, qui figurera la nourriture? L'actif & paſſif ne peult eſtre figuré par vng meſme ſubiect en choſes deſioinctes.

Si le pain eſt figure de noſtre nourriture, il fault qu'il ſoit figure du nourriſſier.

S'il dict qu'il ne fault figurer le nourriſſier, pour ce qu'en propre perſonne il dõnoit la nourriture vrayement & ſpirituellement, non corporellement. La metonymie Caluinienne n'aura lieu: eſtant dict, c'eſt mon corps, id eſt, la figure de mon corps: Car, ce corps eſt la perſonne de Ieſus, donnateur de la nourriture. En oultre, ie vous prie aduiſer, comment ſera bonne la figure faicte par vng vray corps de pain materiel, ſi elle figure

La metonymie de Caluin eſt faulſe, ſi le nourriſſier n'eſt figuré.

figure vng corps ſpirituel? ou corporel eſtre donné ſpirituellemẽt, non corporellement? ou, comment ſera bonne la figure d'vng corps materiel ſeulement, figurant vn corps ſpirituel & corporel?

La figure d'vng pain materiel ne peult figurer corps ſpirituel.

Puis apres voyons ſi vng corps materiel & ſpirituel, comme eſt le diuin corps de Ieſus, ſera vrayement dõné, ou prins, ſil n'eſt prins que ſpirituellemẽt & non corporellement: veu que la verité d'iceluy conſiſte en corps, ame & eſprit: Si vous ne le prenez que ſpirituellement, diſſoluez vous pas la verité?

Vng corps ſpirituel & corporel ne ſera prins ne donné vrayemẽt, s'il n'eſt prins que ſpirituellement.

Examinant à par moy ceſte doctrine de figure, ie ſuis demeuré tout confus: La vraye reſolution de Caluin en la reſolution des ſacremens, traictant ceſte matiere, eſt: *Que les noms de ce que le pain & le vin ſignifient, leur ſont attribuez par vne figure que lon dict metonymie*: I'ay bien entendu ce ſecret: mais ie n'ay peu ſçauoir quelle choſe eſt ſignifiee par le pain & le vin: car maintenant il veult que la choſe ſignifiee ſoit le corps: maintenant la participation, autrefois l'exhibition, puis en ſon Catechiſme, il dict reſolument: *Par le pain Ieſus nous repreſente, que telle proprieté à ſon corps à nourrir noz ames ſpirituelle-*

Art. 22.

Lon ne peult ſcauoir que Caluin par ſa doctrine veult prendre pour la verité du ſigne.

ment par foy ſans manger, que le pain à nourrir les corps mangeant corporellement. Au moyen dequoy il a corrigé l'eſcripture, par laquelle Ieſus nous commande la manducation actuelle.

Ch. 26. Mais ie m'eſbahy comme ſainct Mathieu dict à la Cene, C'eſt mon corps: qu'il ne dict plus toſt, c'eſt la proprieté de mon corps: car il y a grande difference de figurer la proprieté du corps donné ſans aultre choſe, ou de figurer le donnateur de ladicte proprieté, cõme diſions n'agueres. Auſſi Caluin ne ſ'arreſte gueres la deſſus. Bien toſt apres il dict:

Si le pain figure la proprieté du corps, ſainct Math. auroit failly.

52. Dimanche. *Que la manducation du pain, eſt pour confermer la communion du corps que lon a receu au Bapteſme, ou a l'Euangile.*

Que Caluin s'abuſe nommant le pain confirmateur, ou confirmation.

Par ceſte cõcluſion i'entends que le pain ne ſoit plus figure: mais confirmateur ou cõfirmation du benefice receu imperfectemẽt au Bapteſme, ayant beſoing non d'vne ſeule confirmation, mais d'infinies, & d'autant que lon faict de Cenes.

Or ſ'il veult pour n'eſtre veu trop legier, que le pain ne laiſſe d'eſtre figure, il ne ſera plus confirmation, ou confirmateur, ne figure de la proprieté nutritiue du corps diuin

mais

mais du confirmateur ou de la confirmation: par ainsi s'il est figure de confirmation, quand sera elle faicte?

En autre lieu il dict: *Que la manducation du pain nous est tesmoignage de la grace receüe.* *Traicté de la Cene.*

Ie ne sçay s'il entend receüe au Bapteſme, ou s'il entend de la confirmation à la Cene: car en telle varieté de parler, il m'est malaisé d'en comprendre quelque chose: quoy qu'il en soit, si la manducation du pain est tesmoignage, il fauldroit que le pain fust le tesmoing: & par ainsi laissast d'estre figure du corps de Iesus Christ, donnateur de la grace, ou de la proprieté nutritiue, ou de la confirmation: car ces choses ne peuuẽt estre auec signification de tesmoignage: Mais si le pain est tesmoing, qui le produira? & pour à qui faire foy? Si c'est pour l'ame, c'est inutilement: car il ne luy fault tesmoignage de son propre faict. Si c'est pour ceulx ausquels la chose ne touche rien, il pourroit estre incertain: car bien souuent en lieu de manger la vie, lon mange son iugement: Par ainsi n'y sçay ie rien entendre. *Resolutiõ des sacremens, art. 6.*

Que le pain n'est ne tesmoing ne tesmoignage, s'il est figure du corps de Iesus.

Il dict vne chose en la resolution des Sacremens 20. article, qui me trouble encores

plus l'intelligence de ces choſes: *C'eſt que l'vtilité qu'ils reçoiuent des ſacremẽs, ne ſe doibt reſtraindre à la reception d'iceux, comme ſi la figure, ſi toſt qu'elle leur eſt propoſee, apportoit auec ſoy en vng moment la grace de Dieu: car il peult aduenir que l'vſage de la Cene, qui ne leur auroyt gueres prouffité en l'acte, à cauſe de la nonchalance ou tardiueté, produiſe apres meilleur fruict.*

Si l'Euchariſtie n'apporte auec ſoy la grace, elle ne deuſt apporter la damnation.

Puis que l'vtilité ne ſe doibt reſtraindre à la reception des Sacremens, que figurera le pain? ce n'eſt pas, qu'en le mangeant, quand & quand l'ame par foy, mange le corps de Ieſus Chriſt: comme il enſeigne, diſant, *La verité eſtre conioincte au ſigne:* Ce n'eſt pas, qu'elle ſoit confirmation, ou teſmoignage: car ces actes ne ſe font que des choſes paſſees: elles ne ſe font de l'incertain & aduenir.

La confirmation eſt non des choſes futures, mais paſſees.

En oultre Sainct Paul dict, que qui mange le pain du Seigneur indignement, mange ſon iugement à l'heure meſme, & Caluin veult que lon mange quelque temps apres ſon ſalut: Fauldroit il pas que ce fuſt apres auoir mangé le iugement, & que ce meſme acte fiſt apres fruict. Fut il iamais tel docteur

1. *Corint.* 11.

en

en theologie? Voyez en quelz labyrinthes d'erreur ce pauure eſt treſbuché, ſe foruoiãt de la commune religion.

Puis que nous ne pouons entendre ceſte doctrine par ceſte figuration nouuelle, retournons à la Moſaïque, ſi par elle nous y pourrons plus prouffiter. Puis que le pain de ladicte Cene Moſaïque mangé corporellement, figuroit noſtre mãducation ſpirituelle ſelon le meſme Caluin: l'immolation & oblation de l'Agneau d'icelle Cene, qui eſt la figure de l'oblation & immolation de Ieſus Chriſt, debuoit elle pas auſſi figurer la mort & paſſion ſpirituelle, non corporelle de Ieſus pour noſtre paſſage au royaume celeſte? ſi ainſi eſt, infalliblement Ieſus ſera mort en eſprit, non pas en corps: Car telle raiſon y a il de la figure du pain, à la manducation ſpirituelle: que de la figure de l'Agneau, à l'immolation d'iceluy.

Exod. 12.

Si la manducatiõ du pain figuroyt la manducation ſpirituelle, l'immolation de l'Agneau Moſaique, figuroyt l'immolation ſpirituelle de Ieſus Chriſt.

Pour conclure ie reprendray l'exemple à nous propoſé par Caluin du Bapteſme, diſant, *Que tout ainſi que l'ablution n'eſt ſeulement de l'ame, mais du corps*: Pareillement noſtre nourriture debuera eſtre non ſeulement de l'eſprit, mais du corps.

La manducatiõ doibt eſtre au prouffit du corps & de l'ame, ainſi que le Bapteſme.

A SÇAVOIR SI LA FIGVRE DE l'Agneau Mosaïque est violee, Iesus ayant esté mangé auant sa mort. CHAP. 4.

On m'a repliqué, que si nous mangeons à la Cene l'Agneau, qui le lendemain porta noz pechez en la croix, que ie nye l'accomplissemẽt des figures: car l'Agneau Mosaïque fut tué auant qu'estre mangé: & nous le mangeons auant qu'estre tué.

Auant que de respondre à ceste obiection, ie diray vne chose en quoy pechent les Caluins: ilz nous deussent prouuer que leur doctrine soit vraye, bonne, & salutaire, pour nous y attirer, auant que d'impugner la nostre: car si la leur n'est bonne que par la ruyne de la nostre, elle sera religion de ruyne, non d'edification: Ceste consequence n'est pas bonne, la vostre ne vault rien, ergo la nostre est bonne. Westphalus condamne l'vne & l'autre, ce qu'il pense faire à bonne raison: Toutesfois si par l'infirmité & anichilation de la nostre, la Caluinienne estoit bonne, il auroit tort: Semblablement Caluin à chaude chole condamne la Westphalienne: & par ainsi laissans la nostre auant

En son liure cõtre Caluin.

que

que ſçauoir la verité des autres, nous demeurions ſans religion.

Il y a en la noſtre beaucoup de choſes indicibles, & toutes ſont merueilleuſes, & ce dict Sainct Paul qu'il n'eſt loiſible de dire: Par ainſi, iaçoyt que ie ne ſceuſſe bien rendre compte de telz ſecretz, excedentz la capacité de mon foible eſprit: ce n'eſt à dire, que mon ignorance doibue confirmer les reſueries des ennemis de l'Egliſe: ie diray par ainſi ce que Dieu me met au deuant, pour ſatisfaire à ceſte obiection, me ſoubmettant à ceulx qui en auront plus parfaicte congnoiſſance. 2. Corint. 12.

Il y a en la verité touſiours quelque choſe plus excellente qu'en la figure: Si Moyſe qui fut la figure du Redempteur euſt eu la force de la verité, la voulant figurer, il euſt pour la mieux exprimer, faict manger l'Agneau auant que mourir: mais il le feit tuer premierement, pour figurer le miracle futur de la manducation (ſelon ſon infirmité) au mieux qu'il eſtoit poſſible. *Il y a plus en la verité, que en la figure.*

En Ieſus Chriſt toutes choſes ſont poſſibles. Et pour monſtrer ſon excellence par deſſus Moyſe, a il accomply la figure myſti- *Pourquoy Ieſus accomplit la figure Moſaique myſtiquement.*

Que ceſt à dire, myſtiquement.

quement, c'eſt à dire, ſupernaturellemẽt, de maniere incongnuë, & incomprehenſible aux hommes, reallement toutesfoys, & corporellement, donnant ſon corps à manger, lequel debuoit ſouffrir le lendemain, & le ſang à boire, qui debuoit ſortir de ſon coſté, ayant en ce tranſubſtantié le pain & vin, par la force de ſa parolle: choſe impoſſible à la nature cree, & à Moyſe creature: mais auſſi ayſé à la verité, qu'il eſt de conuertir au iourd'huy le pain & le vin en la chair & ſang que les Apoſtres mangerent & beurent le iour de la Cene.

Ieſus donna ſon corps à manger qui debuoit ſouffrir le lendemain.

Il fallut partant, que l'immolation & effuſion de ſang, manducation & breuage, ſe feiſſent myſtiquement, & pour beaucoup de raiſons que ie deduiray, ſelon la foibleſſe de mon entendement.

Ieſus Chriſt auoit neceſſairemẽt d'accomplir beaucoup d'autres figures de la loy & Prophetes, que celle de la Cene Moſaïque, ce qu'il n'euſt peu faire, ſil n'euſt accomply celle cy indiciblement, il falloit qu'apres ſon oblation & ſanctification du nouueau teſtamẽt, il fuſt mené hors la porte, pour accomplir la figure du bouc Emiſſaire, & y ſouffrir, pour

Ieſus accõpliſſant la figure de la Cene Moſaique, auoit d'accomplir auſsi les autres.

pour accomplir la figure de l'Holocauſte, & de la beſte immolee pour le peché, en la cõfection du vieil teſtament: cela n'euſt eſté poſſible, ſi l'euſt eſté viſiblement tué, comme l'Agneau de Moyſe à la Cene.

En oultre, il falloit qu'il ſoffriſt à Dieu ſoymeſme, ſoubs l'eſpece de pain & vin, ſelon l'ordre de Melchiſedech, ce qui n'euſt eſté faict, ſi l'euſt eſté tué.

I'en reciteray pluſieurs autres, de non legiere conſideration: Il y a en l'vnique paſſion deux myſteres, deſquels l'vn ne deſrogue à l'autre, quoy qu'ils ſoient faicts diuerſemẽt: Ie n'entends la paſſion pour l'heure de la mort ſeulement: mais tout le temps, depuis la Cene, le nouueau teſtament, iuſques à l'emiſſion de l'eſprit.

La paſsion s'entend pour tout le temps, depuis la Cene iuſques à la mort.

Le premier myſtere eſt, de la manducation de l'Hoſtie alors immolee inuiſiblemẽt ſoubs le myſtere de noſtre foy, ſans apparente effuſion de ſang: ce qui ſe feit pour noſtre ſanctification, nourriture à la vie eternelle, & remiſſion des pechez, ſuiuant ce qui eſt eſcript: C'eſt mon ſang du nouueau teſtament, qui eſt eſpandu pour la remiſſion des pechez: Sainct Paul l'appelle emondation

Deux myſteres de la paſſion.

A quoy tend le premier myſtere de la paſsion.

des mortes œuures de noz consciences, en faisant comparaison à l'aspersion du sang des bestes, immolees à la confection du vieil testament, pour la sanctification selon la chair des penitens, qui venoient au sacrifice.

En oultre, la manducation d'icelle saincte Hostie, tend dauantage à nous munir contre l'esprit vastateur, lequel tua les premiers nez des Egyptiens: & à nous restituer à la primitiue integrité de nostre plasmatiõ, qui fut à l'image & similitude de Dieu.

Diony. en la Hierarch. traicte de la Cene.

Voila vne des raisons pourquoy à la Cene Iesus Christ repeut les Apostres de sa chair & sang, auant sa mort.

I'en diray deux autres, pour lesquelles il le feit mystiquement, c'est à dire, soubs espece estrange, par maniere sacree & occulte à la sapience humaine.

Iesus nous nourrist mistiquemẽt, pour respondre à l'antitheſe du fruict de la mort. Gen. 3.

La premiere, entant qu'il nous nourrist, est pour respondre à l'antitheſe de la pasture de la mort & iugement d'Adã: lequel soubs espece de fruict, plaisant aux yeulx, bon à manger, & desirable pour acquerir science, mangea la malediction, & la condamnation à mort eternelle, & soubs espece de pasture de son corps, mangea la perdition de son

dict

dict corps & de ſon ame.

Ainſi ſoubs eſpece de nourriture temporelle, Ieſus nous a donné la vie eternelle, & ſoubs eſpece de nourriture du ſeul corps, nourriſt & reſtaure le corps & l'ame: Par ainſi tant pour noſtre regard, que pour le regard de la viande, peult elle eſtre nommee myſtique.

L'autre raiſon eſt, que les hommes euſſent abhorré de la mãducation d'icelle chair, ſi elle nous euſt eſté donnee ſoubs ſa propre eſpece: Au moyen de quoy, nous a elle eſté donnee ſoubs eſpece de nourriſſement ordinaire: voila le premier myſtere de la paſſion.

A quoy tendoit le myſtere de la mort.

Le ſecond, qui eſt de la mort viſible ſans Sacremẽt: qui fut la fin & de ladicte paſſion, & conſommation: la confirmation du premier myſtere, tendit à payer la rençon des pecheurs, ia ſanctifiez par le teſtament: leſquels auroient eſté venduz ſoubs le peché de la preuarication d'Adam, ſelon le iugement de mort contre luy prononcé, par le verbe immuable de Dieu: lequel myſtere de redemption, eſtoit figuré par l'Holocauſte & ſacrifice de la beſte immolee, pour le pe-

ché de laquelle il n'eſtoit permis de manger: mais la falloit porter toute entiere hors les Caſtres, & la conſumer par feu: parquoy Caluin ſe trompe de dire, qu'il mange ſa redemption ſpirituellement en ceſte qualité: car S.Paul a dict, nous auons vng autel duquel il n'eſt permis de manger, & cet.

Ieſus ſe donnant à manger, tenoit lieu de deux choſes.

Selon ces deux myſteres & effectz de noſtre ſalut, & remiſſion des pechez, Ieſus l'Agneau de Dieu, tenoit lieu de deux choſes, l'vne du fruict de vie, pour la guariſon & viuification de la pauure brebis eſgaree Adam terreſtre, perdu par la māducation du fruict defendu: Plus il tenoit lieu du meſme pecheur: I'adiouſteray qu'en ce que Ieſus tenoit lieu du fruict de benediction, pour guerir la playe receüe par la manducation dudict fruict defendu: il a eſté beſoing que ce faiſant, il ayt ſatisfaict à la ſimilitude de la perdition, aduenüe par le manger, ceſt à dire, que tout ainſi & de la maniere que le pecheur auroit encouru en la neceſſité de mort, il ayt recouuert la faculté de vie: Et comme l'infidelité par la tẽtation du mauuais eſprit, preceda la manducation, auſſi la foy par le mouuemẽt du Sainct Eſprit, precede noſtre

Ieſus Chriſt à la Cene tenoit le lieu d'Adam pecheur, ſe ſanctifiant.

ſaincte

ſaincte manducation.

Lon m'a replicqué, que ceſte mienne deduction du fruict de vie, puis qu'elle eſt Antitheſe, ceſt à dire, cõtre oppoſition du fruict de perdition, n'a rien de commun au ſacrifice: & que ſans iceluy ſacrifice, ce fruict nous pouuoit eſtre donné par noſtre Saulueur. Reſponſe.

Oppoſitiõ de Caluin contre l'Antitheſe.

S'il ny auoit à la conſideration du myſtere, que la ſeule manducation à vie, & nourriture, il y auroit apparence à ce dire: Mais comme nous auons remonſtré, à la viande nutritiue, figuree par le pain Moſaïque ſans leuain, eſtoit adiouſté l'Agneau, pour la munition des Hebrieux, cõtre l'eſprit vaſtateur, & pour remiſſiõ des pechez, leſquelles choſes ne ſe peuuent obtenir ſans l'effuſion de ſang, teſmoing Sainct Paul, parquoy a il eſté beſoing de ſacrifice auec la communion. En oultre pour eſtre faictz participans au merite de la rençon lequel ſuiuit incontinent la ſanctification: il a fallu que nous ayons eſté vrayement reduictz au corps, qui auroyt eu à faire le paiement de ladicte rençon, pour mourir en luy, & en luy reſſuſciter, comme partie & membres de ſon corps: Ce que ſans

A la Cene ne fault conſiderer ſeulement la communion, mais auſsi le ſacrifice.

Exo. 12.

Au. 9. des Hebr.

Pourquoy la manducation auroit precedé la redemption.

manducation du ſacrifice (ſelon la loy) n'eſt octroyé à perſonne, comme dict Sainct Paul. Le breuage de benediction que nous beniſſons, eſt ce pas la communion du ſang du Seigneur? Le pain que nous rompons, n'eſt ce pas la participation du corps? Regardez
1. *Corint.* 10. Iſraël ſelon la chair, ceulx qui mangent les hoſties, ſont ilz pas participans de l'Autel? la participation n'eſt, à ce compte, que de la manducation de l'Hoſtie.

Il me reſte à expoſer vne autre raiſon, pour laquelle Ieſus auroit repeu ſes Apoſtres auant le iour de ſa mort, du corps qui auoit à ſouffrir, & du ſang qui auoit à iſſir de ſon coſté. Nous auons parlé cy deſſus de la neceſſité d'accomplir les figures: i'y adiouſteray encore ceſte raiſon, que le pecheur mourut ſpirituellement par le peché, auant ſa mort corporelle, & par icelle mort ſpirituelle, il mourut tout entier à la vie, pour fructifier à la mort: Ainſi luy a il eſté beſoing de reſſuſciter en eſprit, pour viure tout entier à vie, & fructifier à Dieu, auant que reſſuſciter naturellement. Sainct Paul appelle cecy viure à Dieu, comme le contraire, viure à peché: Par ainſi Ieſus ſe voulut ſanctifier tenãt le lieu

Cõme le pecheur ſeroit mort ſpirituellement auãt que mourir corporellement, il eſt ainſi reſſuſcité.

Rom. 6.

le lieu du pecheur, auant la redemption, & auant ſa mort naturelle.

Or puis que par la manducation de la vie, comme auons demonſtré, nous recouurons l'emondation de noz conſciences, pour ſeruir & viure au Dieu viuant, il a fallu que ce benefice ayt precedé & precede noſtre mort naturelle, pour apres, en temps ordonné, reſſuſciter naturellemẽt: car il fault ſeruir auãt la mort & reſurrection.

Par la manducation du fruict de vie nous obtenons l'emondation de noz conſciences.

Le recouurement de noſtre vie ſpirituelle, par l'Euchariſtie, nous eſt prouuee en S. Iehan, parlant de Ieſus Chriſt, incontinent apres qu'il ſe fut ſanctifié par le moyen de la diuine paſture: Maintenant le fils de l'homme eſt glorifié: & Dieu le glorifira en ſoy meſmes: & incontinent le glorifira: l'expoſant par temps preterit, & futur, non ſans raiſon: le preterit ne ſe refere pas à la chair, qu'elle euſt ia eſté reallement glorifiee: car elle euſt eſté impaſſible: mais le futur monſtre ladicte glorification, apres l'incontinent future reſurrection. Item Ieſus dict de nous, la gloire que tu m'as donnee, ie leur ay donnee. Et en autre lieu: Qui mange ma chair & boit mon ſang, il a la vie, par temps preſent.

Chap. 13.

Ieh. 6.

Ceulx qui mãgent la chair diuine, des à preſent ont la vie & gloire.

Iaçoit donc que nous ſoyons encores mortels ſelon la chair, nous auõs la vie: mais pour ce que nous ſommes vrayement participans de la chair glorifiee: & qu'en ſoy nous auons deſia la vie eternelle, Ieſus nous dict auoir donné la gloire, auant la reſurrection naturelle, & immitation à la gloire. Irenee au 5. liure diſoit à ce propos contre Valentin. Cõment donc dict lon que la chair humaine
„ eſt corruptible, & qu'elle ne reçoiue la vie,
„ veu qu'elle eſt nourrie de la chair & du ſang
„ de Ieſus Chriſt, & eſt ſon membre? Il ſexplique peu apres par ceſte ſimilitude: ainſi que le grain de froument tombant en ter-
„ re ſourd abondamment par l'eſprit de
„ Dieu, qui contient toutes choſes, lequel
„ par la ſapience de Dieu, puis apres eſt faict
„ ſon corps, duquel nous ſommes nourriz.
„ Ainſi noz corps eſtans ſemez en terre, & re-
„ ſoulz en icelle, ayans eſté nourriz dudict
„ corps & ſang diuin, reſſuſciteront au temps
„ ordonné, le verbe leur donnant la reſurre-
„ ction en la gloire du pere. Ie retourneray pour acheuer le propos des figures à la deduction d'icelles.

Aucuns m'ont reſpondu que par ma confeſſion,

feſſiõ, puis que Ieſus Chriſt n'auroit accomply la figure de la Cene Moſaïque, ſinon ſacramentellement, que ce n'eſtoit qu'en eſprit, veu que Sacrement n'eſt qu'vng ſigne exterieur.

Ie ne nie pas que les eſpeces du pain & vin ſoient proprement nõmees ſacrement, comme couuertures de la diuinité latente & cachee: & que toutesfois lon ne puiſſe nõmer l'Euchariſtie ſacrement, cõme ſoubs le nom d'vne partie, comprenant le tout: mais ie nie fort & ferme, que la ſubſtance de l'Euchariſtie ſoit ſigne ne ſacremẽt, ains afferme eſtre le vray ſang & chair de noſtre Seigneur, dõné pour nous à Dieu ſon pere actuellement, ſelon l'eſcript de ſainct Luc: Ceſt mon corps, lequel eſt donné pour vous: & par ainſi ie nie (quoy que ce ſoit oultre la capacité de noſtre chair & ſang) qu'il ne ſe ſoit offert qu'en eſprit, ne ſoit dõné à manger ſinon en eſprit: car la figure vrayement mangee, monſtroit que la verité debuoit pareillement eſtre mangee, à fin que la dicte verité reſpondiſt à la figure. Sainct Auguſtin dict qu'ainſi que Dieu & l'homme, ces deux en vng meſmes corps, font Ieſus Chriſt, que la forme du pain

Les eſpeces ſont proprement nõmees ſacrement.

La ſubſtance de l'Euchariſtie n'eſt pas ſigne.

Chap. 22.

Si Ieſus ne s'eſt donné pour nous à mãger qu'en eſprit il n'auroit ſouffert qu'en eſprit.

visible, & la chair inuisible cachee soubz l'effigie & apparence de pain, tous deux ensemble indiuiduellemẽt font le Sacrement.

L'oblation mystiquemẽt faicte regardoit nõ l'Agneau seulemẽt, mais les autres figures

En oultre il est à considerer que l'oblation actuelle faicte par nostre Seigneur, à Dieu son pere, en ce nostre sacrifice propiciatoire non sanglant, debuoit regarder non seulement la raison de l'Agneau: mais estre preparatif à la mactation sanglante de luy, que la beste pour le peché, & l'Holocauste figuroit, de laquelle le pontife debuoit porter le sang aux lieux saincts, auant que les corps fussent bruslez hors les Castres: car il est certain qu'aussi actuellement debuoit la beste estre offerte à l'huis du tabernacle, auant la mactation & occision, qu'elle estoit realle-

Leuit. 16.

ment occise: & selon la verité de l'oblation,

Selon la verité de l'oblation, on doibt iuger de la mactation.

lon doibt iuger de la verité de l'execution & massacre. Au moyen de quoy, si Iesus Christ ne se seroit offert qu'en esprit (comme dict Caluin) n'auroit porté son sang au lieu Sainct qu'en esprit, lon pourroit dire, qu'il n'auroit souffert hors la porte qu'en esprit, qui seroit aneantir la passion & sacrifice de nostre salut: au moyen dequoy fault conclure necessairement, qu'il se soit offert

à la

à la Cene, auant qu'eſtre mené au ſupplice.

Pour ce que i'ay faict mention de ſacrifice propiciatoire, de ſalut & Holocauſte, ie adiouſteray ces parolles pour l'intelligence. Le propiciatoire deuoit preceder l'Holocauſte, pour monſtrer que l'heritage eternel & le paiement de la rançon ne peult appartenir, ſinon à ceulx qui au parauãt auront leur Dieu propice, & pour ce que ſouuentesfois nous pechons, & que nous auons ſouuent beſoing de repropicier noſtre Seigneur, le ſacrifice ſe repetoit ſouuent en la loy, auec ſang: car ſans le ſang n'y auoit il mondation ne remiſſion de pechez: mais celuy qui ne ſe faiſoit qu'vne fois l'an, quand le preſtre entroit au ſãctuaire, no⁹ mõſtroit qu'a vne ſeule fois Ieſus ſe debuoit offrir pour noſtre ſanctification & redemption, au moyen de quoy, comme il n'a peu mourir qu'vne fois, n'eſt le ſacrifice Holocauſte reiterable: mais en ſa vertu eternelle, le propiciatoire ſe peult il repeter & repreſenter de nouuel, & ſont ces deux ſacrifices ſi connexes, que l'oblation en eſt commune: Parquoy n'a il fallu pour l'execution du ſacrifice de redemption & Holocauſte, autre oblation

Leuit. 16.

S. Paul 9. des Hebr.

L'oblation de la Cene commune au ſacrifice & Holocauſte.

que celle qui fut faicte pour la propiciation & remiſſion des pechez, quand il ſe ſanctifia viſiblement à la Cene, comme nous dirons plus à plain cy apres.

Ce pendant oyons les parolles de Dieu à
S.Mat.26. ſa Cene, verité de la Moſaïque: Et ayãt prins le breuage, apres l'auoir benit, leur donna diſant, beuuez en tous, il eſt mõ ſang du nouueau teſtament, lequel eſt eſpandu pour la remiſſion des pechez.

Il n'y a ſelon les parolles aucune difference entre ce qui eſt eſpandu pour la remiſſion des pechez, & entre ce qui fut beniſt, & dõné à boire: Car le relatif, qui, ſ'y rapporte, & non à autre neceſſairement, ſelon la reigle, & raiſon de noſtre langue: ſi donques le breuage eſt figure, il fault que le reſpandu pour la remiſſion, ſoit auſſi figure: au contraire, ſi le reſpandu eſt la verité du ſang, auſſi ſera le breuage.

Conſideratiõ du relatif à l'antecedent aux diuines parolles.

Combien que ces parolles ſoient ſi manifeſtes, qu'elles ne ſe puiſſent auec raiſon & bon entendemẽt deſguiſer, Caluin ce neantmoins veult, qu'eſtant dict: Beuuez en tous, il eſt mon ſang eſpandu pour la remiſſion des pechez: le reſpandu ayt eſté ſang, & que par

pat ce mot beuuez en, il faille entẽdre deux breuages, l'vn de vin (pour le regard du corps humain) lequel eſt beu corporellemẽt, l'autre du ſang diuin, beu par l'ame ſpirituellement: Mais il ne ſe ſçauroit ſauuer ſi ainſi eſt, que le ſang ne doibue auoir eſté eſpandu ſpirituellement, ainſi qu'il eſt beu par la foy, & non reallement, ou que lon boiue autre choſe que le reſpandu.

Si le ſang n'eſt beu ſinon ſpirituellemẽt, il n'auroit pas eſté autrement eſpãdu.

Mais poſons le cas qu'il ne ſe trompe point: qu'eſtãt dict, C'eſt mon ſang du nouueau teſtament, le ſang ſoit ſignifié, tant en Sainct Matthieu que Sainct Marc: Ce pendant le nouueau teſtament ne ſera pas ſignifié: car il y a difference entre le ſang du teſtament & le teſtament, ains neceſſairement faudra tenir qu'il y en ayt eu vng, & faict en ſang: ou que la ſignificatiõ ſoit faulſe: car pourneant ſeroit le ſang du teſtament ſignifié, ſ'il ny en auoit: Puis qu'ainſi eſt, quand aura eſté faict ledict teſtament? quant à moy ie ne ſçay autre nouueau teſtament, que la Cene, ſelon Sainct Paul, lequel a dict: Ce breuage eſt nouueau teſtament en mon ſang. Qu'ainſi ſoit, lon ſçait qu'incontinent apres la Cene, Ieſus fut mis entre les mains des pecheurs, lié, &

Le ſang & non le teſtament ſignifié ſelon Caluin.

1. Cor. 11.

Il n'y a eu autre nouueau teſtament que la Cene.

condamné à mort : auquel temps, il n'euſt peu teſter, pour ce que ſelon la chair il eſtoit en puiſſance d'autruy, ainſi qu'il diſt à Pilate: Tu n'aurois puiſſance ſur moy, ſ'il ne t'eſtoit donné d'enhault.

S. Ieh. 18.

Caluin ſeſt icy trompé, il a dict & cuide que le ſang du nouueau teſtament, ne fuſt autre que le ſang eſpandu viſiblement en la croix: & qu'il n'y ait eu que du vin à la Cene, au moyen dequoy veult, que Ieſus Chriſt ſoit mort ſans teſter, mais Sainct Paul au 9. des Hebrieux appelle le ſang de la croix, celuy de la confirmation du teſtament, diſant que ledict teſtament auroit precedé la mort. Oyez ces parolles, la ou il y a teſtamẽt, „ il eſt neceſſaire que la mort intercede: car le „ teſtament eſt ferme apres la mort, & il n'eſt „ pas encores vallable tant que le teſtateur eſt „ viuant. Vous voyez que ſelon Sainct Paul, il y auoit teſtament auant la cõfirmation, ſuiuant le vieil teſtament, figure du nouueau: Ainſi que dict ſainct Paul au meſme chapitre, referant par cõparaiſon ceſtuy cy audict „ vieil teſtament: Ne le vieil (dict il) ne fut de„ dié ſans le ſang: car quand Moyſe auroit ex„ poſé tout le precepte ſelon la loy, ayant prins le ſang

Le ſang viſiblement eſpãdu, fut nõ teſtament, mais confirmation d'iceluy. Hebr. 9.

le ſang des veaux & des boucs auec eaüe & laine rouge, d'hyſſope aſpergeoit le peuple, le liure, & le tabernacle, diſant: C'eſt cy le ſang du teſtament que Dieu vous à ordõné. Or puis que ſelon Sainct Paul, le vieil teſtamẽt eſtoit figure du nouueau, & qu'il n'euſt biẽ eſté faict ſans le ſang eſpandu, comment entendrons & croirõs nous que le nouueau ait eſté faict en vin, non pas en ſang?

Pour ce que Caluin n'euſt peu ſouldre ceſt argument, il à nié que la Cene fuſt teſtament, & à faict vne longue diſpute ſur le mot Grec diathiki, qui à ſon aduis, ſignifie conuention: inferant que la Cene eſt vne confederation au ſang, que Ieſus debuoit eſpandre: neantmoins qu'en ſa verſion il vſe du temps preſent, ſelon le Grec: C'eſt le ſang, dict il, qui eſt eſpandu. En oultre ſi ſon dire auoit lieu, le vieil teſtament n'auroit point eu de verité accomplie, & Ieſus Chriſt ſeroit mort ſans teſter, contre S. Paul.

Armonie ſur ſainct Math. chap. 26.

La verſion de Caluin contraire à ſon comment.

Ieſus, au compte de Caluin, mort ſans teſter.

Ie demande en apres à Caluin, ſil eſt vray qu'en la bouche de la verité au temps de l'accompliſſement des figures, la parolle ait eſté prinſe improprement, pour quoy en la bouche de Moyſe exẽplaire de noſtre Seigneur,

En la bouche de la verité la parolle prinſe ſans figure, comme en la bouche de l'exemplaire.

elle auroit eſté propremẽt prinſe? Vous auez ouy que Moyſe faiſant le vieil teſtament eſpandant le ſang des beſtes ſacrifiees pour le peché, figure de l'effuſion du ſang de Ieſus Chriſt, diſoit: C'eſt le ſang du teſtement que Dieu vous à ordonné. Pourquoy doncques (eſt) en ce lieu ne ſera il prins pour ſignifie, comme Caluin en la bouche de la verité, Ieſus Chriſt le veult prendre?

Eſt, prins en la bouche de Ieſus, verité à la Cene, comme quand il eut repeu les turbes. S. Ieh. 6.

Et ſi ce verbe ſubſtantif, eſt, en ce lieu ſe prend pour ſignifie, pourquoy en S. Iehan, quand Ieſus dict, Ie ſuis le pain de vie, ne ſera il prins, comme ſi l'auoit dict, ie ſignifie le pain? Item le pain que ie vous donneray eſt ma chair, que ie donneray pour la vie du monde: que ne ſignifie il la chair? Et quand Sainct Paul à dict: Pource nous ſommes vng meſme pain, vn corps, car nous participons d'vn meſme pain: il debuoit ſelon Caluin dire, nous ſignifions vng pain, vng corps.

1. Corint. 10.

Philoſophie de Caluin & Martyr impugnee.

Ie voy la vne autre difficulté prinſe de Caluin, & de Pierre Martyr ſon frere: Que deux termes en ſoy differens d'eſpece & de nature, ne ſe peuuent prendre l'vn pour l'autre, ſinon par ſignification: Soit ainſi, & que le bre-

breuage du nouueau teſtament ſoit differẽt du ſang,& le ſignifie:ſera il pas force que le ſang eſpandu en la croix, ſignifie le vin pareillement?Si cela eſt trouué mauuais,la reigle eſt faulce : les termes differens, &(comme dict le maiſtre diſpares) ne correſpondront l'vng à l'autre par ſignification:car le corps mort pour noz pechez ne peult ſignifier en ce regard le pain , qui nous nourriſt, ne la nature paſſible , ſignifier l'impaſſible: par ainſi ne peuuent eſtre termes differens, le breuage et le ſang,mais vne choſe meſme.

Si le vin a ſignifié le ſang par la philoſophie de Martyr,le ſang de Ieſus auroit auſſi ſignifié le vin.

I'ay bien leu en S.Iehan parlant de Ieſus Chriſt,voila l'Agneau qui porte noz pechez pour la correſpondence qu'il y a de nature paſſible & innocẽce de l'Agneau , à celle de Ieſus Chriſt:& ie confeſſe biẽ ſelon la reigle de Martyr,que l'Agneau,& Ieſus Chriſt termes differens & diſpares, ſe peuuent prẽdre l'vng pour l'autre par mutuelle ſignificatiõ,en la qualité(cõme auõs dict)qui a quelque ſimilitude de l'vng à l'autre : cõme auſſi ſe peult dire de la nature de pain nutritiue, à la nature nutritiue du corps diuin,chacun en ſon regard : mais que la nature nutritiue du pain,ſignifie la nature mortelle de Ieſus

Correſpõdẽce de l'Agneau à Ieſus Chriſt, ſelõ Martyr.

La nature nutritiue du pain ne peult ſignifier la paſſion de Ieſus Chriſt.

Chriſt, & qu'en ces regards ils ſe puiſſent prendre l'vng pour l'autre, ie n'en veux riẽ croire: Si eſt il que le pain ne deburoit, ne pourroit en ce lieu eſtre figure du corps de Ieſus Chriſt, ſinon en ceſte qualité de mort: car elle a eſté expreſſement enioincte & deſignee par luy, faiſant le nouueau teſtamẽt: car il n'a pas dict, c'eſt le corps qui vous nourriſt, mais c'eſt le corps qui eſt donné pour vous. Ce ſeroit donc folie d'vſurper l'vng pour l'autre en la ſignification, contre le diuin commandement: parquoy fault il nier que le pain figure, mais affermer qu'il a eſté faict & mué au corps.

La figure du pain Moſaique ne peult, ne doibt auoir eſté accomplie ſans l'Agneau.

Nous auons icy à conſiderer vne autre choſe, que le Paſque, c'eſt à dire, la Cene de Moyſe vmbre & figure de la Cene de Ieſus Chriſt, auoit deux principales viandes, le pain ſans leuain, & vng Agneau roſty, mãgé ſans fraction d'oz, leſquelles ne doibuẽt auoir eſté accomplies l'vne ſans l'autre, chaſcune ſelon ſa ſignification.

Que ſignifioit le pain ſans leuain. 1. Corint. 5.

Le pain ſans leuain, comme dict Sainct Paul, no⁹ ſignifioit la pureté de Ieſus Chriſt, & que nous debuons purger du vieil ferment d'iniquité, pour eſtre faicts nouuelle conſper-

conſperſion, & azymes de ſincerité, pour manger dignement l'Agneau, Ieſus Chriſt.

L'Agneau occis & immolé pour preſeruer les Hebrieux de l'eſprit vaſtateur, & meurtrier des premiers naiz d'Egypte, nous mõſtroit que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, par ſa mort nous debuoit preſeruer du diable, & de ſa domination. Vous voyez deux figures notables, differentes, & deux differens effects, & conſiderations : leſquelles eſtoient mãgees toutes deux par Moyſe, & conſequemment en l'accompliſſemẽt doibuent auoir eſté toutes deux mangees pour la verification, par noſtre Seigneur. *Exo. 12.*

Que nous figuroit l'Agneau de Moyſe.

Deux figures ſignificatrices de deux differẽs effectz.

Que Caluin monſtre les verifier à ſa Cene, il nous faict à croire, que le pain qu'il y mange, eſt figure de nourriture ſpirituelle de ſon ame. I'en ſuis content, qu'en ceſt endroict ſon Analogie ait lieu : mais que deuiendra le demeurant, ceſt à dire la manducation de l'Agneau, contre l'eſprit vaſtateur de noz ames & corps, donné à Dieu ſon pere pour nous en ſacrifice? Si Caluin regarde à la nourriture de ſon ame, il ne deburoit negliger la munition contre le diable : car la nourriture ne luy ſeruiroit, ſi le diable

En la Cene de Caluin l'Agneau de Moyſe n'eſt conſideré.

l'emportoit.

Il reſpond. *Qu'il mange le pain en memoire de la paſſion, & combien que ledict pain de ſa nature ne puiſſe figurer ladicte paſſion, que ce neantmoins l'ayant en memoire, il mange en eſprit l'Agneau, accompliſſant par ainſi la figure.* Nous y auons ia ſatisfaict, qu'il fault manger non ſeulement en eſprit, mais en corps, ainſi que la figure fut mangee.

A quoy ſe doibt referer ce precepte, Faictes le en memoire de moy.

En oultre, il entend mal ce paſſage: Faictes le en memoire de moy, l'interpretant, mangez le en memoire de moy, & mettant en nonchaloir toutes les autres actions de la Cene, de benediction, actiõ de grace, & pronõciation des parolles operatrices de la cõuerſion du pain en chair: Pour le vous prouuer ie les repeteray: Ieſus a prins du pain, & l'ayant beniſt, le rompit, & leur dict: c'eſt le corps mien, lequel eſt rompu pour vous, faictes le en memoire de moy. Ie vous prie lecteur conſiderer, ſi ce mot, faictes le en memoire, eſt à dire mangez le en memoire: Eſt ce pas plus toſt à dire, faictes le corps en memoire de moy, referant le relatif à l'antecedent prochain? S'il eſtoit dict: Prenez, mangez, faictes le en memoire de moy, il y

Sainct Paul 1. Corint. 11.

auroit

auroit quelque apparence de dire que le commandemẽt de faire regarde le manger: mais il y a, C'eſt mon corps, faictes le en memoire de moy.

Puis il y a ſemblablemẽt & le breuage apres ſouper, diſant: Le breuage, le nouueau teſtamẽt, eſt en mon ſang, faictes le, toutesfois que vous le boirez en memoire de moy: Eſt ce à dire, beuuez le, quand vous le boirez en memoire de moy: y a il pas plus de propos de dire: Faictes ce breuage en memoire de moy, quand vous le boirez? Sainct Paul adiouſte, toutesfois que vous aurez mangé ce pain cy, & aurez beu ce breuage cy, vous annoncez la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne.

Il y a en ce paſſage deux parolles celebres, faire en memoire, puis par mãger & boire, annoncer la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne: Elles ſont à conſiderer toutes deux, il ne les fault confondre en vne ſignification: Ieſus Chriſt commãde de faire ſon corps & ſon ſang en ſa memoire, c'eſt à dire, de ſon incarnation, toutesfois que lon le mãgera & boira, nous aſſeurant d'annoncer ſa mort quand lon boira ſon ſang: Ne vous eſ-

Interpretatiõ de ceſte parolle, annõcerez la mort.

bahiſſez de cecy: car le mot, annoncez, en S. Paul eſt de temps preſens indicatif, & non pas imperatif: il ne commande (ce que font les Caluiniẽs) d'anncõer de parolles la mort du Seigneur, mangeant leur pain. Cõment donques (direz vous) ſe pourra il entendre, qu'en mangeant & beuuant, lon annonce la mort, qui plus toſt ſeroit annoncer la vie? Il eſt facile à qui n'aura l'entendement preoccupé d'erreur & de tenebres. Sçauez vous pas que lon ne ſçauroit boire le ſang de l'Hoſtie tuee, que vous n'en ſçauriez manger la chair, que vous n'annonciez la mort d'icelle, ſoit que vous le diſſiez ou taiſiez? il eſt donques à ſçauoir que mangeant l'Agneau offert à Dieu le pere, & immolé pour noſtre ſalut: & beuuant ſon ſang eſpãdu pour noz pechez, lon en annõce la mort. Et à fin que lon ne face doubte de la preſence, & exiſtence du corps, le tout puiſſant à donné commandement de le faire en vertu de ſa ſaincte & toute puiſſante parolle, ainſi qu'en vertu d'icelle, il fut conceu du ſainct Eſprit, au ventre d'vne vierge, ſans coniunction virile.

Lon ne ſçauroit manger de choſe morte, ſans en annoncer la mort.

DE LA CONFERENCE DE *l'incarnation à la conſecration.*

CHAP. 5.

POur le mieux entendre, il fault regarder, comme fut faict le myſtere de l'incarnation : car tout ce qui y entreuint, entreuient à la conſecration & facture du corps offert pour noz pechez : il y eut trois choſes concurrentes, l'Ange, le Verbe, & la Foy de la Vierge, auec la pure & immaculee ſubſtance d'icelle, à la conception : Autant y en eſt il employé au ſacrement, l'Ange & ambaſſade de Dieu, le Verbe diuin & la Foy de l'Egliſe vniuerſelle : pour la quatrieſme, le pain azyme, tiendra le lieu du ſang immaculé de la Vierge. Ieſus fut au lieu de l'Ange, & la benediction du pain, au lieu de la benediction de ladicte Vierge.

Ce qui fut employé à l'incarnation, l'a eſté à la conſecration.

L'Ange apres auoir beniſt, prononça les parolles : Tu conceuras, & enfanteras. Le Sainct Eſprit ſuruiendra en toy, & la vertu du treshault t'enumbrera : Par ainſi, & ce qui viẽdra de toy, ſera ſainct : Voyci l'ancelle de Dieu, me ſoit faict ſelon ta parolle. Voyla tout le myſtere de l'incarnation.

Luc. 1.

Venons à la conſecration, memoire de ce myſtere la, affin de veoir ſi il y aura correſpõdance: Ieſus Chriſt, Ange du grand conſeil, ayant prins du pain, non fermenté, le beniſt comme l'Ange beniſt la Vierge: au moyen dequoy, ſuruenant le Sainct Eſprit, & la vertu du treshaut enumbrant ce pain, eſtant ces parolles prononcees: C'eſt mon corps: pour ce que la diuine parolle ne paſſe point inutilement, que nulle parolle, comme dict l'Ange à Marie, n'eſt enuers Dieu impoſſible, fut faicte la mutation du pain en chair, en la foy de l'Egliſe, & congregation des fideles, ſelon la parolle.

Les Caluiniés gaudiſſent en ceſt endroict, ilz demandent ſi en vertu de la parolle eſt faict le corps: *Eſt il faict en vng inſtant, comme ſont faictes les œuures de Dieu, ou auec laps de temps, comme celles des hommes? Si c'eſt en vng inſtant, fault il attendre à l'adorer, quand la derniere ſyllabe de ce mot, mon corps, ſoit prononcee? tellement qu'en ceſte ſyllabe giſe la perfection de l'œuure: eſt ce pas des que lon commence le propos?* Mais ie leur demanderay, comment, & quand le verbe fut il faict chair? Fut ce quand la Vierge

Le pain eſt changé, y ſuruenant le S. Eſprit.

euſt prononcé la derniere ſyllabe de ces parolles: Me ſoit faict ſelon ta parolle, tellemẽt que la perfection de ceſt œuure giſe en icelle? Ainſi eſt il de l'vn que de l'autre, ſuruenant le Sainct Eſprit, en l'vne & l'autre matiere, fut faict le miracle, auquel Eſprit i'en impute la vertu: il ne fault eſtre diſciples de Lucian, ne es choſes de Dieu en parler par moquerie.

Vne autre choſe les deſtourne de ceſte foy: C'eſt que lon ne voit, ne gouſte lon que du pain, & du vin: & diſons que la ſubſtance eſt changee: mais en Ieſus Chriſt lon voit vng homme, de nature d'homme, auec les propres accidens y appartenans: A ce ie reſpons que ſoubz l'eſpece de pain & vin, eſt la diuine chair couuerte, ainſi que ſoubz l'humanité veſtue d'accidens humains, la diuinité en Ieſus eſtoit latente, affin que le Sacrement reſponde au Sacrement, & que la memoire de l'vn ſoit excitatiue de l'autre, en ãt que l'vn & l'autre miracle, oultre les forces de nature cree, fut faict par la vertu de la parolle, ſuruenant le Sainct Eſprit.

Il n'eſt veu que du pain comme il n'eſtoit veu qu'vng homme Ieſus eſtãt en terre, eſtãt là diuinité latente.

Ilz repliquent qu'a mon dire il y a encores vne repugnance: qu'icy la matiere, ſub-

ſtance du pain, eſt totalement muee, & deſinee en chair, ſoubz les eſpeces impropres: mais en Ieſus Chriſt, la chair demeure entiere ſoubz la propre eſpece, y eſtant la diuinité infuſe, que ſelon ma ſimilitude deburoit eſtre ainſi au Sacrement de l'Euchariſtie.

Differẽce entre memoire et ſimilitude.

A quoy i'ay reſpondu que la memoire, n'eſt pas à dire ſimilitude: que noſtre Seigneur ayant dict, Faictes le en memoire, n'a pas dict à la ſimilitude: Ce neantmoins trouueront ilz ſimilitude, en ma propoſition, entant que la vertu efficiente de l'vn & l'autre myſtere, non ſeulement eſt ſemblable, mais vn, le moyen & raiſon vne: Car ce qui eſt interuenu en l'vn, à ſçauoir l'Ange, le Verbe, la Foy, & pureté de la matiere, eſt auſſi interuenu en l'autre. Quãd à ce qu'ilz diſent que les effectz ne ſont ſemblables, pour ce que la chair ne deſina en eſprit à l'incarnation, & à la conſecration, le pain eſt deſiné en chair, Cela a eſté faict ſelon la parolle, ainſi que la Vierge reſpõdit à l'Ange: or la parolle eſtoit, Tu conceuras vng fils du ſainct Eſprit: Par ainſi & ce qui naiſtra de toy ſera ſainct. Si la chair fuſt deſinee en eſprit, il ne fuſt rien né de la Vierge: & par ainſi euſt eſté contre la parolle.

La vertu efficiente du myſtere de l'incarnation & conſecration eſt vne.

parolle. Semblablemẽt ſi le pain demeuroit au myſtere de la conſecration, ou ſil deſinoyt en eſprit, ce ſeroit cõtre la parolle, Ceſt mon corps: Car le corps n'eſtoit pas de pain, ains de chair paſſible: parquoy affin que la parolle ayt lieu, a fallu que (comme auons dict) ſoubz l'eſpece eſtrange, fuſt cachee la chair diuine en ceſte operation, ainſi que ſoubz la chair paſſible, eſtoit la diuinité latente en la perſonne de Ieſus Chriſt: & par ainſi eſt celebree la memoire de l'incarnation, par la conſecration: Car les miracles tous deux ont eſté ſelon la parolle diuine.

Le pain eſt deſine en chair, pour eſtre faict ſelon la parolle.

S'IL Y A EV AVTRE IMMOLATION & oblation qu'en la croix, & des ſacrifices. CHAP. 6.

VOyla que i'ay à dire maintenant pour l'interpretation de ce mot: Faictes le corps en memoire de moy: Ie viendray à l'annonciation de la mort: Pour m'impugner diſant, qu'en mangeant la chair immolee, & beuuant le ſang, lon annonce la mort de l'Hoſtie: ilz diſent *Que ie preſuppoſe vng faulx, et qu'il n'y a autre immolation que celle qui fut faicte en*

la croix: Mais ie prouueray mon dire par le meſme Caluin: Il dict en ſon traicté de la Cene, *Que pour auoir ſalut, il fault que nous participions au ſacrifice de Ieſus Chriſt, faict pour nous, & que nous receuions ce benefice à la Cene.* Ie luy accorde treſuoluntiers, ſil demeure en la foy de l'Egliſe: Mais luy & moy ne ſerons iamais d'accord de la maniere de participer: il veult: *Qu'en croiant que Ieſus Chriſt debuoit mourir, & reſſuſciter pour nous, & qu'ainſi à eſté, ſans manger corporel, lon mange:* Ie redy qu'a ce conte les Apoſtres ne le mangerent à la Cene, mais que ſi Caluin ne ſe trompe, les Catechumains, & penitens, le mangeoient tous les iours, quoy qu'ilz en fuſſent exclus par l'Egliſe: Par ainſi ſuiuant la foy de l'Egliſe, & religion, i'ay dict & maintenu, qu'auec la foy, & bonne cõſcience, il fault conioindre le manger corporel, tout ainſi qu'au Bapteſme & lauement corporel, eſt la foy neceſſaire, pour receuoir le Sainct Eſprit, & remiſſion des pechez.

Cate. 53. Dimanche.

Si en croiant lon mange la chair diuine, à tort eſtoient les penitens forclus de la Cene.

S. Denis au traicté de la Cene.

L'auctorité de S. Paul m'a confermé en ceſte foy: ayant dict, Le pain que nous rompons, n'eſt il pas la participation du corps de Ieſus Chriſt? il n'a pas dict, la foy qu'auons

1. Corint. 10.

à la

à la mort & resurrection, ains n'attribue la participatiõ qu'a la fraction & mãducation.

S. Paul attribue nostre cõmunication de son corps, à la fraction du pain.

Mais considerons comment auroient esté les Apostres participans du sacrifice, realle-ment & de faict par manducation, veu qu'il n'estoit pas, selon Caluin, lors offert, ne immolé. Et nous à la Cene, commẽt en participerions nous tous les iours, s'il n'y en a point? Il fault esleuer son entendement aux sacrifices anciẽs, figures du nostre. Se lit il que iamais lon ayt cõmunié du sacrifice, que lon en ayt mangé, s'il n'y en auoit vng? Si cela ne se trouue en la figure, comment se pourra il verifier en la verité? Escoutez qu'en dict S. Paul: Ceulx qui mangent les Hosties sont ilz pas participans de l'Autel? Vous voiez qu'il » n'attribue la participation de l'Autel qu'a la » manducation de l'Hostie: estoit elle spirituelle? Pour nous en oster le doubte, il auoit dict: Voyez Israel selon la chair. Ce mot fut à fin de monstrer, que la mãducation debuoit estre corporelle, non en esprit, comme cuide Caluin. S. Paul n'auroyt dict ces parolles en vain, ne pour chose qu'il eust soucy des sacrifices reprouuez, mais il vsa de cest exemple, pour monstrer aux Corinthiens, en

Lon ne scauroit vraymẽt participer du sacrifice s'il n'y en a point

1. Corin. 10.

La manducation de nostre sacrifice doibt estre selon la chair & esprit, cõme celle estoit aux Hebr. ou la comparaison de S. Paul est faulce.

quelle reuerence ilz debuoient venir au sacrifice propiciatoire de Iesus Christ: duquel (selon la chair & esprit) il vouloit monstrer, qu'aussi veritablement lon mange le corps diuin pour en estre participans, que les Hebrieux & Gentilz mangeoient veritablemẽt leurs Hosties visiblement tuees, non en figure, ne Sacrement, affin d'estre participans de l'Autel. Or regardez cõme Caluin est loing de ce propos, enseignant qu'a la Cene, selon la chair, lonne participe que du pain, lon ne mange que du pain: & selon l'ame, lon ne mange qu'en esprit.

La cõparaison & exemple de Sainct Paul, à vostre aduis, seroit elle bonne, si les Israëlites participoient de l'Autel, mangeans selon la chair, & nous du corps materiel, le mangeans selon l'esprit seulement? Par les parolles suiuantes, il sexplique si manifestement, que ie me suis esbahy, comme Caluin ne l'ait

„ entendu, il dict: Ce que les Gens immolent,

„ elles immolent aux diables, & non à Dieu.

Par ainsi, fault il croire qu'il vouloit inferer que ce que les Chrestiens immolent, ilz immolent à Dieu, & qu'il y a immolation auãt que lon participe de la chose immolee à

Dieu,

Dieu, comme il y a immolation au diable, auant que participer de l'Autel par la choſe mãgee: il adiouſte, Ie ne veulx pas que vous ſoiez cõmunians des diables: vous ne pouuez boire le calice du Seigneur, & le calice des diables: Il confere l'vn calice à l'autre. Si l'vn eſtoit calice des diables, à cauſe de l'actuelle ſacrificature, & l'autre ne le ſoit, qu'elle conference y trouuerez vous? Toute comparaiſon ſe faict, affin d'entẽdre la choſe, de laquelle lon traicte, ſelon l'exẽple propoſé. Par ainſi S. Paul ſe ſeroit trompé, ſi l'vn eſtoit breuage du diable, pour ce qu'il eſt du ſacrifice du diable, & que l'autre ne fuſt breuage du Seigneur, & ne ſoit du ſacrifice: Ce ſeroit exemple de ce qui eſt, à ce qui n'eſt pas. Il fault noter encores vne choſe, que le breuage eſtoit par S. Paul nommé breuage du Seigneur, auant qu'eſtre beu: parquoy ne prent il ſa force & dignité des communiãs.

Le calice de benedictiõ eſt du ſacrifice, comme celuy des Hebrieux en eſtoit.

S. Hylaire au 8. de la trinité.

Caluin dict, *Que nous faiſons deshõneur au ſacrifice vnique de noſtre Seigneur: & comme s'il n'eſtoit ſuffiſant, que nous en voulõs tous les iours faire de nouueaux, & tuer Jeſus Chriſt, qui ne peult plus mourir, & voulons vſurper l'office de ſacrificateur, lequel appartiẽt à noſtre*

Obiection de Caluin, cõtre le ſacrifice.

Inſtitution de la Cene, Cate. 53. Dimãche.

Seigneur ſeul, non aux autres.

Ie me ſuis merueilleuſemẽt esbahy, qu'il ſoit entré en ceſte opinion: *Que nous cuidions tuer tous les iours noſtre Seigneur, en le ſacrifiant ſacramentellement*: Veu que l'Egliſe tient & croit, que ſoffrant à Dieu le iour de la Cene, quoy qu'il offriſt ſon corps paſſible, il offrit, de maniere impaſſible, & cõme diſent les Grecs μυστικῶς, c'eſt à dire, veritablement, mais de maniere ſaincte & occulte aux hommes: auec ce qu'auant la cõſecration, lon chãte à haulte voix, qui a deſtruict la mort en mourant, & a reparé la vie en reſſuſcitant: il faudroit que gens fuſſent inſenſez ſils croyoient tuer ce qu'ils chantẽt, qui a deſtruict la mort, & qui a reparé la vie. En oultre ce, lõ lict ordinairemẽt à haulte voix l'epiſtre de S. Paul aux Romains, ou il dict, que la mort ne domine point à noſtre Seigneur: & aux Heb. qu'il n'a eſté offert qu'vne fois. Comment doncques (diſent ils) entẽdez vous ſacrifier le corps, qui eſt glorieux & impaſſible? le pouuez vous ſacrifier autrement qu'il ſeſt offert en croix? Ie dy que nous ſacrifions le meſme, mais autrement: car noſtre pain eſt mué en ce que Ieſus offrit,

Que l'Egliſe ne pretend tuer Ieſus Chriſt, en ſacrifiant ſon corps.

Chap. 6.

Lon ſacrifie le meſme corps paſsible, mais autrement.

frit,affin qu'il mouruſt,nõ que nous offriõs de nouueau,pour le tuer, non pouuant plus mourir. Parquoy noſtre oblation eſt la ſienne,nõ la noſtre,c'eſt à dire, de noſtre œuure.

Pource que par l'iniquité du temps,ceſte matiere ſe trouue auiourd'huy ſi difficile,& que grande partie du monde en eſt en trouble: i'en diray ſelõ la foibleſſe de mon entẽdement,ce qu'il a pleu à Dieu m'en apprendre par la lecture des ſainctes lettres,& confeſſeray ingenuëmẽt croire,& vouloir croire iuſques à la mort,que neceſſairemẽt nous auons à participer,ſelon la chair & eſprit,du ſacrifice vray & materiel du corps de noſtre ſauueur,pour eſtre vniz à ſa chair:non en eſprit, ne de conſentement ſeulement ; mais de naturelle participation, comme Eue a eſté faict os d'Adam, & comme les membres ſont vniz au chef en vn corps, affin que viuions en Ieſus Chriſt,& faiſions fruict en luy : ce que ie croy ne ſçauoir obtenir ſans manger ſa chair auſſi reallement, proprement, & naturellement, que les Hebrieux mangeoient leurs Hoſties, pour eſtre participans de l'Autel. Item, ie croy que nous mangeõs le vray corps,qui parloit aux Apo-

Neceſſairement nous auons à participer du ſacrifice du corps de Ieſus ſelon la chair.

Ephe.5.

Ieh.15.

ſtres, qui auoit à ſouffrir le lẽdemain, lequel mangerent leſdicts Apoſtres auant ſa mort, affin d'eſtre vniz au corps du ſacrifice ſanglant, auant qu'il ſouffriſt pour mourir auec luy, & ſouffrir comme faict vng fils auec le pere, à cauſe de la proprieté de la chair. Mais ie dy bien que noſtre Seigneur ne ſouffre, eſtant par nous immolé, non plus qu'il ſouffrit eſtant mangé par les Apoſtres : car noſtre pain offert eſt changé, non en chair autre, mais renouuelee en gloire : celle propre que les Apoſtres mangerent auant la renouuation. Si cela ſe trouue eſtrange auiourd'huy, que le pain ſoit tourné en chair, qui eſtoit il y a mil cinq cents ſoixante ans : que lon prenne garde que la pouldre, en laquelle Adam eſt retourné, ſera reſtituee au meſme corps, qui fut faict au commencement du monde : choſe auſſi miraculeuſe & difficile à faire, que ce que nous diſons. Cela entendu, il n'eſt mal aiſé à comprendre, que nous ne cuidons pas tuer tous les iours noſtre Seigneur, pour noſtre ſalut, comme ſi ſa mort n'auoit eſté ſuffiſante : ou que nous n'vſurpons nouueaux ſacrifices : car nous employons celuy meſmes par ſon commandement

Le pain eſt changé en la meſme chair, qui parloit le iour de la Cene.

Il ſe trompe, qui cuide que nous vſurpõs autre ſacrifice, que l'vnique de Ieſus Chriſt.

demẽt,qu'il dõna à ſes douze Apoſtres,en la meſme force & vertu,c'eſt à dire,pour emõdatiõ de noz cõſciences: Ainſi que par les ſacrifices des Hebrieux,exemple de ceſtuicy, ils eſtoiẽt mõdez & ſanctifiez, ſelõ la chair, par l'aſperſion du ſang,qui equipolloit en figure à celuy,que prenons en verité: & ceſte noſtre emondation eſt, non pour noſtre peché originel, mais de ceulx que faiſons depuis la paſſion & grace receuë.

Le breuage du ſang equipolle à l'aſperſion du vieil teſtament.

Vne des raiſons qui à faict choper Caluin à ceſte pierre (de ce que i'ay peu comprendre en ſes liures) eſt, qu'il n'ait pas entendu la difference, d'entre le ſacrifice de la Cene, qui eſt propiciatoire, c'eſt à dire, remiſſion des pechez, de ſalut & de louange, & entre l'Holocauſte, lequel eſt celuy de la redemption, en la croix,leſquelz il fault cõſiderer chaſcun à part, ſelon les figures anciennes. Vous ſçauez qu'au vieil teſtament touſiours le ſacrifice propiciatoire precedoit l'Holocauſte, & qu'ilz eſtoiẽt differens & de diuerſes beſtes,non pouuãs eſtre faicts tous enſemble, car les ceremonies eſtoient diuerſes. Ce qui nous eſtoit figure, que la Cene, vraye oblation du ſacrifice du diuin

corps, & d'effuſion de ſang pour la remiſſion des pechez, debuoit preceder l'Holocauſte, qui eſt de noſtre redemptiõ, faict en la croix. Tous les deux ſacrifices au vieil teſtament ſe faiſoient auec ſang, pour mõſtrer que l'vng & l'autre benefice, nous ſeroit donné par le ſang de noſtre redẽpteur: Mais le propiciatoire ſe faiſoit auec encens, qui ſont les prieres des ſaincts, & huile de lieſſe, pour la cõuerſion du pecheur, & ſen offroit la greſſe, les reins & la taye du foye, & du ſang ſe faiſoit aſperſion, & eſtoit porté au lieu ſainct. A celuy de l'Holocauſte, il n'y auoit ne l'vng ne l'autre, & ſe bruſloit tout entier, ſans aſperſion de ſang. Ie ſouhaite que chaſcun liſe S. Cyrille, à ce propos ſur le Leuitique : Sainct Paul declare cecy aſſez ſuffiſamment à qui eſt diligent : il faict comparaiſon de l'emõdation de la chair, acquiſe par l'aſperſion du ſang des boucs & taureaux, & de la cendre de la geniſſe, employez au ſacrifice confectif du vieil teſtament, contre le lauement des conſciences de ceulx qui auroient beu le ſang, que noſtre Seigneur offrit à Dieu à la Cene, ſans macule: lequel ſang fut faict par le S. Eſprit.

Liſez le 16. du Leuit.

Le ſang offert à la Cene faict par le S. Eſprit ſelon la parolle diuine.

Et

Et noſtre dicte emondation eſt celle, que figuroit l'autre du vieil teſtament, par le ſang des boucs & taureaux offers pour le peché. Or la fin de l'emondation des conſciences, ne tend (à ce que dict le Sainct Apoſtre) que pour nous faire idoines à ſeruir à Dieu viuant: affin que la mort de Ieſus intercedant » apres pour la redẽptiõ des preuaricatiõs, qui » eſtoiẽt ſoubs le vieil teſtament, comme lon » pourroit dire du peché originel, & de ceulx qui les enſuiuent, ceulx qui ſont appelez, re- » ceuſſent la promeſſe de l'heritage eternel. »

A quoy tẽd l'emondation de la Meſſe.

A quoy tendoit la mort de noſtre Seigneur.

Vous voyez là deux effects recenſez par S. Paul: l'vng eſt de la remiſſion des pechez, c'eſt à dire, emõdation des conſciẽces, pour ſeruir au Dieu viuant: l'autre eſt de la rençon, que noſtre Seigneur paya en mourant pour no⁹, affin de no⁹ donner l'heritage d'eternité: Cela, comme nous auons dict, eſtoit figuré par le ſacrifice pour le peché & l'Holocauſte. Et il fut beſoing de faire ainſi: car il fault, comme auons ia dict, que Dieu ſoit appaiſé à nous, auant qu'il nous ſaulue, & que la rençon ſoit vne fois payee, pour noſtre liberté. Mais Caluin preoccuppé de ſon ſens, & affection, a confondu ces deux ſacrifices

en vn,& de celuy de l'Holocauſte en a faict la propiciation & l'Holocauſte. S'il les euſt diſtinguez, comme lon doibt, & qu'il euſt dict, que le propiciatoire print ſon efficace, & vertu de la mort,& de l'Holocauſte,pour la redẽption, i'euſſe eſté d'accord auec luy: car la conſommation du propiciatoire,eſt la mort,comme elle eſt la confirmation du teſtament,auquel nous receuons la remiſſion & purgation des pechez, & conſciences. Il fault, ſelon cecy,conſiderer les parolles que » Dieu dict, donnant ſon ſang à boire: C'eſt » mon ſang du nouueau teſtament,lequel eſt » eſpandu pour la remiſſion des pechez. Notez qu'il ne dict pas pour la redẽption, combien que ce ne ſoit qu'vn ſang, mais à cauſe » des effects,il a diſtingué l'effuſion.Et S.Paul » a dict,que le ſang de la mort intercedant,eſt » pour la redemption: Il eſt auſſi à noter que l'emondation au vieil teſtament & ſanctification du peuple eſtoit faicte, auant que l'Holocauſte fuſt faict, & la beſte pour le peché fuſt portee hors les Caſtres, bruſler, qui monſtre la reconciliation & ſanctification des Apoſtres, auant la paſſion en la croix.

Le ſacrifice propiciatoire a prins ſon efficace de la mort.

Le ſang de la Cene et celuy de la mort, vng ſang diſtingué, à cauſe des effects differens. Heb. 9.

La ſanctificatiõ eſtoit faicte auant que lon portaſt la beſte ſacrifiee hors les Caſtres.

l'ay

I'ay annoté encores vne choſe, que Sainct Paul enſeigne au meſme chapitre, expoſant la celebration du vieil teſtament, que les vaiſſeaux du miniſtere, le liure & le peuple, qui eſtoient exemples des choſes celeſtes, eſtoient aſpergez du ſang du bouc & veau, pour le peché, à la confection du vieil teſtament, pour monſtrer que les celeſtes debuoient, à la confection du nouueau, eſtre arrouſez de meilleures Hoſties. S. Paul vſe de nombre plurier, non ſans raiſon: il ne dict pas d'vne meilleure Hoſtie, comme ſeroit l'Holocauſte. Ces Hoſties donques ſont le ſang, & le corps beu & mangé à la Meſſe, c'eſt à dire, au ſacrifice propiciatoire & volontaire, pour l'emondation des ames & corps des fideles, leſquels fideles ſont les choſes celeſtes repreſentees par les exẽplaires, qui ſont, le liure, le tabernacle, & vaiſſeaux du miniſtere: ſuiuãt ce que dict Sainct Paul en la meſme epiſtre: Ie donneray mes loix en leurs cœurs, & les inſcriray en leur entendement. Ces choſes celeſtes donques ſont nettoiees par le breuage du ſang equipollant à l'aſperſion ancienne, puis elles ſont acheptees par l'Hoſtie, en la croix, que ie

Hebr. 9.

Pour quoy S. Paul dict Hoſties en nombre plurier.

Chap. 10.

Les choſes celeſtes ſignifiees par les exẽples mondes du ſang aſpergé, ſont les fideles.

nomme l'Holocauſte. Qui fera doubte que les Hoſties, en plurier nombre, ſe doibuent
„ ainſi entendre, liſe le 9. chapitre des Prouer-
„ bes, ou il eſt dict: La ſapience ſeſt edifié mai-
„ ſon, a preparé ſept colonnes, à ſacrifié ſes
„ Hoſties, a meſlé le vin, appreſté ſa table. No-
tez lecteur, que le texte parle d'Hoſties en nombre plurier, cõme faict Sainct Paul: mais ſi vous auez enuie d'aller veoir ce paſſage,

Corruptiõ du texte de l'eſcripture par Caluin.

ne vous adreſſez à la Bible en François, qui vient de Geneſue, ou de Lyon, imprimee par les heritiers de Iehan Michel: car pour aueugler ceſte prophetie, en lieu de dire, il a ſacrifié ſes Hoſties, il y a, il a tué ſes victuailles, & pour ce que le vin à la Meſſe eſt meſlé, ſelon ceſte prophetie, il eſt là mis, il a verſé ſon vin: de la table, il n'y ont rien changé, cuidant que ce mot ne feiſt cõtre eulx. Mais S. Paul l'a expoſé pour la table du Seigneur, ou nous mangeons le pain de benediction,

1. Cor. 10. „ ayant dict: Vous ne pouuez eſtre participans de la table du Seigneur & des diables. Puis il enſuit, S'il y a quelque ſimple & deſpour-

Bãquet de la ſapiẽce, en Salomõ de pain et vin meſlé.

„ ueu de ſens, vienne. Puis a dict à vng chaſ-
„ cun: Venez, mangez mon pain, & beuuez
„ le vin que ie vous ay meſlé: La chair dõcques
& le

& le ſang, ſont les Hoſties, deſquelles les a-
mes & corps des ſimples, ſont mondez & re-
peuz au banquet de la ſapience.

Ie repeteray encores volontiers ce que
'ay dict cy deſſus, que ie ne deſaduouray,
que toute la force du ſacrifice de la Meſſe, ne
lepende & ne reçoyue ſa vertu de la mort,
& paſſion, & que par icelle mort noſtre Sei-
gneur n'ait alors conſommé ceulx, qui ſe
anctifiẽt tous les iours: ainſi que dict Sainct *Hebr.10.*
'aul, au paſſage par les aduerſaires allegué
ontre nous: leſquelz interpretans cedict
aſſage, diſent: Les ſanctifiez, en temps pre-
erit, comme ſi ia ſans autre nouuelle ſan-
tification, ils eſtoient tels, par leur foy en *De la cõſom-*
mation des
ſanctifiez.
mort de Ieſus Chriſt, mais quand ils au-
ont aduiſé à la diction Grecque, ils ſeront,
u deburont eſtre d'accord auec moy, que
e mot eſt de temps preſent.

Pour reſpõdre à ce qu'ils diſent, qu'il n'ap-
artient à homme d'vſurper l'office de ſacri-
cature, lequel eſt du Seigneur ſeul, ils ont
iſon de blaſmer les vſurpateurs: mais ils
arlent à mon aduis d'eulx meſmes qui ſans *Qui ſont*
ceulx qui
vſurpent offi-
ce de prebſtre.
gitime vocation, ſe mettent à l'office de
iniſtres de l'Egliſe, reiectans l'ordre & im-

1.ad Tim.5. position des mains, que Sainct Paul a tant recommandee: mais ceulx qui sont appelez de Dieu selon l'ordre de son Eglise, pour offrir dons & sacrifices, pour le peuple, comme dict Sainct Paul, ayant commandement de faire & offrir le corps, ne peuuent auec raison estre nommez vsurpateurs: Auec ce s'ils faisoient ceste office comme d'eulx mesmes, non comme ambassadeurs & lieutenans du souuerain sacrificateur, ils ne seroient (à mon aduis) excusables, ains comme fut Ozias, sentacheroient de lepre spirituelle. En outre ils n'offrent pas à bien dire, puis que leur pain est mué en ce que Iesus offrit, non que les hommes ayent offert.

Hebr.5.

Ceulx qui par le diuin commandement sacrifient, ne sont vsurpateurs.

2.Corin.5.

2.Para.26.

Deux sortes de Ministres en la loy.

Il est icy à noter, qu'il y auoit en la loy deux sortes de Ministres, les inferieurs & le souuerain: ceulx la tous les iours matin & soir sacrifioient pour le peuple, sans toutesfois entrer au lieu sainct, c'est à dire, au tabernacle interieur: mais le souuerain y entroit vne foys l'an, & auec sang. Ce souuerain signifioit Iesus Christ, qui par son sang vne fois est entré au lieu Sainct, ou il apparoist deuant Dieu pour nous, assis à la dextre de Dieu, iusques à ce qu'il vienne iuger les vifz & le

Iesus par son sang vne fois entre au lieu Sainct.

& les mortz, ayant pacifié ſon pere, & faict la redemption par ſon ſacrifice vnique, & perpetuel, duquel ſacrifice, nul ne peult faire l'office, n'ayant ſur Ieſus glorifié aucune puiſſance, comme eut Pilate pour l'occir. Mais iaçoit que le ſanglant ſacrifice, c'eſt à dire, Holocauſte pour la redemption, ſoit nõ reiterable, pour ce toutesfois que tous les iours nous pechons, & qu'auons par ainſi beſoing de reconciliation, les inferieurs preſtres par le diuin commandement repetent & reiterent le propiciatoire, & d'action de graces, ſalut, & de louange, & autres qu'offrit Ieſus à Dieu ſon pere, ſans effuſion viſible de ſang à la Cene, & offrent la meſme, & non autre Euchariſtie, les eſpeces exceptees, que mangerent les Apoſtres: en voicy la raiſon.

Hebr.10.

Sacrifice vnique & perpetuel de Ieſus Chriſt.

Holocauſte non reiterable.

Sacrifice pour le peché reiterable.

Nous mãgeõs la meſme Euchariſtie que mãgerent les Apoſtres, les eſpeces exceptees.

Ceulx qui ont leu le Leuitique, aurõt ſceu, que les penitens n'auoient point d'aſſeurance de l'abolitiõ de leur peché, qu'ils n'euſſent accomply le ſacrifice ordõné en la loy, ſelon la qualité du peché. Cela eſtoit figure que les pecheurs regenerez au Bapteſme, n'auroient aſſeurance de leur reconciliation, que par le ſacrifice propiciatoire, noſtre Meſſe,

Leuit.4.

Dequoy eſtoit figure l'expiatiõ des Hebr. par le ſacrifice.

Meſſe oblatiõ volontaire.

c'eſt à dire oblation volontaire, qui eſt cauſe que tous les iours y allions.

Sur cecy Caluin ſe deult des prebſtres, qui ſe diſent ſacrifier pour les autres, & manger le ſacrifice pour les autres: *Contre raiſon*, dict il: *Car ainſi que Ieſus Chriſt le diſtribuoit, ceulx cy deuſſent faire, & non le prendre pour les autres.* Mais puis qu'il eſt d'accord, que lon face, ce que feiſt Ieſus Chriſt, il ne deuſt eſtre marry, que lon n'en obmette aucune choſe, c'eſt à dire, que lon offre comme Ieſus Chriſt, pour les vifs & pour les morts, pour les preſens & abſens, & que lon diſtribue l'Hoſtie à ceulx, qui ſeront preſens: ſi que le nombre des aſſiſtens n'empeſche, ou donne force au ſacrifice. En apres il eſt notoire que les penitens, qui auroient eſté pariures pour euiter la ſuſpicion de peché, ſ'ils ſacrifioient, le prebſtre mangeoit l'Hoſtie ſans leur en departir aucune choſe: qui eſtoit figure de la Meſſe dicte priuee.

Lon doibt offrir pour les vifs & pour les morts, à l'exemple de Ieſus.

De deux effects de la Cene, Caluin n'en accepte qu'vng.

Mais ce qui trouble Caluin & met en erreur eſt, Combien qu'il y ait deux effects, qu'il n'en recõgnoiſt qu'vng à ſa Cene, c'eſt la communion, nyant le ſacrifice, & par ainſi dict, que la communion ne ſçauroit eſtre d'vng

d'vng homme ſeul, il en auroit, ce me ſemble, grande raiſon, ſi lon pouuoit communier ſans ſacrifice, & que la Cene ne fuſt que la communion : mais puis qu'il y a ſacrifice, il ſe trompe, veu que lon ne peult, ne doibt communier, ſinon du ſacrifice: Par ainſi ledict ſacrifice ne prend pas ſa force de la communion: & conſequemment peult vng ſeul ſacrifier pour les autres, & manger tout ſeul l'Hoſtie : veu que cent mil pieces d'icelle ne ſont non plus qu'elle entiere, & elle entiere n'eſt non plus qu'vng million de pieces.

1. *Corint.* 10.

La cõmunion eſt du ſacrifice, & non au contraire.

Vng peult tout ſeul mãger le ſacrifice.

Il y a vne autre choſe à conſiderer, que, qui ne ſe ſent deſmembré de l'vniõ du corps diuin par ſon peché, comme ſont ceulx qui ſe font membres de la paillarde, ainſi que dict Sainct Paul, combien qu'ils ne cherchẽt à ſe reünir par la communion, leur ſemblant n'en auoir meſtier pour lors: ſi doibuent ils toutesfois rendre graces à Dieu, & le prier de quelque choſe. Comment le ſeront ils, ſinon par le ſacrifice d'action de grace, & ſalut & louange, qui eſt noſtre volontaire oblation, c'eſt à dire, la Meſſe ? Lon ſçait biẽ que Ieſus ne nous a laiſſé autre cho-

1. *Corin.* 6.

Sacrifice d'action de grace & de ſalut à ceux qui ne veulent communier.

se que son corps, auquel nous puissions rendre grace à Dieu, ne luy offrir chose aggreable: car autre chose ne luy sçaurions nous offrir, en quoy Dieu ait prins son bon plaisir.

Iesus ne nous a laissé autre chose que son corps, auquel puissions rendre graces.

Mat. 3. „ Dauid disoit: Fay benignité à Syon en ta bō-
„ ne volonté, affin que les murs de Ierusalem
„ soient edifiez. Alors tu auras de nous le sacri-
Psal. 50. „ fice de iustice, les oblations & Holocaustes,
„ & lors imposerons les veaux sur ton Autel.

Le veau imposé sur l'Autel.

Le veau que lon impose sur l'Autel, pour les fuittes du mal & pour les benefices receuz, qu'est ce, sinon le veau immolé par le pere, au recouuremēt de l'enfant prodigue, en Sainct Luc. 15. Et que signifioit ceste immolation, sinon celle de nostre Seigneur sacrifié pour nous? Qu'est ce le sacrifice de iustice, sinon le mesme Seigneur? Doibt lon laisser d'offrir ce sacrifice de iustice, & de louange, iaçoit qu'il n'y ait communians: veu, comme auons dict, que le sacrifice ne prend sa force de la communion: mais au contraire, la communion ne se faict que du sacrifice?

Le veau tué pour l'enfant prodigue.

Lon ne doibt laisser d'offrir le sacrifice de iustice, iacoit qu'il n'y ayt communians.

Vne chose abuse encores noz aduersaires, ils cuident que leur seule ingemiscence, auec la foy, suffist au pardon de leurs pechez, en memoire de Holocauste, & que sans autre

A scauoir si la seule ingemiscence par la foy tollit le peché.

tre choſe ils ſont reconciliez, & reünis à Dieu, mais qu'ils regardẽt au vieil teſtemẽt, ſi auec toutes ces choſes, c'eſt à dire, foy & ingemiſcence, il n'eſtoit pas beſoing de venir au ſacrifice pour le peché? Il eſt eſcript, diſent ils: Toutesfois que le pecheur aura gemy, ie n'auray memoire de ſon iniquité. Il eſt vray, eſt ce à dire toutesfois qu'il aura gemy, il ſera reüni au corps diuin, refaict os des os, chair de chair? ceſt ingemiſcence eſt preparatif à la reünion, & communion, ainſi que dict S.Paul, que l'homme ſe prouue, & puis qu'il mange la participatiõ du corps du Seigneur & la communication du ſang. Par le manger doncques eſt la communication, & reünion: non pas par l'imgemiſcẽce. Liſez ce qui eſt eſcript en l'Egliſe des Apoſtres & de leurs ſucceſſeurs, touchant ceulx qui eſtoient en penitence, iuſques au temps d'eux prefix, ils n'eſtoient reünis au corps, & ne pouuoient aſſiſter au ſacrifice.

Exe.18.

L'imgemiſcẽce preparatif au pardõ des pechez, & reuniõ au corps de Ieſus.

1.Corint.11.

Cyprian.7. de lapſis.

Les penitens n'eſtoient receus à la cõmunion, iuſques au tẽps prefix.

Lon m'allegue vn autre paſſage de S.Iehã: *Vous eſtes nez pour le verbe que vous auez ouy: Par la (diſent ils) cõgnoiſt lõ, que l'ouir de la parolle, par la foy, nous monde & nettoye.* Mais ue lon conſidere, que ce nonobſtant, Ieſus

Io.15.

Io.13. les laua corporellement, & leur donna ſon corps à manger, pour les vnir à ſoy. S'ils euſſent eſté vniz à luy pour la parolle receue, la communion & la uement eſtoient ils pas ſuperflus? Ie vous demande, ſi lon reçoit vng homme au Bapteſme qui n'ayt point eu repentance de ſa mauuaiſe vie: ſi le gemir oſtoit le peché, de quoy ſert le Bapteſme? S. Pierre aux Actes l'appelle lauement de remiſſion des pechez: il ne l'appelle pas ſigne.

Les Apoſtres mondez par le verbe, furẽt lauez corporellement, auãt que mãger le diuin corps.

Pourquoy eſt ce qu'Eſaye dict auoir eu en viſion vng charbon ardant, adherent à ſes leures? Lon l'a entendu pour l'Euchariſtie: laquelle, plaine du ſainct eſprit, ainſi purge les pechez, que le feu purge & conſume les choſes, auſquelles il eſt adherent.

Act.2.

Le Bapteſme ſuccede à la repentence, pour effacer le peché.

Eſa.6.

Que ſignifioyt le charbõ, adherãt aux leures, en Eſaie 6.

SI IESVS NE S'EST PAS OFFERT ſoubs les eſpeces de pain & vin. CHAP. 7.

IE reſpondray maintenant à l'autre membre qu'ils m'obiicent, d'vne miẽne faulce preſuppoſition: C'eſt *Que noſtre Seigneur ſe ſoit offert ſoubs l'eſpece de pain & de vin: mais qu'il s'eſt offert ſeulement en la croix.*

Si Ieſus ne s'eſt offert qu'ẽ la croix.

Ie pardonneroye ceſte opinion au diabo liqu

lique Marcion, nyant que Ieſus Chriſt euſt accomply les figures : mais ie ne me ſçay aſſez eſbahir, que Caluin ſe ſoit mis à nier ceſte noſtre tant neceſſaire oblation, comme vous la congnoiſtrez, liſant le 16. du Leuitique, ou eſt demonſtree l'immolation de la beſte pour le peché & Holocauſte, & du bouc Emiſſaire : auec toutes les ceremonies de la confection du vieil teſtament : ie vous prie lecteur de le lire ſoingneuſement.

En quoy Caluin peche auec Marciõ.

Pour combatre Caluin, en ceſt endroict, ie me ſeruiray de ſon commentaire de l'epiſtre aux Hebrieux, ou il afferme, *Que tous les ſacrifices du vieil teſtament, nous amenent à Ieſus Chriſt ſacrifié.* Au moyen de quoy doibs ie facilement obtenir de luy, que la beſte immolee pour peché, & le bouc Emiſſaire, nous amenent à Ieſus Chriſt, le vray ſacrifice: ayant eſté figuré anciennement.

Lõ peult prouuer par Caluin meſme le ſacrifice de la Meſſe.

Cela congneu, il fault qu'il me confeſſe, ſelon le commandemẽt de Dieu, que la beſte pour le peché ne pouuoit eſtre immolee, ne bruſlee, que premierement elle n'euſt eſté offerte ſolẽnellement par le pontife, à l'huis du tabernacle, auec prieres & oraiſons, pour eſtre apres tuee, & le ſang en eſtre porté par

La beſte immolee pour le peché, debuoit ſelon la loy eſtre offerte à l'huis du tabernacle, auãt qu'eſtre portee bruſler. Heb. 13. Nume. 19.

le souuerain prestre aux lieux saincts: Cela faict, elle estoit emportee toute entiere hors les Castres pour estre bruslee.

Sainct Paul à interpreté ceste figure en son epistre aux Hebrieux, disant: Les bestes desquelles le sang est emporté aux lieux saincts par le pontife, sont bruslees hors les Castres, à raison de quoy, Iesus Christ affin de sanctifier son peuple, à souffert hors la porte. Vous voiez qu'il a comparé la passion de nostre Seigneur hors la porte, à la bruslure de la beste faicte hors les Castres, & à l'Holocauste: & que par ainsi il monstre nostre Seigneur estre la verité de ce que figuroit le sacrifice de la beste pour le peché. Il fault noter que l'emondation des exemplaires des choses celestes, est faicte, & la sanctification du peuple, auant que d'emporter le sacrifice au feu, qui est nostre figure de sanctification par le sacrifice de la Messe.

Chap. 13.

Iesus a souffert hors la porte pour accomplir la figure de la beste pour le peché.

Puis qu'ainsi est, que vous voyez que nostre Seigneur pour respondre à la figure, a souffert hors la porte, a il pas esté necessaire qu'il ait accõplie entieremẽt? Asçauoir qu'il se soit offert à l'huis du tabernacle, auec prieres, & oraisons, & qu'il ayt porté son sang au

au lieu ſainct, & ſanctifié le peuple par aſperſion de ſon ſang, auant que ſouffrir?

L'huis du tabernacle, eſt l'Egliſe, & ſon corps meſme, en laquelle il ſeſt offert à Dieu ſon pere, auec les oraiſons, que lon voyt en S. Iehan, ou il dict, Pour eux ie me ſanctifie moymeſme, c'eſt à dire, ie m'offre moymeſme: Car ſanctifier ſe prend pour offrir. Plus, Ie viens à toy (ſelon qu'il eſt eſcript en Dauid) tu n'as pas voulu l'Holocauſte pour le peché, lors i'ay dict, ie viẽs à toy. Et pour plus clair teſmoignage de ſon oblatiõ, il dict luymeſme, ſe donnant à manger, C'eſt mon corps qui eſt donné pour vous, eſt ce pas à dire, offert à Dieu pour vous?

L'huis du tabernacle eſt l'Egliſe.

Sanctifier ſe prend pour offrir.

Pſal. 36.

Luc. 22.

Tous les Orthodoxes diſent que le diuin corps de noſtre Seigneur, eſt le ſainct des ſaincts, pourtant il porta ſon ſang au lieu ſainct, quand il le beut luymeſme, & mangea ſon corps pour ſe ſanctifier, non comme en ayant beſoing pour ſoy, qui a ſanctifié le ciel & toutes choſes, mais pour nous & pour ceulx qui eſtoient morts, auant l'inſtitution du ſacrement, & de ſon aduenement: leſquelz en foy l'auroient mangé, cõne dict Tertulian au traicté du Bapteſme,

Cyrillus in Iohan.

Le corps de Ieſus, ſainct des ſaincts.

Ieſus mangea ſon corps pour la ſanctificatiõ d'Adam & de ſa poſterité.

que noſtre Seigneur fut baptiſé pour les Peres qui n'auoient eſté baptiſez qu'en foy & figure, ainſi que le merite de la paſſion, venant long temps apres, leur eſt attribué.

Leui.6.chap. Voicy que dict Moyſe de l'Hoſtie, pour le
» peché, laquelle lon mangeoit: C'eſt cy la loy
» de l'Hoſtie pour le peché. Au lieu ou eſt of-
» fert l'Holocauſte, elle ſera immolee deuant
» noſtre Seigneur: c'eſt le ſainct des ſaincts: le
» preſtre qui l'offrira, la mãgera au lieu ſainct:
» tout ce qui touchera les chairs d'elle, ſera
» ſainct: tout maſle de la generation des pre-
Leuit.16. » ſtres mangera de ces chairs, car c'eſt le ſainct
» des ſaincts: cela ſe diſoit de noſtre Seigneur,
» non d'vne beſte brute.

Le bouc Emiſſaire exemple de Ieſus Chriſt. La figure du bouc Emiſſaire, par la confeſſion de toute l'Egliſe, & ſpecialement de Iuſtin Martyr contre Tryphon, de Tertuliã contre les Iuifs, regadoit noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. La ceremonie de l'oblation en eſt telle: Le bouc ſans macule, eſtoit par le preſtre offert à l'Egliſe, à la confection du vieil teſtamẽt, puis le pontife ayant mis les mains ſur la teſte d'iceluy, confeſſoit les pechez, & iniquitez du peuple & des enfans d'Iſraël, et les luy appliquoit par imprecatiõ,

puis

puis estoit iceluy bouc conculqué, craché, battu, & enuironné de laine de pourpre, estoit par homme attiltré, enuoyé hors les Castres à perdition.

Ceremonies du bouc Emissaire offert pour les pechez.

Cela estoit figure de la passion de Iesus Christ, lequel estant pontife eternellement, selon l'ordre de Melchisedech, soffrit luy-mesmes, prenãt sur soy noz iniquitez, comme il est escript, Mes iniquitez m'ont appre- » hendé, & mes pechez m'ont enuironné. Or » les iniquitez, qu'il dict & aduouë siennes, ne les pouuoiẽt estre, sinon ainsi, que celles des enfans d'Israël appartenoient au bouc par imprecation: Car de sa nature, il est impollu.

Psal.109.

Psa.37.39

Iesus Christ en s'offrant, print sur soy noz pechez.

En apres vestu de pourpre, ayant esté battu, craché, & ignominié, par l'homme ordõné Pilate, ainsi que le bouc enuironné de laine, de pourpre fut chassé hors la porte, à la mort.

Ieh.38.

Caluin ne peult ignorer de la concurrence de l'ignominieuse emissiõ du bouc, à celle de nostre Seigneur. Pourquoy donques n'y aura il aussi bien correspodence en l'oblation à l'huys du tabernacle, c'est à dire, en l'Eglise & congregatiõ des saincts, affin que on croye comme l'Eglise enseigne: que no-

Puis qu'il y a cõcurrence de l'emission du bouc à celle de Iesus, elle y doibt estre de l'oblation.

ſtre Seigneur ſeſt offert à la Cene à Dieu ſon pere, pour eſtre legitime ſacrifice, auant les batures & le ſupplice.

Pour nyer ceſte oblation, les aduerſaires ſe plongent en infiniz abyſmes, cuidans verifier leur doctrine, ils veulent qu'il n'y ait eu qu'vne oblation. Ce que i'aduouë, mais diſans qu'elle n'a eſté qu'en la croix, heure de la mort, ie leur ſuis contrediſant: croyant qu'elle fut à la Cene, au milieu de la cõgregation de l'Egliſe, & que la mort, que Caluin nomme oblation, fut l'Holocauſte, qui par neceſſité de la loy, debuoit ſucceder à l'oblation, ſelon le precepte de Dieu, audict 16. chapitre du Leuitique, lequel Holocauſte fut conſommation & perfection de l'oblation.

Pſal. 21.

Par neceſsité l'oblation de Ieſus Chriſt a eſté hors de la croix.

Pour le vous prouuer, ie ramentoy, que le bouc, apres ſa pollution, & apres auoir eſté mauldict, n'euſt peu, ſelon la loy, eſtre de rechef offert: iaçoit que la pollution ne fuſt ſa propre, mais à luy appliquee par imprecation & impoſition des mains. Ainſi noſtre Seigneur pollu, nõ de ſes propres iniquitez, mais des noſtres, par ſon oblatiõ à Dieu ſon pere, n'euſt peu eſtre offert apres: ou il y auroit

Ieſus apres s'eſtre pollu et chargé de noz pechez, à l'exemple du bouc n'eſtoit plus legitime oblation, c'eſt à dire, ſans macule.

roit eu dissimilitude entre luy & l'exemple.
Vous sçauez que la chose mauldicte, n'est sans macule: car la maledictiõ & execration sont les vrayes macules : & il est escript, Mauldict celuy qui pend au boys. Plus sainct Paul a dict, Estant faict le mauldict, nous a rachepté de malediction : il n'a garde de dire, il s'est offert estant mauldict : mais qu'il s'est offert sans macule, par le S. Esprit, c'est à dire, par le corps fabriqué en la Cene, par le S. Esprit y suruenant : Car s'il estoit mort, par le Sainct Esprit, il seroit mort aussi spirituellement, que Caluin le cuide manger.

Le mauldict n'est sans macule.

Gal.3.

Hebr.9.

Item, s'il s'estoit offert hors la porte, il se seroit offert en lieu defendu, dedié à la brusture de la beste pour le peché, non pas à l'oblation: auec ce, de deux actes solennelz, necessairement separez par la loy, Caluin n'en faict qu'vng seul, à sçauoir de l'oblation & Holocauste, qui sont en consideration, comme la remission du peché & la redemption.

Leuit.17.

Si Iesus s'estoit offert hors la porte, il se seroit offert en lieu defendu.

En oultre, ainsi que nostre Seigneur auroit en ce violé la loy, il auroit peché en l'office de sacrificateur, ie dy exterieuremẽt, selon l'ordre de Melchisedech : car il estoit en puissance des bourreaux, executeurs de la

sentence de mort prononcee par Pilate. Que lon me trouue que Melchisedech, ny autre, ait iamais faict office de sacrificateur en tel estat.

Iesus n'auroit peu faire office de sacrificateur, sinon à la Cene: car en croix ne l'auroit il faict.

L'ACCOMPLISSEMENT DV *sacrifice, selon l'ordre de Melchisedech.*

CHAP. 8.

Heb.6.&7.

IL fault confesser, ou n'estre pas Chrestien, que Iesus s'est offert soy mesmes, comme estant sacerdot eternellemẽt, selon l'ordre de Melchisedech: Voyons quand ce aura peu estre. Melchisedech fut ensemble appelé Roy de paix, & sacrificateur. Si est ce que iamais il ne feist, (que lon sçache) office ny acte de sacrificature, s'il ne le fist, quand il offrit à Dieu le pain & le vin, duquel apres il repeut Abram, à son retour de l'occision des Roys, comme lon voit au 14. de Genese. Caluin en son commentaire se moque de cecy, disant, que Melchisedech n'offrit à Dieu pain ne vin, mais à Abram & à ses gens affamez. Et pour reuenir à son propos, a tourné le texte à son plaisir: Mais il a deuiné qu'Abram eut faim. L'escriture dict, que les Roys prindrẽt toute

Melchisedech ne feit oncques office de sacerdot, s'il n'offroit pain & vin au retour d'Abram.

toute la cheuãce de Sodome,& les victuailles,& que la nuict ſuiuãte Abram alla apres, & qu'il reprint Loth & toute ſa cheuance: Penſez ſil auoit faim, qu'il n'auroit voulu manger ne repaiſtre ſes bandes?Puis il eſt eſcript: Que le Roy de Sodome vint au deuãt de luy, ceſtuy la l'euſt peu repaiſtre. En apres,que Melchiſedech y vint,& qu'il offrit pain & vin:car il eſtoit ſacerdot de Dieu ſouuerain, & beniſt Abram, comme lon faict encores auiourd'huy apres le ſacrifice, c'eſt à dire,à la fin de la Meſſe.

Il reſte à veoir,ſi la raiſon de Caluin peult auoir lieu contre la doctrine de l'Egliſe: Ie veulx que Melchiſedech ait repeu l'exercite d'Abram, ſera il pourtant ſacrificateur, ne preſtre de Dieu ſouuerain? Ceulx qui ont crainte des genſdarmes allans par pays, en font bien autant, quand ils ſcauent leur venue Qu'il ait beniſt Abram, eſt ce office pour acquerir nom de ſacrificateur? Noé a beniſt Abrahã, Iſaac, Iacob,Ioſeph, Dauid, & tous les patriarches. Ieſus donques ſeroit auſſi bien ſacrificateur,ſelon leur ordre, que ſelon Melchiſedech. S. Paul en ſon epiſtre aux Hebrieux a expreſſement diffiny l'offi-

Ieſus auroit auſsi bien eſté ſacerdot,ſelon l'ordre des patriarches,que de Melchiſedech,s'il n'a faict office que de beniſtre. Hebr.5.

ce de ſacrificateur, par ce que c'eſt ſon propre d'offrir pour les hommes, non pas pour beniſtre.

Or puis que ſelon l'intelligẽce de Caluin, nous ne pouuons trouuer que Ieſus Chriſt ait eſté põtife, ſelõ l'ordre de Melchiſedech, il reſte à veoir ſi ſelon l'intelligence de l'Egliſe, la figure pourra eſtre verifiee en Ieſus Chriſt. Faiſant ſon entree en Ieruſalem, il fut appelé Roy, & honoré par le peuple, d'honneurs diuins, ſelon l'eſcripture: Ton Roy eſt venu en paix, aſſis ſur le poulain de l'aſneſſe. Voila Ieſus Roy de paix, comme Melchiſedech: Puis il offrit à Dieu ſon pere, pain & vin, c'eſt à dire, ſoubs ces eſpeces, ſon corps & ſon ſang, & en repeut la ſemence d'Abraham, c'eſt à dire, ſoymeſme, & ſes diſciples. Ce fut acte de ſacrificateur ſelon Melchiſedech: puis eſtant tenu pour Roy, de toutes ſortes, reſpondoit à iceluy, non pas quand il eſtoit tenu, non pour homme, mais verm, le plus abiect & petit du monde, l'opprobre & abiection du peuple. Et pour accompliſſement entier de l'action figuree, il a receu & reçoit tous les iours les decimes des Apoſtres & de l'Egliſe, ſemence d'Abraham: leſquelles

Luc.19.

Matth.21.

Eſa.61.

Quand Ieſus Chriſt auroit peu eſtre ſacerdot ſelon l'ordre de Melchiſedech.

Pſal.22.

quelles decimes ſont les premices de toutes creatures, quand par ſon commandement (comme dict Irenee en ſon 4. liure) lon offre ſon corps, qui eſt le premier des morts: Voila la figure de Melchiſedech perfectement verifiee, ſelon la doctrine de l'Egliſe.

Caluin n'ayant texte à nous impugner, ſ'eſt conuerty à vouloir deſtourner la vraye, commune, & droicte religion, par veriſimilitudes, & perſuaſions humaines, ſelõ le ſens & cõprehenſion de ſon ſang, & de ſa chair.

DE LA VERITE DV CORPS de noſtre Seigneur ſoubs l'eſpece.

CHAP. 9.

SI Jeſus, dict il, *donnoit ſon corps aux Apoſtres, lequel eſtoit ce? Celuy qui parloit le donnant, ou celuy qui fut mis en croix? Si c'eſtoit celuy qui parloit, l'vng ou l'autre eſtoit phantaſtique.*

I'ay reſpondu, qu'ez choſes de Dieu, il ne fault parler, comme lon faict humainemẽt: *Eſa. 55.* & l'eſcripture dict, que les cogitations de Dieu, ne ſont les noſtres, ne comme les noſtres, ſes voyes ne ſont ne les noſtres, ne comme les noſtres: que toutes ſes œuures ſont *Pſal. 71, 138.*

merueilleuſes. Si elles ſont telles, elles nous ſont incõgneuës: car des choſes à nous congneuës, nous ne nous eſmerueillons point.

Ce miracle eſt faict comme l'incarnation. Or ie demanderay à Caluin comment il eſt poſſible, que le Verbe ait eſté faict la chair, qu'il n'eſtoit pas, demeurant ce qu'il eſtoit, vray Dieu? S'il eſt demeuré ce qu'il eſtoit, comment a il eſté faict ce qu'il n'eſtoit? Lon ne dict pas que le verbe ſoit en la chair, comme l'eſprit eſt en vous: mais lon dict que le Verbe eſt faict chair: car ſ'il eſtoit en la chair, cõme l'eſprit eſt en vous, Ieſus eſtant mort, ſa chair euſt eſté deſpouillee de diuinité, comme voſtre chair morte l'eſt de l'eſprit & de l'ame. En oultre, comme eſt il faict chair ſans confuſion des natures? Comment eſtoit il plainement en terre en ſon corps, & plainement au ſein de ſon pere? Comment ſans ſemence d'homme, vne femme a elle peu conceuoir vng filz, vray hõme & vray Dieu? Si lon ne me trouue l'explication de ces choſes merueilleuſes, que lon laiſſe de demander comment ſon corps peult eſtre vrayement & corporellement, de maniere incongneuë aux hõmes, ſoubs l'eſpece du pain, & enſem-

bl

Il fault dire, que le Verbe a eſté faict chair, non pas qu'il eſt en la chair.

ble visiblement parler, & se dõner à mãger?

Veult lon veoir comme il est possible, que le vray corps ait esté vrayement en deux lieux tout en vng temps, regardons le miracle des cinq petis pains d'orge, & des deux poissons, au 6. de S. Iehan: Quand Iesus preparoit les entendemens humains à croire & entendre le miracle de la distribution de son corps, que lon trouue si estrange: Cinq mil personnes, & plus, en furent saoulez, & auec ce sen remporta douze corbeilles de reliefs. Lon sçait bien que naturellement cinq mil petis pains, n'y eussent peu satisfaire, si est ce que nostre Seigneur ne crea pas des pains de l'air, ou de rien, ou (cõme m'ont dict quelques Caluiniens) de matiere circõfuse de l'herbe ou des pierres: Car si ainsi auroit esté, les turbes n'auroient esté repeuës des cinq petis pains d'orge, que l'ẽfant auoit apporté: mais de pains creez de rien, ou de l'air, ou d'autre matiere, contre la parolle de l'Euangile. Commẽt doncques se fist cela? Il fut force qu'vng seul pain fust tout en vng temps en mil personnes, & cõsequemment vne substance finie, vraye, non phantastique, se fust multipliee en soymes-

Ieh. 6. Que la substãce du pain duquel les turbes furent repeues, estãt finie, occupoit en vng temps plusieurs lieux.

mes infiniment, en vng meſme temps. Or ne doibt lon trouuer eſtrange en la chair deifiee, ce que lon a veu, & que lon croit eſtre aduenu, en vne ſubſtance prophane.

Obiection de Caluin cõtre la tranſubſtãtiation.

Lon me reſpond: *Que le pain d'orge ne perdit ſa ſaueur: que la ſubſtance eſtoit auec ſes propres accidens: qu'icy c'eſt tout autrement, qu'à l'œil, à la langue, & au gouſt, lon ſent bien que lon ne mange que du pain, & ce neantmoins, lon veult faire à croire, que lon mange de la chair, ſoubz eſpece de pain.*

I'ay dict à cela, que naturellement, c'eſt à dire, par moyens & force de la nature cree, telle choſe eſt impoſſible, & incomprehenſible à l'entendemẽt humain: Mais que nous auons beaucoup d'exemples en l'eſcripture d'accidens ſans ſubiect, & principalement la manne, exemplaire de ce noſtre pain de vie, laquelle manne, eſtoit en ſimilitude de pruine ronde, en forme de coriandre, cõme vne choſe à court poil: la ſubſtance de laquelle, ſoubs ces accidẽs, eſtoit de pain nourriſſant. C'eſtoit donc accident ſans ſubiect, ou ſubiect ſans accidẽt: car ſi c'euſt eſté pruine, comme il ſembloit, ayant gouſt de pain, ſans qu'il le fuſt, il n'euſt pas nourry, mais tué:

Exod. 16.

Exẽple d'accidens ſans ſubiect.

tué: car le gouſt ne nourriſt pas: Auec ce, le gouſt euſt eſté emprunté de quelque pain, & euſt eſté ſans ſubiect propre: En oultre l'eſcripture ne l'euſt appelé pain, mais gouſt de pain. Oyons la parolle de Moyſe: Le ſoir, dict il, vous mangerez de la chair, le matin vo⁹ ſerez ſaoulez de pain: Puis que l'vne des viandes eſtoit nommee chair pour eſtre telle de ſubſtance, pourquoy l'autre auroyt elle eſté ſurnómee pain, pour n'en auoir que le gouſt, eſtant vraye pruine? Or ſi c'eſtoit gouſt de pain ſans ſubiect, de quel pain eſtoit ce gouſt? nul gouſt de pain peult ſubſiſter ſans ſon propre ſubiect: y auoit il là autres pains deſquelz Dieu euſt oſté le gouſt, pour le mettre en ceſte manne? Mais voicy vne autre choſe plus merueilleuſe: Le ſuperflu de ceſte manne, eſtant laiſſé au ſoleil, ſe fondoit, ou pourriſſoit, & ſempliſſoit de verm. Le pain ne fond, ains ſendurciſt aut ſoleil: le verm ne ſe met en la roſee fondue. Que on me rende compte de cecy: Au contraire eſtant gardee ſelon le commandement de Dieu, elle demeuroyt incorrumpue, comme vous voiez qu'elle eſtoit gardee dans l'vrne, en memoire. Item elle ſe cuiſoyt au feu, la

La manne eſtoit pain ſoubs accidens eſtranges & impropres.

Exod. 16.

Exod. 16.

pruine ne ſe cuit pas: il falloit doncques que ce fuſt ſubiect de viande ſans accidens.

Le liure de la ſapience chap. 16. dict que ſoubz eſpeces eſtrangeres, la ſubſtance eſtoit conuertie en ce que chaſcun vouloit: Voicy les parolles, Tu leur demõſtroys ta doulceur, car la ſubſtance eſtoit conuertie en ce, que chaſcun conuoitoit. Puis que la ſubſtãce eſtoit conuertie en ce que chaſcun conuoitoit ſoubz eſpece de pruine, eſtoient ce pas accidens ſans ſubiect? Cõment dõcques ſe trouuera il eſtrãge & impoſſible en la verité, ce que lon voyt auoir eu lieu en la figure? Ie croy que Caluin ne doubte pas, que la manne ne fuſt vmbre & figure de l'Euchariſtie: en ce principalement, que contre la force de nature cree, il plouuoit du pain du ciel, ſoubz accidens & ſimilitude de pruine: ainſi que ſoubz eſpece de nourriſſemẽt terreſtre, nous mangeons nourriſſement eternel, contre les forces de nature cree.

La ſubſtance de la manne conuertie en ce que chaſcũ vouloit.

En quoy la manne à eſté figure de l'Euchariſtie.

Ie parleray à Caluin du ſoleil, duquel il ſe ſert volontiers pour ſimilitude, & luy demanderay que c'eſt, pour entendre ſil ſera ſubiect ſans accidens: Vous ſçauez que la lumiere fut cree quatre iours auant luy: &

Gene. 1.

qu'elle

qu'elle estoit diffuse par tout l'vniuers sans ordre : Et affin qu'elle nous fust distribuee par mesure, & certain temps, selon nostre necessité des saisons, Dieu la recueillit en vng corps. Ie demande donc comment est elle là, par accidēt, ou par essence ? Si ceſt par accident, les accidens estoient auant le subiect: si par essence, ceste lumiere seroit corps, contre sa nature.

Le feu de la fornaise en Daniel, ne brusloit, ne blessoit les enfans, qui là estoiēt : ains leur distilloyt vne frescheur cōme de la rozee du matin: ceste frescheur estoit elle accidentelle, ou essentielle? en quelque sorte que lon la vueille prendre, c'estoient accidents sans subiect, ou subiect sans accident. *Daniel. 3.*

SI LE SACREMENT DE L'EVcharistie est necessaire. CHAP. 10.

CAluin dict qu'il ne veult disputer de la puissance de Dieu: *Qu'il confesse qu'il ne luy est rien impossible, mais que ce miracle de transubstantiation, en la verité que figuroit la manne, ne seruiroit de rien, veu que par le tesmoignage de Iesus, l'actuelle manducation de sa chair, ne prouf-* *Au traicté de la Cene.*

Obiection de Caluin, cõtre la neceſsité de la manducation du ſacrement, ſur S. Ichã chap. 6.

fite: Qu'il n'y a que l'eſprit, lequel lon reçoit en croiant: Que la chair de Jeſus n'eſt pas viuifiante, pource qu'elle n'a eſté immortelle: Qu'elle eſt comme vng canal, par lequel la vie reſidente en Dieu le pere, eſt en nous deriuee: Voiez ſon commentaire ſur S. Jehan chap. 6.

Nous auons eu de grandes diſputes de ces choſes: Premierement i'ay nyé, que ſans la vraye & corporelle mãducation de la chair, quelque foy qu'il puiſſe auoir, il ayt veritablemẽt la vie en ſoy demeurant. Au moyen de quoy ce miracle & benefice de Dieu, nous auroit eſté neceſſaire, pour auoir vrayement la vie en nous, en ce temps de grace. Auſsi la ſapiẽce au 9. des Prouerbes ne nous cõmande pourneant de venir manger l'Hoſtie immolee pour nous, il nous y fault obeyr ſelon le commandement.

Voicy l'vne des raiſons qui m'a induict à ce croire. S. Paul nous enſeigne, que la mort
1. Corint. 15. » eſt venue par l'homme, & par l'homme Ie-
» ſus Chriſt, la reſurrection & vie: Et tout ain-
» ſi que nous ſommes morts en Adam, nous
» auons d'eſtre en Ieſus Chriſt viuifiez. La cõ-
» paraiſon ſe prend, affin d'entendre la choſe que lon traicte, ſelon l'exẽple propoſé. Nous

auons

auons maintenant à regarder comme nous ſommes morts en Adam, pour congnoiſtre comme nous auons de viure en Ieſus Chriſt: Et pour ce faire, commencer des la creation d'Adam.

Vous ſçauez qu'il fut formé de la main de Dieu Ieſus Chriſt, à ſa ſemblance & image, bon & beniſt, enrichy de ſon franc arbitre, ayãt dominatiõ ſur toutes les autres creatures inferieures, ayant faculté de vie eternelle, ſil n'euſt abuſé follemẽt de ſa liberté, adherant à l'ennemy de Dieu. Et affin qu'il ne ſen orgueilliſt, comme les mauuais eſprits, ains cogneuſt que tout ſon bien venoit de Dieu, noſtre Seigneur, luy ayant abandonné les fruicts du iardin, pour faire preuue de ſa force, en reſerua vng, duquel il ne pourroit gouſter, ſoubz peine de mort eternelle. Ce ſont icy les parolles de commandement: Du fruict de ſciẽce, de bien & de mal, tu ne mangeras, car en quelconque iour que tu en auras mangé, tu mourras de mort. Voyla la malediction que Dieu donna à ce fruict: Ce nonobſtant, Adam eſtant tanté du diable, & alleché de ſa ſenſualité, & de ſa femme, contreuint au commandemẽt de Dieu:

Gene. 1.

Probatiõ que le ſacrement de l'Autel nous eſt neceſſaire.

Gen. 3.

Par la manducation du fruict defendu, l'homme veſtit la malediction.

Par ainſi ayant mangé le fruict defendu, au lieu de benediction de vie, veſtit la maledi-ction de mort : & par ſentence expreſſe de » Dieu, luy fut dict, Tu es terre, & tu retour- » neras en terre. Vous voiez que par ceſte ma-lediction, apres auoir mãgé le fruict defen-du, la chair de nature & faculté de vie, en-courut en nature & neceſſité de mort: & de beniſte, fut conuertie en mauldicte, non ayant force de conuertir la malediction en ſa chair beniſte : comme lon cõuertit en ſoy les viandes nutritiues.

Pourquoy noſtre Seigneur veſtit la chair humaine.

Pour reparer ceſte faulte, noſtre Seigneur, le Verbe eternel, par qui l'homme fut faict, ayãt pitie de ſon œuure, voulut veſtir la pro-pre chair d'Adam, & en icelle ſurmonter toutes les tentations du ſerpent, du monde, & de la chair, exterieuremẽt l'aſſaillant : car interieurement ne pouuoit il eſtre tenté : & voulut ce faire (comme dict l'eſcripture) en

Pſal.88. iuſtice & iugement, non comme Dieu pre-ualent à toutes choſes: puis endurer la mort, à laquelle l'homme pecheur, par ſentence irreuocable de Dieu, eſtoit ſubiect, affin de le reſtituer à ſon premier eſtre, & luy dõner l'heritage d'eternité promis: Et comme dict

S.Luc chap.15.luy rendre ſa premiere chair, & d'enfant dire, & de malediction, le faire enfant de benedictiõ, & recõciliation, pour luy donner l'eternité.

Pour ce faire, comme le premier homme fut faict de la terre pure, vierge, & non pollue d'œuure d'homme, creé ſans ſemẽce virile, de laquelle il tiraſt aucune achoiſon de peché. Ieſus voulut de la terre impollue, c'eſt à dire, de la vierge, eſtãt toutesfois ſubſtãce d'Adam, eſtre faict hõme, par le ſainct eſprit, ayant premieremẽt beniſt la matiere, comme auroit eſté celle, de laquelle Adam auroit eſté creé. Oyez à ce propos la parolle de l'Ange Gabriel : Salut Marie plaine de grace, tu es beniſte, tu concepuras & enfanteras: L'eſprit ſainct ſuruiendra en toy, & la vertu du treshault t'enumbrera: Par ainſi & ce qui naiſtra de toy ſera ſainct, fils de Dieu. vous voiez qu'en vertu du treshault, enumbrant la terre beniſte de Marie, le verbe ſuruenant en elle, fut faict chair, ainſi qu'Adam de terre vierge beniſte, par le verbe diuin fut faict homme beniſt.

Analogie de la creation de l'homme, à l'incarnation de Ieſus Chriſt.

Puis, comme auroit eſté le premier Adã tenté du ſerpent, noſtre Seigneur ſe laiſſa

Ieſus tẽté du ſerpent cõme le premier Adam.

Ieh.8. tẽter. Et comme l'homme iuſte, en force de ſon franc arbitre, ſurmonta les tentations, ſans pouuoir eſtre atteint, n'argué d'aucun peché. Au moyen de quoy ſil euſt voulu, euſt peu en ſa chair viure eternellement: Mais de ſa propre volonté, meu de ſon immẽſe miſericorde, & charité voulut ſouffrir la mort, à laquelle par ſentence, l'homme eſtoit condãné, affin que nõ prouffitant à luy, elle fuſt appliquee au gẽre humain. Et pour nous faire indubitablement ſeurs de ce benefice, il nous voulut incorporer en ſoy, & vnir par naturelle & corporelle participatiõ nõ moins qu'Eue & Adam eſtoient vne chair. Et veu que par generation humaine, cela ne ſe pouuoit faire, il excogita vn moyẽ conuenant à ſa ſapience: Il nous voulut paiſtre de ſa propre chair, & comme tenant le lieu du premier Adam, ſen paiſtre ſoymeſmes, affin qu'en luy, Adam & tous ceux qui auroient eſté fideles auant ſon aduenement, fuſſent iuſtifiez, & inſerez pour mourir & reſſuſciter en luy, c'eſt à dire, affin de nous reſtituer en la premiere integrité & pureté de la chair, premierement cree auant le peché, à ſçauoir, que par la force de la diuinité

Pourquoy Ieſus nous repaiſt de ſa propre chair.

de la

de la chair beniſte, non polluë, par nous mãgee, noſtre malediction & nature de mort, fut par la vie de ladicte chair diuine engloutie: Et icelle noſtre chair, par ainſi recouurit ſa premiere benediction, & y fut reconuertie ainſi qu'elle auoit eſté conuertie en malediction, par le manger corporel du fruict defendu.

Noſtre maledictiõ & nature de mort engloutie par la vie de Ieſus Chriſt.

Sainct Iehan en ſon 6. chapitre nous enſeigne cecy euidemment par l'Antitheſe, c'eſt à dire, contrepoſition de la malediction. Ie repeteray les parolles de malediction, pour mieulx en cõgnoiſtre. En quelque iour „ que tu auras mangé de ce fruict, tu mourras „ de mort. Oyez l'obiection contraire: Ie ſuis „ le pain vif, affin que quiconques en aura „ mangé, ne meure point. Puis apres: Tu es ter- „ re, & retourneras en terre. Au contraire Ie- „ ſus nous a dict: Qui mange ma chair & boit „ mõ ſang, il a la vie, et ie le reſſuſciteray au der- „ nier iour. Voyez les contrepoſitions de mort „ & de vie, de benediction & malediction, de manger, à manger. Fault il pas doncques que tout ainſi que par corporelle & actuelle mãducation du fruict defendu, nous auons encouru en la malediction, nature & neceſ-

Gene. 3. Antitheſe de la maledictiõ de la viande.

Cõme par corporelle manducatiõ l'hõme a encouru l'ire et perdition, pareillemẽt recoit iuſtice & ſalut.

ſité de mort, par pareille manducation du fruict de vie, & de grace à nous octroyee, nous recouurions la benediction, & nature d'immortalité? Regardez quelle raiſon il y auroit du fruict defendu, au fruict de grace, de benediction & de vie, ſi l'vng eſtoit mangé en eſprit, l'autre en verité de corps? Veu que tous les deux ſont de corps, nõ d'eſprit. Si l'actuelle & corporelle manducation du fruict conſiſtant en corps, a infect & mortifié la chair, fault il pas que l'actuelle manducation du fruict, cõſiſtant de corps & vraye matiere, la reſtaure & viuifie?

Il n'y auroit raiſon du fruict defendu au fruict permis, ſi l'vn eſtoit mangé en eſprit, l'autre en chair.

Adam ne pecha en ſon ame ſeulement, par concupiſcence: mais auſſi en ſa chair par le gouſter actuellement: Par ainſi n'eſt aſſez, que vous croyez ſeulement au benefice, ou bienfacteur: mais il fault que vous mangez de faict & de penſee, affin que la ſimilitude de S. Paul ait lieu, & que les ſemblables conuiennent à leurs ſemblables, & les contraires ſoiẽt purgez & guariz par les contraires.

Cõme la ſeule infidelité ne perdit l'homme, mais l'actuelle manducation, ainſi eſt il de la noſtre.

Cyp. au traicté de la Cene.

Conſiderons vne autre choſe. Caluin exclud noſtre chair de la manducation diuine, l'octroyant à l'ame ſeule: mais quand il y aura bien penſé, il en priue l'ame auſſi: car il veult,

Catech. 51. Dimanche.

veult, *Que, non autrement qu'en croyant à la mort & paſsion, lon participe au ſacrifice de noſtre Seigneur*: Qui eſt tout le contraire de manger: car il veult que la foy ſupplie l'œuure de mãger, & que l'ame, & non le corps, ſoit nourrie en eſperance de la vie eternelle. *Caluin priue la chair de ſon ſalut.*

Ie luy demande à ce propos: L'ame peult elle croire ſans le corps, en ceſte vie mortelle? La foy, les volontez, l'infidelité, enuie, rancune, concupiſcence, ydolatrie, & telles autres, ne procedent elles pas du cœur? Que penſez vous mal en voz cœurs, dict le Seigneur. S. Paul appelle il pas ces dernieres affectiõs œuure de chair, que Caluin attribuë à l'ame? en oultre la charité de Dieu, & foy eſt elle pas infuſe en noz cœurs? Eſt il dict qu'elle ſoit infuſe à l'ame? Noſtre Seigneur a dict, Si tu regardes vne femme par concupiſcence, tu as ia forniqué en ton cœur: Le cœur eſt il ame? eſt il pas de l'homme? Puis qu'ainſi eſt, le manger, par foy, ſeroit il pas de l'homme, auſſi bien que l'infidelité? *Matth.9.* *Gal.5.* *Oeuures de la chair.* *Matth.5.*

Ceſte ſentence de Caluin a faict, que i'aye eu ſa doctrine ſuſpecte de l'opinion de Valentin, lequel nyoit le ſalut de la chair, adiouant le ſalut de l'ame, & ſa nourriture, en *Iren.l.4.et5.*

Doctrine de Caluin cõfirmatiue de celle de Valẽtin.

esperance de la vie eternelle. Ie ne sçay doctrine plus confirmatiue de ceste resuerie, que celle cy : Caluin attribue l'esperance de vie à l'ame, pource qu'elle est nourrie de la chair de nostre Seigneur, & par ceste raison, il la nye à nostre chair, puis qu'elle n'en reçoit nourriture.

Mais en quel lieu de l'Euangile se trouuera il escript, que l'ame, & non le corps, doibue manger la diuine viande? L'homme, non pas l'ame seule, mange le pain des Anges: Lon sçait bien que iamais nostre Seigneur ne fit mention de repaistre les ames de sa chair, sans le corps. Lisez en S. Iehan, il a touſiours adressé sa parolle, traictant de la manducation, aux hommes, en faisant comparaison de la manne, & disant : Voz peres ont mangé la manne au desert, & sont morts. Qui mange ce pain, viura eternellement. La manne se mangea elle en croyant? Si elle a esté vrayement & corporellement mangee, qu'elle sera la similitude & comparaison de nostre Seigneur, s'il entendoit qu'en croyant, & non autrement, lon mange le pain de vie, sa chair viuifiante? Ladicte comparaison seroit du tout impertinente, si la chai

Pſal. 77. Noſtre Seigneur n'a faict mention de repaiſtre les ames.

Ieh. 6.

La cõparaiſon de la mãne à l'Euchariſtie ſeroit impertinente, ſi elles n'eſtoient mangees l'vne cõme l'autre. Ieh. 6.

chair estoit mangee en esprit, & la manne corporellement.

Ils repliquent, que tout ainsi est il dict, Qui croit en moy, ie le ressuisciteray, qu'il est esprit qui me mange, il a la vie, & ie le ressusciteray. Ie l'aduouë: mais par tel si, que le croyant ne laisse point de manger: En disant l'vng, lon ne nie pas l'autre: mais c'est vne ruse sophistique cõmune à Caluin que d'vne proposition affirmatiue il en tire vne consequence de negatiue necessaire, comme en ce lieu, & cõme en Sainct Paul (L'esprit habitant en vous, viuifira voz corps mortels) il a conclud par la, que Iesus n'habite en nous que par esprit. Pour reuenir à nostre propos, ie dy que celuy ne croit pas bien, ains desobeist, qui laisse de mãger vrayement: car qui croit vrayement, doibt faire la volonté & commandement de Dieu, & qui faict sa volonté, demeure en luy: ce qui aduient par la manducation, ainsi qu'il est escript: Qui mãge ma chair, demeure en moy, & moy en luy. Ie n'ay souuenance d'auoir leu, que qui croit sans manger, demeure en luy: mais il est escript: Prenez, mangez, & qui me mange, vit cause de moy. Plus: Si vous ne mãgez, vous

Ioh. 6.

Rom. 8.

Ioh. 6.

n'auez point vie en vous. Il nous eſt cómandé par la ſapience en Salomon 9. des Prouerbes: Venez, mangez mon pain, & beuuez le vin que ie vous ay meſlé: faict il la volonté de Dieu, qui luy deſobeiſt?

Ieh. 6.

Si en croyant en Ieſus Chriſt, mort & reſſuſcité, la foy tient lieu de mãger, ſans action corporelle: Caluin eſt d'accord que lon ſatiſfaict à ce precepte, Mãgez, & qu'en croyãt, lon y obeiſt, ce que ie ne croy pas: Mais poſons qu'il ſoit ainſi, que deuiendra ce mot, prenez? Il eſt neceſſaire de prendre ce que lon mange, en quelque ſorte qu'il ſoit mangé, & il fault manger ce qui eſt prins: l'vng eſt auſſi neceſſaire que l'autre, & l'vng ſans l'autre ne peult prouffiter, ne doibt eſtre. Il accorde que lon prenne le pain à la main, & que ſon ame embraſſant par foy le corps mort, & reſſuſcité de Ieſus Chriſt, le mange ſpirituellement: Ie me ſuis eſbahy par ces propos, comme il ſeſt tant oublié, qu'il ait voulu que prẽdre, demeure en ſa propre ſignification, & manger auſſi, au regard du mangeur du pain: mais au regard de la choſe mangee, ſoit prins impropremẽt: lon ſçait bien que cela ne peult eſtre. Ieſus Chriſt à ſa

Matth. 26. Le mãger du corps eſt auſsi neceſſaire, que le prendre.

Manger ne doibt eſtre en vng regard prins impropprement, & propremẽt en l'autre, en vn meſme propos.

Cene

Cene auoit dict en Sainct Iehan, qu'il ne parloit plus en Prouerbes: mais clairement & apertement. Si eſt ce que iamais homme ne fut ſi obſcur, ne ſi perplex que luy, ſil eſt ainſi que Caluin penſe: Et ceulx qui le laiſſerent, non pouuans entẽdre tels enigmes, auroient eſté excuſables, & au contraire, noſtre Seigneur à reprendre, qui par ſon impropre & double parler, leur auroit eſté ſcandale. Puis noſtre Seigneur diſoit au corps, que Caluin exclud de la manducation: Faictes le en memoire de moy: mais pourquoy auroit il de faire memoire de ce qui ne luy touche en rien?

Ieh.10.

Ie vous prie lecteur, ſil eſt vray que lon ne doibue corporellement manger la vraye chair, comme la cauſe efficiente de noſtre vie: mais que les ſeules ames mangent, ſans manger, en croyant ſeulement: dictes moy comment vous pourriez ſouſtenir Sainct Paul, diſant, Qui mange indignement ce pain cy (parlant de l'Euchariſtie) mange ſon iugement: veu que l'infidele, au compte de Caluin ne mãge le corps: mais du pain pur? Cela m'eſt totalement incompreheñſible, ou il fault que le pain ſans diuinité

1. Cor. 11. Se l'infidele ne mãge que du pain, pour neant S. Paul auroit il dict, que mangeãt l'Euchariſtie indignemět, il mange ſon iugement.

ſoit noſtre iugement.

Au cõment ſur 11. *aux* Corint.

Caluin dict: *Que pour ce que le meſchant refuſe la grace, & le corps offert, mangeant le ſigne, eſt dict manger indignement: & que du refus eſt ſon iugement*: Mais ceſte gloſe eſt trop violente: Sainct Paul ne parle point de refus, il dict: Que qui mange indignement la participation du corps, qui eſt noſtre Euchariſtie, mange ſon iugement, non diſcernant le corps du Seigneur.

L'on ne mange le refus.

Mais ſupportons Caluin, & regardons ſi aulcunement ſon dire ſe pourroit tolerer.

Commẽt ſur la 1. Cor. 11.

Qui refuſe, dict il, *le corps offert, luy faict honte: & pour autant mangeant le pain, mange ſon iugement*. Ie ſçauroye volontiers, qui offre le corps, doibt ce pas eſtre noſtre Seigneur, ou le preſtre? Quant à moy, ſelon la doctrine de l'Egliſe, ie tien, que ſoubs l'eſpece du pain, il m'eſt par le preſtre diſtribué: mais Caluin ne le croit pas, il dict, que Ieſus Chriſt ſoffre à luy paſſiuement, ſans toutesfois venir en terre, ne y eſtre corporellement: Cela eſt à dire, qu'il ſe donne paſſiuement ſans ſe donner, & que les fideles le prennent, mangent & embraſſent en eſprit, actiuement par foy: quelle raiſon y a il qu'offrir ſoit ſeulement entendu

C'eſt le preſtre qui offre le corps de Ieſus, & diſtribue.

entendu passiuement, quoy qu'il soit verbe actif, & embrasser & manger retienne sa propre signification? Ie croy puis qu'ainsi est, qu'il ne soffre ne doibt offrir sinon aux fideles: car il n'y a qu'eulx, qui le prennent, & qu'il ne soffriroit pas à ceulx qu'il voit qui en ont de faire refus. Auec ce, s'il soffre en corps & esprit, & qu'il ne soit accepté qu'en esprit, cestuy la luy faict plustost dessonneur, que l'autre, qui ne le cherche point.

Iesus ne s'offre pas passiuement.

Si Caluin ne se trompe, ceulx qui fermẽt les aureilles à la parolle de Dieu, quand il presche, mangent leur iugement, sans manger pain ne paste: Qui a iamais creu cela? Ie trouue encores, au dire dudict Caluin, vne chose fort estrãge: Le signe, c'est à dire, l'Eucharistie de Caluin, mangee par le fidele chrestien, ne dõne rien à l'ame: mais le pain mangé par l'infidele, donne à l'ame la damnation & iugement: il me semble pourtant que ce deburoit estre tout vng.

Ceulx qui ferment les aureilles à l'Euangile, mãgent leur iugement, selon Caluin.

Ie suis esbahy d'vne autre chose en sa doctrine: *Ceulx, qui de tout leur cœur & affectiõ, croient en Iesus Christ, & de desir, embrassent sa passion, le mangent reallement, & spiri-*

tuellement. S'il eſt ainſi, en l'Egliſe des Apoſtres & de leurs ſucceſſeurs, auoyent ils pas tort, de refuſer l'Euchariſtie aux Catechumains & penitens, & de leur interdire l'aſſiſter au myſtere de la cõſecration? Puis qu'ils mangeoyent en croiant, pourquoy leur refuſoit lon le ſigne? L'effect de la foy, ſelon Caluin, eſt la manducation: puis qu'ainſi eſt ils mangeoyẽt, quoy que l'Egliſe leur nyaſt la communion.

Les penitens exclus de la communion, cõmunioyent du corps de Ieſus, hors la Cene, au cõte de Caluin.

Sainct Paul à dict (ainſi que recite Caluin) que les peres mangeoyent au deſert, ce que nous mangeõs: ſi eſt ce que l'Egliſe leur euſt refuſé noſtre Euchariſtie, iuſques apres le Bapteſme: Mais combien, qu'a ſon compte:

1. Corint. 10.

De la manducatiõ des peres ſelon Caluin.

Les peres mangeans la manne, mangeaſſent le corps diuin en verité comme nous faiſons: Ce que nye Ieſus Chriſt en S. Iehan 6. S. Paul a il pourtant dict, que qui mangeoyt la manne indignement, mangeoit ſon iugement non diſcernant le corps du Seigneur?

Il n'eſt point eſcript, qui mãge la mãne indignement, mange ſon iugemẽt.

Il a fallu que ce pauure homme, pour cuider paruenir à ce faire entendre & croire ayt imaginé des ſophiſmes, & ſonges ſi eſtranges, qu'il me ſemble qu'il ſoit en ceſt art le premier du monde: il a eu honte, quand ſa

do-

doctrine a esté diuulguee disant : *Qu'il ne fault imaginer aucune vertu ne diuinité en son signe, de peur d'incliner & attirer les hommes à idolatrie, & que c'est enchantement & charme de prononcer les parolles sur le pain, creature insensible.* Par ainsi craignant d'estre accusé, de faire trop de mespris de la plus saincte chose que Dieu ayt iamais laissé aux hommes.

Caluin exclud toute vertu de son signe.

Resolutiõ des sacremens a la fin.

Traicté de la Cene.

SÇAVOIR SI NOSTRE SEIGNEVR s'exhibe à la Cene de Caluin, Iesus n'estant là. CHAP. II.

POur s'en excuser, il s'est efforcé de moderer son dire : s'exposant de *N'entendre mãger le signe vuide de la verité, qu'elle y est cõioincte* : Mais vous ne veistes iamais homme plus empesché qu'il est à exposer, qu'il entend pour la verité: Maintenant il dict, *Qu'estre faict participant des benefices que Iesus nous promet par la manducation de son corps, est la verité de ce que le pain figure, et l'accomplissement du sacrement, c'est à dire, de l'Eucharistie : Tantost il dict que la verite d'icelle est le corps diuin par Metonymie.* En somme il ne s'en peult desperer : Car l'vng & l'autre est tout contrai-

Resolutiõ des sacremens.

Eod.

re à la verité: si est ce que par sa sublimité de language & philosophie sophistique, il desguise si bien ses fictiõs, qu'il semble qu'il soit d'accord auec nous en quelques endroicts, il dict, *Que nostre Seigneur s'exhibe reallement & veritablement à la Cene, selon ses promesses, & non corporellement*: Mais nous ne sçauons ou sont icelles promesses, ne quand elles ont esté faictes, asçauoir: *Que quand le corps mangera du pain, auquel nulle diuinité n'est encloſe, que nostre Seigneur s'exhibera vrayement, & reallement, mais non corporellement, à l'ame du mangeur, & non au corps, pour estre faict os des os, de nostre Seigneur, & membre de son corps.*

Eod.

Les promesses pretẽdues par Caluin, ne se trouuẽt point escriptes.

Chose toutesfoys appartenant au corps, non à l'ame, laquelle est d'essence intellectuelle, nõ pas d'os ne de chair, ne mẽbre de Iesus: Mais nous auons promesse, que l'homme, corps & ame, mangeant la chair diuine, ha la vie, & sera ressuscité: & qui ne la mangera, ne l'aura: Autre promesse n'y a il en noz Euangiles.

Ieh.6.

La resurrection promise à l'homme, appartient à la chair, non à l'ame.

Quand à estre faict membre, il est certain que cela appartient au corps, lequel est reduict en la chair et corps de nostre Seigneur par la manducation de l'Eucharistie: ainsi qu'il

qu'il eſt eſcript : Pour ce que nous mangeõs vn meſme pain & corps, ſommes faicts vng meſme pain & corps : Plus, Sçauez vous pas que voz corps ſont membres de Chriſt ? Or puis que noſtre corps eſt mẽbre de Chriſt, nõ l'ame, eſt ce pas le membre qui eſt nourry ? Encores que cecy ſoit clair, comme le iour, toutesfois Caluin nourriſſant & paiſçant ſon ame d'eſperance de iouir des benefices, promis à noz corps, par la mãducation, a ſceu parler ſi doulcement, & elegãment, pour eſtre excellent ſophiſte & orateur, qu'il ſemble à pluſieurs, qu'il ſoit d'accord auec nous, liſant les premiers chap. de ſon inſtitution, au traicté de la Cene, de ſorte qu'ilz ont quelque couleur de dire, que nous ſommes d'accord de la choſe, & ne differons que de parolles. Mais qui lira le xx. chapitre, & autres enſuiuans, voyrra bien qu'il ſaccorde à nous, comme les tenebres auec la lumiere. Cela auſſi ſe congnoiſt, quand lon enfonſe les propoſitions deſſus deſduictes, comme diſant que,

Le ſigne n'eſt pas vuide de la verité, qu'elle y eſt conioincte : Car luy faiſant expliquer qu'il entend par la verité, ſa doctrine par

1. Corin. 10

1. Corin. 6

Il ſemble en aucuns lieux que Caluin ſoit d'accord à l'Egliſe.

La doctrine de Caluin ſe reſoult en fumee l'enfonſant.

l'explication ſe reſouldra en fumee, & encores mieux en expliquant la coniunction.

De la verité du ſigne accomplie.

Quand il dict, *Que la verité du ſigne eſt l'accompliſſement de ce que ſon ſacrement figure, & que ceſt accompliſſement de figure eſt, l'eſtre faict participant des promeſſes.*

Semble il pas qu'il die quelque belle choſe? Or prenons y garde: l'Euchariſtie eſt noſtre ſacrement, elle conſiſte de l'eſpece viſible & de choſe inuiſible, que l'Egliſe croit eſtre la diuine chair: ceſte eſpece eſt ſigne de ladicte choſe diuine, occulte. Si Caluin eſtoit de ceſte religion, il y auroit quelque apparence de dire, que mangeant ceſte eſpece auec la choſe du ſacrement, lon iouiſt de la diuine chair latente: mais comme vous ſçauez, il croit tout le contraire: Et maintient que la choſe de l'Euchariſtie, latente ſoubs l'eſpece, eſt ſubſtance de pain.

L'eſpece de pain en l'Euchariſtie, eſt le ſigne de la ſubſtance diuine.

La choſe de l'Euchariſtie latente ſoubs l'eſpece viſible du ſigne.

Cela entendu, comment vous ſera ce pain ſigne, que voſtre ame iouit des promeſſes? Iouir des promeſſes, eſt à ce compte la verité de ce que ſignifie le pain: mais le pain eſt matiere: iouir eſt vne actiõ immaterielle. Quelle raiſon doncques y aura il de la matiere, à ce qui eſt immateriel, pour le figurer? Ce-

Le pain ne peult eſtre ſigne de la iouiſſance des promeſſes.

cy

cy eſt vng traict de ſophiſte : Ceulx qui ont parlé des conferences de choſe,à choſe, diſent qu'il n'y a aucune raiſon du nombre immateriel, à la choſe materielle,ne au contraire:Semblablement n'y aura il raiſon du pain, à l'eſtre faict participant, pour en eſtre fugure. Pour bien conclure, ce bon docteur debuoit dire que la iouiſſance du pain, eſt figure, & la iouiſſance de la verité, affin qu'il y euſt raiſon de l'vng a l'autre.

La raiſon n'eſt pas bonne de la matiere,à la choſe immaterielle.

Venons à l'autre membre,il dict par tout, que le pain eſt le corps de Ieſus Chriſt,par metonymie, c'eſt à dire, de ſurnom, pour ce qu'il le ſignifie & figure:Faictes comme il enſeigne,que ceſte figure ſoit accomplie, de figure ſera elle pas faict le vray corps, par l'accompliſſement?Manger le pain donques en foy, ſi c'eſt l'accompliſſement de la figure, ſera de pain, faire le corps, & de l'ombre, faire la verité : Demandez luy ſil entend ainſi, & ou il a peſché, qu'il confere ceſte derniere figuration du corps par metonymie, au premier dict accompliſſement des figures.

Si le pain eſt figure du corps diuin par l'accompliſſemẽt d'icelle, du pain eſt faict le corps.

exhiber vrayement, & non corporellement, & de la conionction. CHAP. 12.

IE l'entẽds auſſi peu diſant, que noſtre Seigneur ſ'exhibe à luy vrayement, reallement, & non corporellement, par la manducation de ſon pain: car ſi il ſ'exhibe reallement, & non corperellemẽt, c'eſt faulſemẽt. Vng corps conſiſte de ſa realité: or ſeparez le corps de ſa realité & ſubſtance, ſera il vray corps? ſera il pas phantaſtique? ſ'exhiberail vrayement ſans ſa corporalité? Si l'ame des Caluiniens eſt nourrie du corps de Ieſus reallement, & non corporellemẽt, au regard dudict corps, ſera elle participãte de ce qui a ſouffert mort & paſſion? Ieſus à il ſouffert reallement & non corporellement? Qu'tend ceſte doctrine, ſinon à l'abolition de la paſſion de noſtre Seigneur? Puis lon dict que nous ne differons que de porolles, que de ſentence, nous ſommes d'accord.

L'ame nourrie reallemẽt, & non corporellemẽt, n'eſt participante de ce qui à ſouffert mort.

Reuenons à la conionction de la verité au ſigne, puis que nous n'auons peu ſçauoir, qu'elle ſera la verité, nous reſouldrõs à grãd peine

De la conionction de la verité au ſigne.

peine de ladicte cõionction: Mais pour ne le courroucer, accordons luy que Iesus Christ soit la verité du pain, figuree, pour veoir cõme il y sera conioinct, & regardons premierement que c'est à dire conioindre, & comment se faict la conionction. Il dict en son Catechisme: *Que Iesus Christ demeure au ciel, & les corps des communians en terre: que ce neantmoins nostre Seigneur s'exhibe à eulx: que le signe n'est pas vuide de sa verité: qu'elle y est conioincte: & par la manducation dudict signe, il y a conionction de nous à Iesus Christ, absent par distance de lieu: qu'il se fault garder d'imaginer aucune presence de lieu: qu'il y ayt aucune vertu enclose, tellement que quant & quant, auec le signe, la verité soit exhibee.* Il semble que ie die cecy par moquerie: mais lisez ledict Catechisme au 15. dimenche, & en la resolution des Sacremens, & vous en sçaurez des nouuelles.

Puis qu'ainsi est, Iesus Christ sexhibe à la Cene, il y est present, estant tout ensemble absent par distance de lieu: la verité est conioincte au pain, en estant separee par distance de lieu: de quel Euangile à il puisé ce secret? Trouuez vous pas cela plus mal aysé à

croire, que la tranſubſtantiation? *Il ſe faict*, dict il, *par la vertu incomprehenſible de l'eſprit.* Il dict vray, que cela eſt incomprehenſible, & beaucoup plus, que n'eſt la religion de la tranſubſtãtiation, laquelle ſe faict par la vertu du Sainct Eſprit: Mais pourquoy eſt ce que Caluin aura ce credit de nous oſter de noſtre inueteree religion, pour nous en donner vne incomprehenſible à luy & à nous? Puis que nul ne l'entend, iaçoit que la noſtre ne fuſt intelligible, vault il pas mieulx ſe tenir à ce que lon a receu des peres, que changer ſi incertainement? Qui eſt Caluin, que lon croye en luy? D'vng petit maiſtre deſcolle crotté, fugitif pour quelque deſpit & indiſcretes parolles, il ſeſt par vaniloquence faict vng legiſlateur, qui par fallace & artifice de lãgauge, tend ſoubs ombre d'vne religion, qu'il dict incomprehenſible, ſubuertir la paix & vnion de ce royaume.

La religiõ de Caluin incõprehenſible à ſon dire.

DE LA TRADVCTION de la communion de la chair au lieu de manducation.

CHAP. 13.

Aian

Aiant eſpandu ceſte fumee de con-
ionction incomprehenſible: il ſef-
force en ſon inſtitution, chapitre
20. du traicté de la Cene, à prouuer
ſon intention par autres plus friuoles contē-
plations & exemples, il dict: *Que tout ainſi*
que le ſoleil traiecte ſa ſubſtance en terre, pour
vegeter les fruicts d'icelle: que la vertu du
Sainct Eſprit, comme canal, n'eſt pas moindre
à traduire en nous la communion de la chair.
'vſe de ſes propres mots.

Voicy pas de grãdes illuſions de parolles,
& enchantemens? Lecteur, ie vous prie re-
gardez à part vous, ſi vous entendrez, que
'eſt à dire: *Que la communion de la chair ſoit*
raduicte en vous, par la vertu du ſainct Eſprit,
omme canal, à ce preparé. Quant à moy, ie
'ay honte de dire que ie n'y entends non
lus que luy, que cela m'eſt incomprehenſi-
le. La premiere difficulté que i'y trouue, eſt
e la ſimilitude, laquelle eſt de la propre ſub-
ance du ſoleil, a la ſubſtance de chair im-
ropre de l'eſprit: car l'eſprit traduict la ſub-
ãce de la chair, qui n'eſt pas ſienne, en l'ame
e Caluin, ou en ſon corps, il ne me chault
u: & le ſoleil ne traduict que ce qui eſt ſien.

Le S. Eſprit canal de la traduction de Caluin.

Impropre ſimilitude de Caluin.

La chair de Ieſus ne peult eſtre traduicte aux ames.

Voila pas vne neufue ſimilitude? En ſon Armonie, & quelques autres lieux, il dict: *Que c'eſt choſe abſurde de cuider que la chair de Ieſus Chriſt ſoit diffuſe es ames.* Il dict vray, il n'eſt rien plus ſot, que penſer cela ſeulemẽt. Comment doncques entendrons nous, que la communion de la chair ſoit traduicte en noz ames?

Diffinition de communion.

Conſiderons que c'eſt à dire communion. Eſt ce pas l'acte & mouuement d'vnir pluſieurs perſonnes en vng corps, comme nous ſommes faictz vng, ſelon Sainct Paul, par la manducation d'vng meſme corps? Or regardez, ſi ceſte action ſe peult traduire. Action ou mouuement n'eſt pas ſubſtance, ne matiere. Elle donc ne ſe pourroit traduire car le mot de traduire, emporte que la choſe traduicte ſoit & cõſiſte de ſubſtance: Qu'entendrons nous doncques par ceſte traduicte action? Sera ce pas vne chimere & vng ſonge, de dire que la communion eſt traduicte. Si vng theologien auoit dict telle folie, ô cõme il ſeroit ſophiſte! & maiſtre Iehan le dict pour vne des plus belles ſentences ſiennes & il en eſt tenu pour vn Dieu: S'il n'y a qu'vn fidele à la Cene, & tous les autres ſoient hereti

heretiques, il n'y a entre eulx, ſelon la nouuelle doctrine, nulle communion : Car l'infidele, à leur compte, ne mange que du pain, & la communion n'eſt pas d'vn ſeul: par ainſi ne ſera il rien traduict en ce fidele, par le peché des autres.

Paſſons oultre: il eſt tout notoire, & le meſme Caluin ne m'en deſdira pas, que la chair eſt organe & inſtrument de l'eſprit: mais en ceſt endroict l'eſprit eſt organe, & comme canal de la chair : eſt il rien moins croyable? toutesfois ceulx qui ne le croyent, luy ſont lourdaux ou Atheiſtes.

L'eſprit ne peult eſtre organe n'inſtrument de la chair.

Or poſons le cas que la communion ſe puiſſe traduire, conferons y la doctrine de noſtre Seigneur. Qui mange ma chair, & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy: Caluin reiecte ceſte manducation: Voicy comme il corrige ceſte parolle : *Qui croit en ma mort & reſurrection, la communion de ma chair eſt en luy traduicte, par la vertu du Sainct Eſprit.*

Ieh.6.

Mais Ieſus Chriſt dict, que par le moyen de la manducation, il demeure en nous, & nous en luy. A ce propos celuy qui mange eſt agent : car manger eſt agir : au contraire

celuy qui reçoit l'infusion est patient : Il y a par ainsi difference entre la doctrine de Iesus Christ, & de Caluin, comme il y a entre l'agent & patient.

En oultre, puis que l'infusion ou descoulement tient le lieu de la manducation, il est necessaire qu'en obeissant à nostre Seigneur, la chair mangee demeure au mangeur, & le mangeur en ladicte chair mangee. Semblablement, au compte de Caluin, il fault que l'infusion descoulee, qui est de la cõmunion de la chair, demeure au patient, receueur de l'infuse communion, & luy en ladicte communion infuse : mais nous auons monstré que la communion, en tãt qu'elle est action, ne se peult ne diffondre, ne traduire, parquoy tout se resoult en fumee.

1. Corin. 11. Or aduisons à autre chose, en Sainct Paul lon mange la damnation & iugement, par l'indigne mãducation de l'Eucharistie : mais puis que selon Caluin, il n'y a point de manducation, & que la communion infuse tient ce lieu, la communion de la damnation sera aussi infuse en l'ame du damné. Par qui sera ce ? sera ce par le canal de l'esprit ? Si ceste doctrine n'est sophistique, & de plus excellentes,

A scauoir si la damnation ou communiõ d'icelle, sera traduicte en l'infidele.

lentes, il n'en eſt point.

SI LA CHAIR DE IESVS PEVLT eſtre canal, & de la vie reſidente en Dieu le pere. CHAP. 14.

NOus auons apprins par ce beau 20. chapitre, la doctrine de la traduction par le Sainct Eſprit, canal nõmé de Caluin: mais en ſon cõmentaire ſur Sainct Iehan chapitre 6. il nous en baille d'vng autre tout au rebours, & auſſi farouſche: Le Sainct Eſprit ne luy eſt plus canal, il dict, *Que par la foy, la vie qui reſide en Dieu le pere, eſt diffuſe en nous par la chair de Ieſus Chriſt, comme canal.* Puis que la chair eſt comme canal, l'eſprit en eſt quitte.

Il y a plus: Vous ſçauez qu'vng canal ne conduict l'eaüe que iuſques au lieu ou il atteint & arriue: mais par ceſte doctrine incomprehenſible, la chair, canal controuué, eſt ſeparee par diſtance de lieu, comme eſt le ciel & la terre: par quoy ne nous ſçauroit elle rien deſcouler. Et toutesfois elle eſt canal, par ou la vie reſidẽte en Dieu le pere eſt diffuſe: eſt ce pas vng grand miracle?

De l'office du canal.

Quand l'eſprit eſtoit canal, ce n'eſtoit pas

L'eſprit n'eſt ſelon Caluin conioinct par diſtance de lieu: mais la chair.

ainſi: car l'eſprit n'eſt pas, ce dict Caluin, ſeparé par diſtance de lieu: ains eſt conioinct, & vny inſeparablement à l'ame, & infus en ſon cœur: i'entends bien ceſte conionction: mais ie ne ſçay pas pourquoy la conionction des eſprits, eſt en vnité de lieu, la conionction de la chair eſt par diſtance & interualle.

De la reſidẽce de la vie en Dieu le pere.

Mais n'y auiſons pas de ſi pres, cõſiderons comment ſe peult entendre le reſte: *Que la vie reſide en Dieu le pere.* Si elle reſide en luy, eſt ce par accident, cõme elle faict en Caluin, ou par eſſẽce? Sy elle y reſide par accidẽt, elle eſt deuant ou apres le pere. Et par ainſi, faudroit il qu'il y euſt quelque autre Dieu le pere plus vieil, cõme le Propater & Bytus de Valentin, qui euſt engendré le pere de Ieſus Chriſt: puis luy euſt donné la vie accidentellement, comme elle nous eſt donnee.

De la vie reſidãt en Dieu par accident.

L'eſſence de vie ne reſide en ſoy.

Si Caluin a honte de ce dire, & qu'il vueille que la vie ſoit en Dieu le pere eſſentiellement, il eſt luymeſmes la vie: Comment doncques reſidera elle? ſil eſt diffus, ſera ce pas luymeſmes entier, non la vie reſidante, qui ſera diffus en Caluin par le canal, c'eſt à dire, par la chair de ſon filz, & au lieu que la chair mãgee doibt demeurer en nous

& nous

& nous en elle, Caluin demeurera il pas en Dieu le pere, & luy en Caluin, & ſera il pas coëſſentiel à Dieu le pere, au lieu de l'eſtre au filz?

Acheuons le demeurant, *La vie reſidente au pere eſt diffuſe.* Diffuſe, eſt mot paſſif, qui ſera l'agent? c'eſt à dire, qui fera la diffuſion? S'il entend que Dieu ſoit eſſence de vie, ſera ce luymeſme, qui ſe diffondra par le tuyau de la chair de ſon filz, eſtãt actif, & paſſif tout enſemble, ſelon la nature des choſes cõioinctes? Ou ſera ce le ſainct Eſprit du filz, qui par le canal de la chair nous diffondra le pere, & qu'il ſoit actif, Dieu le pere paſſif, ſelon la nature des choſes deſioinctes? Il fault que ce ſoit l'vn ou l'autre: mais que Caluin m'en ait reſoulx, ie luy mõſtreray que le mieux qu'il en ſçaura dire, ſera vng execrable blaſpheme: car l'vng ſeroit plus digne & puiſſant que l'autre.

Parlons maintenant du canal. Puis que la chair de Ieſus eſt comme canal, elle n'eſt pas participante de la vie, elle auroit eſté inſenſible: car le tuyau n'a rien de commun à la proprieté de la ſubſtance qui deſcoule par luy, comme vous voyez le tuyau d'vne fon-

Si la chair de Ieſus eſt canal, elle n'eſt participante de la vie.

taine, ſoit que l'eaüe ne paſſe, ſoit qu'elle coule, le tuyau n'en tient rien, ne ſent. Sera ce ainſi de la chair de Dieu Ieſus Chriſt, laquelle eſt deifiee? Ieſus Chriſt a dict, Qui mange ma chair, il a la vie, il debuoit dire, ſelon Caluin, il a le tuyau, par lequel la vie eſt diffuſe. Oyons ſur ce le teſmoignage de Ieſus Chriſt: Ie ſuis la vie & reſurrectiõ, dict il: Parloit il lors de la vie reſidéte en Dieu le pere, prenant le pere pour ſoy? ou de ce qui eſt né de la vierge, le verbe, qui a eſté faict chair? Si c'eſt cecy, qui en exclud la vie, reduiſant la chair en vng canal, il eſt Antechriſt, car il diuiſe Ieſus Chriſt, comme dict S. Iehan en ſon epiſtre. La chair doncques, qui ne ſe peult ſeparer du verbe, ſera eſſence de vie auec l'eſprit, & ne pourra l'vng eſtre diffus, mangé ou deſcoulé, ſans l'autre.

La chair de Ieſus deifiee.

Ieſus diſant, Ie ſuis la vie, ne ſeparoit ſa chair de l'eſprit viuifiãt.

1. *Ieh.* 4.

La chair & l'eſprit eſſẽce de vie en Ieſus Chriſt inſeparable.

En oultre, quand il dict: *La vie eſt diffuſe en nous, par la vertu du ſainct eſprit*: La vie eſt elle differente à l'eſprit & ſeparee, que comme moins puiſſante, elle ſoit poulſee & diffuſe par le plus fort? La vie & l'eſprit, ſont ils pas vne ſubſtance? Ieſus en S. Iehan, ayant nommé ſa chair & ſon ſang, eſprit & vie, les a monſtré eſtre d'egalle puiſſance: car apres

La chair & ſang de Ieſus, eſprit & vie, en S. Ieh. 6.

pres auoir dict: Ma chair est vrayement viã-
de, mon sang est vrayement breuage, il dict,
pour s'expliquer: Les parolles que ie vous dy *Ieh. 6.*
sont esprit, & vie. Il conionict doncques l'e-
sprit & la vie en vng, en sa chair en vne mes-
me force. Aussi est il aisé à vng bon Chrestiẽ
de croire, que la chair deifiee est vie et esprit: *Le verbe que Iesus parla, estoit sa chair & sang.*
car l'essẽce du verbe est esprit, puis que Dieu
est esprit, & le verbe a esté faict chair &
sang, & comme dict S. Iehã: La vie estoit en *Ieh. 1.*
luy au commencement.

SI LA CHAIR DE IESVS est viuifiante, & si elle prouffite.

CHAP. 15.

NOus auons icy eu vne grãde bataille, les Apostres de Caluin & moy, ils nient tout à plat que la chair de Iesus Christ soit viuifiante, & soit vie & esprit, disant: *Que Jesus Christ luymesme en a rendu tesmoignage aux Capharnaites, disant: C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne prouffite rien. Voyez*, disent ils, *qu'il ne fault icy gloser, que Iesus a dict apertement que sa chair ne prouffite à manger.* Mais il n'a dict à manger, il a dict à viuifier.

Voyci vng passage mal entẽdu, qui a plus *Du passage, La chair ne prouffite riẽ.*

troublé la Chreſtiẽté que nul aultre : lequel toutesfois m'a plus apprins & reſolu en la doctrine de l'Egliſe, que tous les autres que i'aye leu.

Noſtre Seigneur voulant monſtrer aux Capharnaites, qu'ils n'auoient bien entẽdu ſes parolles, cuidãs qu'il parlaſt d'vne chair vuide d'eſprit, comme la chair commune eſtãt morte, il leur voulut enſeigner ce qu'ilz en deuoient croire, & qu'elle difference il y auoit entre la chair deifiee, & la commune. Notez auſſi qu'il ne dict pas ma chair, car il ſe fuſt cõtredict, mais la chair. Or ſi ſa chair ne prouffite à viuification, comment ſeſt elle de ſoy reſſuſcitee? Il dict, Que ſera-ce, ſi vous voiez le filz de l'homme monter ou il eſtoit premierement? ſera-ce pas teſmoignage & preuue qu'il y a vne reſurrection? Or qui cauſera ce bien à la chair: ie cõfeſſe qu'il ne luy aduiendra de ſoy, cõme eſtant chair, mais comme eſtant le Verbe de Dieu eternel, coëſſentiel à Dieu le pere, eſtant faict chair, elle aura ceſte perfection. Car l'eſprit viuifiãt, & la vie, a communiqué à la ſaincte chair, toute ſa force : de maniere qu'elle n'a peu voir corruption : Par ainſi fault il croi-

De quelle chair parloit noſtre Seigneur.

Ieh.6.

re que la chair diuine prouffite à noſtre viuification, non cõme eſtant chair : mais par le verbe de Dieu incarné, ainſi qu'il a dict: Les parolles que ie vo⁹ dy, ſont eſprit & vie: leſquelles parolles ne ſont autres que celle cy: Ma chair eſt vrayement viande, mõ ſang eſt vrayement breuage, c'eſtoient doncques de la chair & ſang qu'il diſoit eſtre les parolles viuifiantes.

La chair de Ieſus excitee à gloire par la diuinité habitante en elle.

Ie vous diray ſur ce paſſage, que m'en a eſcript de ſa main vng diſciple de Caluin, nommé Poniſſon (iadis frere dominiquain) eſtãt priſonnier à Tours: Peu auparauãt l'ayant là veu, ie luy auoye demandé quel eſprit il entẽd qui ayt viuifié la chair, eſt ce la perſonne de celuy, que ſainct Iehã vit deſcendre ſur Ieſus Chriſt au Bapteſme? Il me dit que ouy : mais luy ayant remonſtré ce que dict S. Iehan au premier chap. de l'Euangile, que la vie eſtoit en luy eternellement, il changea de propos: & pour ſçauoir que i'en diroye, cuidãt y trouuer à mordre, il me demanda, quel eſprit i'entendoye qui l'euſt viuifié & reſſuſcité. Ie reſpondy, qu'il n'y a qu'vng Dieu, & vne eſſence diuine, viuifiante: mais trois perſonnes diſtinctes, & non

confuſes, & que la plenitude de la diuinité habitãte en Ieſus Chriſt, etiã qu'il fuſt au ſepulchre, eſt l'eſprit qui a ſuſcité la chair morte : qui auſſi viuifira les corps mortelz de ceulx, qui auront mangé la diuine chair, eſquelz elle ſera demeuree : il ſeſt moqué de cecy, & m'a eſcript de ſa main, *Que la cauſe efficiente de noſtre reſurrection & gloire, ſera ceſte vertu diffuſe, par laquelle toutes choſes ont prins leur eſtre, non la chair de Ieſus Chriſt.* Or ie vouldroye qu'il me diſt, quelle difference il doibt mettre entre l'vng & l'autre, c'eſt à dire, entre le Verbe eternel, & ceſte vertu diffuſe : puis qu'il me dict, ſi l'eſprit viuificateur de la chair de Ieſus Chriſt, eſtoit hors d'icelle, comme l'ame ſera hors les hommes, auant la reſurrectiõ, ſil eſtoit dehors, & que la chair en fuſt vuide, lon a tort de dire que le filz de Dieu eſtoit au ſepulchre, mais c'eſtoit chair commune : Que la diuinité n'a iamais laiſſé ce qu'elle a vne fois aſſumé & apprehendé. Si Poniſſon eſt de ceſte foy, que la diuinité n'ayt laiſſé la chair au ſepulchre, pourquoy cherche il autre vertu excitatiue des morts, que la propre, eſtant inſeparablement vnie à la chair, que nous mangeons en

La chair au ſepulchre auec la diuinité.

eſperance

eſperance & certitude de vie?

SI LA VIE DE DIEV EST DISTRIBUEE en trois degrez. CHAP. 16.

CAluin cuidant expoſer & faire entendre ſes enigmes de la diffuſion de vie, ſenuelope en des filetz, deſquelz il ne ſe pourra iamais deſpeſtrer: Voicy ſon dire. *Il eſt à noter que nous recitons trois degrez de vie: Le pere viuant, tient le primier lieu, comme ſource de vie, mais remote: Le filz le ſuit, lequel auons à nous propoſé, comme le fleuue par lequel la vie reſidente au pere, eſt diffuſe en nous: La tierce vie, eſt celle que nous puiſons de luy. Maintenant, nous tenons la ſomme, par laquelle le pere eſt eſloingné de nous, le filz eſt entre deux, qui eſt la ſeconde cauſe de vie, par lequel nous eſt donnee la vie, laquelle autrement ſeroit cachee.* Voiez les parolles formelles en ſon commentaire ſur S. Iehan.

Des trois degrez de vie. de l'inuẽtion de Caluin.

I'ay trouué cecy treſobſcur: premieremẽt e n'ay ſceu entendre pourquoy il diſtribue a vie vnique eſſence de Dieu, en trois degrez, deſquelz le pere ſoit le premier, ſera ce pour monter ou deſcendre qu'il eſt degré?

Si Dieu le pere eſt premier degré remot, pour ou monter ſera il degré?

Si c'eſt pour monter, ou ſera ce? au Bytus de Valentin? Si c'eſt pour deſcendre, ce debura eſtre du pere au filz, & du filz à la tierce vie. Comment l'entendrõs nous? Il fauldroit que ce fuſſent vies differentes, & diſtantes l'vne de l'autre, comme eſt le nombre premier, ſecond, & tiers: par ainſi ne ſera ce meſme eſſence de vie, ne le pere & le filz ne pourront eſtre eſgaulx.

Il dict en oultre vne choſe qui a fort offencé la foibleſſe de mõ eſprit, que Dieu eſt la ſource de noſtre vie, mais remote: Puis q̃ lon ne vient au filz que par foy, & que lon ne mange pas la chair corporellement, le pere ne nous doibt eſtre non plus caché, ne remot, que Ieſus Chriſt: car auſſi bien par foy pouuõs nous atteindre le pere, que nous faiſons Ieſus. Puis apres il dict, *Que Ieſus Chriſt eſt la ſeconde cauſe de vie*: Mais ſ'il eſt ſeconde cauſe, par neceſſité il ſera creature, car la premiere ne peult eſtre ſeconde, ou ils ſeroient deux cauſes differentes, & diſtantes, coëternelles, d'egalle puiſſance, cõtre noſtre foy.

Que Dieu le pere n'eſt non plus eloingné à noſtre foy, qu'il eſt au filz.

Que Ieſus Chriſt ne peult eſtre ſeconde cauſe de vie.

S'il dict n'entendre du Verbe de Dieu eternel, ains de la chair qui ſoit ſeconde cauſe: il

se:il a mauuaise souuenãce, puis que la chair est canal:car vn canal ne sçauroit estre cause de vie: Auec ce il dict, que la chair n'est viuifiante:En oultre,si elle nous est seconde cause de vie,la quãtiesme cause fut elle à Adam, veu que le verbe n'auoit encores prins chair?

La chair ne peult estre cause de vie separee de l'esprit.

SI LA CHAIR D'ADAM EST CANAL, ou seconde cause de mort. CHAP. 17.

IE'Ay à m'informer encores icy d'vne difficulté qui me vient au deuant. Si la chair de Iesus est canal, & seconde cause de vie, la chair d'Adam sera elle canal de mort, & seconde cause de mort? Icelle mort tient en la chair d'Adam, tel lieu que la vie tient en Iesus Christ.Par ainsi des choses semblables doibt estre mesme discipline & doctrine: que si la chair de Iesus n'est viuifiante, à cause de la vie y habitante, la chair d'Adam ne debura estre mortifiante, pour la mort y habitante: mais elle sera canal de la mort residente en quelque Dieu mauuais des Manichiens:Car la mort n'est pas venue de nostre Dieu.Or si Caluin ne trouue cecy bõ, qui sera la source de mort? par qui, & de quel degré de mort,

Si la chair de Iesus n'est viuifiante,la chair d'Adã n'est mortifiante.

ſera elle diffuſe en nous? Sera ce par la chair d'Adam canal? Qui ſera la ſeconde cauſe de mort? Ie pers en ceſte difficulté toute congnoiſſance: Car ie ſçay que par l'homme, eſt venue la mort, & par Ieſus, la vie, & tout ainſi, la mort eſt venue, que la vie: ie ſçay auſſi que ſi n'eſtoye ſemence & ſubſtance d'Adam, ie ne mourroye de ſa mort, & que la mort eſt enracinee en ma chair, comme le peché. Au moyen dequoy dis ie, qu'Adam m'eſt premiere cauſe, & ſource de mort: & conſequemment croy ie, que Ieſus Chriſt m'eſt premiere cauſe de vie, beaucoup mieulx, à raiſon de la deité, que n'eſt Adam de la mort: Que ſa chair eſt participante de vie, comme celle d'Adam eſt de la mort.

L'homme ne mourroyt de la mort d'Adam, s'il n'eſtoit de ſa ſubſtance.

SI LE CORPS DE IESVS CHRIST EſTant celeſte ſeulement, non terreſtre & celeſte, peult eſtre ioinct au pain de Caluin, de ſorte qu'il ne conſiſte que de deux choſes. CHAP. 18.

IE n'Ay encores vn ſcrupule à deſduire de la cõionction du corps de noſtre Seigneur, au pain de Caluin, par ou il prouue, *Que le pain demeure pain terre-*

terreſtre, & que le corps celeſte de Ieſus Chriſt y eſt conioinct par foy. Il a en ſon antidote du concile de Trente, vſurpé l'auctorité de Irenee, diſciple de Sainct Polycarpe, diſciple de Sainct Iehã, lequel dict, Que le pain & le vin „ meſlé, perceuant l'inuocation de Dieu, n'eſt „ plus pain commun: mais eſt faict Euchariſtie „ du corps & du ſang de noſtre Seigneur, cõ- „ ſtant de deux choſes, terreſtre & celeſte: du- „ quel corps & ſang, noſtre corps eſt augmen- „ té & conſiſte. *Voiez*, dict Caluin, *que le pain demeure pain terreſtre, auquel la choſe celeſte eſt adiouſtee.* Il ſeſchaufe fort en ſon harnois, cõ- re les Orthodoxes, ayant la munition de ce ſainct homme, dont ie ſuis fort eſbahy: Car e ne trouue homme des anciens qui plus n'ayt apprins de ceſte ſaincte Religion, que e defends, que Irenee.

Caluin debuoit conſiderer, que Irenee combatoit Valentin, lequel nyoit la verité du corps de Ieſus Chriſt, diſant qu'il eſtoit eleſte, non terreſtre, eſcoulé du ciel par le entre de la Vierge ſans en rien prendre, omme l'eaue par le tuyau. Pour le confuter, renee ſe ſert de l'Euchariſtie, en la religion ommune de l'Egliſe, gardee inuiolable- *4. liure & 5.*

mẽt depuis Sainct Pierre & S. Paul iuſques à Eleuterus douzieſme Pape, qu'il nõbra, l'vng apres l'autre: il diſoit à Valentin: Noſtre foy de l'Euchariſtie eſt conſtante & commune, & l'Euchariſtie confermera noſtre ſentence. Pour la confirmation, il vint à expoſer le
» miracle de l'Euchariſtie. Le pain, dict il, per-
» ceuant l'inuocation de Dieu, n'eſt plus pain
» commun: mais Euchariſtie conſtãt de deux
» choſes, terreſtre & celeſte. Prenez garde à

Deux choſes en l'Euchariſtie, deux natures de Ieſus, terreſtre & celeſte.

ces parolles & les poiſez: Quand l'Euchariſtie eſt conſtante de deux choſes, terreſtre & celeſte, i'entends, que c'eſt à dire, de deux natures, humaine & diuine, ſelon qu'eſt le corps de noſtre Seigneur, ſeant à la dextre de Dieu, contre l'opinion de Valentin, qui le maintient celeſte ſeulement. Le pain doncques perceuant la diuine parolle (C'eſt mon corps) laiſſe d'eſtre pain, eſtãt faict œuure de grace, c'eſt à dire, œuure de nature cree, œuure de nature incree, qui eſt Dieu Ieſus Chriſt, tout puiſſant. Cela faict ſoubs l'eſpece de pain, ceſt œuure diuin & de grace, eſt conſiſtant de terre & eſprit, qui eſt le verbe deſcendu du ciel, duquel nous ſommes ſoubs les impropres eſpeces nourriz à eternité.

Le pain ſanctifié par le verbe, eſt faict d'œuure de nature cree.

nité. Voila ce que i'en ay apprins: conferons à cecy l'opinion de Caluin : il veult, *Que le pain ne laisse d'estre pain : mais pain commun, constant de deux choses, terrestre & celeste: & que la chose celeste soit le corps de nostre Seigneur, lequel est ioinct par soy au pain terrestre, en nourriture de l'ame, ainsi que le corps est nourry de pain.*

Cecy est tout plein d'erreur, & confirmatif de l'opinion de Valentin, au lieu de l'oppugner : car si Caluin veult que le corps de Iesus ne soit que celeste, ioinct au pain terrestre, il est Valentinien : S'il veult qu'il soit de terre, & du verbe, comme il est à la verité, & qu'il soit ioinct au pain, de sorte que l'Eucharistie en consiste, elle consistera de trois choses, cõtre Irenee, sans l'espece, laquelle ne vient, ne est cõprinse soubs le nõ de reallite, id est, de subst̃ace. Pour l'entendre, ie demande de combien de choses consiste le verbe incarné nostre Seigneur? est ce pas de deux, terrestre & celeste? adioustez les au pain terrestre, sera il pas cõsist̃at de trois choses, de la sie̅ne & des deux du corps diuin? La chair par ainsi sera elle pas accident au pain, quoy qu'elle soit principale? Qui a iamais

L'Eucharistie selon Caluin, cõsiste de trois natures.

La chair diuine ne doibt estre accident au pain.

enſeigné que le corps diuin ſoit accident du pain? En oultre, Irenee ne parle point de con-
» ionction: mais il dict que le pain eſt faict Eu-
» chariſtie, cõſiſtãte de deux choſes: Qu'eſt ce
Si l'vng corps conſiſte de deux choſes, l'vn n'ẽ peult eſtre ſeparé ſans deſtruction d'iceluy.
à dire conſiſtant? eſt ce pas de ſorte, que l'vne choſe ne peult eſtre ſeparee, ne cõſideree hors du corps de l'Eucharistie, ſans deſtruction d'icelle? Ieſus Chriſt eſt cõſiſtant de la diuinité & humanité, en ſçauriez vous ſeparer par cogitation ſeulement, l'vne des natures ſans diſſolution du filz de Dieu? Comment doncques ſera le pain de Caluin conſiſtant du corps, & de pain, ſi le corps n'y eſt conioinct, ſinon par la foy du receuant, de ſorte que l'infidele ne mange que du pain, & que le corps de Ieſus, eſtant au ciel, ſoit ioinct à ce pain, ſeparé toutesfois, ſelon la matiere, de telle diſtance qu'il y a de la terre au ciel? & puis il veult, *Que ceſte conionction du pain & du corps ſoit figure de la conionction de la diuinité & humanité de Ieſus Chriſt, que le pain demeure pain, ioinct au corps, ainſi que la chair en l'incarnation, eſt demeuree chair ioincte à la diuinité.* Si ainſi eſt, la diuinité n'eſt conioincte à la chair de Ieſus, que par foy, & non veritablement, ne ſubſtantiellement.

En l'epiſtre au Roy Frãcois.

Blaſpheme de Caluin de l'vnion de la diuinité à Ieſus, ainſi qu'il pretend le corps eſtre vni au pain.

Voyez

Voyez lecteur, en quelle neceſſité ces deſtours & deſuoyemens du droict chemin, ont amené ces pauures gens: I'en ay trouué, qui m'ont franchement nié par ces traditions, que la chair fuſt diuine eſſentiellemẽt.

Pierre Martyr meſme, que lon tient pour vng Arcange, apres Caluin, voulant ſouldre vng paſſage de Sainct Cyprian, au traicté de la Cene, a peché en cecy fort lourdement: Ie reciteray les parolles dudict Cyprian, puis celles de Martyr. Tout ainſi qu'en la perſonne de Ieſus Chriſt l'humanité apparoiſſoit, la diuinité eſtoit latente: tout ainſi la diuine eſſence eſt infuſe au Sacrement viſible indiciblement.

Erreur de Pierre Martyr ſur l'expoſition de S. Cyprian en la Cene.

Voicy la ſolution de Martyr en termes exprés: *La diuinité eſt infuſe ſacramentellement, au Sacrement viſible, non pas eſſentiellement, ne ſubſtantiellement.* Ie vous prie lecteur, qu'eſt à dire que la diuinité ſimple, inuiſible nature & ſubſtance, eſt iufuſe ſacramentellement? i'aymeroye autant dire viſiblement, & la diuine eſſence eſtre Sacrement viſible: mais puis que la diuinité eſt ſimple & inuiſible, elle ne ſçauroit eſtre Sacrement, ne ſacramentelle, pour eſtre infuſe ſacramentel-

Que la diuinité ne ſçauroit eſtre infuſe ſacramẽtellement.

Sacramentellement, autãt à dire, que viſiblement. De la Cene.

lement,veu que ce qui n'eſt ne ſacremẽt, ne ſacramentel,ne ſçauroit eſtre infus ſacramẽtellement,principalement ainſi que Martyr entend ce mot pour ſignificatiuement.

Or poſons qu'il ait bien dict, qu'elle ſoit infuſe ſacramentellement, pour ce que ſon pain ſignifie le corps. Venons à la ſimilitude de Sainct Cyprian: Ainſi eſt la diuinité infuſe au Sacrement viſible, qu'elle eſt latente ſoubs la chair de Ieſus Chriſt en ſa perſonne. Si la ſolution de Martyr n'eſt pas faulſe, la diuinité,par neceſſité,ſera ſacramẽtellemẽt, nõ corporellemẽt, ne eſſentiellemẽt, habitãte en Ieſus Chriſt:cõtre S.Paul,diſant,Que la plenitude de la deité habite en Ieſus Chriſt corporellemẽt: car au dire de ces theologiẽs la diuinité n'eſt infuſe que ſacramẽtellemẽt. Mais ſi Martyr ne ſe veult tant oublier, qu'il deſrogue à la diuinité eſſentielle du filz de Dieu,il ſera force, que ſelon la ſimilitude de S. Cyprian, la diuinité ſoit infuſe au Sacrement ſubſtantiellement, comme elle habite au corps, non ſacramentellement: Et par ainſi,ſoit que lon ait foy,ſoit que lon n'en ait point,ſoit que lon mange,ou que lon la garde touſiours en l'Euchariſtie,ſelon la diuine

Par la ſimilitude de Sainct Cyp.ſelõ l'expoſition de Martyr,la diuinité eſtoit latente en Ieſus Chriſt ſacramentellement,nõ corporellement. Colo.2.

Par force ſelõ S.Cyp. la diuine eſſence eſt infuſe naturellemẽt au Sacremẽt viſible.

&

& neceſſaire parolle ſera permanẽt le corps de noſtre Seigneur, vray & ſubſtantiel, tant que l'eſpece durera : car pour ce que la nature du pain, c'eſt à dire, la matiere ſelon la parolle, C'eſt mon corps, ne pourroit compatir auec la ſubſtance dudict corps diuin, qui eſt de chair naturelle, la nature de pain eſt abſumee par l'eſprit ſainct, & deſine en la chair indiciblement, ainſi que le pain mãgé par Ieſus Chriſt, eſtant en terre, eſtoit conuerti en ſa chair diuine & glorieuſe, & n'y reſtera que l'eſpece periſſable en l'Euchariſtie incorruptible, qui eſt vn myſtere merueilleux.

DE LA SIGNIFICATION DV mot Euchariſtie. CHAP. 19.

IE me ſuis ſouuẽt eſbahy cõme Caluin ait oſé nõmer ſon pain Euchariſtie, diſant, qu'il n'eſt q̃ pain pur: il n'a iamais penſé à la ſignificatiõ de ce mot Euchariſtie, qui eſt à dire, actiõ de grace: Puis que ce ſacremẽt eſt ainſi nõmé, il doibt eſtre ce meſme, ou ſurnommé ſans qu'il le ſoit. Nous auons auec ce à conſiderer que c'eſt à dire, action de grace, & de qui eſt celle action. Ces parolles ne ſe doibuent

Les parolles de Dieu ſont ſubſtance, non pas cõme celles des hommes.

prendre, comme procedantes de la bouche d'vng homme, leſquelles le vent emporte, mais eſtãt pronõcees de la bouche de Dieu, elles ſont ſubſtantielles & operatrices. Auſſi le verbe Grec, duquel les Euangeliſtes ont vſé, ſignifie que le pain ait eſté Euchariſtizé, c'eſt à dire, beniſt & faict ſubſtãce d'actiõ de grace. Ce pain dõc, par la parolle diuine, eſt faict œuure & action de grace de Dieu eternel: ſuiuant cela, ceſt œuure peult il eſtre figure ou ſigne? l'œuure de la verité, le diuin & eternel verbe de Dieu, peult il eſtre figure? S'il ne le peult eſtre, pourquoy ſera la diuine Euchariſtie figure? ſinon au regard de l'eſpece, couuerture de l'actiõ diuine, c'eſt à dire, de la diuine ſubſtance, laquelle eſt le corps, au quel, & par lequel, l'Egliſe rend a Dieu graces.

Les parolles de Dieu operatrices.

L'œuure de Dieu ne peult eſtre figure.

Or poſons le cas que ie reſue en ce diſant, cõme les Caluiniẽs m'impoſent, & que ſelõ Caluin, Dieu Ieſus Chriſt, n'ait point Euchariſtizé le pain ne le vin, pour les chãger, & q̃ l'action de grace n'y appartienne pas, mais,

Qu'il ait rendu graces apres ſouper, auãt que commencer la Cene, ſelon ſa couſtume, Comme dict ledict Caluin, *Pour reputer le myſtere.*

I'vſe

I'vſe volontiers de ſes parolles, parlant de ſon opinion.

Puis que l'action de grace n'appartiẽt aucunement au pain, ne au vin, & qu'elle ne le regarde pour le faire œuure de Dieu, pourquoy luy fut ce nom impoſé par les anciens? pourquoy fut il nommé benediction? Iuſtin Martyr diſciple de S. Iehã, en ſa ſecõde Apologie, dict, q̃ le ſacremẽt eſtoit nõmé action de grace: Et les meſmes Caluiniẽs le nõmẽt ainſi. Le breuage auſsi eſt expreſſemẽt nõmé par ſainct Paul breuage de benediction, diſant: Le breuage de benedictiõ q̃ no⁹ beniſſons, ceſte benedictiõ q̃ no⁹ faiſõs pour beniſtre, eſt elle pour neãt? ſi elle l'eſt, pourquoy la faiſoit S. Paul? Ledict Iuſtin appelle autremẽt noſtre ſacremẽt, Viande Euchariſtizee.

Le breuage de benedictiõ ne deuſt eſtre ainſi nommé, ſi la benediction ne luy appartient.

Εὐχαριστηθὲν.

Caluin eſt d'aduis, *Que c'eſt charme d'adreſſer ſa parolle à la creature inſenſible, pour la beniſtre, veu qu'elle n'a point de foy, & que par foy elle doibt conceuoir la parolle.* Si ainſi eſt, ie ne ſçay pour quoy il a voulu alleguer, cõtre l'Egliſe, le paſſage d'Irenee, Le pain percepant le verbe, eſt faict action de grace: comment le pourra il deſguiſer? Si la diuine parolle ne ſe peult adreſſer aux creatures inſen-

Si c'eſt charme de beniſtre les creatures inſenſibles.

Ieſus adreſſa ſes parolles à la mer & aux vents, creatures inſenſibles.

ſibles, pourquoy Ieſus cõmanda il à la mer, & au vent de ſappaiſer ? Il commande aux vents & à la mer, & ils luy obeiſſent, dict l'eſcripture, oyons Sainct Luc de cecy au chapitre 24. Quand noſtre Seigneur rompit le pain en Emaus, auec Cleophas, il y a eſcript: Il print le pain & le benit. S. Marc au 8. chapitre, parlãt des 4. mil qui furent repeuz de 7. pains & de peu de poiſſons, dict qu'il benit leſdicts poiſſons. Sainct Marc & Mathieu diſent, par expres, qu'il benit le pain. Si le pain, creature inſenſible, n'a peu eſtre benit, pour quoy a eſté la terre mauldicte? Mauldicte eſt la terre en tes œuures, dict l'eſcripture, la creature inſenſible peult auſſi biẽ receuoir benedictiõ que la malediction: Mais il a fallu que ce pauure cerueau ſe ſoit ainſi deſguiſé, pour trouuer quelque choſe à fulcir ſa doctrine, cõme ceulx qui ont mauuaiſe cauſe, ainſi qu'enſeigne Cicero, maiſtre dudict Caluin & des ſiens, quãd ils n'õt choſes vrayes, qu'ils ayent recours aux veriſimilitudes, & par artifice d'oraiſõ deſtournent les entendemens des auditeurs, & iuges à choſes coulourees.

DE L'ESPERANCE DV SALVT DE LA chair niee par Caluin ſelon ſa doctrine.

CHAP. 20.

IL me reſte à parler de l'eſperãce du ſalut de la chair que Ieſus Chriſt nous a propoſee par la manducatiõ de ſon corps: Voicy ſes parolles: Si vous ne mangez ma chair, & beuuez mõ ſang, vous n'aurez point de vie en vous: Qui mange ma chair, & boit mon ſang, il a la vie, & ie le reſſuſciteray au dernier iour. La ſentence & doctrine de noſtre Seigneur eſt fort claire, il reſſuſcitera ceulx qui aurõt mangé ſa chair. Ie me ſuis ſouuẽt eſmerueillé, liſant ceſte ſi expreſſe parolle, cõme Caluin a peu denyer à noſtre corps la manducation de la chair diuine, pour l'attribuer à l'ame, qui n'a de reſſuſciter. Caluin dict, *Que c'eſt pour l'entretenir en vie, affin qu'elle ne meure point, & qu'elle reſſuſcite ſpirituellemẽt.* Mais Ieſus n'eſt ſeulement la vie, il eſt auſſi la reſurrection de la chair: Que ſeruira il à l'ame de la manger? ſeroit il pas plus à propos de la dõner au corps, auquel elle eſt neceſſaire? La chair de noſtre Seigneur com-

Ieh. 6.

L'ame mangeant la chair de Ieſus, mãge non ſeulement la vie, mais la reſurrection.

me venons de dire, n'eſt pas ſeulement la vie par ſon teſmoignage, mais la reſurrection, & n'eſt pas ſeulement reſurrection ſpirituelle, mais du corps mort: cõme il a reſſuſcité le ſien, & qu'il declaira, reſſuſcitãt le Lazare.

La chair de Ieſus n'eſt la reſurrection ſpirituelle ſeule, mais de la chair. Ieh. 11.

Voicy vne maxime que nous donne Caluin: *Qu'il fault que l'ame mange par neceſsité, pour eſtre nourrie en eſperãce de la vie eternelle.*

Monſtre il pas par la, que ſi elle ne mãge, elle perd l'eſperance de la vie, & de ſon ſalut? Puis qu'ainſi eſt, il exclud de l'eſperance, ce qui ne ſera nourri de la diuine chair. Cõſiderons la noſtre: qu'elle eſperãce luy lairrons nous, ſi nous luy refuſons la diuine paſture? Selon cecy, quelle difference y aura il entre la doctrine de Valentin, & celle de Caluin? Valentin ne deſnyoit l'eſperance de ſalut aux ames, mais à la chair, & par ainſi ne refuſoit il la celeſte paſture à l'ame: Il ne me ſemble poſſible, par la doctrine de Caluin, qu'il croye au ſalut de la chair, quoy que de parolles il l'aduoue en ſa pſychopanichia: auſſi ſes diſciples m'õt dict, qu'il n'eſtoit encores alors bien touché du Sainct Eſprit.

Caluin aſſignant la vie à la nourriture de la chair diuine, la nyant au corps, en exclud noſtre chair.

Conformité entre la doctrine de Valentin, & de Caluin, touchant le ſalut de la chair.

Voulez vous en ſçauoir ſon opinion à la verité? vous la comprẽdrez par ce qu'il dict en

en ſon catechiſme parlant de ceſte matiere: *Qu'il a teſmoignage & arre de la reſurrection du corps, & de ſon ſalut, entant qu'il mange le ſigne de vie.* Sçauroit il plus manifeſtement nyer le ſalut de la chair, que de l'attribuer à ce qui n'a force, ne puiſſance? Il ne le veult pas nyer apertement ne ſe declairer, pour ne clorre le chemin a ſes Proſelytes, c'eſt à dire, ceulx qui veulent venir à luy: ce qu'il feroit les paiſçant de ſi abominables doctrines: mais quand ils ſont ſi auant plõgez, qu'ils ne ſen peuuẽt retirer, lon leur deſcouure les treſors & les ſecretz de la ſcience. Or voyons donc ſi le corps n'a autre teſmoignage ny eſperance de ſon ſalut, que de mãger le pain, & la figure de Caluin, vuide de toute vertu, n'a il pas mieulx teſmoignage de mort & de perdition, que de ſalut & vie? La chair ne prouffite à viuification, ce dict noſtre Saulueur, ſans la participation & vnion de l'eſprit viuifiant. S. Paul à dict aux Galates, q̃ le ſigne ne vault en Ieſus Chriſt, „ mais la nouuelle creature. Comment doncques ſeruira le pain ſans diuinité, au ſalut de la chair? Comment ſera il gage & arre de la vie eternelle? S. Paul a dict, que le Sainct Eſ-

Caluin apertement oſte l'eſperance de la chair, luy attribuant le ſalut à ce qui n'a aucune force.

Ieh. 6.

Chap. 6.

Le pain ne peult eſtre arre de la vie eternelle. Ephe. 1.

prit nous eſtoit gage: il n'a pas parlé du pain. Si Caluin me ſçait prouuer par texte d'eſcriture, ne par auctorité d'homme d'Egliſe, qui ayt eſcript depuis Ieſus Chriſt, que le pain vuide de diuinité ſoit teſmoignage du ſalut de la chair, gage ou arre de la reſurrection, ie luy accorde toutes ſes autres ſentẽces: ſ'il me diſoit que noſtre Euchariſtie, que ie prẽs pour le corps de noſtre Seigneur, & afferme eſtre tel, nous tienne ce lieu, i'en ſeray bien d'accord, mais non autrement.

Noſtre Euchariſtie peut eſtre arre de noſtre reſurrection.

Richer, diſciple de Caluin, n'a en cecy eſté d'accord auec ſon maiſtre: il me confeſſa, *Que ce morcelet de pain, n'auoit telle force que dict Caluin: Car la manne en auroit autant eu, contre la parolle de Ieſus Chriſt.* Voz peres ont mangé la manne, & ſont morts: Qui mange ce pain, viura eternellement: Et par ainſi, ledict Richer attribuoit la cauſe efficiente du ſalut de noſtre chair, à noſtre ame, laquelle ayãt eſté repue de la diuine chair en ce mõde, par foy, communiquera ſa vie au corps qui luy ſera redonné.

Ieh. 6.

Richer diſciple de Caluin aſſigne la cauſe du ſalut de la chair à l'ame.

Ie ne me peulx contenter de ceſte contemplation: Car il eſt eſcript, Qui mãge ma chair, ie le reſſuſciteray: il fault à ce propos que

Le corps a de manger la reſurrectiõ ayant de reſſuſciter.

que le corps l'aye mangé: car il a de ressuſciter nõ l'ame. Il auoit dict auparauant, Si vous ne mangez ma chair, vous n'aurez point de vie en vous: il parloit des corps, non de leurs ames ſeules. En oultre S. Paul a dict, L'eſprit qui a ſuſcité Ieſus Chriſt des morts, viuifira voz corps mortelz, pour l'eſprit habitant en vous. L'ame n'eſt pas le corps mortel, auquel habite l'eſprit, ne elle eſt l'eſprit qui viuifie le corps mortel. En apres il eſt certain que nous ne reſſuſciterons autrement, que fit noſtre Seigneur, & que la meſme cauſe & force de viuification, operera en nous, ce qu'elle a faict: & tout ainſi qu'elle a faict, au premier de noſtre reſurrection Ieſus Chriſt: ſi ç'a eſté ſon ame qui l'a viuifié, qui ayt communiqué ſa gloire au corps, ainſi ſera ce de nous: mais ſi ç'a eſté la diuinité habitante en ſa chair, fauldra il pas que tout ainſi ſoit de la noſtre, par la communication qu'elle aura euë à icelle chair en la mangeant?

Ieh. 6.

Rom. 7.

Nous reſſuſciterõs cõme Ieſus Chriſt, par l'eſprit habitant en noſtre chair.

Icy deſſus nous entraſmes en grandes difficultez: il me demanda ſi les Turcs reſſuſciteront, qui ne mangent aucunement la chair diuine. Ie ne luy peu nier: mais luy demanday pourquoy doncques il vouloit, que

Difference entre la reſurrection des Turcs & la noſtre.

l'ame ayant eſté repeuë de la diuine chair, communiqueroit ſa vie, puis que ſans cela le corps reſſuſcitera. Il fauldroit, à ce propos, que les ames des Turcs leur cõmunicaſſent leur damnation, pour en auoir eſté repeues, & que les ames toutes ſeules pechaſſent, & non les corps, que le peché regnaſt en elles:

Les ames, ſelon Richer, cõmuniqueront leur dãnation à la chair.

„ Mais il eſt eſcript, Que le peché ne regne
„ point en voſtre corps mortel. Item le corps
„ meurt pour le peché: il fauldroit auſſi que les hommes ne mouruſſent en Adam, mais en l'ame, laquelle n'eſt pas de luy: Que le iugement ſe feiſt des ames, non des corps, contre S. Paul diſant, que chaſcun ſera repreſen-
„ té deuant le tribunal de Ieſus Chriſt, affin
„ qu'il remporte les propres de ſon corps, ſoit
„ bien ſoit mal: il ne dict pas les propres de l'ame. Le ſalut doncques & damnation ſeront les propres des corps, non des ames. Quant à la generale reſurrection, ie ſçay qu'elle ſe fera aux bons & mauuais, mais Ieſus Chriſt nous donnant eſperãce de reſurrection, parle de celle qui eſt à vie & ſalut, non de celle qui eſt à mort. Par ainſi fault il entendre la reſurrection, eſtre de l'immutation à gloire qui eſt propre de la diuine chair, en laquelle la no-

Rom. 6.

Les hommes, ſelon Richer, ne mouroient en Adam, mais en l'ame qui n'en eſt pas.

2. Cor. 11.

L'immutatiõ à gloire propre des corps.

la noſtre ſera conuertie par la mãducation.

COMME IL FAVLT ENTENDRE QVE *la chair de Ieſus ayt eſté mortelle.*

CHAP. 21.

CAluin, pour reuenir à ſa manducation en eſprit, nye, *Que la chair de Ieſus ſoit viuifiante, pour ce qu'elle n'a eſté immortelle: que le mortel n'eſt viuifiant, mais l'eſprit immortel.*

Ie fais en cecy difficulté de m'accorder à uy, & de luy confeſſer que la chair de Ieſus Chriſt ayt eſté mortelle, cõme la noſtre pechereſſe, par ce decret & ſentence de Dieu, Tu es terre, & retourneras en terre, apres luy uoir dict, Si tu mange de ce fruict, tu mourras: Ieſus donc qui n'a cõmis cõtre le decret, qui ne feiſt iamais peché, n'eſtoit ſubiect au- ict decret de ſa nature, & par ainſi ne deboit mourir par neceſſité, comme nous faions. Car le decret, & non pas noſtre chair e ſa creation, nous a aſſubiectiz à la mort: uec ce congnoiſt lon pas bien, que ſil fuſt nort par neceſſité, comme nous mortelz, à auſe du peché & de la ſentẽce diuine, qu'il e fuſt mort pour nous, mais pour ſoymeſ-

La chair de Ieſus de ſoy n'a eſté ſubiecte au decret prononcé contre les pecheurs.

Si Ieſus fuſt par neceßité mort, il fuſt mort nõ pour nous, mais pour ſoy.

Ieh. 10. „ mes? Il dict, Nul ne m'oſte la vie: mais ie le
„ metz de moymeſmes: Sçaurions nous dire
cela de nous, veu que la neceſſité de la ſen-
tence nous oſte la vie?

Ils diſent, *Qu'il eſt mort, que s'il n'euſt eſté mortel, la mort n'euſt eu ſur luy pouuoir.* Il eſt vray qu'il eſt mort, pour ce qu'il l'a voulu ainſi pour noſtre ſalut, & eſt encouru en ceſte neceſſité pour nous, ayant prins ſur ſoy noz ſouillures & iniquitez, en ſoffrant à Dieu, & ſanctifiant pour nous, ainſi qu'auons demõſtré cy deſſus, par le bouc Emiſſaire qui encourut en l'immondicité des Hebrieux, par l'oblation du preſtre: & conſequẽment ſouffrit l'ignominieuſe emiſſion au deſert, iaçoit que de ſa nature il ne fuſt immonde: Auſſi Ieſus Chriſt ſeſtant veſtu de noz infections, comme tel à eſté occis, non comme de ſoy eſtant mortel. Lon ſçait bien que par le peché eſt venue la mort au monde, & qu'elle n'eſtoit pas auparauant: auec ce il y a difference entre la mort de Ieſus Chriſt, & d'Adam: car Adam non ſeulement fut iugé à mourir, mais à mourir de mort: & Ieſus eſt mort, mais non de mort.

Ieſus eſt mort ayant prins noz ſouillures ſur ſoy par ſa volõté & oblation. Leui. 16.

Rom. 5.

Puis que par le peché la mort eſt venue au monde, Ieſus de ſa nature en a eſté exempt.

Ie ne veulx pas pourtant inferer que la chair

chair de Ieſus, quoy qu'elle ſe fuſt peu conſeruer en vie, ayt eſté de ſa nature viuifiante, & que ſi le Verbe n'euſt eſté faict chair, qu'elle ſe fuſt reſſuſcitee, ayant eſté occiſe: mais par la communion de la diuinité, elle à receu ce benefice. Et par ainſi eſt elle viuifiante, nõ à cauſe de la chair, ne cõme chair, mais comme chair diuine.

La chair de Ieſus, de ſoy comme chair, n'a eſté viuifiante, mais par la diuinité y habitãte.

Ces choſes par moy ainſi entendues, m'ont induict à tenir Caluin ſuſpect de l'hereſie Valentinienne, & qu'il nyaſt la vie de la chair, luy nyant la paſture d'immortalité.

DE LA MANDVCATION DE la diuine chair par les peres du vieil teſtament, & enfans depuis Ieſus Chriſt. CHAP. 22

SEs Apoſtres m'ont oppoſé les peres du vieil teſtament, leſquelz euiteront la mort, par la foy ſans manducation. Et par ainſi m'a lon dict, que i'ay mal entendu ceſte ſentence de Dieu Ieſus Chriſt, Si vous ne mangez ma chair, vous n'aurez point de vie: i'ay à ce reſpondu, que leſdicts peres n'auoient eſté baptiſez du Sainct Eſprit, mais en nuë & en 1. Cor. 10.

Moyſe. Eſt ce pourtãt à dire, qu'apres l'inſtitution du Bapteſme, lon puiſſe negliger ledict Bapteſme corporel, d'eaue & d'onction, au nom du pere & du fils & du ſainct Eſprit? Eſt ce aſſez d'eſtre baptiſez en Moyſe? Si le Bapteſme corporel, au nom de la Trinité, eſt maintenãt neceſſaire pour la parolle du Seigneur, diſant: Qui ne croira & ne ſera baptiſé, ne pourra auoir ſalut. Pourquoy ne ſera auſſi neceſſaire le precepte, ſi vous ne mangez & ſi vous ne croyez?

L'actuelle mãducatiõ de la chair ne ſe doibt nõ plus negliger que le Bapteſme, quoy que les baptiſez en nue aient eſté ſauluez. Matth. 28. Mar. 16.

Ieh. 6.

Ils m'oppoſent les enfans & les priſonniers & autres qui ſont empeſchez de manger, que l'Egliſe n'exclud de ſa communion & prieres. Quant aux priſonniers ſils ſont de noſtre foy, qu'ils communient corporellement de deſir & de vœu auec nous, ie tien que c'eſt, comme ſils mangeoient reallemẽt, ainſi que diſoit Dauid: Ie ſuis participant de tous ceulx qui te craignent: Et i'appelle ceſte leur ſouhaittee manducation ſpirituelle, car ils mangent corporellement d'eſprit & deſir, non de faict. Mais les Caluiniens, qui nous accuſent d'idolatrie, qui nient la viuification de la chair diuine, & la manducation corporelle, ne mangent aucunement: ains

Des enfans mangeans en la foy de leurs parents.

Pſal. 118.

Les priſonniers mãgent en la cõmuniõ des ſainct.

Les Caluins ne mãgẽt ſpirituellement.

la

la niant pour ſe rendre moins abominables & ſcelerez vſurpent ce nom faulſement: car croire en Ieſus, ſans le vouloir manger, ſelon ſa parolle, n'a rien de commun à croire & à deſirer de manger. Quant aux enfans, lon ſçait qu'a la primitiue Egliſe, lon les faiſoit mãger. Mais depuis, ayant conſideré que la foy de leurs parens leur eſt appliquee, & tenue ſuffiſante, pour leur Bapteſme: l'Egliſe a iugé que la manducation leur pouuoit auſſi eſtre attribuee iuſqu'a ce qu'ils fuſſent en aage de ſe congnoiſtre, & euſſent conſcience de peché, qui les deſuniſt du corps diuin, les parents faiſans vœu de les inſtituer en la foy de l'Egliſe, ou ils reçoyuent le Bapteſme, & les faire viure comme les autres membres d'icelle Egliſe.

Croire en Ieſus ſans le vouloir manger, n'eſt pas mãger.

Cypr. tit. de lapſis.

Ie cõclurray doncques, pour fin de ce propos, qu'en tẽps de l'eſprit & ombres, c'eſtoit aſſez d'eſtre baptiſé en ombre, en foy, & eſprit, au merite de la future verité: mais qu'e tant venu le temps que Dieu a eſté cõgneu, & adoré en eſprit & verité, laquelle eſt le Verbe eternel Ieſus Chriſt, qu'il fault eſtre baptiſé, & manger la diuine chair en verité, foy, & eſprit, & que Caluin ſabuſe de nous

Lon ne mãge plus en ombre & eſprit, depuis l'aduenemẽt de Ieſus, mais en eſprit & verité. Ieh. 4. Ieh. 17.

vouloir renuoyer au Bapteſme & manducation des peres, qui ne pouuoient autrement en auoir iouyſſance, qu'en nuë, le ſoleil n'eſtant encores apparu. A ce propos appartient le 10. chapitre de la premiere aux Corinthiens.

Ie ne vueil obmettre vne ſentence de Tertulian en ſon liure du Bapteſme: C'eſt que noſtre Seigneur n'ayant beſoing d'eſtre baptiſe, n'ayant iamais peché, l'a voulu eſtre: affin que ſon Bapteſme fuſt pour ceulx qui ne l'auroient eſté depuis Adam, eſtans toutesfois morts en foy & eſperãce. Ainſi doibt il eſtre de la manducatiõ que Ieſus feit de ſa chair, & breuage de ſon ſang: Laquelle manducation & Bapteſme peuuent auſſi bien eſtre tirez en arriere, que le merite de la mort & paſſiõ. Irenee dict auſſi en ſon tiers liure, que les peres maintenant accompliſſent d'effect les Sacremens en la communion des Saincts, qu'ils faiſoient en ombre, foy, & eſprit.

Ieſus n'ayant beſoĩg d'eſtre baptiſé pour ſoy, l'a eſté pour Adam et ſa poſterité auant l'aduenement de la verité.

DE L'INTELLIGENCE DE CE MOT, *Spirituel, & ſpirituellement.*

CHAP. 23.

Pour

POur ce que ces gens ſont totalement fichez en ce mot, ſpirituel, & ſpirituellement, & que la deſſus tourne le piuot de leur doctrine: i'en diray ce qu'en ay apprins pour l'intelligence: Quand lon dict que la chair de noſtre Seigneur eſt ſpirituelle, ce n'eſt pas à dire, qu'elle ſoit eſprit, comme a voulu dire l'ignorant Eutiches, mais qu'elle participe de l'eſprit. Au moyen dequoy, au regard d'icelle, ne ſçauriez vous dire, auec raiſon, que la mangez en eſprit, quoy que la mangiez ſpirituellement. *Luc. 24.*

Sẽblablemẽt, au regard de l'hõe qui mãge ſpirituellemẽt (ainſi qu'aucũs des anciẽs ont dict) il fault entendre ſelon la participation de la chair, non pas en eſprit, ou deſir ſeulement. Ceſte parolle ainſi prinſe, n'euſt pas donné occaſion à Caluin de choper en l'eſcripture: & auec verité il euſt peu dire, que la chair de Ieſus Chriſt ne prouffite à ſalut, ſi elle n'eſt mangee ſpirituellement; & qu'elle ne peult eſtre vrayement mangee, ſi elle ne l'eſt ſpirituellement. Que noſtre Seigneur ne demeure en nous, ne nous en luy, ſi il n'eſt mangé ſpirituellemet, c'eſt à dire, *Spirituel emporte autre choſe que l'eſprit.*

de bouche, de cœur & d'eſprit.

Differẽce entre ame & animal.

Ie vous prie conſiderer, ſ'il n'y a difference entre ame & animal. Animal ce dict, tant que l'ame eſt en la chair, ainſi qu'atteſte

Gen.2. „ Moyſe: Dieu a faict l'homme en ame viuãt. Mais apres la ſeparation de l'ame, elle n'eſt plus animal: Ainſi eſt il dict de l'homme ſpirituel en S. Paul, Le premier homme en

1.Cor.15. „ ame viuant: le ſecond en eſprit viuifiant. Le ſecond doncques ſera ſpirituel, comme le premier eſt animal. Notons ce qu'il a dict,

Rom.8. „ en autre lieu à ce propos: Ceulx qui ſont en „ chair, ne peuuent plaire à Dieu, vous n'eſtes „ en chair, mais en eſprit: Si l'eſprit de Dieu ha „ bite en vous, il ne parloit pas des morts, ne des eſprits, mais des hommes viuans ſelon l'eſprit: leſquelz, par ainſi, ne ſçauoient mãger ſinon ſpirituellement, conforme à la viande, qu'ils mangent, affin que ce mot ſoit entendu actiuemẽt & paſſiuement. Ie concluds parla, que ſpirituellement, eſt à dire, de chair & d'eſprit.

DE L'INTELLIGENCE DV MOT SACRAMENTELLEMENT, & de la mutation ſacramentelle du pain non intelligible.

CHAP. 24.

Cal-

CAluin & les ſiens ſe ſont auſſi bien trompez en l'intelligence de ce mot, Sacramentellement. Ayans eſté preſſez de cõfeſſer que le pain eſt mué en chair & ſang diuin, par l'auctorité de ſainct Cyprian, ils ont dict qu'ils confeſſent la mutation, mais ſacramentelle. Ce que quand lon y aura bien penſé, n'eſt rien à dire: car ſacramentel ne ſignifie pas, & n'eſt pas ſacrement: ains ce qui appartient ou participe au ſacrement. S'il y auoit quelque mutation, qui fuſt ſacrement de quelque choſe, & celle cy qu'ils diſent ſacramentelle y appartient, ie n'en ſçauroye que dire, mais ils ne le veulent pas ainſi entendre, ils diſent, *Que c'eſt la nature du pain qui eſt ſacrement, & qu'elle eſt dicte muee, pour ce qu'elle ſignifie le corps de noſtre Seigneur, eſtant employee à autre vſage, que le commun.* Ainſi appellent ils ceſte controuuee mutation ſacramentelle. Mais à ce compte les veaux & beſtes du vieil teſtament, ſeroiẽt auſſi biẽ muez en Ieſus Chriſt, que le pain de leur Cene: qui eſt autheur, non ces bons theologiens Caluiniens, de telle mutation? Voila leurs mots ſpirituel-

Si le pain eſt mué ſacramentellement ſelon Caluin, les veaux du vieil teſtamẽt le deburoient eſtre.

lement & ſacramentellement, qui eſt leur antidote à ſouldre toutes les obiections, que lon leur a faict de la doctrine des eſcriptures eccleſiaſtiques.

Ces propos m'attirẽt à vous deduire plus au long les ſophiſmes, & impertinentes ſubtilitez que ledict Martyr vſe à ſe ſauuer de la bataille, que lon luy a faict dudict Cyprian, affin que ce vous ſoit vng paragon des autres traditions, il y a en ce paſſage: Le
" pain, lequel noſtre Seigneur porrigeoit aux
" diſciples mué, non d'apparence ny effigie,
" mais de nature, par l'omnipotẽce du verbe,
" fut faict chair. Voicy comme Martyr inter-
Expoſition de Martyr de la mutation du pain. prete le pain eſtre mué: *Cyprian n'entẽds pas*, dict il, *Que la naturelle ſubſtance du pain ſoit hors, mais par la parolle de Dieu, qu'autre plus ſublime proprieté, nature & condition luy ſoit adiouſtee, par deſſus la nature du pain commun: c'eſt à dire, que le pain nous ſignifie, que nous ſommes participans de l'eſprit de Dieu, & que nous ſommes purement conioincts à Chriſt, & repeuz ſpirituellement de ſa chair.* Voicy pas vn beau ſimulachre de parler? Or voyons qu'il y aura de fruict la deſſoubs. S Cyprian dict, que par l'omnipotẽce du ver-
be

be, la nature du pain eſt changee en chair. „
Ceſtuy cy luy faict à croire, qu'il ne veult pas ainſi dire, mais que la naturelle ſubſtãce demeure, luy eſtant adiouſtee autre proprieté & condition. Qui a iamais dict que la nature ſans rien perdre, eſtant augmentee de nouuelle force, & condition, ſoit changee ? Homme heretique augmenté d'vne nouuelle hereſie, eſt il chãgé? Il empire, non pas ſe mue. La mutatiõ ne peult eſtre qu'en perdant l'vn, l'on prenne l'autre en ce lieu. Homme mediocrement verſé aux lettres, n'euſt ainſi parlé que dict Martyr: Que iugerez vous doncques de Sainct Cyprian, homme le plus ſçauãt de ſon aage ? Oyons la raiſon de l'addition de ceſte nouuelle condition : *Affin*, dict Martyr, *qu'il nous ſignifie que nous ſommes participans du ſainct Eſprit.* Il ne nous ſçauroit ſignifier cela, quãd nous vouldrions : car il n'y a, comme auons dict cy deſſus, aucune raiſon ne proportion de la matiere du pain, à l'action de participer: les raiſons doibuent eſtre de matiere à matiere, d'eſprit à eſprit, d'action à action. Mais poſons qu'il ſoit bon ainſi, fault il employer la puiſſance du verbe, à faire qu'vne choſe

Addition d'aultre proprieté n'eſt pas mutatiõ, mais accroiſſement.

L'omnipotẽce du verbe n'eſt à employer, pour ſurnommer vne choſe.

nous ſignifie ce qu'il nous plaiſt? Ceſt bien abuſer de la diuine puiſſance: Eſcoutons cõment, & en quoy Sainct Cyprian dict, Que le pain eſt mué de nature, il ne dict, de proprieté: Notez ſes parolles: Il eſt (dict il) eſtant mué, faict chair. Si S. Cyprian parloit de la proprieté & vertu du pain, non de la ſubſtance naturelle, il debuoit dire, Eſt faict la proprieté de la chair, non pas la chair: affin qu'il y euſt raiſon de l'vng à l'autre. Car cõment y auroit il raiſon de dire, que la proprieté, qui n'eſt pas la matiere de pain, fuſt chãgee en la chair, qui eſt matiere? Lon faict grand tort au ſainct perſonnage, de le depeindre pour ſi mal aduiſé. Vous voyez les ruſes & artifices de ces hommes, pour gaigner des diſciples.

La proprieté du pain ne pourroit eſtre muee en chair mais en la proprieté d'icelle.

QVE LA NATVRE DV PAIN NE peult eſtre ſacrement. CHAP. 25.

VOus ne ſçauriez mieulx iuger de la verité de noſtre religion, & de la leur, que prendre garde à leurs traditions, car vous les trouuerez toutes ſophiſtiques. Aumoins quant à moy, n'ay ie encore trouué vne ſeule propoſitiõ, qui

qui ſe puiſſe ſouſtenir, eſtant bien recherchee,& ſi croy y auoir auſſi diligemment eſtudié,ſelon ma petite capacité, qu'homme d'Europe. Ie vous acheueray la commentation de Martyr: Pour conclurre, il dict, *I'aduouray bien par ainſi la mutation ſacramẽtelle: Et lors nous confeſſons, que ne l'effigie, ne la forme, ne les accidens reçoiuent ceſt office, qu'ils ſoiẽt ſacremens: mais la nature & ſubſtance du pain & du vin, eſtre muez au ſacrement du corps et du ſang.* Il nous l'a belle baillee tout au rebours du boys. Ce ſacrement conſiſte,& eſt faict de l'eſpece viſible, & de la ſubſtãce inuiſible en vng corps, laquelle ſubſtãce toute ſeule, Martyr appelle ſacremẽt, ce qu'elle ne ſçauroit eſtre, mais l'effigie ſeule le pourroit pluſtoſt eſtre : car elle eſt ſigne de la choſe ſoubs ſoy latẽte, autre que la cõmune, à ſçauoir la diuine chair. Martyr ſçait il pas bien, que Caluin ſon frere,& luymeſmes, diffinit le ſacrement eſtre ſigne viſible, de la grace inuiſible, c'eſt en vn meſme corps? L'eſpece donc & l'effigie eſt proprement le ſigne de inuiſible corps du ſacrement : Puis qu'ainſi eſt, comment : ſeroit il poſſible, que cedict corps eſtant ſubſtance inuiſible, fuſt ſacre-

Martyr & les Caluins nyẽt que l'effigie du pain ſoit ſacremẽt.

La nature du pain eſt inuiſible, & par ainſi ne ſcauroit elle eſtre ſacrement, lequel eſt viſible & compoſé.

Catechi. du Bapteſme.

ment?En oultre, puis que ce ſacrement eſt compoſé de la choſe inuiſible, & de l'eſpece viſible:comment ſera il poſſible,que la choſe,aſçauoir la nature,qui eſt ſimple, non cõpoſee,& inuiſible, ſoit ſacrement compoſé, & viſible, veu qu'elle ne ſeroit nature,ſ'elle n'eſtoit ſimple & inuiſible,& qu'il n'eſt poſſible qu'il ſoit ſacrement,qu'il ne ſoit viſible & compoſé.

La nature ſimple, ne ſcauroit eſtre ſacrement cõposé.

QVE LON NE PEVLT MANGER *l'Euchariſtie, que lon ne mange la choſe du ſacrement.* CHAP. 26.

CEs pauures gens,par ceſt erreur ou ils ſe ſont foruoyez, ſont tõbez en d'autres, les plus manifeſtes du monde: croians que la nature & ſubſtance du pain ſoit ſacremẽt, & non l'effigie:ils ont dict à Weſtphalus, *Que les mauuais, mangeans l'Euchariſtie,mangeoyent le ſacrement, c'eſt à dire, du pain,non la choſe d'icelluy*: Laquelle choſe eſt le corps de noſtre Seigneur par leur confeſſion: & tant qu'il y en a de ceſte ſecte, ſe ſont noyez,& eſtoufez en ces tenebres.Ie demãdoye,il n'y a gueres à l'vng d'eulx, ſi la choſe du ſacrement eſ

pa

pas la ſubſtance d'iceluy,& ſil y a difference entre le Sacrement & l'Euchariſtie. Or il n'y a differẽce entre la choſe, c'eſt a dire, realité, & la ſubſtance d'vng corps. Puis donc que le Sacrement eſt l'Euchariſtie, comment mangeront ils l'Euchariſtie, & non la choſe d'icelle, aſçauoir la ſubſtance ? ils mangeroient les eſpeces ſans la ſubſtance.

Le Sacremẽt & Euchariſtie vng, cõme la choſe & ſubſtance d'icelle eſt vne.

Ils ſaultent, de ce propos, ſur le Sacrement du Bapteſme, ils diſent ainſi : Vous pouuez eſtre laué de l'eaue, ſigne viſible, & non de l'eſprit, qui eſt la choſe du Sacrement : Auſſi pouuez vous manger le Sacrement, & non la choſe d'iceluy. Ceſte propoſition eſt extraicte d'vne meſme boutique, elle eſt ſophiſtique comme les autres : ils appellent le Bapteſme Sacrement, & puis en font comparaiſon à l'Euchariſtie, par ce qu'elle eſt auſſi Sacrement. De la, ſaultent ſur l'eaue, qu'ils nomment ſigne, & par ainſi veullent, que l'Euchariſtie ſoit ſigne. Voyons ſils ont raiſon : Bapteſme eſt parolle grecque, ſignifiant plongemẽt, le plongement ſe faict en l'eaue, il n'eſt pas l'eaue : Puis doncques que le Bapteſme eſt Sacrement, l'eaue ne le ſçauroit eſtre. Conſequemment, ſi ſelon la diffinition

Qui mangeroit non la choſe de l'Euchariſtie, mais le Sacremẽt, mãgeroit l'eſpece & accident ſans ſubiect.

Bapteſme eſt Sacremẽt, & l'Euchariſtie Sacremẽt, par ainſi differẽs cõme la ſubſtance, à non ſubſtance.

de Caluin, le Sacrement eſt ſigne viſible, le plongement ou lauement exterieur, ſera ſigne de l'interieur: Par ainſi l'vng eſt veu, l'autre eſt creu. Or conferons à cecy le Sacrement de l'Euchariſtie: ſera elle tout vng auec le plongement? Elle eſt matiere, le plongement ne l'eſt pas, mais eſt ſigne immateriel, car c'eſt vne action: De quoy donc eſt il ſigne? c'eſt du lauement interieur de l'homme, comme auons dict, & de la remiſſion des pechez. Ce lauement interieur par ainſi ſera la choſe du ſigne, c'eſt à dire, la choſe ſignifiee exterieurement.

Aux Sacremens l'vn eſt veu, & l'aultre eſt creu.

Selon cecy, le ſigne viſible de l'Euchariſtie, ſera l'eſpece de pain: de quoy ſera elle ſigne? de la grace interieure latente ſoubs le ſigne. Quelle eſt ceſte grace? eſt ce pas le corps du Sacrement? Par ainſi l'eſpece viſible, & immaterielle du pain, eſt Sacrement & ſigne du corps latent. Et pour ce que le corps du Sacrement eſt inſeparable d'auec luy, c'eſt à dire de l'eſpece, lon ne ſçauroit manger ladicte eſpece, que lon n'en mange le corps, c'eſt à dire, la choſe du Sacrement. Mais ce n'eſt ainſi au Sacrement du plongement: car la choſe ſignifiee eſt incorporelle, non

L'eſpece viſible, & action de la benediction de l'Euchariſtie, ſont le Sacrement, la ſubſtance, la choſe.

non conioincte corporellement au ſigne, & par tãt peult eſtre prins le ſigne & Sacrement, ſans la realité d'iceluy. Par ainſi l'Euchariſtie donne plus que le Bapteſme, car elle donne le corps, & les graces y appartenantes, & le Bapteſme les ſeules graces, ſans le corps.

Si la manducatiõ du pain eſtoit Sacrement, il y auroit raiſon du Bapteſme à elle.

Si la manducation du pain ſubſtantiel, eſtoit Sacrement, & ſigne de la manducation ſpirituelle, comme le lauement d'eaue pure, eſt ſigne du lauement interieur, il y auroit grande raiſon à l'vne & l'autre ſimilitude, & de dire que lon ne peult faire le ſigne, ſans auoir la choſe d'iceluy: mais lon ne dict iamais le Sacrement de manducation, mais le Sacrement du corps diuin, ou de l'Euchariſtie: Et au contraire lon dict le Sacrement de Bapteſme, non pas de l'eaue, ou du Sainct Eſprit.

Inepte ſimilitude de la circonciſion à l'Euchariſtie.

Caluin peche auſſi en la Circonciſion, faiſant comparaiſon à noſtre Sacrement de l'Autel: La Circonciſion, dict il, eſt ſigne exterieur de l'alliance, & toutesfois il eſt prins pour icelle alliance: ainſi eſt l'Euchariſtie ſigne du corps, appelee corps. Ceſte ſophiſterie ne fera deshonneur aux precedentes,

la ſimilitude euſt eſté plus propre au Bapteſme : Car tout ainſi que la circonciſion peult eſtre par metonymie (affin que i'vſe des termes de Caluin) appelee alliance , ainſi le Bapteſme peult eſtre appelé lauement interieur, & remiſſion des pechez,& n'en fuſt il que ſigne. Mais il n'y a propos de l'eſtendre à l'Euchariſtie:Car la circõciſion,eſt action, ce n'eſt pas vng corps : & l'Euchariſtie, eſt corps materiel : Au moyen de quoy n'y a il aucune raiſon.

Il y auroit aucune raiſon de la mãducation de l'Euchariſtie, à la circonciſion.

S'il auoit dict,que la manducation de l'Euchariſtie, eſt ainſi le ſigne de la nourriture à vie eternelle, comme la Circõciſion du prepuce, eſt ſigne de l'alliance, ie n'y ſeroye repugnãt:mais en ce cas , le ſigne ſeroit faulx, ſi l'Euchariſtie n'eſtoit la cauſe efficiente de la vie : car la manducation d'icelle,ne pourroit eſtre ſigne de nourriture à vie,ſi elle n'auoit en ſoy faculté de vie,comme le ſigne de la circonciſion ſeroit faulx, ſi par le prepuce coupé , n'eſtoit faicte l'alliance. Vous voiez ce que ces gens employent au baſtiment de leur doctrine, pour circonuenir les ſimples.

QVE LA COMMVNION DV CORPS ne ſe peult faire au Bapteſme comme à la Cene, ne par parties, ne entierement, & de noſtre corporelle communion à Ieſus.

CHAP. 27.

IE Adiouſteray là vne autre des plus excellentes doctrines du Catechiſme, que vous ne touuerez moins ridicule, que les premieres: il dict, *Que la cõmunion du corps, qui ſe faict à la Cene, ſe faict au Bapteſme, & par l'Euãgile auſsi, cõme elle eſt faicte à ladicte Cene: Mais que ce n'eſt qu'en partie, & qu'elle ſe faict plainement à la Cene.* Beze contre Weſtphalus, defend fort ceſte propoſitiõ, mais ne luy, ne autres, à qui i'ay parlé, ne m'ont reſolu d'vne choſe, en cõbien de parties ils deſmembrẽt le corps de Ieſus Chriſt: ne quelles parties lon mange au Bapteſme, quelles a l'Euangile, quelles restent à la Cene pour le demeurant. Quant à moy, i'ay touſiours creu, que noſtre Seigneur donne ſon corps entier: car le merite n'eſt de pieces, mais de tout enſemble. Auec ce le grain ſemé en l'Euangile eſt ſemé tout entier: lon ne le met par pieces, & le grain eſt le Verbe de Dieu, qui eſt Ieſus Chriſt.

Quelles parties du corps ſe mangẽt au Bapteſme, quelles à l'Euangile.

Ieſus ſe donne tout entier à nous.

Matth. 13.

Caluin pour confirmation de ſon dire, allegue le 5. chapitre de l'epiſtre aux Epheſiens qui n'en parle aucunement: il dict tout le contraire: c'eſt que nous ſommes faicts vrayement os des os, chair de la chair de Ieſus Chriſt, reduicts en ſon corps, pour eſtre vng en luy, comme Eue & Adam ſont vng: de ſorte qu'il nous nourriſt, ainſi comme vn chaſcun nourriſt ſa chair. Cela eſt il à dire, que nous mangeons le corps en partie, & en eſprit, tant au Bapteſme, qu'a l'Euangile, mais à la Cene plainemẽt? Cela tend à prouuer le contraire, à ſçauoir que nous ſommes nourriz de la vraye chair, auſſi reallement & vrayement, par manducation vraye & actuelle, que nous nourriſſons noſtre chair.

Ieſus nous nourriſt, cõme vn chaſcun ſa propre chair.

„ Voycy les formelles parolles: Nul iamais
„ n'eut ſa chair en hayne, mais il la nourriſt
„ & la choye, ainſi que Ieſus Chriſt l'Egliſe. Dictes moy comment vng chaſcun nourriſt ſa chair, affin que lon puiſſe entendre, comme Ieſus Chriſt nourriſt ſon Egliſe: Eſt ce en eſprit ſeulement, ou de manger corporel? Il eſt certain que c'eſt de manger corporel. Ce ſera doncques ainſi que Ieſus nous nourriſt de ſon corps, pour eſtre ſes membres,

bres, & faire fruict en luy.

Or Caluin n'eſt pas ſeulement contraire à Sainct Paul, en la maniere de nourriture, mais il ne veult pas (comme auons touché cy deſſus) que Ieſus nourriſſe noz corps de ſa ſubſtance, ains les ames ſeules. Regardez ſi ce paſſage luy ſeruira: Ieſus nourriſt ſon Egliſe, ainſi que chaſcun ſa chair. L'Egliſe eſt elle d'ames, ou d'hommes? Si elle eſt d'hommes, os des os, & chair de chair, comment Ieſus nourriſſant l'Egliſe, nourriſt il les ames & non les corps? La nourriſt il en croyãt ſans mãger, veu qu'il la nourriſt comme vn chaſcun ſa chair? Caluin nourriſt il la ſienne ſans manger en croyant?

I'ay beaucoup & ſoigneuſement regardé, comme ce mot, ſpirituellemẽt, pourroit eſtre verifié en l'ame de Caluin, qu'elle mange la chair realle en eſprit, pour le regard d'icelle chair: mais voyãt que l'ame n'a force d'euacuer, ou aneantir ladicte chair par ſa foy, & reduire en eſprit, ou en eſſence intellectuelle: ie l'ay trouué impoſſible, & m'a ſemblé que ceſte ſentẽce, eſt vne veſſie pleine de vent, laquelle eſtant percee d'vne eſpingle, eſt vne peau ridee & fleſtrie.

Le mot de nourrir l'ame en eſprit, ne ſcauroit eſtre verifié au regard de la chair, puis qu'elle n'eſt eſprit.

Si c'eſt l'ame ſeule qui boit le ſang de la remiſſion des pechez, iceulx pechez ſont de l'ame ſeule.

I'ay encores eſté perplex d'vne choſe: Puis qu'il n'y a que l'ame qui boiue & ſoit nourrie du ſang de la remiſſion des pechez, pourquoy leſdicts pechez ſont imputez à l'homme entier, & pourquoy Ieſus Chriſt à voulu porter les pechez en ſa chair? S'ils ſont de l'ame, eſtoit ce pas aſſez pour la ſauuer, qu'il ne ſacrifiaſt qu'en ſon ame par deſplaiſir, & contrition, comme par conuoitiſe l'ame auroit peché?

Hebr.13. Sainct Paul parlant de Ieſus Chriſt, l'appelle le grand paſteur des brebis au ſang du teſtament: par ainſi il repaiſt les brebis de ſon ſang. La brebis eſt animal terreſtre, elle n'eſt pas ame. C'eſt donc l'homme animal, *Luc.19.* non l'ame, qui eſt nourry. Sainct Luc dict: Il eſt venu ſauuer ce qui eſt peri, la brebis que *Luc.15.* le bon paſteur a rapportee ſur ſes eſpaules e- *Ieh.10.* ſtoit perie. Sainct Iehan dict, que Ieſus la repaiſt, & met ſon corps pour elle: l'ame n'eſt pas portee ſur l'eſpaule.

Luc.15. Notons en Sainct Luc l'hiſtoire de l'enfant prodigue, auquel le pere a rendu la premiere robbe, le paiſçant du veau gras immo-

De l'hiſtoire de l'enfant prodigue.

lé. Prendrez vous l'enfant qui a conſumé ſes biens auecques les paillardes, qui a perdu ſa rob-

ſa robbe, pour vne ame? Que prendrez vous pour le veau, que ceſt enfant a mangé apres l'immolatiõ? eſtoit ce l'exemple d'vng eſprit que l'ame l'euſt peu manger? Sçait lon pas bien qu'il eſt ſignificatif de l'immolation de Ieſus Chriſt, duquel no⁹ ſommes repeuz, affin de recouurir noſtre premiere robbe, c'eſt à dire, noſtre premiere chair, celle qui fut formee de la main de Dieu, auant le trebuchement d'Adam? Cela nous aduient par la manducation de la diuine chair, eſtant noſtre mortalité engloutie par la vie & eſprit d'icelle chair mangee. 2. Cor. 5.

Que ſignifie la premiere robbe, en S. Luc. 15.

Qui fera doubte que la premiere robbe ſignifie la premiere chair d'Adam, comme elle eſtoit auant le peché: qu'il conſidere, ſi le bon pere auroit eu ſoing de la premiere chemiſe que lon donne aux enfans du berceau. Que lon conſidere ce qui eſt eſcript en Geneſe en la benediction de Iuda. Il lauera n vin ſa robbe, & au ſang du raiſin, ſon vetement. Ceſte robbe ſentend elle pas de la hair de Ieſus Chriſti, qu'il laua de ſon ſang la Cene, en le beuuãt ſoubs l'eſpece de vin? a robbe doncques reſtituee à l'enfant proigue, par l'immolatiõ du veau, ſera la chair, Gen. 49.

La robe prinſe pour la chair.

laquelle eſt reſtauree à ſa premiere integrité par la viande du banquet du ſacrifice propiciatoire, que nous celebrons tous les iours, non pas celuy de l'Holocauſte c'eſt à dire, de la croix, qui ne ſe mangea point, ains fut tout conſommé en Holocauſte, c'eſt à dire, feu de charité: lequel Caluin impoſe à l'Egliſe de reiterer & manger contre la loy. S'il n'y auoit que l'ame repeuë, ceſte dicte ſentẽce de S. Luc pourroit elle auoir lieu?

Il me reſte à deduire aucunes raiſons, que Caluin a forgees de certains paſſages de S. Paul, pour prouuer, *Que lon communie de la chair de Ieſus Chriſt au Bapteſme & au ſermon, cõme lon faict à la Cene.* Auãt que d'entrer en ceſte matiere, ie vous diray ſon opinion du Bapteſme, pour par icelle, effacer tout ſon dire en ceſte diſputatiõ. Il ne veult pas que le Bapteſme ſoit d'autre vertu, que de teſtifier & figurer: Il nie qu'il remette les pechez, diſant, *Que c'eſt la bonne conſcience enuers Dieu, laquelle eſt de foy: & que noſtre purificatiõ & Bapteſme, fut au ſang de Ieſus, quand il mourut, de laquelle purification l'eaue nous eſt figure, pour la ſimilitude de l'ablution.* Il ſe mocque de ceulx qui croien

Erreur de Caluin, cuidãt que lon communie du corps de Ieſus au Bapteſme comme à la Cene.

Inſtit. de la Cene. Ar. 2.

Ar. 10.

qu

que le peché originel nous eſt pardonné au Bapteſme,& que nous ſoyõs reſtituez à noſtre premiere integrité: car il veult que les graces ne ſoient liees au ſacrement,& à l'exemple du Centurion(lequel il pretẽd auoir eſté purgé de ſes pechez,& auoir receu le S. eſprit auãt le Bapteſme)il afferme que le Bapteſme ne dõne remiſſion des pechez, mais teſmoignage & certitude.Or il ſemble qu'ẽ ceſt endroit icy, il die le contraire quand il enſeigne,qu'auſſi bien lon communie de la chair de noſtre Seigneur au Bapteſme & à l'Euangile,qu'a la Cene:mais ſelon ſa vraye religion,c'eſt à dire,qu'il ne ſen faict rien, en l'vng n'en l'autre,quoy que pour endormir & abuſer ſes gens,il ſe ſerue de S. Paul au 6. de l'epiſtre aux Rom. pour monſtrer que lon communie du corps de Ieſus Chriſt au-Bapteſme, cõme à la Cene.En ce lieu S.Paul dict, Que par le Bapteſme nous ſõmes faictz cõplans à la ſimilitude de la mort de noſtre Seigneur, que nous reſſuſcitons auec luy, & mourons auec luy, pour ne ſeruir plus à peché.Penſez à ſes parolles, ſi par le Bapteſme nous auõs & receuons ceſte grace:l'eaue n'en eſt figure,ne ſeul teſmoignage,mais la- Ar.14.

uemẽt:toutesfois Caluin pour mieulx se faire croire,à tourné les parolles de S.Paul à son plaisir,mais elles me seruiront plus qu'a luy, pour prouuer mon intẽtion & ma religion. Voicy sa versiõ: *Ne sçauez vous pas que nous tous, qui auons esté baptisez en Iesus Christ, nous auõs esté baptisez en sa mort? Nous sommes donc ensueliz auec luy en sa mort, par le Bapteſme, affin que, comme Iesus Christ est ressuscité des morts par la gloire du pere, auſsi nous semblablemẽt cheminions en nouueauté de vie: car si nous sommes entez en luy, en la similitude de sa mort, nous le serons auſsi à la similitude de sa resurrectiõ. Sçachans que nostre vieil hõme a esté crucifié auec luy, affin que le corps de peché fust destruict, affin que ne seruions plus à peché.*

Par illusions de parolles & excellence de son artificiel lãguage,il cuide auoir prouué qu'eussiõs ia participé du corps de nostre Seigneur au Bapteſme, comme faisons à la Cene: Mais ie vous exposeray à la verité,ce qu'en dict sainct Paul,affin que vous le conferiez auecques l'opinion de Caluin, & fust elle contre ce qu'il enseigne,à sçauoir que le Bapteſme ait force de cõferer la grace: Puis ie m'efforceray de monstrer, comme sa doctrine

ctrine ne ſe pourra maintenir. Ignorez vous, dict S. Paul, que quiconques ſommes baptiſez à Ieſus Chriſt, nous ſommes baptiſez à ſa mort? Vocy cõme il ſexpoſe, nous luy ſommes doncques coenſeueliz par le Bapteſme à la mort, affin que tout ainſi q̃ Ieſus Chriſt eſt reſſuſcité des morts, par la gloire du pere, nous cheminions en nouuelleté de vie. Car ſi nous auons eſté faictz complans à la ſimilitude de la mort, nous ſerons enſemble de la reſurrection: Sçachans que noſtre vieil homme a eſté crucifié auecques luy, affin que le corps de peché fuſt aboly, affin que par cy apres nous ne ſeruions plus à peché. Voila ſelon le Grec le ſens de ſainct Paul. Or ſi vous le conferez au texte de Caluin, vous le trouuerez tout contraire. Premierement, au lieu de dire que nous auõs eſté baptiſez, in Ieſum Chriſtum, Caluin dict, en Ieſus Chriſt, cõme ſi ia nous eſtions vrayemẽt & corporellemẽt entez en luy, par ſa mort, & que noſtre Bapteſme en fuſt le ſigne. En noſtre langue, la phraſe Grecque en ceſt endroict ne ſe peult pas bien explicquer, il y a en Grec, in Chriſtum, accuſatif cas: or en françois, ſi vous diſiez en Chriſt, il ſignifi-

Le texte de S. Paul contraire à celuy de Caluin.

Difference de dire, in Chriſtum, & in Chriſto, in morte, & in mortem.

roit autre choſe. Comme il y a difference de dire, il eſt mort en peché, & il eſt mort à peché, ou in peccatum. Auſſi ſi vous eſtes baptiſez en Ieſus Chriſt en ſa mort, il fauldroit que vous euſſiez auſſi veritablemẽt eſté baptiſez en luy, quand il mourut, que le peché eſt en celuy qui meurt en peché, & que le Bapteſme ne vous fuſt que ſigne, ſelon Caluin: Ce que le texte ne dict pas, mais il dict que nous luy ſommes baptiſez par le Bapteſme, in mortem, non pas in morte, affin que nous, qui ſommes lauez & purgez en ſon nom, par le Bapteſme, in mortem, le ſoyons, pour paruenir au merite de la mort: & la mort nous ſoit appliquee, & que comme ſi Adam auoit eſté mort pour ſatisfaire à la ſentence de Dieu, & il fuſt reſſuſcité en ſa premiere innocence: & que lors il cheminaſt en enfant d'innocence, & ne pechaſt plus, il fuſt capable de la promeſſe à luy faicte. Ainſi nous eſtans (comme auons dict) baptiſez au nõ de Ieſus Chriſt, in mortem, lequel eſt reſſuſcité par la gloire du pere, nous cheminions en nouuelleté de vie, comme enfans de reſurrection.

Difference de dire mort en peché, & à peché.

Que c'eſt à dire, Baptiſez in mortem.

L'intention dõc, & la cauſe finale du Bapteſme,

teſme, eſt d'eſteindre noſtre peché, non d'en eſtre figure, ne teſmoing, pour en eſtans deliurez, cheminer en nouueauté de vie. Il n'y a rien de corporel en ce benefice, & il n'eſt pour vrayement & de faict mãger la chair de Ieſus Chriſt, ainſi que nous faiſons à la Cene. Si nous eſtions baptiſez en la mort de Ieſus Chriſt, morts en luy, & reſſuſcitez en luy, comme dict Caluin, nous aurions eſté baptiſez quãd il mourut, nous ſeriõs morts quand il mourut, reſſuſcitez quãd il reſſuſcita: tellement que ſelon Hymeneus, & Phietus la reſurrection ſeroit ia faicte, & n'aurions plus à mourir. Caluin dict, *Nous ſommes dõc enſeueliz auec luy par le Bapteſme en ſa mort*: Seroit comme ſi ſa mort eſtoit leur vray Bapteſme, veu que le noſtre n'eſt que figure. Au contraire, S. Paul dict, Nous luy ſommes doncques coenſeueliz par le Bapteſme, in mortem: A la mort, n'eſt pas à dire en ſa mort. Ainſi nous ſommes morts à Ieſus par le Bapteſme, c'eſt à dire, que par la vertu donnee au lauemẽt in mortẽ, il nous a deliré du peché: & par la, Dieu nous accepte, comme ſi nous eſtions morts: & reſſuſcitez ainſi que Ieſus Chriſt, pour viure à iuſtice,

Que c'eſt à dire, nous luy ſommes coenſeueliz.

capables de la vie eternelle par la mort du Seigneur. Voicy les parolles formelles de S. Paul, Affin que tout ainſi que Ieſus Chriſt eſt reſſuſcité des morts, nous cheminiõs en nouuelleté de vie: Notez cecy, il ne dict pas que, tout ainſi qu'il eſt reſſuſcité reallement & de faict par le Bapteſme, nous ayons eſté morts, & reſſuſcitez: mais que nous cheminions en nouueauté de vie, auſſi veritablement, qu'il eſt reſſuſcité, le merite de ſa mort nous eſtant appliqué par le lauement. Car dict il, Si nous ſommes faicts complants à la ſimilitude de ſa mort, nous ſerons auſſi de la reſurrection. Ces mots ſont l'explication de toutes les precedẽtes parolles, leſquelles ne ſont que de ſimilitude, que par le lauement eſtans purgez de noz pechez, & de la loy de peché, nous ſommes comme ſi auions eſté morts pour la vengeãce de noſtre peché, & reſſuſcitez en noſtre premier eſtat d'innocẽce, pour viure en icelle. Mais Caluin tranſfere les lecteurs à la verité du faict, ſans ſimilitude: au lieu de dire, Si nous ſommes faictz complãts à la ſimilitude, il dict, ſi nous ſommes entez en luy, à la ſimilitude de ſa mort. S'il diſoit, ſi nous ſommes faictz entes, c'eſt à dire

Que c'eſt à dire faictz cõplãts à la ſimilitude de la mort.

à dire,tenuz pour entes, à la ſimilitude de la mort, il y auroit quelque choſe à dire : mais il veult, *Que abſolument nous ſoyons entez en luy,à la ſimilitude de ſa mort.* Qué ie ne peulx aucunement entendre: car ſelon la ſimilitude de l'enture Caluinienne, il fauldroit que la mort fuſt veritablement & inſeparablement entee en la chair de Ieſus Chriſt,cõme nous ſerions entez en luy, ce qui eſt faulx. Et quãd ainſi ſeroit, eſt ce à dire,que ſi apres ceſte grace receuë, nous la polluons de peché, & ſoyõs faictz enfans du diable & de la mort,nous cõmunions de la chair & du ſang de noſtre Seigneur, par la foy, en ſa mort & paſſion,comme nous faiſons à la Cene? Que nous communions d'icelle chair pleinemẽt à la Cene & au Bapteſme en partie : & que nous ſoyons faicts,par foy,os des os,chair de la chair, comme Eue & Adam : veu que ce que nous ſommes trãsformez en Ieſus Chriſt au Bapteſme ſelon S.Paul, n'eſt qu'en ſimilitude, de laquelle il ne faict aucune mention à la Cene, parlant de noſtre vnité au corps de Ieſus Chriſt: mais que par la mãducation de la chair, nous ſommes reallement & de faict ſon vray corps. Conferons l'vng à l'au-

Entez en Chriſt à la ſimilitude de la mort.

tre.S.Paul dict, Que nous ſommes faictz cõplants à la ſimilitude de la mort par le Bapteſme in mortem: A la Cene nous mãgeons vrayemẽt le corps de vie,& de benediction, pour eſtre faictz & reduicts en ce meſmes. Nous ſommes baptiſez à la mort, mais à la Cene nous mangeons,non à la vie ſeulemẽt, comme faiſoient les peres, ains nous mangeons la vie.Lon appelle le Bapteſme figure de mort: qui a iamais dict (ſinon Caluin) que l'Euchariſtie eſt figure de vie, ou de la participation du corps?Il n'y a mẽtion quelconque en S.Paul, n'y aux Euangeliſtes de ſimilitude, ne de figure à l'Euchariſtie, & que Caluin & les ſiens ſe tormentent tant qu'ils vouldront, ils ne trouueront qu'ils y en puiſſent prouuer aucune choſe.

Il n'y a aucune mention de ſimilitude à la Cene de Sainct Paul.

Il n'a point eſté dict, que l'Euchariſtie ſoit figure de vie, cõme du Bapteſme, figure de mort.

Il me pourra bien dire,que par le Bapteſme lon a veſtu Ieſus Chriſt, qu'il me trouue que par le Bapteſme lon l'a mangé: S'il dict que c'eſt tout vng, qu'il me le prouue: doibt il auoir priuilege de deuiner, & rien prouuer? Ie m'accorderoye à Caluin, ſil diſoit ce que i'ay apprins des anciẽs, que noſtre chair ne differe en rien à celle de Ieſus Chriſt, que du peché & nature de mort: qu'au reſte elle

Gal.5.

Differẽce entre veſtu & mangé.

eſt

eſt celle meſme de Ieſus, ayant eſté par luy apprehendee: & puis que le peché, qui eſt la difference, laquelle intercede entre la noſtre & la ſienne, eſt effacé par le lauement in mortem, les enfans ſont reduictz en la propre chair de noſtre Seigneur, & vnis à luy. Mais cecy n'eſt comme à la Cene, en laquelle nous receuons ce benefice d'vnion, par la naturelle participation de la diuine & viuifiante chair, apres auoir, par noz pechez & ſouillures, decheu de la grace du lauement, laquelle il eſt impoſſible de recouurer par foy, ny repentence, ſi ce n'eſt au moyen du verbe & du ſang, lequel nous debuons à la Cene, par la voye neufue & viuante, que Ieſus Chriſt nous a initiee à la vie, par la mãducation de ſa chair. *Hebr.10.*

Par le commentaire de Caluin, i'apprens tout le contraire de ce qu'il dict en ſa verſion du texte de Sainct Paul: car faiſant la ſimilitude de laquelle parle l'Apoſtre, il dict, *Que nous ſommes entez au corps de Ieſus Chriſt par le Bapteſme: Que nous tirons vie de la ſubſtãce & nourriture d'iceluy, comme faict le greffe du ſauuageon, ſinon que le greffe retient ſa naïfue proprieté de nourrir: Mais que nous ne retenons* *Le comment de Caluin cõtraire au texte.*

Selon Caluin nous emigrõs de noſtre nature en celle de Ieſus.

rien du noſtre : que nous emigrons de noſtre nature en celle du Seigneur. Pour paruenir à ceſte induction, il n'a pas voulu vſer de complant, ainſi qu'a faict S.Paul, mais d'enture: il adiouſte pour mieulx monſtrer ſon dire: *Ie ne dis pas que cela ſe face par noſtre ſoing & diligence : mais nous ſommes entez par la main de noſtre Seigneur.* Ce ſont belles contemplations, ſi elles eſtoient conformes au texte & ſens de Sainct Paul: mais elles me ſemblẽt cõtraires en pluſieurs ſortes, comme le meſme Caluin dict ailleurs. Ie me ſuis eſbahy qu'il donne maintenant tant de priuilege au Bapteſme, veu qu'il dict, qu'il n'eſt que ſigne de la grace receue en la mort de Ieſus, tellement que l'enfant eſt baptiſé en la foy de ſon pere en la mort, & au ſang du Seigneur, & que le lauement d'eaue n'eſt de neceſſité, ils ſont ſi fort fourrez en ceſte opinion, qu'vng de noz gẽs au Breſil, voulut que ſa fille mouruſt pluſtoſt ſans eſtre lauee, diſant que l'eaue eſtoit indifferente, que de l'eſtre en noſtre religion, & toutesfois voiez ce que Caluin dõne maintenant au Bapteſme, ie vous diray d'autres faultes qu'il commet icy.

Premierement quand il nous appelle les

greffes

greffes, & Ieſus le ſauuageon, il me ſemble qu'il ſeſt foruoyé de ce qu'il dict autre part: *Que noſtre ame, & non le corps eſt nourrie de la chair de Ieſus Chriſt, ſpirituellement.* Car la ſimilitude eſt des corps, tant pour le regard de l'Oleaſtre, que de l'oliue: D'auantage, *Si nous emigrons*, i'vſe de ſes parolles, *de noſtre nature en celle de Ieſus Chriſt, que nous viuions en luy, nous croiſſons en luy*: Eſt ce en la nature de ſon ame, ou de chair? veu qu'il n'y a (ce dict Caluin) que l'ame qui ſoit nourrie de luy: La nature de l'ame emigrera elle en la nature de la chair diuine?

S'il ny a que l'vne nourrie, il n'y doibt auoir qu'elle entee, & par ainſi qui emigre en la nature du tronc.

Or ſi c'eſt noſtre nature charnelle, qui emigre en celle de Ieſus Chriſt, de ſorte que, ainſi que dict Caluin en autre lieu, *L'iniquité de noſtre chair, ſoit eſteincte*: Comment n'y ſera comprinſe la deprauation de noſtre volonté? Qu'eſt ce le vice & la malice de noſtre nature, ſinon la perte du franc arbitre? Comm̃et doncques ſera celle malice eſteincte par l'emigration de noſtre nature en celle de Ieſus Chriſt, demeurant en nous, la deprauation de noſtre volonté, & ſerf arbitre? Il me fault confeſſer que ie ne l'entends.

Si noſtre iniquité eſt eſteincte par l'emigration de noſtre nature, en celle de Ieſus, nous recouurons noſtre franc arbitre.

Ceulx qui ſe vouldront reſouldre de ceſte

difficulté, qui eſt le principal fondement de la doctrine de Caluin, liſent diligemment ſon comment, & le conferent auec le texte Grec, & facilemẽt ils deſcouuriront le maſque de la doctrine, & des traditions.

I'adiouſteray encore vng mot à ceſte propoſition: ſi nous communions de la chair de Ieſus Chriſt au Bapteſme, cõme à la Cene, pourquoy quand Ieſus Chriſt fut baptiſé, ne diſt il & declaira qu'il communioit auec ſes diſciples de ſa chair & ſang, comme il declaira à la Cene? Son Bapteſme luy fut il d'autre effect que le noſtre à nous? Sainct Iehan vit le Sainct Eſprit deſcendre ſur luy comme vne columbe: Vit il la communion de la chair eſtre diffuſe en luy? L'eſcripture nous dict que nous receuons le Sainct Eſprit inuiſiblement, ſoubs le lauement viſible de l'eaue, & la chair inuiſible ſoubs l'eſpece viſible du pain. Si auſſi ſoubs l'effuſiõ de l'eaue, nous mangeons la chair inuiſiblement, que ne l'a dict l'eſcripture? Caluin dict qu'il ne fault adiouſter à ladicte eſcripture, mais ie croy qu'il entend, ſi ce n'eſt par luy & les ſiens, qui ſen iouent à leur plaiſir.

Noſtre Bapteſme n'eſt à autre fin que celuy de Ieſus Chriſt que nous y mangeõs ſa chair.

Matth. 3.

DE

DE L'INTELLIGENCE DE ce mot, manger, ſelon Caluin.

CHAP. 28.

AYant à par moy long temps conſideré ces parolles de manger la chair de Ieſus Chriſt, comme Caluin les entend, & les ayant confrees à ſa doctrine, i'y ay trouué auſſi peu de raiſon, qu'aux precedentes traditions: il eſt contraire à ſon frere Bullinger en ſon liure de l'erreur, parlãt de la Meſſe, ou il dict, *Que croire eſt dire manger*: Dõt Caluin le deſment, uy accordãt toutesfois, *Qu'en croyãt lon mãge, & que la manducation eſt l'effect de la foy.* Liſez le 13. chapitre de la Cene en l'inſtitution. *Il ſemble*, dict il, *qu'en ſubſtance il n'y ait aucune difficulté, & que lon ne differe que de parolles, mais il y en a beaucoup.* Il employe la viuacité de ſon bel entendement, à ſexpliquer & ſouldre ceſte ſienne pretenduë difficulté. Ie ne m'y arreſteray, car ne l'vne ne autre opinion ne me plaiſt. Ie m'amuſeray ſeulement à entendre ceſt effect de foy, pour ſçauoir ſil eſt ainſi, que la manducation ſoit effect de la foy de Caluin: ſil ne ſera pas auſ-

La foy debura eſtre effect de la mãducation.

ſi raiſonnable que la foy ſoit effect de la mãducatiõ, affin que tout ainſi que qui mieulx & plus croit, mieulx eſt veu manger: ſemblablement (en grace de gourmans) qui plus mangera, mieulx croye? Quand Ieſus diſoit: Qui mange ma chair, vouloit il dire, qui croit ma chair ſelon Bullinger, ou ſelon Caluin, en mangeant ma chair, lon croit en elle? I'eſtime que Caluin n'en ſera d'accord: car il ſemble vouloir que la foy precede la manducation, veu qu'elle eſt œuure de la foy. Combien que i'en face difficulté: puis qu'en croyant lon mãge, qui ſont deux actes faictz ce ſemble, en vng inſtant: Ses gens m'ont dict, que parlant de manger, il fault adiouſter ſpirituellement, comme diſant, *Qui croit en moy, me mange ſpirituellement*: Mais ie croy, ſil eſt ainſi, qu'il fauldra auſſi bien dire, Qui mange ma chair ſpirituellement, croit en moy ſpirituellement, & non corporellement. Mais ce ſeroit reuenir à la doctrine de Bullinger, que Caluin condamne: au moyen dequoy, pour faire ſeruice à Caluin, Sainct Iehan debuoit dire: En mangeant ma chair ſpirituellemẽt, lon croit en moy, & ie le reſſuſciteray: tellement que tout au rebours du

Si en croyant lon mãge, l'vn & l'autre acte eſt en vn inſtant.

du boys, la foy fuſt à ſon tour œuure de mã-ducatiõ ſpirituelle, touteſfois il ſenſuiuroit de ces parolles, qui mange ſpirituellemẽt, a la foy, que lon peuſt encores autrement manger que ſpirituellement, ſans touteſfois que lon en peuſt engendrer la foy. Il y a auſſi en ſainct Iehan : Ie ſuis le pain deſcendu du ciel, affin que quiconque en mange, ne meure point. Il falloit que le ſainct Apoſtre euſt dict, pour cõplaire à Caluin, affin que quiconque en croyãt, ne meure point : mais c'eſt reuenir à la doctrine de Bullinger, mãger ſeroit à dire croire. Partant il fauldroit, pour bien faire, effacer ces mots, ne meure point, & dire, affin que quicõque en la mangeant ſpirituellement, croye, & ne meure, & que la foy ſoit œuure de la manducatiõ. Plus, il fault que maiſtre Iehan expoſe ceſt autre paſſage : Si vous ne mangez ma chair, vous n'aurez point de vie en vous. Fauldroit il pas que ſainct Iehan euſt dict, ſi vous ne croyez ma chair, vous n'aurez point de vie? & par ainſi que la vie ſoit œuure de foy, non pas la manducation : & que lon cõdamnaſt la doctrine de Caluin, en tant que la vie, qui eſt la chair de Ieſus, ſeroit œuure de la foy?

ou ſi lon vouloit encore corriger ce paſſage, & dire, ſi en mãgeãt ma chair, vo⁹ne croyez, vous n'aurez point de vie en vous, lõ offenceroit noſtre maiſtre Caluin: car lon cõcluroit neceſſairement, auec les gens d'Egliſe, que, ſans foy, lon peult manger la chair de Ieſus Chriſt, mais que ce n'eſt pas à ſalut. Regardez maintenãt lecteur, ſi Caluin n'eſt pas vng grand reſueur, de ſeſloigner de la religion commune? Il penſe auoir bien ramené la piece au trou, quand il a dict, qu'il fault adiouſter ſpirituellemẽt a ces parolles, mangez, ou mange. Mais Ieſus, oultre toutes ces folies, que venons d'expoſer du dire de Caluin, nous en a oſté l'occaſion, ayant dict: Ma chair eſt vrayement viande, mon ſang eſt vrayement breuage: car il n'a pas dict ſpirituellement viande. Partant ſi ie me vouloye meſler de gloſer, & d'adiouſter à la parolle de Dieu, ie diroye, qui mange ma chair vrayemẽt, il a la vie, non pas ſpirituellement. Pource qu'en autre lieu nous auons explicqué ceſte parolle, ſpirituelle & ſpirituellement, m'en remettãt à ce qu'en auons dict, ie paſſeray à l'intelligẽce du demeurãt.

Caluin en ſon commentaire ſur S. Iehan 6. cha-

6.chapitre,parlant de ceſte matiere, au lieu qu'il a dict en ſon inſtitution,que la manducatiõ eſt effect de la foy,il la nomme œuure de la foy.Pour l'entendre voicy que i'en cõſidere:L'œuure ne peult eſtre ſans ouurier: car l'œuure eſt vne choſe paſſiue,qui par force doibt auoir ſon actif.Or puis que la manducatiõ ſera l'œuure de la foy,icelle meſme foy, ſera operatrice de la manducation, & en ſera la vraye ouuriere.Qu'eſt ce ouurer la manducation, ſinon manger? Si c'eſt cela, pour quoy dict Caluin que l'ame mange, veu que c'eſt la foy,à ſon compte,qui opere la manducation?Ils me diſent que ie prends les choſes de trop pres, & que lon appelle œuure de foy,pour ce, *Qu'elle eſt comme les dents & ventricule de l'ame*:Ce ſont les mots de Caluin.S'il eſt ainſi, ay ie eu tort de refuſer ceſte doctrine, veu qu'elle eſt ſi obſcure, & qu'il y fault tant de comments? Mais qui croira que lon ne puiſſe dire l'œuure d'vng menuyſier eſtre l'œuure d'vn rabot,auſſi biẽ que la manducation eſt œuure des dents de l'ame, qui ſont la foy de maiſtre Iehan Caluin?Il eſt eſcript:Qui mange ma chair,il demeure en moy, & moy en luy.Par ainſi Ie-

Manducatiõ, œuure de la foy ſelon Caluin.

La foy dents de l'ame de Caluin.

ſus Chriſt demeurera aux dents de l'ame de Caluin,& les dents ou le vẽtricule de l'ame en luy,& ſeront icelles dents ou ventricule membre de Ieſus Chriſt,vng auec luy,comme il eſt vng auec ſon pere. Qu'en croyrez vous?

Les dẽts deburont eſtre membres de Ieſus Chriſt.

Ie demanderay encores vne choſe, ſi la mãducation eſt effect,ou œuure de foy,c'eſt à dire, qu'en croyãt lon mange, ceſt œuure ſe faict il en vng inſtant, ou par laps de tẽps? Si c'eſt en vng inſtant, la mandúcation eſt quand & la foy, l'vng ne ſera ſans l'autre. Pourquoy dõcques diſoit Sainct Paul: Que l'homme ſe prouue,puis qu'il mange le pain du Seigneur?le prouuer ne doibt eſtre ſans douleur de peche & repentance, ne la repentance ſans foy. Or puis que la foy precede la probation, & que la mãducation va quãd & la foy,S.Paul ſe trõpoit de dire, que lon ſe prouue, puis que lon mange. Car lon auoit ia mangé le corps du Seigneur, auant que d'auoir loiſir de ſe prouuer. Si ceſte mãducatiõ ſe faict par laps de temps, quel tẽps y fauldra il? Ie ne le ſçauroye deuiner.

La foy ouure la mãducatiõ incontinent, ſelon Caluin.

Lon mange le corps de noſtre Seigneur auant que ſe prouuer, ou en ſe prouuãt ſelon Caluin.

Ceſte doctrine m'attire en autre conſideration: puis que la manducation de la vie eſt

eſt effect de la foy, la manducation de la mort & iugement, debura elle pas eſtre effect & œuure de l'infidelité? N'y aura il pas telle raiſon de l'infidelité enuers la manducation de la mort & du iugement, qu'il y a de la foy enuers la manducation de la vie & du ſalut? Icelle infidelité doncques ne ſera elle pas vẽtricule de l'ame infidele? Qui fut iamais abreué de telle ventriculation? Les Turcs, ſans manger le ſacrement, mangeroient leur iugement. Ie demanderay en oultre de quelle ſubſtance ſera ceſte mort & damnation mangee? Il me ſemble qu'elle n'eſt point ſubſtantielle, & qu'elle n'eſt qu'vne affection de paſſion, non ſubſtantiue, parquoy ne pourroit elle eſtre mãgee, ioinct qu'en fin ſera elle abolie par la vie. Croirons nous le pareil de la vie, qu'elle ne puiſſe eſtre mangee, comme non conſiſtant de ſubſtance, ains ne ſoit qu'vne affection? Quant à moy ie n'en veulx rien croire, ains qu'elle eſt ſubſtance non mangeable par la foy, mais par l'homme. Ces ſonges m'ont excité l'opinion d'vng gentilhomme, qui oyant parler de ces phantaſies de Caluin, ſi gentement deſduites, & en ſi elegãt langua-

Damnation œuure de l'infidelité, ſelon Caluin.

La vie eſt ſubſtance.

ge que Caluin les a ſceu expliquer, me diſt que la rithme en eſtoit bonne, mais que la raiſon n'en valoit rien.

Au liure que le deterieur inſidie au meilleur.

Philo Iudeus m'a apprins vne choſe, qui m'a retardé de croire à la traditiõ de Caluin: » Il dict que des corps vniuerſellemẽt es cho-
» ſes deſioinctes & ſeparees, par neceſſité, l'vn
» eſt agent, l'autre patient : Comme quand Caluin nous preſche, il eſt agent & preſcheur, nous ſommes les preſchez, & les patiens. Mais es choſes qui ſont trouuees conioinctes, il aduient neceſſairemẽt que l'vng & l'autre, tout enſemble, & en vn tẽps, agiſe & ſouffre, cõme quãd vn hõme ſ'occiſt par le peché, il eſt le tueur & le tué. I'ay dict ceci pour le conferer à l'opiniõ de Caluin. Quãd ſon ame prend le corps de Ieſus, non à elle dõné par le preſtre, pour ce que ſe ſont choſes deſioinctes, elle prend ſans eſtre prinſe, & Ieſus eſt prins ſans eſtre donné. En quoy ſe monſtre l'ame plus digne, d'autãt que l'agẽt eſt ſuperieur & plus excellent que le patiẽt. L'Egliſe n'a voulu tant preſumer, elle a creu, que Ieſus dõne actuellemẽt ſon corps, eſtant faict par la force du ſainct Eſprit ſuruenant au Sacrement, à l'inuocation du miniſtre

Les Caluiniẽs prẽnent le corps à eulx non donné.

niſtre,& par iceluy miniſtre eſt prins & mã-
gé & diſtribué aux autres, ſoubs les eſpeces,
& qu'en ceſte conſideration Ieſus ſoit agent
comme le donneur,& pour eſtre choſe cõ-
iincte,il ſoit auſſi patient,comme le donné
& le prins : Et pour ce qu'en ce regard il
peult eſtre dict patient,lon m'a dict que lon
le pourroit dire inferieur,comme nous auõs
obiicé à Caluin : Mais nous,le faiſant & diſ-
tribuant par ſon commandement, ſommes
les patiẽts,puis que ceſte prehẽſion & mã-
ducation,par nous faicte, eſt appendice du
dõ actif a nous faict.Par ainſi le tout eſt ſans
iniure du donneur, mais l'ame mangereſſe
qui n'a aucun commandement, prend Ieſus
Chriſt,& le mange ſans luy eſtre donné, en
quoy elle ſe monſtre agente, & plus forte.
Ceci eſt euidẽt, veu que donner ne ſe peult
faire ſans action & mouuement, non plus
que prendre & manger. Vne choſe en cecy
m'eſbahiſt fort,cõmẽt l'ame eſtant au corps
de Caluin,icy bas,peult prendre & manger
ieſus Chriſt eſtant au ciel,ſinon par phanta-
ie,& comme dict Richer ſon diſciple,idea-
emẽt,cõme reallité nõ corporelle:puis qu'il
y a telle diſtance entre deux, comme de la

terre au ciel,& qu'elle prend & mange ſans action.

De l'intelligence de ce mot, offrir.

Caluin dict,que Ieſus ſoffre à luy, & que ſil faiſoit refus de le prendre, luy feroit iniure.Ceſte opinion m'eſt auſſi obſcure que les autres:Ieſus Chriſt ne ſoffrit iamais qu'a Dieu ſon pere, auſſi offrir emporte adoration:parquoy,ſi Caluin ne parle impropremẽt, ne fault il croire que Ieſus ſoffre à luy: Et quand bien il vouldroit prendre le mot improprement,en la ſignification de diſtribuer où porriger, ainſi que Ieſus ſe porrigea à ſes diſciples, & qu'il nous eſt par le preſtre porrigé, cela eſt faulx:car il n'y a aucun mouuemẽt en ceſte porrection Caluinienne:& porrection, ſelon ſa propre etymologie, ne ſe peult faire ſans eſloingnement du bras, ou de la main. Au moyen de quoy ne nous eſt Ieſus nõ plus offert,que le vin d'vne tauerne aux paſſans, ou l'eſcole de Caluin, aux moynes reniez, qui eſt expoſé & nõ offert, ſinon paſſiuement, & non actiuement.

Ieſus Chriſt s'offre paſſiuement, & non actiuement, ſelon Caluin.

Ceſte oblation qu'il nous preſche, pour autre raiſon, ne ſe peult ſouſtenir : car il dict ailleurs, *Que Ieſus Chriſt nous faict deſcouler la communion de ſa chair par la vertu du ſainct*

Inſtit. 20. chap. de la Cene.

Sainct Esprit: Si c'est la communion & nõ la chair, qui nous est descoulee, elle est ce qui nous deust estre offert, ou l'vng est offert, l'autre descoulé. En oultre, Iesus se descoulant ou diffondãt, est le diffus & diffondeur, agent & patient, & l'ame patiente & non mangeante, veu qu'elle reçoit la diffusion, contre Caluin: ou si Iesus est diffus par l'esprit, & comme choses desioinctes, l'vng soit diffondeur, l'autre diffus, ils ne seront pas vne substance mesme, n'y egale.

La communion deust estre offerte.

Estans ainsi acculez par la descouuerture de leurs sophismes, ils s'arment d'iniures & moqueries, & pour leur ancre de salut, & persuasions infallibles, tentent leurs Proselytes par la sapience du monde, sçachant que nostre religion gist en la sapience de Dieu, en mystere non vestigable, par la prudence du sang & de la chair, ils demandent: *Si l'infidele mange le corps de Iesus en essence, sera il sans son esprit? S'il y est, comment seront deux esprits si contraires au corps du mangeur? En oultre, si la chair de Iesus Christ est de soy viuifiante, que ne viuifie elle & purge l'iniquité du mauuais, perdra elle sa force, par la meschanceté du mangeur?* Ils adiouſtent autres or-

1. *Corin.* 2.

dures des ſtercoraires, & autres parolles vilaines, tant que la grandeur de leur entendement, conduict par l'eſprit d'erreur, d'enuie & de moquerie, peult atteindre: tellement que par ces ſcurrilitez, ſe trouuans auec ſimples gens qui n'y peuuent reſpondre, ſemblent eſtre bien habiles: A cela ie leur demãde, le vin beu par homme qui a la fieure chaulde, perd il ſa force & bonté, veu qu'il tue le patient? Le ſoleil qui eſt pour vegeter & eſiouyr les corps, raiãt ſur vn corps mort, eſt il deuenu corrumpant? Perd il ſa force de vegeter, pour la charongne? Les bourreaulx, qui furent oingts du ſang de Ieſus, furent ils guariz de leur rage, ou le ſang perdit il ſa vertu, pour eſtre touché d'eulx? ou la terre fut elle diuiniſee, le receuant? ou perdit il ſa force, eſtant foullé aux pieds par ceulx qui le conculquerent? Si eſt ce que lon ne peult doubter de la force & diuinité du ſang, veu qu'au toucher de la ſeule robbe, l'aimorrouiſſe fut guarie de flux de ſang. Il ſouffrit eſtre touché, tenté, & porté du diable ſur le pinacle du temple: laiſſa il d'eſtre Dieu, ou deifia il le diable? Comment euſt le diable puiſſance de toucher le filz de Dieu ſon createur,

Le ſang qu'eſpandirent les bourreaulx ne perdit ſa vertu, & toutesfois ne guariſt leſdicts bourreaulx.

Matth. 9.

teur, pour luy nuire? Comment a il eſté touché, lyé, battu, & ignominié par les diaboliques? Au conte de Caluin, le mauuais eſprit n'euſt peu ſouffrir la preſence de Dieu eternel. Iudas le baiſa il pas du baiſer de paix à ſa damnation? Peult il pas eſtre auiourd'huy touché & prins par vng meſchant infidele, auſſi bien qu'il fut alors? Ils me diſent, *Que ne chaſſe il donc le mauuais eſprit du corps de celuy qui le mange?* Mais que ne le chaſſa il des bourreaulx? Voulez vous veoir ce que Ieſus en dict à ce propos, prenez la parabole du ſemeur en Sainct Matthieu. Le ſemeur ayant laiſſé cheoir du grain au chemin, les oiſeaulx vindrent qui l'emporterent, & le mangerent. Ceſte ſemence par l'interpretation de Ieſus meſme, eſt le Verbe diuin, que le mauuais emporta. Le mauuais eſprit au conte de Caluin, peult il emporter le Verbe diuin? Voicy l'explication qu'en faict Ieſus Chriſt: Qui aura aureilles d'ouyr, oye: Et les diſciples venans à luy, luy dirent: Pourquoy parle tu en paraboles? Lequel reſpondant leur diſt: Pour ce qu'a vous eſt donné le ſçauoir les myſteres, & aux autres non: car à celuy qui ha, ſera donné, & aura abon-

Matth. 13.

Le mauuais eſprit emporta le Verbe diuin.

„ dance: Mais à celuy qui n'a, & ce qui n'a pas,
„ luy ſera oſté. Ie parle à eulx en paraboles,
„ pour ce que voyans, ils voyent, & ne voyent
„ pas, oyans, ils oyent & n'entendent, & la
„ prohetie d'Eſaïe eſt en eulx accomplie, di-
„ ſant: Vous orrez de l'ouye & n'entendrez:
„ voyans, vous voirrez, & ne voirrez pas: car
„ le cœur de ce peuple eſt engreſſé, & ont ouy
„ greuement des aureilles, & ont fermé leurs
„ yeulx, affin que quelque fois ils n'oyent des
„ aureilles, & voyent des yeulx, & entendent
„ de cœur, & ils ſoyent cõuertis, & ie les gua-
Eſa.6. „ riſſe. Eſaïe dict en autre lieu, Si vous ne
„ croiez, vous n'entendrez pas. Voila, à mon
aduis, la reſponſe qu'il fault faire à ces moc-
queurs, leſquelz Dieu mocquera quelque
iour ſelon ſa parolle. Ils font encores vne
autre demande auſſi impertinente: Commẽt
vng ſi grand corps que celuy de noſtre Sei-
gneur, ſera en ſi petit lieu qu'eſt l'Euchari-
ſtie? I'ay remis la reſponſe à quãd ils m'aurõt
dict, que deuint ceſte groſſeur & magnitude
corporelle, en l'inſtant qu'il entra & apparut
De l'entree de Ieſus, les huis fermez. à ſes diſciples les huis fermez? Caluin dict,
Qu'il fit vng terretremble: Au moyen duquel
s'ouurirent les portes, ou les feneſtres, par ou il
entra.

entra. Mais il le deuine, l'eſcripture au contraire dict, que les huis eſtans fermez, il ſe ſiſta au millieu de ſes Apoſtres: toutesfois Caluin ne le veult pas, il deſdit l'Euangeliſte, il veult qu'elles ſouuriſſent: mais ie luy demãde quel eſt plus facile & croiable, de faire vn terretremble, ou entrer les huis fermez?

Quand à l'obiection des ſtercoraires: Algerus y a reſpondu largement, qui fera que ie n'en diray qu'vng mot, ceſt que le corps diuin incorruptible, n'eſt pas tourné en noſtre ſubſtance comme les autres viandes nutritiues temporellemẽt. Au moyen de quoy ne va il aux excremens: mais il nous conuertit en ſoy. En oultre, ie diray qu'a l'exemple de la manne, vray pain ſubſtantiel, lequel eſtant de reſte de la prouiſion des Hebrieux fondoit au ſoleil, c'eſt à dire, les accidens du pain, non la ſubſtance (car elle y endurciroit pluſtoſt) ainſi les ſeuls accidens de l'Euchariſtie ſe corrumpent, non la ſubſtance. Ie donneray conſeil à tous ceulx qui ſe trouueront auec telles perſonnes, de ne leur faire autres reſponſes à ces impertinentes & friuoles interrogations, que d'eſtouper leurs aureilles; comme le ſerpent, de

paour d'ouyr la voix de l'enchanteur : & croire ce pendant ſans ſe laiſſer tranſporter ça ne là, que les bons & mauuais mangent le corps de Ieſus en ſubſtãce: mais que les ſeuls fideles le mãgent à ſalut: & que la foy eſt requiſe, de paour que la viande mangee ne periſſe, ains demeure à ſalut: Comme diſoit S. Auguſtin, Croy & tu l'as mangé au 6. de S. Iehan. Non qu'il diſt, comme ces preſcheurs enſeignent, Que la foy ſupplie la mãducation de la viande: mais ceſt effect que la viande ne periſſe, eſt par la foy. Car il ne ſ'aquiert pas par manducation, ains par la veritable manducation, c'eſt à dire, quand la viande eſt tellement prinſe, qu'elle ne puiſſe eſtre mieulx ne autrement mangee, qu'elle aura eſté: car ſi lon mange actuellement, ſans foy, lon pourroit mieulx encores, & autrement manger, c'eſt à dire, auec la foy: & qui mange par foy & opinion, peult auſſi manger actuellement: parquoy l'vng & l'autre eſt requis pour manger veritablement.

Bõs & mauuais mãgẽt le corps diuin, mais les ſeuls bons à ſalut.

Interpretation de ceſte parolle: Croy & tu l'as mangé.

QVE LA DOCTRINE DE CALVIN NE *peult eſtre de la ſemence des Apoſtres.*

CHAP. 29.

Vous

VOus voiez lecteur, que ie ne me ſuis point voulu eſtẽdre à prouuer la religion de l'Egliſe, par les ſentẽces & obſeruation perpetuelle des Miniſtres, & que ie ne me ſuis ſeruy pour impugner le contraire, que des documens & traditions de Caluin, l'ayant trouué de ſorte, qu'il ne m'a ſemblé auoir beſoing d'autre ſecours contre luy, que la varieté & perplexité, de laquelle il redonde: Luy oppoſant auec ce, la doctrine des prophetes, de la loy, & Euangeliſtes, ſi ſadicte doctrine eſtoit des Apoſtres, comme il ſe vante, il n'auroit beſoing d'autre remede à la confirmer, que du leur. Mais vous voirrez qu'il ne ſy arreſtera: ains aura recours à Berengarius, & ſes argumens & tortionnez textes de S. Auguſtin, qu'iceluy Berengier allegua, auãt que d'abiurer & reuenir à l'Egliſe: mais qui prẽdra le loiſir de lire Algerus, & Guimondus, impugnateurs d'iceluy, y trouuera les ſolutions. Autres auſſi en bon nombre de ce tẽps y ont reſpondu, auſquelz ie me remettray: il me ſemble que Caluin auant que de vouloir entrer en contention auec nous, de la verité de noſtre doctrine, doibt ſouſtenir la ſienne, &

Caluin auant qu'eſtre receu à impugner noſtre religiõ doibt mõſtrer la ſienne eſtre bonne.

la monſtrer vraye, prinſe de quelque ſaincte Egliſe, de la ſemẽce des Apoſtres, eſtant parMatth. 11. uenue, par cõtinuelle ſucceſſiõ, iuſques à luy: „ car nul n'a ſceu la volonté de Dieu, nul ne la „ cogneue, ſinon le filz, & ceulx auſquelz il la „ voulu reueler: Par ainſi quãd Caluin a reuelation d'autres, comme il dict auoir de ceulx que l'Egliſe a impugné, aſçauoir Berengarius, qui ſeſt deſdit, Wiclef, Hus, de Praga, & ie ne ſçay quelz autres, qui toutesfois ne nioyent pas la Meſſe: il me ſemble auoir grãd tort. Il eſt certain que la verité precede l'he-
1. Cor. 11. reſie, comme dict S. Paul, Il fault qu'il y ait des hereſies, affin que les approuuez ſoient manifeſtez. Puis qu'ainſi eſt, il eſt tout notoire, que luy & Sainct Pierre nous laiſſerent la droicte religion ſi c'eſtoit celle de Caluin: Si ſa Cene eſt la veritable: ſi l'oblation & ſacrifice de l'Egliſe ſont inuentiõs d'hommes heretiques, ydolatres, & blaſphemateurs, il deuſt nommer qui en a eſté l'autheur. Lon

Il n'y a eu hereſie ſans autheur.

ſçait biẽ qu'il n'y eut iamais hereſie en l'Egliſe ſans autheur. S'il y en a vng de la Meſſe & ſacrifice, que Caluin le nomme? Il a diuulgué tout ce qui a de chaſcun temps eſté adiouſté à la Meſſe, en nõmant les autheurs:

mais

mais il n'a ſceu dire qui a eſté autheur de la principale choſe, ie dy du ſacrifice & oblation, pour les vifs & pour les morts : S'il ne ſen trouue point d'autheur, & lon en trouue l'Egliſe en poſſeſſiõ immemoriale, & paiſible, comment oſe il la troubler, & monſtrer, luy tout ſeul, plus ſçauoir, & mieulx entendre les eſcriptures, q̃ to⁹ ceulx de deuãt luy? Il nie, *Que ce que nous appelons l'Egliſe, la ſoit* diſant, *qu'elle eſt inuiſible*. Et allegue l'exẽple d'Helie, qui de ſon temps cuidoit eſtre ſeul: Que le nõbre des fideles a touſiours eſté le plus petit. Ainſi ont dict les Arriens, & tous les autres heretiques. Il dict par la, que ce no⁹ eſtoit figure de l'Egliſe, apres la mort de Ieſus Chriſt. Ie vueil bien qu'il die vray, que la corruption de l'Egliſe anciẽne, auãt la venuë de Ieſus Chriſt, ait eſté la figure de la corruption de l'Egliſe, apres le vieil teſtamẽt: que le nõbre des bõs ait eſté le plus petit, ainſi que Ieſus a dict: N'aye paour petit troupeau, il a pleu à ton pere te donner le royaume. Mais Caluin trouuera il, qu'en l'ancienne Egliſe, il n'y ait eu touſiours pour le moins vn prophete de chaſque aage, ou preud'homme qui tint la droicte religion, qui n'ait eſté cõ-

L'Egliſe du vieilteſtamẽt, figure de celle du nouueau, ſelon Caluin.

Luc. 12.

gneu? Si cela eſtoit figure de ce qui debuoit eſtre depuis Ieſus Chriſt, il y auroit eu de chaſque temps vng ſainct homme pour le moins, qui euſt tenu la doctrine que nous enſeigne Caluin, qui de main à main l'euſt tranſmiſe iuſques à luy: qu'il le nomme ſ'il peult, & nous l'en croirons. Si ceſte ſienne impugnatrice religion, eſt celle des ſucceſſeurs des Apoſtres, commẽt ſeſt elle perduë, ſans qu'il ſen ſoit faict querelle? C'eſt grãde merueille que cela ſoit aduenu: ſi n'y a il iamais eu hõme qui ſe ſoit foruoyé, qu'il n'ait eſté reprins & argué, auec vne extreme vehemẽce, comme fut Fauſtus Manicheus, qui entre autres ſiẽnes enragees opiniõs tenoit celle que Caluin defend de ſa Cene, qu'il ne faille conſacrer, toutes choſes eſtãt beniſtes de Dieu: ſainct Auguſt. le recite au 21. liure, chapitre 13. contre ledict Manicheus. Toutesfois ledict Caluin penſe que ledict Aug. ſoit des ſiẽs: mais en peu de parolles ie mõſtre ray le contraire. Il eſtoit Eueſque de Bone, ſoubs l'obeiſſance de l'Egliſe Romaine, ainſi que lon peult veoir par le concile de Carthage, auquel il aſſiſta, & par ſes eſcripts approuuez des Papes de Romme. Auroit il inſtitué

ſtitué ſon Egliſe en la religion que Caluin preſche, & eſcript ſelon l'Egliſe Romaine? ou auroit il eſcript ſelon l'opinion de Caluin, & inſtitué ſondict dioceſe en la foy de l'Egliſe? Le Pape Innocent premier, qui eſtoit de ce temps la, qui ſouuent eſcriuoit audict Auguſtin, ne l'euſt il excommunié, ſ'il euſt peché en ce, ou ſainct Auguſtin ne ſe fuſt il rebellé de l'Egliſe, comme Caluin, ſ'il n'euſt eſté d'accord auec elle, & excommunié le Pape? Pourquoy n'eſt il auiourd'huy cenſuré, ſi ſes liures & eſcripts ſont de telle ſorte, que Caluin par eulx puiſſe prouuer ſon intẽtion? Volontiers, qu'il ne ſe trouue homme que Caluin & les ſiens, qui l'entendent, & qu'il parle contre nous, ſans que l'entendions. Venons aux ſaincts perſonnages, Eueſques de ce Royaume: Irenee à Lyõ, liſoit il la Meſſe ou non? Lon peult veoir par les regiſtres de ce temps la, quelle eſtoit la religion d'icelle Egliſe: S. Remy à Reims, Hylaire à Poictiers, Martin à Tours. En l'vn de ces lieux lon peult trouuer eſcriptures & monumens indicatifs de ce que cherchons. Par la religion & obſeruation dõcques, que on iuge de leurs eſcripts, comme ils ſe doib-

Les liures de S. Auguſt. ſe deuſſent cenſurer, s'ils sõt conformes à l'opinion de Caluin.

uent entendre: car ils n'eſcriuoient, ne faiſoiét la Meſſe, contre leur foy, comme font au iourd'huy certains Apoſtats, qui en diſent les oraiſons, de paour de perdre leur benefice, ſans cõſacrer, affin qu'ils ſe puiſſent aucunement excuſer enuers ceulx qu'ils enſeignent en ſecret.

DE LA MESSE ET DE L'EXpoſition de ces mots, Faictes le en memoire de moy. CHAP. 30.

POur ce que i'ay ſi amplemẽt combattu & impugné la doctrine de Caluin, que ce traicté (contre ma deliberation) excede la meſure de ſommaire, il ſeroit tẽps d'y impoſer fin, ſi ce n'eſtoit qu'vn amy mien me preſſe de reſpõdre à vne difficulté qu'il trouue à la Meſſe, n'eſtãt ſatisfaict de ce qu'ẽ auõs dict cy deſſus, parlant du ſacrifice: il m'a dict auoir apprins des liures de Caluin, *Que le preſtre peche manifeſtement, non diſtribuant l'Euchariſtie, mais en lieu de ce, la prenant pour ſoy, & la mangeant, non l'offrant aux autres.* Cecy luy ſembloit vng fort argument.

Pour reſponſe i'ay dict, qu'il y fault noter deux

deux actions : l'vne de prendre & de manger l'Eucharistie, l'autre de la faire. Car apres qu'elle fut faicte par nostre Seigneur,& se faisant offerte à Dieu son pere,il ne restoit plus que de la distribuer & la manger,comme,en la foy, lon mãgeoit les sacrifices. Au moyen de quoy fut elle par luy presentee en commandement de la prendre & manger. Or pource que ce sacrifice succedoit au lieu de tous les autres de la loy,& qu'il estoit necessaire de le faire,comme dict,conrre Tryphon,Iustin Martyr,disciple de sainct Iehã. Iesus commanda aux Apostres de faire son corps, ainsi qu'il auoit faict, immolé soubs le mystere (car sans le faire ia immolé, ne le pourroit il plus estre) puis le distribuer aux inuitez au bãquet qui s'y voudroiẽt trouuer. Au moyẽ de quoy le prestre ne faict contre: mais selon le commandement. Ils me disent que i'ymagine,que Iesus ait cõmãdé de faire son corps iadis immolé. Mais il fauldroit qu'ils considerassent ce mot,lequel est donné pour vous, en temps present : s'entend il pas offert & sacrifié pour vous ? Et par ainsi puis que l'oblation & immolatiõ mystique, est cõioincte à la cõfection du corps, & que

Le sacrifice de la Messe succede au lieu de tous les autres de la loy.

Le corps de Iesus doibt estre faict & offert auant qu'estre distribué.

Donné pour vous & offert pour vous, vne chose.

lon faict le meſme corps qui fut alors offert, lõ ne le ſçauroit faire qu'il ne ſoit auſſi offert, qui ne vouldra deſtruire le commandemẽt de Dieu: Faictes le corps donné pour vous.

L'oblatiõ myſtique cõioincte à la cõfectiõ du corps.

Ce qui a trompé Caluin & les ſiens eſt, qu'ils ont referé ce commandement: Faictes le en memoire de moy, quãd vous le boirez, à prenez & beuuez: confondant ces deux commandemẽs differens, en vng ſeul, comme ſi, faictes, eſtoit à dire, beuuez, ainſi que nous auons dict cy deſſus: mais ſi noſtre Seigneur auoit dict beuuez en memoire, toutesfois que vous boirez, que ſeroit ce à dire? Les yurongnes aux tauernes en ſenyurans celebreroiẽt la memoire de la paſſiõ. Ce terme, boirez, n'eſt pas indefinitif abſolut, il ſe refere à certain breuage, à ſçauoir à celuy qui eſt faict par benediction, & prononciation de parolles, ainſi que le feit noſtre Seigneur: parquoy il y fault referer ce commandemẽt de faire en memoire, car le mot de beniſtre eſt vng mot important & ſignifiant action. Le breuage doncques de benediction, que lon beniſt, ſelon ſainct Paul, ne le ſçauroit eſtre, ſans le faire. Qui voudroit bien lire & ſoigneuſement, les Meſſes de S.

Faictes le en memoire, n'eſt à dire, beuuez & mangez en memoire.

Beniſtre emporte action.

Iaques

Iaques, frere de noſtre Seigneur, S. Clement, Baſile & Chryſoſtome, ſen pourroit bien reſouldre: ils diſent auant que conſacrer, tu as dict, Faictes le, puis en vertu de ce cõmandement, conſacrent. Qui ne les en vouldra croire, voye Iuſtin en ſa 2. Apologie: mais qui n'en vouldra croire que ſon opinion, ſelon la prudence de la chair & du ſang, n'a garde de l'entendre.

La Meſſe de S. Iaques.

Apres ces choſes ainſi deſduictes, ie me ſeruiray, ſelon ma couſtume, de la doctrine de Caluin, à prouuer le diuin ſacrifice, & le banquet d'iceluy, qui eſt le contraire de ce qu'il pretend enſeigner: I'ay apprins de luy liſant ſon Harmonie, *Que noſtre Seigneur auant que diſtribuer ſon corps & ſon ſang, en liba, id eſt, gouſta, ſelon la couſtume des anciens ſacrificateurs. Et qu'autrement la ſolennité du banquet n'euſt pas eſté bien accomplie.* Puis que le banquet de la Cene eſt, par confeſſiõ de Caluin, le banquet du ſacrifice, & que ſelon l'ordre des ſacrificateurs, Ieſus liba des viandes, il fault bien que ce ait eſté apres l'oblation & ceremonies du ſacrifice. Ce mot de liber eſtoit ſi affecté aux ſacrifices, que Cicero appelle libation vne offrande faicte

Par la doctrine du meſme Caluin, ſe peult prouuer le ſacrifice de la Cene.

à Dieu. Comment doncques pourra Caluin auec raiſon nier le ſacrifice, duquel il aduoue le banquet & la liberation du ſacrificateur? Pour retourner à noſtre propos, il fault, ſi lon veult faire la communiõ, croire qu'elle ne vault rien, ſi elle n'eſt du ſacrifice, offert à Dieu pour noz pechez: par ainſi qu'il eſt neceſſaire, par le commandement & inſtitution de Dieu, qu'vng pour tous, face le corps ſacrifié & offert iadis pour tous, ainſi que feit noſtre Seigneur, puis en liber ſelon Caluin, & ce faict le diſtribuer, ſ'il y en a de reſte, aux inuitez qui voudront venir au feſtin. Sainct Paul dict en ſon epiſtre aux Hebrieux chapi. 5. Que le propre du preſtre, eſt d'offrir dons & oblations pour le peuple, & qu'il eſt eſleu des hommes pour ce faire. Cela euſt eſté dict inutilement, ſ'il n'euſt appartenu qu'au temps paſſé, & non pour noſtre inſtruction.

Lon ne peult nier le ſacrifice duquel lon aduoue le banquet.

Le corps eſt faict & offert auant qu'en gouſter.

DE LA MESSE, QVE LON nomme priuee. CHAP. 31.

DE ce propos, nous ſommes tõbez ſur la Meſſe, que lon m'a nommee priuee. Ils m'aduouẽt la publique, c'eſt à dire, celle ou lon faict la Cene,

ne,non autre, abrogans par ainſi celle, ou il n'y a qu'vng ſeul communiant, mais ceulx cy ſont,de droict fil, contraires à Caluin:car il dict,& a bonne raiſon,que ſi l'vne eſt bonne,l'autre ne peult eſtre mauuaiſe:par ce que la vertu du ſacrifice ne conſiſte aux communians,ains à l'inſtitution de Dieu,& à la choſe offerte. Il ſe mocque en vne epiſtre qu'il a faicte à vn quidam ſon amy, de ceulx qui cuident que la Meſſe ſoient les oraiſons,que lon y chãte, diſant,qu'elle giſt en l'action & conſecration de l'Hoſtie,qu'il dict eſtre ydole : Puis que la vertu giſt en la conſecration, elle eſt auſſi bonne en particulier, qu'en public: car la multitude des concurrans au ſacrifice, ne donne force aux parolles operatrices du Sacrement.

La vertu du ſacrifice ne conſiſte aux communians.

Par ces raiſons i'ay blaſmé le chemin,qu'aucuns mettent en auant, cuidans par l'abrogation de la Meſſe,faulſement nommee priuee, trouuer quelque moyen de paix en ce temps turbulent: car il ſemble par la, qu'ils abroguent auſſi le ſacrifice, facent & forgẽt vne communion de choſe non ſacrifiee, qui me ſemble vne pure vanité. Puis que lon ne doibt communier que du corps de Ieſus,

Lon ne doibt cõmunier que du corps ſacrifié.

ſacrifié le iour de la Cene, & que par la vertu de la diuine & eternelle parolle (ſoit qu'il y ayt multitude ou ſolitude de gens) l'Hoſtie eſt faicte, celle propre dy ie, que les Apoſtres mangerent (les eſpeces exceptees) ſoit qu'elle ſoit mangee par vn ſeul, ou par pluſieurs, le ſacrifice ne laiſſe de ſaccomplir, & auoir force: il fault conſiderer que cent mille milliers d'hommes ne mangeroyent non plus qu'vng ſeul, & qu'vng ſeul n'en prend pas moins que tout le monde enſemble: par ainſi, vng ſeul mange auſſi bien l'Hoſtie entiere, qu'vne multitude: Parquoy le banquet ſe peult accomplir par vng ſeul.

C'eſt doncques vne choſe ridicule de cuider, que le nombre d'hommes aſſiſtans facent le ſacrifice bon: car la vertu deſpendroit de la puiſſance de l'aſſemblee, non de la parolle de Dieu, en vertu de laquelle eſt faicte l'Hoſtie auant qu'eſtre mangee.

Le bãquet du ſacrifice ne laiſſe d'eſtre bõ par faulte des inuitez.

Voiez en S. Luc, ſi celuy qui auoit appreſté ce grand banquet, laiſſa de le faire, quoy que les inuitez ne vouluſſent venir: il donna ſeulement ſa malediction aux refuſans, diſant, qu'ils n'en gouſteroyent, non laiſſant de celebrer le banquet. La plus grande Cene,

&

& banquet eſt celuy de noſtre Hoſtie, offerte pour la vie du monde, ſi pour l'iniquité du temps lon ſexcuſe d'y aſſiſter, & participer, il ne lairra d'eſtre bon, les contumaxs & rebelles eſtans mauldictz.

Que lon conſidere les ſacrifices ordinaires des Hebrieux, qui ſe faiſoient matin & ſoir: leur efficace deſpendoit elle des aſſiſtans ou de l'inſtitution de Dieu, & ordonnance de la loy? Il n'y a nulle moyenne voye entre e ſacrifier ou non ſacrifier, il fault perſeuer en la religion de l'Egliſe, ou paſſer à l'infidelité, auec Caluin, ce que pour mourir ie ne vouldroye conſeiller: car ie dy, en ma cõcience, que i'aymeroye mieulx eſtre ſauuage, ſans aucune religion, que de ſuiure, ou y embraſſer celle, que Caluin nous a forgee, & nous forge tous les iours de nouueau, en adiouſtant ou diminuant quelque choſe, iuſques à ce que du tout il n'en tienne plus aucune.

Sainct Pierre dict de ceulx qui promettãs liberté, comme Caluin, eſtans faictz ſerfs de corruption, & de leurs ſenſualitez, ſe deſuoyent de la verité, qu'il ſeroit mieulx pour » eulx, de n'auoir iamais congneu la voye de »

„ iuſtice, qu'apres l'auoir cõgneue, ſe deſtour-
„ ner de ce qui leur auroit eſté enſeigné.

Aucuns, principalement ceulx de noſtre langue, pechent en l'intelligence de ce mot de Meſſe, cuidans que ce ſoient les oraiſons que lon y chante, car lon dict vulgairemẽt, i'ay ouy Meſſe: mais les Italiẽs, de tout tẽps, diſent, i'ay veu la meſſe, ayans apprins que la Meſſe, en langue Sirienne, eſt l'oblation, & ſacrifice volontaire, car les parolles ne ſe voyent pas.

LES HERESIES QVE CONTIENT LA doctrine Caluinienne. CHAP. 32.

IE vous ay expoſé vne grande partie des difficultez que i'ay trouué à la doctrine de Caluin, ie vous diray pour concluſion, qu'elle me ſemble contenir toutes les plus pernicieuſes & execrables hereſies, qui ayent eſté depuis Ieſus Chriſt.

Hereſie des Ebioniens.

Premierement elle m'a ſemblé renouueler l'hereſie des Ebioniens, nyans la diuinité de la chair de Ieſus Chriſt, par ceſte inuẽtion de figurer la chair pleine de diuinité, par le pain pur, qui en eſt tout vuide: car la verité

ne reſpond au ſigne en ceſt endroict.

Item ſi le pain n'eſt ſacré, que par vſage, comme dict Caluin, pour ce que lon le mange à autre fin, que le pain commun, c'eſt à dire, pour vous ſignifier Ieſus Chriſt, & qu'il en ſoit vray figure, Ieſus ne ſera different aux autres hommes, que d'vſage, ayant eſté enuoyé de Dieu pour autre fin, que les autres hommes : hereſie trop pernicieuſe : car il eſt Dieu de ſa nature, contre ce que noz Caluiniens ont entendu eſtant dict: Comme le pere a vie en ſoy, ainſi a il donné au filz d'auoir vie en ſoy, cuidans que ce ait eſté comme elle nous eſt donnee.

D'auantage ſi la ſubſtance & nature du pain eſt Sacrement, non les eſpeces, & que la diuine eſſence n'y ſoit infuſe que ſacramentellement, non ſubſtantiellement, puis que elle y eſt infuſe, tout ainſi que la diuinité habitoit en la perſonne de Ieſus Chriſt, elle y debuoit habiter ſacramentellement, non eſſentiellement ne corporellement. *Hereſie de Pierre Martyr.*

Item en ce que lon nie que l'accompliſſement des figures par la corporelle & actuelle manducation de l'Agneau Ieſus, qui a porté noz pechez, & de l'oblation de ſon corps, *Hereſie de Marcion.*

auant que d'eſtre mené hors les caſtres, c'eſt à dire, hors la porte, pour ſouffrir, ſuiuant l'exemple de la beſte offerte pour le peché, & du bouc Emiſſaire, lon peche auec Marcion, niant Ieſus Chriſt.

Item pour ce qu'il eſt neceſſaire, que le maſſacre de la beſte ſacrifiee ſuiue l'oblation, & l'illation du ſang par le pontife au lieu ſainct: puis que Caluin veult, que la figure ſeule, c'eſt à dire, le pain & le vin, ait eſté offert & mangé à la Cene, & non la verité de l'Hoſtie, ſelle ne l'auroit eſté ſpirituellement: & voulant que le ſang n'ait eſté porté au lieu ſainct, auant que ſouffrir hors la porte, ſinon en figure: Il eſt à conclurre qu'il entend que Ieſus n'a ſouffert vrayemẽt, quant au corps, mais en figure & ſpirituellement, quant à la verité, ſelon qu'il eſt mangé, & que l'illation du ſang, au ſanctuaire, n'auroit point eſté faicte: car ainſi doibt il auoir ſouffert, qu'il fut offert: opinion de Valentin & Marcion heretiques par priuilege.

Si Ieſus n'a eſté offert à la Cene que ſpirituellement, & mangé ſpirituellement, il doibt ainſi auoir ſouffert.

Plus quand lon dict, qu'il ne ſeſt offert ſinon en croix, ſeſtãt maculé de noz offences & ordures, faict le mauldict pour nous racheter de la malediction, lon nie la ſacrificature

cature ſelon l'ordre de Melchiſedech contre Sainct Paul, diſant, qu'il ſeſt offert ſans macule, & ſelon l'ordre de Melchiſedech, lequel offrit pain & vin eſtant en liberté, Roy & preſtre.

Caluin nie la ſacrificature, ſelõ l'ordre de Melchiſedech.

Quand lon nie la conſecration du Sacrement, que lon enſeigne le pain n'eſtre beniſt, ſinon comme la mer, & toutes les autres choſes, des la creation, faiſans la communion de tel pain, lon faict la Cene des Manichiens, ainſi que dict Sainct Augu. 21. liure chap. 13. contre Fauſtus Manicheus.

Cene des Manichiens.

Quand lon nie la nourriture de la chair humaine, en eſperance de la vie eternelle, par le corps de noſtre Seigneur, l'attribuant à l'ame ſeule, lon peche auec Valentin, lequel niant le ſalut de la chair, le laiſſoit à l'ame, eſtant nourrie ſpirituellement du corps celeſte de Ieſus Chriſt.

Hereſie de Valentin.

Quand lon dict que la chair de Ieſus Chriſt eſt vng canal, qu'il eſt ſeconde cauſe de vie, que le pere en eſt la premiere cauſe, mais remote, & le premier degré de vie, lon peche auec Arrius, qui faiſoit Ieſus Chriſt creature: car il n'eſt poſſible, ſil y a deux cauſes, que la ſeconde ne ſoit moindre, & crea-

Hereſie d'Arrius.

ture de la premiere.

Quand lon aduoue que la vie tient en Ieſus Chriſt tel lieu, que faict la mort en Adã, que lon enſeigne ce pendant la vie qui reſide en Dieu le pere, premier dẽgré de vie, eſtre traduicte en nous par la chair de Ieſus Chriſt canal, que ladicte chair n'eſt viuifante, ne participante de la vie, que par ainſi elle ne prouffite : il ſemble que lon vueille dire, que l'ame, en laquelle eſt faicte l'infuſion de la vie, ſoit conſubſtantielle au pere, ſans rien tenir de la chair du filz.

Hereſie nouuelle de Calvin.

D'auantage diſant que la chair de Ieſus Chriſt eſt canal de la vie, non ſubſtance: i'ay doubte que lon n'euſt opinion que la chair d'Adam ne fuſt pas participante de la mort, & qu'elle n'en fuſt que canal, par lequel la mort fuſt traduicte de quelque mauuais Dieu au genre humain : Et que lon ne vouluſt nier que nous ayons eſté mors en luy.

Quand lon m'a dict que le corps de Ieſus Chriſt n'eſt au Sacrement que par foy, qu'il n'y eſt pas corporellement, ains au ciel, qu'il eſt ce neantmoins conioinct, demeurant le pain, pain pur & en ſubſtance, ainſi que la chair eſt demeuree en Ieſus Chriſt, la diuinité

nité y eſtant conioincte: lon c'eſt rendu ſuſpect de croire, que la diuinité ne ſoit ioincte au corps, que par ſoy, & intellectuellemẽt, & que la chair ne ſoit pas deifiee, cõme penſoit Samoſatenus.

Hereſie de Samoſatenus.

Quand es prieres de Geneſue le iour du Dimanche lon demande à Dieu le pere, que la perfection de ſon royaume ſoit du tout eſtablie, quand il apparoiſtra en iugemẽt en la perſonne de ſon filz: il m'a ſemblé que lon pechoit auec Praxeas & Sabellius, voulãs cõfondre les perſonnes de la Trinité, & que le pere ſ'apparoiſtra à nous en la perſonne du filz.

Hereſie de Sabellius.

Ie ſupplie partant ceulx qui me portent haine, de me veoir impugner ceſte doctrine, me tenir pour excusé, ſi ie l'ay reiectee.

Oultre celles cy, le Carme Richer, m'ayãt eſté enuoyé par Caluin en la France Antarticque, ne ſeſt contenté d'eſtre egal au maiſtre, mais a voulu adiouſter à ſa doctrine quelques articles auſſi poiſans, & d'importance, que les autres de ſon maiſtre.

Qu'il ne falloit prier, n'adorer Ieſus Chriſt de neceſſité, & qui diroit qu'il ſoit neceſſaire, eſt heretique: que l'adoration eſt indiffe-

rente, mais qui l'adoreroit ou priroit, debuoit diſtinguer la diuinité d'auec l'humanité, de paour d'adorer ou faire honneur à la chair cree, comme au createur: qu'il debuoit eſtre adoré & prié en Dieu le pere, & le pere par luy. En quoy ie l'ay trouué Neſtorien, & plus que luy.

Hereſie de Neſtorius.

Quand il m'a laiſſe par eſcript, que Ieſus ſe donnoit à nous reallemẽt & vrayement, non corporellement: il m'a ſemblé qu'il pechoit auec l'ignorãt Eutiches, lequel reſuoit que noſtre Seigneur fuſt eſprit, & qu'il ſeroit, à ce compte, reel & non corporel. Au moyen de quoy ſe pourroit donner reallement & vrayement, & non corporellement: autrement non. Veu qu'eſtant de vraye chair & eſprit, ne ſe donneroit, ne ſeroit mangé vrayement, qu'il ne le fuſt auſſi corporellemẽt, qui ne le diuiſeroit auecques l'antechriſt. De cela auſſi m'a ſemblé enſuiure ceſte conſequence, qu'il n'y auroit point eu de paſſion: car choſe reelle & non corporelle, ne ſçauroit ſouffrir corporellement, mais reallement & ſpirituellement.

Hereſies d'Eutiches.

Si ceſte furieuſe & enragee propoſition eſt trouuee ſi abſurde, qu'elle ſemble incroyable

able, ie la monſtreray eſcripte de la propre main dudict Richer : cõme ie me ſuis offert de faire aux Magiſtrats de Geneſue, m'eſtãt par eulx aſſigné lieu ſeur, à peine d'eſtre attainct, conuaincu & puny, comme calomniateur.

Il m'a laiſſé au par deſſus par eſcript, que a verité, de laquelle conſiſtoit le ſacrement, qui, à ſon dire, eſt le corps de Ieſus Chriſt, eſt vne eſpece, comme ſont les Idees de Platon. *Hereſie nouuelle.*

Sa raiſon eſt, que la reception du corps de Ieſus Chriſt, ne giſt qu'en foy & en l'entendement : tellement que ſi vous croyez, & cuidez auoir mangé le corps, il eſt ainſi, autrement n'aura eſté mangé que du pain. Hereſie, à ce que i'entends, d'vng moyne renié de Geneſue Scaponcin : I'en ay noté aſſez d'autres, deſquelles ceſte ſecte eſt entachee, auſſi lourdes, que ie deſduiray, quand lon ſera purgé de celles cy.

Vous voyez, lecteur Chreſtien, combien de monſtres ſe ſont apparuz à moy en mon deſert, contre leſquelz i'ay eu à combattre eſpace de dix moys, que les Caluiniſtes y ont eſté : & pour ce que ces reſueries ſont ſi horribles & abſurdes, qu'il me ſembla qu'a

peine ſeroit croyable, que le plus execrable heretique du monde, en fuſt entaché de la moitié, ayãt eu opiniõ de les diuulguer, affin que les ſimples hõmes ſen gardaſſent, qui ſeroiẽt induictz, partie par l'indulgẽce de la liberté, qui leur eſt preſentee, partie de l'eſpece de ſa ſainctеté, de laquelle ceſte ſecte eſt maſquee. Pour monſtrer que ie n'eſtoye imposteur, ie me reſolu de venir par deça, pour verifier ce que i'en auroye trouué, & rendre cõpte de moy. Et pour ce faire, me trouuer auec Caluin, ou autre que la ſeigneurie de Geneſue vouldroit deleguer en ſon nom, dont ie les ay interpellez par lettres, q̃ vous auez veu imprimees, leſquelles i'ay enuoyees par hommes expres, ainſi qu'il appert par l'acte du notaire cy imprimé: leur ayant aſſigné le lieu, auquel i'attendroye leur reſpõſe l'eſpace de quarãte iours, de puis la diſtribution de mes lettres, pour ſçauoir quel lieu ils me nõmeroient ou i'euſſe à me tranſporter à ſaulueté. Mais Caluin ayant receu & leu les lettres, comme eſtant eſprins de rage de veoir ſa doctrine deſcouuerte, & eſuentee, foula les lettres aux pieds pour la reſpõſe, & auec furieuſes, ſuperbes & cruelles me-

naſſes

nasses, chassa le messagier. A raison de quoy estant debouté de ma si honneste affection & equité de la condition, par moy proposee, apres le temps expiré, i'ay voulu diuulguer en nostre langue, ce que i'auoye enuie de prouuer & monstrer à Caluin, tant contre luy, pour le faire cõgnoistre tel qu'il est, qu'en ma iustification.

Parquoy ie vous supplie de receuoir ceste mienne diligence, & volonté pour plaine & entiere satisfaction, & tenir ces finets & abuseurs pour confonduz & cõuaincuz: & moy pour excusé, si d'oresenauant ie les laisse pour telz qu'ils sont, sans debattre auec eulx de parolles, escriptures, ny autrement, laissant telles voyes à gens de leur secte, & non appartenantes à ma vacation.

DE NOSTRE CONVERSION AV corps de Jesus Christ. CHAP. 33.

M'Estant ainsi acquitté enuers vous, lecteur, de mõ entreprinse & debuoir: pour mettre fin à ce liuret, ie resouldray vne difficulté, qui s'est trouuee au liure par moy diuulgué en Latin au moys de Iuillet passé, au 44. chap. du 2.

liure, lequel toutesfois eſtãt rapporté au 36. me ſẽbloit aſſez facile. I'ay dict en ces lieux, que par la participation naturelle du vray & eſſentiel corps de noſtre Seigneur, que nous mangeons, non en eſprit ſeulement, mais en corps par la bouche, pour ce q̃ nous ne la pouuons cõuertir en noſtre chair mortelle, ainſi que faiſons les viandes cõmunes, elle faiſant en nous ſon operation, nous cõuertiſt en ſoy. De ſorte que ſommes auſſi vrayement chair de ſa chair, qu'eſt Eue de la chair d'Adam: tellement que deſmaintenant nous pouuons dire & aſſeurer immortels de la mort, & quittes de la ſentence contre Adam prononcee.

Voici ce que lon m'a obiicé contre ceſte ſentence: Ieſus Chriſt eſt de chair impeccable, impaſſible, glorieuſe & diuine: ſi la voſtre eſt vrayement conuertie en elle, comment pechez vous? ſouffrez vous? occupez vous place? Vous deuſſiez eſtre de la meſme perfection, qu'eſt celle de Ieſus Chriſt. Par ainſi fault il dire, que voſtre cõuerſion doibt eſtre ſpirituelle, non corporelle.

I'ay dict au 36. cha. ſus allegué, qu'a l'incarnation de noſtre Seigneur, le verbe eſtant faict

faict chair, la diuinisa sans confusion des natures, & sans faire que ladicte chair fust impassible, non subiecte à tentations exterieures, mais du tout estoit semblable à la nostre, le peché & nature de mort excepté.

Au moyen dequoy, quand nous sommes faictz la chair de Iesus, c'est auec les accidens de nostre chair, qui sont communs & vngs auec les siens auant la gloire. Par ainsi s'il nous dõnoit ses accidens, il le feroit pourneant, nous donnant ce que nous auons. Et s'il nous conuertissoit en sa chair, sans les accidens, pour estre glorieux des maintenant, il fauldroit que nous fussions ia immortelz, auant que la resurrection fust faicte. Comme sera donc vostre mutation en sa chair? disent ils: ce sera qu'au lieu de la nature & necessité de mort eternelle, il imprimera en nous la vie & immortalité par la mãducatiõ de sa chair, laquelle, cõme dict Sainct Paul, engloutira & absorbera nostre mortalité, nous restituant, & restaurant à ce qu'estoit la chair d'Adam, auant son trebuschement, y adioustãt la faculté & capacité de gloire: Et de chair d'Adã premier, nous fera chair d'Adam second, demeurans en nous tou-

Comment il fault entẽdre que nous soyons vrayemẽt conuertiz en la chair de Iesus.
2. Cor. 5.

tesfois les accidens.

Cõment nous ſommes conuertiz en Ieſus Chriſt, ſans cõfuſion des perſonnes.

Vous ſçauez bien qu'il eſt vrayemẽt ſubſtance d'Adam, chair de ſa chair, os de ſes os, & nous auſſi auec luy, hors le peché & la nature de mort: Cela donc oſté & guary, ſommes nous pas vrayement conuertiz en ſa chair ſans confuſion des perſonnes? car de chair mortelle, nous ſommes faictz de chair immortelle, qui eſt la ſeule chair de Ieſus Chriſt, ou il y auroit deux immortalitez, diſtantes & differentes, la ſiẽne & la noſtre.

Pour exemple, imaginez le Roy Ozias, qui fut infect de lepre par le iugement de Dieu: apres ſon infection, il ne ſe pouuoit plus dire chair d'Amazias ſon pere, quant à la purité: mais ſ'il euſt recouuert ſa ſanté, il euſt, en ce faiſant, eſté reconuerty en celle propre chair de ſondict pere.

Ainſi Adam faict à l'ymage & ſimilitude de Dieu, eſtant de chair capable d'eternité, apres qu'il fut corrompu de peché, n'eſtoit plus celle chair, quant à l'integrité, qui fut formee de Ieſus Chriſt: iceluy doncques Ieſus, né de la ſemence d'Adam, ſelon la chair, ſans corruptiõ, quoy qu'il fuſt d'vne meſme terre, ne debuoit eſtre nõmé icelle meſme:

ains

ains celle qui eſtoit auant le peché. Or quand par la manducation & participation naturelle d'icelle chair entiere & parfaicte, comme noſtre vray antidote & medicine, la lepre de noſtre chair eſt guarie, nous recouurons & reueſtons en Ieſus Chriſt noſtre premiere robbe, c'eſt à dire, noſtre premiere chair en ſacree integrité: laiſſans d'eſtre la chair corrompuë d'Adam, eſtans conuertiz en celle de Ieſus Chriſt, ſans confuſion.

Souuienne vous du Lazare: Eſtant mort, la charõgne n'eſtoit plus chair d'iceluy Lazare, mais ſubſtãce de corruptiõ: icelle corruption chaſſee, & engloutie par la vie reſtituee, laiſſa d'eſtre charongne, & fut reſtauree en la propre chair du Lazare: non qu'il fuſt faict autre ſubſtãce, que la premiere fuſt aneãtie: mais par la qualité qui faiſoit la difference, eſtant perdue, fut la choſe meſme reſtauree.

Auſſi quãd ie dy, que nous ſommes vrayement conuertiz & faictz la chair de Ieſus Chriſt, ie le dy pour verité, non entendant qu'il aneantiſſe noſtre chair, pour la faire la ſienne perſonnellement, mais ſa vie engloutiſſant noſtre mortalité eternelle, qui eſt la ſeule differẽce qui nous ſeparoit, nous ſom-

mes faictz vne meſme ſubſtance, os de ſes os, chair de ſa chair, aſſeurez de viure eternelle-
Ephe. 5. ment auec luy en la gloire du pere. S. Paul appelle, ceſte noſtre cõuerſion & reduction en la chair de Ieſus, vng myſtere ineffable, & incomprehenſible, non entendu des anciens, qui nous a eſté reuelé en ce temps de grace : & pourtant l'Egliſe a eſté appelee corps myſtique, non pas comme entendent aucuns, que ce ſoit à dire corps ſpirituel, & d'autre ſubſtance que celuy de Ieſus Chriſt: Mais pour la raiſon que venons de dire, qu'il eſt faict par œuure diuin à nous incompreheſible & occulte: Qui ne le vouldroit appeler ſpirituel, pource que la conuerſion & reduction ne ſe faict pas par moyens & raiſons corporelles, cõme ſont les communes, c'eſt à ſçauoir, meſlange d'eaue & de vin, ou confuſion de noz ſubſtances : mais par le recouurement de la vie, laquelle nous auons par la mãducatiõ de la reelle & vraye chair.

Egliſe, corps myſtique de Ieſus.

Vn homme docte m'a faict ceſte obiectiõ: Vous dictes que par la manducation de l'Euchariſtie, vous eſtes faictz chair de noſtre Seigneur vrayement & de faict, ſans changer voz accidens, non plus que les accidens du

pain

pain ſe changent en l'Euchariſtie, toutesfois vous dictes auſſi que la ſubſtance du pain deſine en la chair de Ieſus Chriſt, non demeurant plus ce qu'elle eſtoit: il deuſt ainſi eſtre de vous par voſtre induction.

La reſponſe m'a ſemblé facile: Cõbien que l'vn & l'autre myſtere ſoit faict par la vertu diuine, & par le verbe, toutesfois ne tend il pas à meſme raiſon. L'vn & l'autre operation doibt eſtre ſelõ la parolle, cõme dict la Vierge à l'Ange, Me ſoit faict ſelon ta parolle, & il ne pouuoit eſtre faict ſelõ elle, que la Vierge ne cõceuſt vn enfant de ſa propre ſubſtãce, & du S. Eſprit: Par ainſi ne falut il que la chair ſaneãtiſt, mais qu'elle cõceuſt la diuinité pour en eſtre enfanté le filz de Dieu: Mais le pain, qui eſt de ſubſtance diuerſe à la chair, ne peult eſtre faict le corps ſelõ le verbe: C'eſt mon corps, qui eſt dõné pour vous, que la ſubſtãce ne ſoit cõuertie en chair. Parquoy elle deſine en chair diuine par neceſſité: & ainſi que le filz de Dieu incarné, a retenu les accidens de la chair, couuerture de la diuinité: auſſi l'Euchariſtie garde les accidẽs du pain, couuerture de la diuine chair, pour celebrer la memoire de l'incarnation.

Le pain deſine en la chair retenant ſes propres accidens ſelon la parolle.

Quant à noſtre mutation, puis que noſtre chair ne differe en rien que du peché, & de la nature de mort, d'auec la chair de Ieſus Chriſt, nous n'auons affaire d'autre bien, que de l'abolition de ceſte imperfection. Et par ainſi, ſelon la parolle diuine, pour eſtre faictz ſa chair, n'eſt il beſoing de changer, ſinon ce qui empeſche la proprieté & vnité des ſubſtances. Autres plus ſçauans pourront mieux reſouldre ces choſes, ſi haultes & diuines, que moy. Parquoy ie m'en remettray à eulx: ſoit ſeulement prins en bonne part, ce que, ſelon la foibleſſe de mon eſprit, Dieu m'a dõné de pouuoir exprimer.

DES SACRIFICES ANCIENS, ET DE leur accompliſſement. CHAP. 34.

EStant venu à parler du ſacrifice de Ieſus Chriſt, auec vng mien amy, ſur le propos de Caluin, diſant, *Que les ſacrifices de la loy nous amenent à Ieſus Chriſt ſacrifié pour nous*: Il m'a prié d'en expoſer briefuement ce que i'en ay comprins par la lecture du vieil teſtament, & des Docteurs anciens de l'Egliſe, pour mieulx entendre le ſacrifice de Ieſus par la con-

conference des autres. A raiſon dequoy i'expoſeray icy les eſpeces & les cauſes deſdicts ſacrifices legitimes, leſquelz i'ay trouué varier en beaucoup de ſortes. Il y en auoit pour le peuple vniuerſel des Hebrieux : autres pour perſonnes ſingulieres. Il fault commẽcer à parler des publicques. Il y auoit en ceulx cy vng ordre mirifique : les vngs eſtoient quotidiens, autres ſe faiſoient le ſeptieſme iour, autres aux nouuelles lunes, autres au temps des ieuſnes, autres aux trois feſtes principales. Selon cecy, par ordonnãce de la loy, tous les iours lon offroit deux agneaux, du matin & du veſpre: l'vn & l'autre auec action de grace. L'vng eſtoit pour les benefices du iour, autres pour ceulx de la nuict, leſquelz inceſſamment Dieu eſlargit aux humains. Ce nombre eſtoit doublé chaſcune ſepmaine en l'hõneur de l'eternité, pour ce que le ſeptieſme iour eſt la feſte natale de la creation du monde. Au moyen de quoy les Victimes ſepmenieres eſtoient ſemblables aux continuelles & quotidiennes : Il y auoit auſſi vne inſtitution de bruſler odeurs d'excellente ſuauité en l'Autel, qui eſtoit dedans le voile à ſoleil leuant &

couchant, peu auparauant que lon feiſt les ſacrifices, affin qu'aux ſacrifices eſtans faictz auec ſang pour les hommes qui conſiſtent de chair & ſang, autres fuſſent adiouſtez pour la principale partie d'iceluy qui eſt l'ame raiſonnable, faicte à l'exemple de la diuine image. Lon propoſoit auſſi des pains ſur la table ſacree, pareilz en nombre des moys, ſix en chaſcun ordre, pour la raiſon des equinoxes, leſquelz ſont ſeparez l'vn de l'autre, par l'eſpace de ſix moys, d'vng ordre merueilleux: car apres le printemps, les fruictz des arbres commẽcent à ſe monſtrer, leſquelz apres, en l'autõne, meuriſſent, quãd lon faict le cõmencemẽt des ſemailles. Ainſi nature par circuits perpetuelz, recouurãt en ſoy l'vn apres l'autre, accumule aux hommes les benefices de Dieu, par mutuelle viciſſitude. Ces pains au pardeſſus admõneſtoient de temperãce, & de fuir les artificielles viandes, non ſeruantes ſinon à l'irritament de la gueule, & du ventre, l'eſtable des voluptez brutalles & noxiues. Auec ces pains lon propoſoit du ſel & de l'encens, par leſquelz eſtoit ſignifié ne ſe trouuer condiment plus doulx que la frugalité: par l'autre, aſçauoir

par

par le ſel, noſtre perpetuité eſtoit ſignifiee: car le ſel preſerue de corruption.

Moyſe au pardeſſus diſtinguoit les ſacrifices en trois, l'vng eſtoit Holocauſte, l'autre pour le peché, l'autre pour le ſalut, leſquelz à treſgrande diligence il faiſoit executer, chaſcun en ſon ordre & bien ſeance. Si lon veult examiner les cauſes pour leſquelles les anciens commencerent à ſacrifier, lon en trouera trois principales: l'vne pour l'honneur & culture de Dieu, hõneſte & neceſſaire de ſoy: l'autre regarde l'vtilité des ſacrifians: Celle cy eſt double: l'vne quãd nous impetrons des biens, & quand nous ſommes deliurez des maulx. Au ſurplus la loy prepoſe l'Holocauſte à ceſte premiere eſpece de ſacrifice, pour ce qu'il concerne l'honneur de Dieu ſeul, quand la victime eſt bruſlee toute entiere, de ſorte que l'humaine conuoitiſe ne ſen vſurpe aucune choſe: l'autre eſpece, pour ce qu'elle appartient aux hommes, à eſté, ſelon leur opinion, diuiſee, & ſelon ce, la loy les a diſtinguees. Par l'vng d'iceulx, les biens receuz ſont en conſideration, dont le ſacrifice à obtenu nom de ſalut: par l'autre eſt la fuite & euitation de la

L'Holocauſte concerne lhõneur de Dieu tout entier.

Sacrifice de ſalut.

Sacrifice pour le peché.

calamité, dont il a eſté appelé pour le peché: Par ainſi l'Holocauſte eſt de Dieu ſeul, auquel appartient l'honneur entierement: iaçoit que nous n'attendiſſions de luy aucune grace: les deux autres nous appartiennent proprement, l'vng tendant à noſtre incolumité & proſperité en mieulx: Celuy qui a nom de peché, eſt medecine de l'ame angoiſſeuſe.

Pour parler de tous, il fault commencer à celuy qui eſt plus excellent, c'eſt l'Holocauſte. Moyſe ordonne que lon choiſiſſe vne Victime maſle, des beſtes pures, vng veau ou vng agneau, ou vng cheureau. Celuy qui faiſoit l'oblation, debuoit mettre ſes mains pures ſur la teſte d'icelle, ſoubs laquelle ceremonie, eſt latente vne intelligence obſcure, de longue diſquiſition. A l'Holocauſte le ſacrifice de ſalut ſuccede en cõſideration: Il ſe faiſoit auec ſang, mais il ne chaloit de quel ſexe fuſt l'Hoſtie. Elle eſtoit mangee, mais trois choſes en eſtoient deuës au ſacrificateur, la greſſe, la fibre du foye, c'eſt à dire, la lobe & extremitez, & les deux rognons: Les autres choſes eſtoient pour les manger de celuy qui offroit. Les raiſons pour leſquelles

Sacrifice de ſalut auec ſang.

l'Hoſtie pour le ſalut eſt mangee.

quelles ces parties interieures eſtoient ſacrees, ne ſe peuuent examiner legierement: par quoy ie m'en tairay, pour paruenir à mõ propos. En ce genre de ſacrifice, il n'eſtoit loyſible d'en faire garde plus de deux iours. Entre pluſieurs belles raiſons, pour leſquelles ces deux iours furent inſtituez à l'vſage de ceſte victime, celle cy à eſté miſe en auãt. Que ce ſacrifice, pour le ſalut, regarde deux choſes, le corps & l'ame: au moyẽ de quoy à chaſcun ſon iour a eſté attribué, de ſorte que le premier iour nous admonneſte du ſalut de l'ame, le ſecond du ſalut du corps. Et pour ce qu'il n'y a autre tierce nature en l'homme, de laquelle lon cherche le ſalut, il n'y eut nul tiers adiouſté. A ce genre de ſacrifice appartient celuy qui eſt dict de louãge, lequel eſt faict en ceſte maniere. Quand aucun n'eſt trebuſché en aduerſité, ne du corps, ne des choſes externes: mais qu'il a fruition des proſperitez, & de vie trãquille, comme ceulx qui nauigent à vent en poupe: puis que leurs felicitez ne ſont viciees d'aucune calamité, il eſt raiſonnable qu'ils en honorent le largiteur, par louange & action de grace, ce qui ſe faiſoit par l'immo-

Pourquoy le ſacrifice de ſalut eſtoit mãgé à deux iours.

Pourquoy eſt faict le ſacrifice de louange.

latiõ des meſmes Hoſties, que lon ſacrifioit pour le ſalut, mais il y auoit vne difference: Que la loy ne donnoit qu'vn iour à la conſommation de l'Hoſtie, affin que ceulx qui auroient experimenté la benignité de la diuine faueur, incontinent participaſſent aux autres de leur ſacrifice. Il reſte à parler du ſacrifice pour le peché, il eſt varié de perſonnes, & de gẽre d'Hoſties. Les perſonnes ſont le Põtife, tout le peuple, le prince, & la pleбe: Les victimes ſont le veau, le bouc, la cheure ou agneau: lõ offroit auſſi vne vache en ce ſacrifice pour ceulx qui auoiẽt peché par inaduertance, ou de certaine ſcience: mais qui, ayans changé de vouloir, improboient & condamnoient leur faict, embraſſans inſtitution de meilleure vie, les pechez du Pontife & du peuple eſtoient expiez d'vne ſemblable victime, à ſçauoir d'vng veau. Le prince en auoit vne moindre, mais maſle: car lon luy tuoit vng bouc. La victime d'vn hõme priué eſtoit inferieure, car il vſoit d'vne femelle. Les raiſons de ces differences ne ſont vaines, mais eſtans de longue explication, nous en ſuperſederõs, pour dire que quand le Põtife auoit peché, ou tout le peuple:

Il n'y a qu'vn iour à manger l'Hoſtie de louange.

Les pechez du Põtife & du peuple expiez d'vne meſme victime.

L'Hoſtie de l'homme priué eſtoit femelle.

ple: oblation se faisoit des choses qu'auõs dictes au sacrifice de salut, de la gresse des deux rognons, & de la fibre: c'est a dire, de la lobe du foye: le reste du corps estoit emporté au lieu deputé pour les cendres, & brussé dessus vng monceau de busches. Que si le prince auoit peché, il estoit, comme auons dict, expié par vng bouc, le citoyen priué par vne cheure, ou agneau femelle, comme il luy plaisoit. Et de ces victimes estoient offertes les gresses, les reins, & la lobe du foye, le reste estoit pour l'vsage des prestres. Et pource qu'il y auoit quelque peché contre les ceremonies, ceulx qui auoient en ce peché, sacrifioiẽt d'vn belier. Ceulx aussi qui auoient peché volontairement, comme ceulx qui auoient fraudé quelqu'vng, & pour euiter le soupçon, sestoient periurez: il leur estoit ordonné d'immoler vng belier. Il est à obseruer que les parties de l'Hostie, offerte pour le peché, sont vnes auecques celles qui sont offertes au sacrifice salutaire, la gresse, les reins, & la fibre: car la penitence est vne espece de salut, quand lon euite l'affliction de l'ame, laquelle affliction est plus griefue que les ma-

Peché contre les ceremonies.

ladies du corps. Les autres entrailles estoiēt donnees en viandes, mais differemment: car elles estoient mangees au temple, en vn seul iour par les seuls prestres: de sorte que leurs propres femmes, & ceulx qui les auroient offertes, en estoiēt deboutez. La raison pour laquelle les prestres mangoient tous seuls en l'Eglise le reste de la victime, n'est pas à oublier. C'estoit affin que les pechez confessez, ne se diuulgassent au deshonneur & honte du pecheur: & pour plus asseurer les penitents de la remission de leurs pechez. Oultre ces sacrifices ainsi ordonnez, il y en auoit encores vn appelé pour le grād vœu. Quand quelqu'vn auoit consacré à Dieu les premices, & decimes de toutes choses, froument, orge, huile, vin, bonnes pōmes, des bestes premieres nees, les pures estants immolees, le pris payé des impures, non ayant plus matiere en laquelle il peust exercer sa deuotiō, il se desdioit soymesmes d'vne saincteté, & pieté indicible: à raison dequoy se nōmoit ce vœu, le grād vœu, n'ayāt plus à offrir chose plus precieuse, que soymesmes: A celuy qui s'estoit obligé de vœu, il estoit ordonné de ne boire iamais vin, n'autre liqueur, qui

La chair de la victime pour le peché du prince estoit mangee par les seuls prestres.

Sacrifice pour le vœu.

qui peut enyurer. Apres cela à certain iours prefix, il offroit trois victimes votiues, vng agneau masle, vne femelle & vn belier: L'agneau en Holocauste, la femelle pour le peché, le belier pour Hostie de salut: car ces trois choses conuiennent à celuy qui faict vœu. L'Holocauste pour ce qu'il offre à Dieu soy & ses biens. La victime pour le peché, pour ce qu'estãt homme, quelque parfaict qu'il soit, n'est sans peché. Pour le salut, pour ce qu'il la recõgnoist, non d'vng homme medecin, mais de Dieu saulueur, & de ses puissances.

Vous auez ouy que ces sacrifices cy, quoy qu'ils soient diuers, sont neantmoins tous d'vng genre, belier, agneau masle & femelle, par ou il est signifié, qu'ils sont conioincts les vngs aux autres: pour ce premierement que le penitent est deliuré: puis estant tel, il se contregarde des maladies de l'ame, & tẽd à parfaicte habitude de salut, qui est signifié par l'Holocauste: & pour ce que le sacrifiãt s'offroit soymesmes, qu'il estoit indecent de polluer l'Autel du sang humain, & qu'il estoit neãtmoints besoing d'offrir q̃lque chose de luy, lon en a esleu vne partie, laquelle se

peult oſter ſans douleur ne dommage: car veu que le corps humain eſt comme vng arbre, lon prenoit des cheueulx, comme brãches ſuperfluues, leſquelles eſtoyẽt iettez au feu, ou lon cuiſoit les chairs du ſacrifice ſalutaire. Voila les ſacrifices communs à toutes les ſortes des gens. Il y en auoit d'autres particuliers pour les preſtres, affin qu'ils ne ſe tinſſent immuns, pour la function de leur miniſtere, ils offroient ce qui eſt cõuenable à leur ordre, non Hoſties ſanglãtes, mais de la Semola, viande treſpure de l'hõme: Ceſte Semola eſt vne certaine farine de froment. Ce ſacrifice eſtoit quotidien & ordinaire, faict d'vne meſure ſacree, vne dixieſme partie, de laquelle la moitie ſ'offroit au matin, l'autre au ſoir, frittes en huile, laquelle n'eſtoit mangee, car la loy ordonnoit que tous les ſacrifices des preſtres fuſſent bruſlez, ſans en garder aucune choſe pour leur manger: il ſ'offroit auſſi quelques oiſeaulx, coulombs & tourterelles, comme lon void au 2. chap. de S. Luc, pour l'Hoſtie de noſtre Seigneur, ſelon la loy des premiers nez. Voila tous les ſacrifices legitimes offerts ſelon l'ordre d'Aron & Leuites: il y en auoit vng ſpecifique

Oblatiõ pour les preſtres.

Tous les ſacrifices des preſtres bruſlez.

ſpecifique ſelõ l'ordre de Melchiſedech, qui fut de pain & vin, c'eſt a dire, du corps & ſang de Ieſus Chriſt, qu'il auoit d'accomplir & verifier ſoubs les eſpeces deſdictes viandes. Il y auoit encores celuy du bouc Emiſſaire contenu au 16. du Leuitique.

Or toutes ces victimes, oblations & Holocauſtes, quoy qu'elles ayent eſté diuerſes & differentes, tendoient à Ieſus Chriſt noſtre vray ſacrifice, ſelon meſme Caluin, au lieu ſus allegué des Heb. & ſelon S. Luc au 24. cha. diſant: Qu'il auroit eſté neceſſaire à Ieſus d'accõplir tout ce qui auroit eſté dict de luy en la loy, pſalmes, & prophetes. Au moyẽ de quoy luy auroit eſté beſoing, auãt qu'expirer, de ſatisfaire à toutes les figures d'expiation cy deſſus recenſees, à diuers regards (ie dy ſi Caluin ne ſe trompe, preſchãt que tous les ſacrifices nous amenoyent à Ieſus Chriſt) car diſant tous, il n'en exclud aucun. Puis qu'ainſi eſt, pour accompliſſemẽt de tant de ſacrifices, Ieſus les voulut cõclure & comprẽdre en vne ſeule oblation, cõmune à deux differents effects & ſacrifices, au propiciatoire, c'eſt à dire, pour le peché de ſalut, de louange, action de grace, & au-

Ieſus a comprins tous les ſacrifices en vne ſeule oblation.

tres voluntaires cy dessus enarrez, qu'il accomplist, offrant & immolant son corps à la Cene mystiquement, soubs les especes du sacrifice de Melchisedech: l'autre fut l'Holocauste necessaire pour la vengeance de la transgression d'Adam, & payement de sa rençon, faict en la croix, hors la porte, duquel n'estoit loisible de manger, selon la figure, comme lon faisoit du salutaire, louange, & action de grace pour le peché, & autres cy dessus expliquez. Or ainsi qu'a vne seule oblation qu'il feit à Dieu, se sanctifiant pour nous, par le breuage de son sang, & mãducatiõ de sa diuine chair, il accomplist toutes les oblations des sacrifices legitimes: aussi tenant le lieu du premier Adam, tint il le lieu de tous ceulx qui offroient selon la loy, Prestres, Peuples, Prince, & menu peuple. Nous noterons donc de cecy, qu'en la qualité de l'Holocauste necessaire pour la vengeance & rençon des pecheurs concernant Dieu seul pour satisfaire à sa sentence: il ne s'est donné à manger selon la loy, mais l'a faict seulement, accomplissant la figure des sacrifices, desquelz les penitẽts sanctifiez receuoient fruict, & pouuoient manger. No-

Iesus tenant lieu du premier Adam, a tins lieu pour tous les hommes.

tez

tez doncques puis que les ſacrifices deuoiẽt neceſſairement preceder l'Holocauſte, & qu'ils ne pouuoient eſtre faicts enſemble, qu'il a falu que Ieſus ſe ſoit ſacrifié auãt que ſexpoſer en la croix à l'Holocauſte. Nous y adiouſterõs auſſi, qu'il n'eſt plus offert, ne immolé par l'Egliſe comme Holocauſte, veu qu'a vne ſeule fois, il a payé noſtre ſeule rẽçon, & ſouffert la vengeance qu'il faloit paier vne ſeule fois. Mais veu que ſouuent nous pechons, & que continuellemẽt nous ſentons la doulceur de ſa diuine clemence, & liberalité: il nous fault reïterer, c'eſt à dire, employer le ſacrifice propiciatoire, & de ſalut, louange, action de grace, & tels autres qui furent accompliz à la Cene: il eſt vray, comme auons dict ſouuenteſſois, que leur vertu eſt de l'Holocauſte, & paſſion par la croix, confirmation du teſtament, laquelle dure eternellement, ayant ſatisfaict à la ſentence prononcee contre le pecheur: car ſans cela, que nous vauldroit la iuſtice, & netteté? Auec tout cela nous yrions a perdition à cauſe du iugement. Lon m'a propoſé vne difficulté que ie veulx ſouldre, ils ont voulu faire leur prouffit contre moy, de ce que i'ay

Ieſus n'eſt offert en qualité d'Holocauſte.

dict ailleurs, que nous beuuons le ſang qui ſortit du coſté de l'Holocauſte: & que par ainſi ſemble que voulõs tous les iours payer la rençon, comme ſi ce ſeul ſuſdict payement n'eſtoit ſuffiſant: Mais ils deuſſent cõſiderer, qu'vne ſeule perſonne Ieſus Chriſt (ainſi qu'auons dict deſſus) par la neceſſaire conſequence de la doctrine Caluinienne, à accõply tous les ſacrifices (quoy qu'ils ayent eſté diuers & differents) par ainſi n'eſt ce qu'vng ſang, ſoit qu'il fuſt immolé pour le peuple, ſoit qu'il le fuſt pour le preſtre, ſoit qu'il le fuſt pour le Prince, ſoit qu'il le fuſt pour le priué, ſoit qu'il le fuſt pour Holocauſte, ſoit pour le ſalut, ſoit pour les quotidiens & autres ſacrifices. Ce ſont doncques diuerſes figures, mais vne verité: Au moyen de quoy ne ſçauriez vous boire le ſang de l'Hoſtie pour le ſalut, que ne beuuiez celuy de l'Holocauſte, & du ſacrifice pour le peché, combien que ce ſoit en autre conſideration, & qu'ainſi qu'auons dict, qu'entre les figures il y ayt ſang differẽt, il n'y en a qu'vn à la verité. I'en conclurray doncques, qu'en mangeãt la chair, qui fut faicte Holocauſte, ce n'eſt à dire que le refacions encores au-

iour-

iourd'huy de nouueau, ne que le mangions en qualité de l'Holocauſte, non manducable : Mais pour ce que la ſubſtance, referante pluſieurs & diuers ſacrifices, n'eſt qu'vne, lon dict, auec raiſon, que lon boit le ſang de l'Holocauſte, & de toutes les eſpeces de ſacrifices : veu, comme auons dict, qu'il n'eſt qu'vng en verité, & n'en differe ſinon de ceremonie. I'ay par ainſi euité l'erreur de Caluin, lequel confond les ſacrifices auec l'Holocauſte: & pour impugner noſtre Meſſe ſalutaire, c'eſt à dire, noſtre ſacrifice volontaire, ſelon la propre ſignification de Meſſe, il allegue cõtre nous tout ce que Sainct Paul à dict de l'Holocauſte non reïterable, au lieu de la diſtinguer des ſacrifices reïterables. Et quand tout ſera bien aduiſé & recongneu, ce n'eſt reïterer le ſacrifice, que n'en point faire de nouueau, mais ſe tenir à celuy qui fut faict à lors. Car comme auons ia dict ſouuent, noſtre pain eſt mué en la chair qui fut offerte à la Cene : ce n'eſt en chair diuerſe, & n'eſt plus offerte pour le peché originel, ne pour ceulx qui furent lors expiez, mais pour ceulx que lon commet tous les iours depuis la grace du payement de la

rençon. Ie dy d'auantage que nous n'offrons de nouueau, mais employons le ſacrifice vnique faict par Ieſus Chriſt. Si lon me dict que nous n'auons veu ne leu aucune figure du breuage de ſang, mais que cela eſtoit interdit par la loy: Ie reſpons qu'en temps de grace, nous ſommes exempts & diſpenſez de ce precepte, & qu'en auons receu vng autre du Dieu, Seigneur du ſabat & de la loy, comme dict fort elegamment Sainct Cyprian en ſon traicté de la Cene, auſſi Sainct Paul en ſon epiſtre aux Hebrieux, la nommé voye nouuelle à nous initiee par Ieſus Chriſt. L'exẽple des preſtres qui mangoient la beſte offerte pour celuy qui auoit peché par inaduertance, ou celuy qui de certaine ſcience auoit peché, mais ſe repentant, vouloit expier ſon peché par ſacrifice, pourra ſeruir à confirmer les Meſſes ſurnommees priuees, que lon ſefforce de condamner, eſquelles le preſtre mange tout ſeul le ſacrifice en l'Egliſe, ſans en rien laiſſer porter dehors. Il y a en tant de diuerſes façons & ceremonies de ſacrifices, beaucoup de choſes qui ſembleroient ridicules à gens prophanes, leſquelles contiennent toutes intelligence

gence belle, latente ſoubs ces enigmes, tendant à noſtre inſtruction : qui ſeroient longues à reciter, que Philo Iuif a treſdiligemmẽt explicquees: & pour cauſe de l'obſcurité deſdicts enigmes, pourroit ſembler qu'elles n'auroient eſté par noſtre Seigneur accomplies. Mais puis que mon aduerſaire eſt d'accord auecques moy, que tous les ſacrifices nous amenent à Ieſus ſacrifié : ie ne me trauailleray à en faire demonſtration plus particuliere, que i'ay faicte pour noſtre different.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES DE CE LIVRE.

QVe le pain ne peult estre figure du sang de Iesus Christ. chapitre premier. pag. 35.
De la similitude de la nature du pain, à celle de Iesus Christ. chapitre 2. 38.
De l'accomplissement des figures. chap.3. 41.
A sçauoir si la figure de l'Agneau Mosaïque est violee, Iesus ayant esté mangé auant sa mort. chap.4. 52.
De la conference de l'incarnation à la consecration. chap.5. 77
S'il y a eu autre immolation & oblation qu'en la croix, & des sacrifices. chap. 6. 81.
Si Iesus ne s'est pas offert soubz les especes de pain & vin. cha.7. 102.
L'accomplissement du sacrifice, selon l'ordre de Melchisedech. chap. 8. 110.
De la verité du corps de nostre Seigneur soubs l'espece. chap.9. 113.
Si le Sacrement de l'Eucharistie est necessaire. chap.10. 119.
A sçauoir si nostre Seigneur s'exhibe à la Cene de Caluin, Iesus n'estant là. chap. 11. 135.
Si nostre Seigneur se peult exhiber vrayement & nõ corporellement, & de la conionction. chap.12. 140.
De la traduction de la communion de la chair au lieu de manducation. chap. 13. 143.
Si la chair de Iesus peult estre canal, & de la vie residente en Dieu le pere. chap. 14. 147.
Si la chair de Iesus est viuifiante, & si elle prouffite. chap.15. 151.
Si la vie de Dieu est distribuee en trois degrez. chap.16. 155.
Si la chair d'Adam est canal, ou seconde cause de mort. cha.17. 157.
Si le corps de Iesus Christ, estant celeste seulement, non terrestre & celeste, peult estre ioinct au pain de Caluin, de sorte qu'il ne consiste que de deux choses. chap. 18. 158.
De la signification du mot Eucharistie. chap.19. 165.
De l'esperance du salut de la chair niee par Caluin, selon sa doctrine. chap. 20. 169.
Comme il fault entendre que la chair de Iesus ait esté mortelle. chap. 21. 175.
De la manducation de la diuine chair par les peres du vieil testament, & enfans depuis Iesus Christ. chap. 22. 177.

De

De l'intelligence de ce mot, Spirituel & pirituellement. cha.23. 181.
De l'intelligence du mot, Sacramentellement, & de la mutation sacramentelle du pain non intelligible. chap.24. 183.
Que la nature du pain ne peult eſtre ſacrement. chap.25. 186.
Que lon ne peult manger l'Euchariſtie, que lon ne mange la choſe du Sacrement. chap.26. 188.
Que la communion du corps ne ſe peult faire au Bapteſme comme à la Cene, ne par parties, n'entierement, & de noſtre corporelle communion à Ieſus. chap.27. 193.
De l'intelligence de ce mot, Manger, ſelon Caluin. chap.28. 211.
Que la doctrine de Caluin ne peult eſtre de la ſemence des Apoſtres. chap. 29. 227.
De la Meſſe, & de l'expoſition de ces mots, Faictes le en memoire de moy. chap.30. 232.
De la Meſſe que lon nomme priuee. chap.31. 236.
Les hereſies que contient la doctrine Caluinienne. chap.32. 240.
De noſtre conuerſion au corps de Ieſus Chriſt. chap. 33. 249.
Des ſacrifices anciens & de leur accompliſſement. chap.34. 256.

Fin de la table des chapitres.

PARAPHRASE
DV CHEVALIER DE VILLEGAIGNON, SVR LA resolution des Sacremens, de Maistre Iehan Caluin, Ministre de Genesue.

SECONDE EDITION REVEVE ET augmentee par l'autheur.

A PARIS.
De l'imprimerie d'Andre Wechel, rue S. Jehan de Beauuois au cheual volant.
1562.
Auec priuilege du Roy.

EXTRAICT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR lettres patentes du Roy, il eſt permis à André Wechel, imprimeur & libraire iuré en l'Vniuerſité de Paris, d'imprimer & vendre ce liure intitulé, *Paraphraſe du Cheualier de Villegaignon, ſur la reſolution des sacrements, par maiſtre Iehan Caluin, miniſtre de Geneſue*, auec inhibitions & defences à tous autres imprimeurs & marchans, de non imprimer ny vendre en ce Royaume le dict liure, durant le temps & terme de trois ans. Et ce ſur peine de confiſcation deſdicts liures & d'amende arbitraire, comme appert plus amplemẽt par leſdictes lettres patentes. Donné à Bloys le ſixieme iour de Iuing, L'an de grace Mil cinq cens ſoixante, & de noſtre Regne le premier.

Par le Roy, Monſieur le Cardinal de Lorraine preſent. *signé*

Bourdin.

BPUCS

AV LECTEVR.

I'Ay esté aduerty qu'aucuns de ceulx qui auroient leu les traditiõs de la doctrine de Caluin, que i'ay impugnees, les auroiẽt trouuees si estranges, lourdes, & absurdes, qu'ilz ne pouuoient croire qu'homme de telle reputation, eust esté si ignorant & si inconstant en son dire, ne qu'il se fust tant esloingné de la foy & religion catholique, qu'il se monstre à m'ouir. Au moyen dequoy pour faire apparoistre de la verité, i'ay prins sa resolution des Sacremens, l'œuure des siens le plus diligemment faict, comme celuy qui luy à semblé de plus grande importance, pour la pacification de sa surnommee Eglise: & ay escript, de mot à mot, tous les articles, en nombre vingt six, es quelz il à expliqué sa doctrine, & au dessoubs i'ay noté briefuement les faultes & contradictions, que i'y ay trouuees, lesquelles i'ay voulu publier, tant pour ma descharge, que pour mõstrer, que si lon prent

de pres garde à ceſte nouuelle doctrine, lon n'y trouuera que du vent, & des parolles artificielles, deſguiſees par illuſions ſophiſtiques, en laquelle ſcience ledict Caluin a tres-ſtudieuſement exercité ſa ieuneſſe. Cela donnera teſmoignage au lecteur, que s'il s'eſt foruoyé en ce, ou il a employé toutes les forces de ſon entendement, que ce n'eſt merueille, qu'il ayt chopé es choſes, ou il luy à ſemblé n'auoir beſoing de ſi grande diligence: & par ainſi pourra lon iuger que ie ne luy auray imposé les choſes que i'ay reprinſes de ſa doctrine.

PARAPHRASE
DV CHEVALIER DE VILLEGAIGNON, SVR LA resolution des Sacremens, de Maistre Iehan Caluin, Ministre de Genesue.

Article 1.

PVIS que la fin de la loy est Jesus Christ, & que la congnoissance d'iceluy comprend en soy toute la somme de l'Euangile.

Responsе.

Puis qu'il est la fin, il doibt auoir accomply les figures des sacrifices de la loy, auant que mourir: autrement n'en seroit il la fin. Et par ce moyen doibt auoir mãgé l'Agneau figuré par la Cene Mosaïque, c'est à dire son corps, selon sa parolle: I'ay desiré de desir de manger le Pasque auec vous, non la figure d'iceluy, car s'il n'auoit faict son testa-

ment qu'en figure, au lieu d'eſtre fin, auroit eſté le commencement.

Article 2.

Caluin. *Or comme ainſi ſoit que les ſacremens ſoyent dependences & acceſſoires de l'Euangile.*

Reſponſe.

Ie n'entẽds point ceſte propoſition: le breuage du ſang eſt le nouueau teſtament, au ſang beu, cõme dict S. Luc 22. cha. Ce breuage eſt nouueau teſtamẽt en mõ ſang, l'Euãgile en eſt l'annõciatiõ. Parquoy ie ne peulx comprendre que ce ſacremẽt annoncé, ſoit acceſſoire à l'annõciatiõ d'iceluy: Mais pluſtoſt deburoit eſtre le contraire.

Article 3.

Caluin. *Chriſt eſtant filz eternel de Dieu, d'vne meſme eſſence & gloire, auec le pere, a veſtu noſtre chair, affin qu'il nous cõmunicaſt ce qu'il auoit propre de nature.*

Reſponſe.

Par ainſi fault il dire qu'il n'eſt ſecõde cauſe de vie, cõme vous auez, dict maiſtre Iehã, expoſant le 6. de S. Icham, mais qu'il eſt premiere cauſe auec le pere, & qu'il nous a rendu

du noſtre chair, non ſeulement ſpirituellement, ne intellectuellement, mais ainſi qu'il l'a prinſe, auec ce qu'il y a mis du ſien : car il ne nous rend pas l'vng ſans l'autre, veu qu'il ne ſe peult diſſouldre ne ſeparer.

Ce qu'il faict quãd nous eſtãs entez au corps de ieſus Chriſt, voire par la vertu du ſainct Eſprit, nous ſommes en premier lieu acceptez de Dieu pour iuſtes. Caluin.

Reſponſe.

Si ceſte enture & communication ne ſe faict qu'en eſprit, il ne nous rend pas ce qu'il a prins de no⁹: Il ne dõne que ce qu'il y a mis du ſien : car il n'a pas l'eſprit de nous, mais la chair ſeule, ne prins noſtre chair en eſprit, mais actuellement, comme il nous l'a voulu rendre, ne noſtre enture n'eſt pas de la chair à voſtre compte, ains de l'eſprit : prouuez que par l'eſprit ſans l'actuelle manducation, vous participez vrayement du corps de Ieſus Chriſt.

Article 4.

Pourtant nous auons à conſiderer Chriſt en ſa chair comme ſacrificateur, qui par oblation Caluin.

faicte en la croix a obtenu pardon de noz pechez.

Reſponſe.

S'il n'a faict oblation qu'en la croix, il n'a pas accomply les figures de l'Holocauſte, ne des ſacrifices pour le peché : car l'oblation ſ'en faiſoit à l'huis du tabernacle & l'aſperſion du ſang, pour emondation de l'Autel, & ſanctuaire, & tabernacle, auant que les Hoſties ſe portaſſent au feu hors les caſtres, ne il n'auroit non plus accomply le ſacrifice de ſalut.

En oultre, puis qu'il ſ'eſt offert ſans macule, ç'a eſté auãt qu'il ait eſté affiché à la croix: car lors il eſtoit faict immõde, eſtant chargé de noz iniquitez, cõme le bouc Emiſſaire. Et qui plus eſt, ne pouuoit, ſelon la loy, faire office de ſacrificateur hors le lieu ordonné, principalemẽt eſtant en puiſſance d'autruy, veu auſſi qu'il eſtoit ſacerdot ſelõ l'ordre de Melchiſedech, lequel n'offrit qu'eſtant Roy de paix : comme Ieſus fut ſalué faiſant ſon entree en Ieruſalem, peu auant la Cene, qu'il feit office de ſacerdot en offrãt pain & vin, c'eſt à dire ſon corps & ſon ſang.

Leuit. 17.

Leuit. 16.

Ie concluds doncques que le pardon de noz

noz pechez fuſt obtenu au nouueau teſtament quand il ſe ſacrifia pour le peché & arrouſa & laua, & baptiſa les Apoſtres de ſon ſang, leur donnant à boire: & puis paya noſtre rençon en la croix, ſ'y expoſant pour Holocauſte, affin que nous obtinſſiõs la promeſſe de l'heritage eternel, & nous monſtraſt qu'apres le pardon du peché debuoit ſuiure la ſatiſfaction.

Il le nous fault conſiderer, comme ſacrifice aboliſſant noz pechez. Caluin.

Reſponſe.

Le ſacrifice aboliſſant les pechez eſt celuy pour le peché qui fut à la Cene auec breuage du ſang, auant que le corps fuſt mené ſouffrir hors la porte. l'Holocauſte qui fut en la croix n'eſtoit pas ſacrifice pour le peché, mais pour la conſommation des ſacrifices du nouueau teſtament: & comme venõs de dire, pour la ſatiſfaction des pechez d'Adam, & du decret contre luy prononcé

Il le nous fault conſiderer comme reparateur qui par la vertu de ſon eſprit reforme tout ce qui eſt de vicieux en nous. Caluin.

Reſponſe.

Reparateur, non ſeulement par l'eſprit, mais par la manducation de ſa hair, le fruict de benedictiõ, affin que la vie & iuſtice viéne à nous. Ainſi que la mort & le peché ſont venuz au monde par la manducation du fruict de malediction defendu.

Article 5.

Caluin. *Or à ce que Ieſus Chriſt ſe monſtre tel enuers nous, & produiſe tels effects, il nous conuient eſtre vniz à luy, & aſſemblez en ſon corps: car il n'eſpand pas ſa vie en nous, ſinon en tant qu'il eſt noſtre chef, duquel tout le corps reçoit accroiſſement.*

Reſponſe.

Cecy eſt vray, mais ce qu'enſeignez ne peult eſtre: car l'vniõ doibt eſtre de noz ſubſtances, non d'eſprit & volonté ſeulement: & ce par la naturelle & corporelle participatiõ de ſa chair, pour eſtre vn auec luy, cõme il eſt vn auec ſon pere, & comme Eue & Adã ſont vn corps: Car noſtre corps ne ſçauroit receuoir de luy accroiſſement en verité, ſi la copulation n'eſt que d'eſprit, non de noz ſubſtances: Et ne ſerions en luy comme

les

les membres corporelz au chef. Liſez S. Hylaire, à ce propos au 8. de la Trinité, confutant les Arriens qui vouloient à l'exemple de noſtre vnion, comme l'entendez, definir l'vnion du pere & du filz.

C'eſt la communication ſpirituelle que nous auons auec le filz de Dieu, quand luy habitant en nous, par ſon eſprit, nous faict participans de tous ſes biens. Caluin.

Reſponſe.

Ieſus Chriſt monſtre le cõtraire en ſainct Iehan: diſant, Qui mange ma chair & boyt mon ſang, demeure en moy, & moy en luy. Il apert par la, que celle demeure eſt de ſa chair en la noſtre: non par la communicatiõ ſeule d'eſprit, mais de la chair mangee & auallee. I'aduouroye la communication ſpirituelle, s'elle eſtoit entenduë ſelon la participation de la chair, comme Ieſus eſt dict ſpirituel, non pas qu'il ſoyt eſprit, car il participe des deux.

Pour laquelle teſtifier, tant la predication de l'Euangile, que l'vſage des ſacremens, nous ont eſté ordonnez. Caluin.

Reſponſe.

Il y a grande difference entre l'effect de la predication de l'Euangile,& l'vſage des ſacremens: Comme l'on voyt par l'exemple des Cathecumains, auſquelz les ſacremens eſtoient refuſez, ayants communication de l'Euãgile.Parquoy Caluin ſe trompe de les mettre en pareil degré:la Cene eſt pour noſtre mundation & communion, & l'Euangile pour inſtruction.

Article 7.

Caluin. *Vray eſt que ceſte fin conuient auſsi aux ſacremens qu'ilz ſoient comme marques & mereaulx de la confeſsion de noſtre foy.*

Reſponſe.

Ilz ne ſont inſtituez pour cela,mais pour nous conferer la grace de la participation, mangeant la chair diuine. Il eſt vray qu'en les prenant,faiſons profeſsion de noſtre foy, & vœu ſolennel de viure ſelon Ieſus Chriſt. Auec ce, ſ'ilz ſont mereaulx, ilz ne ſont pas figure de Ieſus Chriſt, cõme il dira tantoſt. Et c'eſt folie à Caluin de dire,c'eſt mõ corps, id eſt, la figure de mon corps: il falloit dire,

c'eſt

c'eſt les mereaulx de la confeſſion.

Ilz nous ſont comme exercices pour nous confermer en foy, & en ſaincte vie, & finalement ilz ſont comme cedules & inſtrumens, nous obligeants à cela: mais le principal de leur office eſt, que Dieu par iceulx nous teſtifie ſa grace, nous la repreſente, & ſeelle. Caluin.

Reſponſe.

La cedule n'eſt pas du crediteur, c'eſt du debteur: Par ainſi puis que le Sacrement eſt cedule, il eſt de vous qui receuez, & non du collateur du benefice: & ſa force viendra de l'obligé, non de l'obligeant. En oultre tous ces effects de confirmer, d'eſtre cedules & inſtrumens, & tels autres ſont directement contraires à la figure du corps de Ieſus: Et puis que par eulx Dieu teſtifie ſa grace, ils ſont teſmoings de cela. Comment doncques ſont ils figure de celuy qui faict le teſmoignage, qui eſt le corps de Ieſus, ayant dict: C'eſt mon corps? comment ſera voſtre pain figure du donnateur de la vie?

Toutesfoys c'eſt vng grand bien que Dieu mette deuant noz yeulx, comme images viues, Caluin.

qui touchẽt mieulx tous noz ſens, comme ſi nous eſtions amenez à la choſe meſme.

Reſponſe.

Vne cedule ſeroit pluſtoſt image de l'homme obligé que du crediteur: veu qu'il dict (comme ſi nous eſtions amenez à la choſe meſme) qui eſt à dire, à la meſme obligation, ou au meſme teſmoignage. Mais ie demande comment vne creature inſenſible, comme Caluin, nomme ſon pain, & dict eſtre ſans vertu encloſe, ſera image viue? puis, dequoy viue image? de Ieſus, ou de Caluin qui ſoblige? ou bien de ſa cedule?

Caluin. *D'autant que la mort de Ieſus Chriſt auec tous les biens qui nous y ont eſté acquis, nous eſt miſe au deuant, pour mieulx exercer noſtre foy.*

Reſponſe.

Ie n'entends point ceſte raiſon, d'autant que par ceſte cedule & obligatiõ pour nous obliger à la foy, la mort de Ieſus nous ſoit miſe au deuant: Cõment ſe feroit il? En oultre, comment par la nature du pain impaſſible nous ſera ramentuë la mort de Ieſus, & ſa nature paſſible? cela eſtoit par l'occiſion

de

de l'Agneau Mosaïque.

Article 8.

Au reste, puis que les tesmoignages et seaulx que Dieu nous a donnez sont vrayz : il n'y a doubte qu'il n'accomplisse dedans nous, par son esprit, tout ce que les Sacremens figurent par dehors : c'est que nous iouyssions de Christ. Caluin.

Responſe.

Voy en cy d'vng autre, les teſmoignages ſont vraiz : Si le pain eſt teſmoignage, comment ſera il figure de la verité du corps? Il ſeroit pluſtoſt vraye figure du teſmoing, que d'eſtre le vray teſmoignage.

Dedans nous par ſon eſprit. Caluin.

Responſe.

Pourquoy dedans nous? Noſtre chair ſera elle membre de Ieſus Chriſt par dedans, & dehors nõ? En oultre, de quel eſprit parle il? voycy vne belle choſe : *Le Sacrement figure par le dehors.* Qu'appelle il le dehors du Sacrement, affin que lon ſache ce qu'il figure, Son Sacremẽt eſt ce pas pain? Or que figurera il par le dedãs, puis que par dehors il figu-

re que lon iouiſt de Ieſus Chriſt? Et puis que la figure par dehors tend à figurer la iouiſſance, elle n'eſt pas bien entendue par Caluin: car la iouiſſance du dehors du pain deuſt pluſtoſt figurer la iouiſſance du dehors de Ieſus: affin qu'il y euſt raiſon de l'vng à l'autre. Parquoy le dedans du pain ne figureroit rien ce pendant: en oultre ſil eſt figure par dehors, comment ſera il viue image du vray teſmoignage?

Caluin. *Affin que rendions graces des benefices qui nous ont eſté donnez en la croix.*

Reſponſe.

Les benefices que Caluin dict, nous ont eſté donnez au ſacrifice propiciatoire, c'eſt à dire, pour le peché, à la confection du nouueau teſtament: & en la croix fut faict l'Holocauſte, pour le payement de la rençon, & pour la gloire de Dieu: car les hommes ne ſattribuent rien par l'Holocauſte: & ſil n'en eſtoit rien mangé, & ſelon l'exemple de la loy, les Apoſtres debuoient eſtre ia ſanctifiez, quand fut faict l'Holocauſte: Mais ils n'euſſent eſté capables de l'heritage eternel, quelques ſanctifiez qu'ilz fuſſent, ſi la ren-

çon

çon n'euſt eſté payee.

Article 9.

Combien que nous mettons diſtinction entre les ſignes & choſes figurees, ſi ne ſeparons nous pas la verité d'auec les figures. Caluin.

Reſponſe.

Cela n'eſt poſſible: car ou eſt la verité reallement, la figure n'a lieu: Et quand ainſi ſeroit, faiſant aſçauoir qu'il entend par la verité, lon ſçaura qu'elle ne peult eſtre ioincte au pain. Car puis que Ieſus eſt la verité, il ſeroit accouplé au pain, ou acceſſoire au pain: contre ce qu'il dict autre part, contre Weſtphalus. Qui a iamais creu que Ieſus Chriſt fuſt ioinct à l'Agneau Paſchal de Moyſe, & que ledict Agneau fuſt conſtant de ſoy & de Ieſus Chriſt? il eſtoit toutesfois exẽple de luy.

Nous confeſſons que tous ceulx qui reçoiuent les promeſſes à eulx offertes. Caluin.

Reſponſe.

Promeſſes offertes. Il n'y a aucune promeſſe de l'Euchariſtie, ſinon celle cy: Qui mange ma chair & boit mon ſang, il a la vie,

& ie le reſſuſciteray. Voicy qui nous eſt promis de reſſuſciter, ſi nous mangeons la chair.

Offertes, il eſt en paſſif, qui ſera l'agent qui offrira ? offrir eſt verbe actif. S'il dict que Ieſus offre ſon corps aux hommes, veu que ce mot emporte adoration, le dire eſt faulx: Car il n'offrit oncques qu'a Dieu ſon pere. S'il le prend pour la parolle de l'Euangile, pour dõna & porrigea, il y fault action corporelle. S'il prend offert pour expoſé, & que Chriſt ſ'expoſe luy meſme, encores y fault il action: parquoy n'eſt il ſouſtenable que Ieſus nous porrige ou expoſe ſon corps ſans action. Ceſt offrir doncques eſt paſſiuement, comme Caluin offre ſon eſcole aux proteſtans, c'eſt à dire, leur ouure ſans action, ou comme le vin d'vne tauerne eſt offert aux paſſans, eſtant toutesfois au tonneau expoſé, non offert en vente: iamais homme ne dit, ie vous offre paſſiuement, c'eſt à dire, ſans action, que ceſtuy cy.

Caluin. *Reçoiuent auſsi Jeſus Chriſt ſpirituellement.*

Reſponſe.

Il y a par ainſi difference entre Ieſus Chriſt & les promeſſes, lequel des deux y ſera receu

ceu principalement, de ſorte que la verité en ſoit figuree par le pain: car il ne les figurera pas tous deux enſemble.

Et meſmes que tous ceulx qui auroient au parauant eſté faictz participans de luy, reſtaurent & continuent la communication qu'ilz ont deſia. Caluin.

Reſponſe.

Sainct Paul dict, que le pain que nous rompons, eſt la participation du corps de noſtre Seigneur: Ceſte participation doncques ne ſe faict pas au parauant, comme dict Caluin: mais par la manducation, & non par la ſeule foy.

Article 10.

Mais il ne fault pas regarder au ſigne nud, mais à la promeſſe qui eſt annexee. Caluin.

Reſponſe.

Qu'eſt la promeſſe annexee, ſinõ ce que auons dict n'agueres, que qui mãge la chair, ha la vie, & Ieſus le reſſuſcitera? Eſt ce à dire, qui mãge le ſigne de ma chair, ie le reſſuſciteray? Or il n'eſt poſſible voirement que ce pain ſoit nud, ſi la reſurrection y eſt annexee:

Mais ie ne voy point ceſte annexe au pain, ains à la diuine chair : auec ce, tantoſt vous lirez qu'il n'y a nulle vertu encloſe, ny accouplee au ſigne.

Caluin. *Parquoy la ſimple matiere de l'eaue, du pain & du vin, ne nous preſente pas, ne donne Chriſt, & nous met en poſſeſſion de ſes dons ſpirituels.*

Reſponſe.

Ergo Caluin, puis que voſtre pain eſt matiere ſimple, il eſt nud. Voicy le rebours de ce qu'il vient de dire, & plus mal à propos: car il faict comparaiſon de l'eaue du Bapteſme au Sacrement de l'Euchariſtie, qu'il appelle pain, les prenant en meſme conſideration, & les met en meſme degré, contre toutes les raiſons du monde, & y fuſſent employez les beaux eſprits de Theodore Beze, & de Pierre Martyr à le defendre : Iamais vous n'ouyſtes dire, le Sacrement de l'eaue, mais le Sacrement du Bapteſme. Or Bapteſme eſt parolle Grecque, ſignifiãt plongemẽt en l'eaue, & plongement n'eſt pas ſubſtance, car c'eſt vne action: au contraire, l'Euchariſtie eſt matiere, non action, & eſt Sacrement. Par ainſi Caluin faict comparaiſon de ſa-

ſacrement à non ſacrement. Eſt ce pas vne belle ſophiſterie? S'il diſoit que la manducation de ſon pain fuſt ſacrement, comme eſt le lauement de l'eaue, il y auroit apparence de faire ſimilitude de la mãducation, au lauement, qu'ainſi que le lauement corporel eſt ſigne du ſpirituel, la manducation corporelle figuraſt la ſpirituelle: Mais qui diſt iamais ſacrement de manducation?

En oultre, qui eſt le lourdault qui ait iamais dict, que le pain nous dõne ce qu'il n'a pas, le corps de Ieſus Chriſt? Nous diſons qu'en l'Euchariſtie, il n'y reſte que l'eſpece de pain: & ce bon maiſtre es ars, pour nous rendre odieux, faict à croire que nous adorõs du pain, & que diſons qu'il nous preſente le corps de Ieſus Chriſt, & ſen met en cholere incroyable.

Mais il fault auoir eſgard à la promeſſe, de laquelle l'office eſt de nous mener droict à Ieſus Chriſt, par le chemin de la foy, qui eſt celle, laquelle nous faict communiquer à luy. Caluin.

Reſponſe.

Accordez cecy aux autres: les promeſſes deſquelles iamais homme n'ouyt parler en

l'Euangile, vous meinent à Ieſus Chriſt, par le chemin de la foy, & vous font communiquer à luy, ſans auoir eſgard au ſigne: Puis qu'ainſi eſt, pour quoy n'eſt il pas tout nud? S'il ne fault auoir eſgard à luy, comment y ſera la verité conioincte, comme il diſoit n'agueres? Commẽt y ſeroiẽt les promeſſes annexees, ſans y auoir eſgard? Eſtce pas cy vng beau traict de Sophiſte?

Article 11.

Caluin. *Par cecy eſt abbatu l'erreur de ceulx qui s'amuſent comme eſtourdiz aux elemens, y attachans la fiance de leur ſalut.*

Reſponſe.

Ie n'en congnois qui pechẽt en cecy: mais nous mettõs noſtre fiance au corps de Ieſus Chriſt, pour nous vne fois que nous mangeons ſoubs l'eſpece de l'element.

Caluin. *Comme ainſi ſoit que les ſacremens ſeparez de Chriſt ne ſoient que maſques friuoles.*

Reſponſe.

Il preſuppoſe vng faulx, que l'Euchariſtie ſoit ſacrement ſans Ieſus Chriſt, ou que l'Egli-

gliſe appelle l'Euchariſtie ſacremẽt de pain pur. Mais elle l'appelle ſacrement du corps de Ieſus Chriſt : car ſi elle euſt creu que ce n'euſt eſté que pain, elle ne l'euſt iamais appelé Euchariſtie, c'eſt à dire, œuure de grace & ſubſtance, en laquelle, & par laquelle nous rendons graces a Dieu.

Article 12.

D'auantage, quant à ce qui nous eſt donné par les ſacremens, n'eſt point par leur propre vertu. Caluin.

Reſponſe.

Ce bon Rhetoricien preſuppoſe encores que noſtre ſacremẽt ſoit ſans Ieſus Chriſt, & que le pain ſoit ſacremẽt, ce que ie nie à luy et à ſes teſmoings. Et par ainſi, veu que ie dy que l'Euchariſtie eſt le ſacrement du corps de Ieſus Chriſt, ie luy maintien q̃ ie ne reçoy rien à la Cene, que par la vertu du ſacremẽt.

Encores que lon y comprenne la promeſſe dont ils ſont qualifiez. Caluin.

Reſponſe.

Voicy la chãſon de Riquochet, touſiours à recommencer. Si elle n'eſt encloſe, comment y ſera elle comprinſe? Puis que le pain

eſt ſans vertu, comment y ſera la verité conioincte ou comprinſe, ſans auoir eſgard au pain? mais commẽt ſera le pain qualifié des promeſſes? Qui en parla iamais? S'il en eſt qualifié, la promeſſe eſt elle pas la qualité du pain? Comment doncques le mangerez vous ſans la qualité? Cõment ne ſera la qualité du corps de pain comprinſe au corps qualifié?

Caluin. *Et en ce qu'il vſe du moyen des ſacremens, ce n'eſt pas pour y enclorre ſa vertu.*

Reſponſe.

Voicy la faulce, il n'y a aucune vertu encloſe au ſacrement, & les promeſſes y ſont comprinſes, deſquelles il eſt qualifié : mais commẽt doncques y ſera la verité conioincte? Qui empeſche, à ce compte, que le pain ne ſoit ſigne nud & pain pur?

Article 13.

Caluin. *Comment ſainct Paul declaire que celuy qui plante n'eſt rien, mais que le tout eſt en Dieu, qui donne l'accroiſſemẽt: Ainſi peult lon dire des ſacremens, à ſçauoir qu'ils ne ſont rien, ſi Dieu ne beſongne luy ſeul.*

Re-

Reſponſe.

Caluin faict vne mauuaiſe comparaiſon de l'homme qui plante, qui n'eſt rien au ſacrement de l'Euchariſtie, qui eſt le corps de Dieu Ieſus Chriſt.

Le ſacrement, qui n'eſt rien. Caluin.

Reſponſe.

Il n'eſt pas ſacrement, ſ'il n'eſt rien. Nous auons dict n'agueres, qu'il n'eſt nul ſacrement ſans choſe ſacree, latẽte ſoubs le ſigne. S. Auguſtin dict qu'il conſiſte de la chair inuiſible de noſtre Seigneur, eſt ce rien?

Ce ſont biẽ inſtrumẽs par leſquelz Dieu beſongne auec l'efficace et vertu, quãd bon luy ſemble.

Reſponſe.

Iamais hõme fidele n'appela l'Euchariſtie inſtrumẽt, non plus que le corps de Ieſus le doibt eſtre nommé: car l'inſtrumẽt eſt mort & inſenſible, la chair de Ieſus eſt viuifiante: Mais poſez qu'il ſoit inſtrument, cõmẽt ſera l'inſtrumẽt, par lequel Dieu œuure auec efficace, figure de l'ouurier, & inſtrument tout enſemble? Ce ſont icy toutes contradictoires. Falloit il pas dire, c'eſt mon inſtrument, non, c'eſt mon corps?

Caluin. *Quand bon luy ſemble.*

Reſponſe.

Ceſte parolle, quãd, eſt ſuperflue: car il beſongne touſiours auec efficace, ſoit a vie ſoit a mort.

Caluin. *Toute la perfection de noſtre ſalut luy eſt attribuee.*

Reſponſe.

Il eſt vray, eſtãt attribuee à l'Euchariſtie, elle n'eſt attribuee à autre qu'a Ieſus Chriſt.

Article 14.

Caluin. *Nous concluurrons doncques qu'il n'y a que Chriſt qui baptiſe interieurement, qui nous face participer de ſoy à la Cene, qui accomplit ce que le ſacrement figure.*

Reſponſe.

Qui nous faict participer de ſoy à la Cene? Le 9. artic. diſoit qu'il reſtaure ce que lon auoit deſia prins au parauant, nous ne participons pas à ce compte, nous y reparticipõs.

Caluin. *Qui accomplit ce que le ſacrement figure.*

Reſponſe.

Le 22. artic. dict que le pain figure le corps de

de noſtre Seigneur, par ainſi quand il accõplit ce que le ſacremẽt figure, d'icelle figure il en faict la verité, c'eſt à dire, le vray corps: Et ſi la figure eſtoit de la iouiſſance des promeſſes, cõme il a dict cy deſſus, eſtãt accõplie la figure, elle eſt faicte ladicte iouiſſance.

Article 15.

Suiuant cela, les ſacremens ſont quelques fois nommez ſeeaulx, il eſt dict, qu'ils nourriſſent, & conferment Chriſt. Caluin.

Reſponſe.

Comment nourriront ils, comment confermeront ils Chriſt, ſ'il n'y a aucune vertu encloſe au pain, & ſ'il n'y fault auoir eſgard, & ſ'ils ſont ſeeaulx, commẽt nourriſſent ils?

Mais qui a iamais nommé le pain ſeeau, veu que ce bon predicant le dict eſtre figure du corps? le corps n'eſt pas le ſeeau, il ſeroit pluſtoſt le ſeeleur.

Article 16.

Mais ſeulement en ſes eſleuz, & comme il ne illumine ſinon ceulx qui ſont ordonnez à la vie eternelle. Caluin.

Reſponſe.

Ceſte matiere eſt de la predeſtination de

Caluin qui requiert autre temps.

Article 17.

Caluin. *Par ceſte doctrine eſt renuerſee la reſuerie des Sorboniques, qui enſeignent que les ſacremens du nouueau teſtament conferent & donnent grace.*

Reſponſe.

Sainct Auguſtin fuſt auant la Sorbonne, il afferme expreſſement ce que Caluin impugne, que les ſacremens du vieil teſtament promettent le ſalut, ceulx du nouueau le conferent.

Caluin. *Car oultre ce qu'on ne reçoit rien que par foy, on doibt tenir pour reſolu, que la grace de Dieu n'y eſt point attachee.*

Reſponſe.

Vous y receuez & mangez voſtre iugement ſans foy, eſt ce rien?

Caluin. *La grace n'y eſt point attachee.*

Reſponſe.

Comment y eſt la verité cõioincte, ſi ainſi eſt? commẽt y ſont cõprinſes les promeſſes?

Telle-

Tellement que celuy qui aura le ſigne, poſſede quand & quand la choſe ſignee. Caluin.

Reſponſe.

Quand ſera ce doncques que la choſe ſignee y ſera conioincte, que le pain ne ſera nud? Mais lon y reçoit quand & quand la damnation, pourquoy ſe faict cela, ſi quand & quand lon n'y reçoit pas la verité ſignee?

Article 18.

Il eſt bien certain que Chriſt auec ſes dons eſt offert en commun à tous, & que la verité de Dieu n'eſt pas abbatue par l'incredulité des hõmes. Caluin.

Reſponſe.

Rapportez icy le 16. art. Dieu ne deſploye pas indifferemmẽt ſa vertu à tous ceulx qui reçoyuent: ſ'il eſt offert à tous en commun, ſy deſploye il pas?

Il eſt offert. Caluin.

Reſponſe.

Par qui? ce n'eſt par le preſtre, à voſtre compte, mais ſi ce n'eſt par luy, eſt ce pas offrir ſans action?

Article 19.

Caluin. *Or comme l'vſage des Sacremens n'apporte rien plus aux infideles, que s'ils s'en abſtenoient: auſsi la verité qui eſt la figure, ne laiſſe pas d'eſtre communiquee aux fideles, hors l'vſage des ſignes.*

Reſponſe.

Qu'il prouue que hors l'vſage de l'Euchariſtie lon mange veritablement le corps de Ieſus Chriſt: ſ'il vient à nommer qu'il entend pour la verité là figuree, lon ſçaura que ſes parolles ne ſont que vent.

Caluin. *Selon ceſte reigle, Ieſus Chriſt ſe communique à nous à la Cene, lequel ſe ſera donné à nous auparauant, & habite perpetuellement en nous.*

Reſponſe.

Ie diroye recommunique à la Cene, veu qu'il ſ'eſtoit ia donné auparauant. Voiez contre cecy le 14. art.

Ceſte reigle eſt de Caluin & la conſequence auſſi, faulces toutes deux.

Caluin. *Perpetuellement en vous.*

Reſponſe.

Quand l'homme eſt faict membre de la pail-

paillarde, eſt il pas vne chair auec elle? & par ainſi Ieſus n'habite en luy.

Car puis qu'il eſt commandé à vng chaſcun de s'eſprouuer, il ſenſuit que la foy eſt requiſe deuant qu'on s'approche du Sacremẽt de la Cene: or la foy n'eſt ſans Chriſt. Caluin.

Reſponſe.

La foy eſt requiſe auant que ſeſprouuer: Caluin dict en ſon inſtitution 13. de la Cene, que la manducation eſt œuure de foy, qu'en croiant lon mange quand & quand: par ainſi puis que la foy precede l'eſprouuer, & la manducation accompagne la foy, lon ſeſprouue apres auoir mangé, contre Sainct Paul diſant, L'homme ſeſprouue, & puis mange & boiue.

Article 10.

Oultre plus l'vtilité que nous receuons aux Sacremẽs ne ſe doibt reſtraindre au temps de la reception d'iceulx, cõme ſi le ſigne viſible, ſi toſt qu'il nous eſt proposé, nous apportoit auec ſoy, en vng meſme inſtant, la grace de Dieu. Caluin.

Reſponſe.

Cecy efface tout ce qu'il a dict cy deſſus

que lon communioit à la Cene du corps de noſtre Seigneur, que la verité y eſt conioincte, que le ſigne n'eſt pas nud, qu'il ſeelle la grace, & puis que l'Euchariſtie n'apporte rien auec ſoy aux communians: il n'y a nulle verité conioincte, elle ne figure aucune choſe, elle ne ſeelle ne conferme, ſinon ie ne ſçay quand.

Caluin. *Il peult aduenir que l'vſage de la Cene, qui ne nous auroit gueres prouffité en l'acte, à cauſe de noſtre nonchalance ou tarduieté, produira apres meilleur fruict.*

Reſponſe.

Si quand & quand que lon mange l'Euchariſtie indignement, lon mãge ſon iugement, pourquoy eſt ce que le fidele ne receura auſſi la grace, mangeant dignement l'Euchariſtie? Et ſi par nonchalance elle eſtant prinſe, donne la mort, comment apres produict elle meilleur fruict? Si l'vſage n'apporte aucune choſe, dequoy ſera le pain figure? Sera ce pas de cecy qu'il ne nous eſt rien donné en l'acte de la manducation? Certainement il ſignifira que Caluin eſt vn mocqueur, & que qui mange du pain, ne mange autre choſe.

Sur

Article 21.

Sur tout il fault oſter toute imagination de preſence de lieu: car comme ainſi ſoit que les figures ſoient icy au monde, qu'on les voit à l'œil, qu'on les touche à la main, nous n'y debuons chercher Ieſus Chriſt. Caluin.

Reſponſe.

Ie nie à Caluin que le pain puiſſe eſtre Euchariſtie, mais eſtant iceluy mué en la chair de Ieſus, par la force de la parolle, icelle chair ſera latente ſoubs l'eſpece du pain: Parquoy i'afferme preſence de lieu, & qu'il n'eſt poſſible, ſi Ieſus n'eſt prins & mangé actuellemẽt par nous, que nous puiſſions, ſelon la chair, eſtre vng auec luy. Mais ſi Caluin ne ment, comment ſera la verité, qui eſt corps de noſtre Seigneur, conioincte au ſigne?

Entant qu'il eſt homme, ſinon au ciel, ny d'autre façon, qu'en eſprit & en foy. Caluin.

Reſponſe.

Si vous ne l'auez qu'en eſprit, comment eſtes vous os de ſes os, membre de membre, vng auec luy en ſubſtance de chair, comme

Euc & Adam? Comment eſtes vous vray membre du corps qui a ſouffert mort corporellement, ſi vous n'eſtes en luy que ſpirituellement, c'eſt à dire, par eſprit?

Caluin. *C'eſt ſuperſtition meſchãte de l'enclorre ſoubs les elemens.*

Reſponſe.

Ie l'accorde, ſi vous dictes de l'element de pain : Car nous diſons qu'il eſt changé en chair. Mais ſi vous voulez dire qu'il ne faille chercher Ieſus en ſa chair terreſtre & elementaire, il vous eſt purceleſte, comme diſoit Valẽtin & Eutiches, ce que ie vous nie: car l'Egliſe l'adore en chair & eſprit, & par ainſi ſoubs l'element terreſtre, & n'en deſplaiſe à vous & à Richer.

Article 22.

Caluin. *Nous reiettons doncques, comme mauuais expoſiteurs, ceulx qui inſiſtent ric à ric au ſens literal de ces mots, Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon ſang: car nous tenons pour tout notoire, que ces mots doibuent eſtre ſainement interpretez & auec diſcretion: à ſçauoir que les noms de ce que le pain et le vin ſignifie, leur ſont attribuez.*

Reſponſe.

Reſponſe.

Il ne fault pas dire, Cecy eſt mon corps: il fault dire, Prenez, mangez, c'eſt mon corps, quelque grand clerc que vous ſoyez.

A ſçauoir que les noms de ce que le pain & le vin ſignifie. Caluin.

Reſponſe.

Puis que nous diſons qu'il n'y a en l'Euchariſtie ne pain ne vin, que ſignifieront ils? Et quand il y en auroit, que ſignifieroient ils, ſinon ſoymeſme, ou nourriture temporelle, eſtans purs, pain & vin? ils ne ſçauroient ſignifier la chair de Ieſus Chriſt diuine: car ils ne ſignifient que ce qu'ils ont. Par ainſi ne fault il croire de ces mots, ſinon ce qu'ils demonſtrent, que c'eſt le corps & le ſang de noſtre Seigneur ſelon ſa parolle. Mais qu'ils ſoient figures, & que le pain ſoit figure du corps, il n'eſt ne teſmoignage ne confirmation, auecques ce, ſil eſt figure du corps, il n'eſt figure des promeſſes, de la iouyſſance, ne de tant d'autres qu'il a dict, parlant de l'accompliſſement.

Et cela ne doibt eſtre trouué eſtrange, que par Caluin.

vne figure, que lon dict metonymie, le ſigne emprunte le nom de la verité qu'il figure.

Reſponſe.

Par ainſi la ſeule eſpece, qui eſt le ſigne, ſera dicte corps, pour ce qu'elle le ſignifie, & couure: qui vous eſt autheur de ceſte metonymie? qui a iamais dict que l'Euchariſtie ſoit corps de Ieſus par metonymie? Vous l'auez ſongé Caluin.

Article 23.

Caluin. *Au reſte ce que Chriſt, par ſoy, en la vertu de ſon eſprit repaiſt & nourriſt noz ames, par la viande de ſon corps, & par le breuage de ſon ſang, ce n'eſt pas qu'il face quelque meſlange ou mutation de ſa ſubſtãce auec la noſtre.*

Reſponſe.

Ie le vous nie, mais i'aduoue la nourriture de l'homme entier par le manger corporel, non autrement.

Caluin. *Mutation de ſa ſubſtance.*

Reſponſe.

Non pas que ſa chair incorruptible & diuine ſoit muee en la voſtre corruptible: mais par

par ſa force il change la noſtre en la ſienne, c'eſt à dire, de chair mortelle & periſſable, faict la noſtre immortelle, la reduiſant & reſtaurant à ſa premiere integrité, comme elle eſtoit auant le peché, ſans confuſion de ſubſtances, nõ plus que le Verbe ne fut faict chair par confuſion des natures.

Mais d'autant que nous puiſons vie de ſa chair, qui a eſté vne fois offerte en ſacriſice. Caluin.

Reſponſe.

Ie n'entens ceſt enigme, de puiſer vie. Ieſus ne parla oncques ainſi, il a dict: Qui mange ma chair, il a la vie.

Offerte en ſacrifice. Caluin.

Reſponſe.

Ie dy qu'il ſoffrit en la Cene, ſe ſanctifiant au ſacrifice pour nous, & fut faict apres Holocauſte en la croix: il ne fault cõfondre ces actions.

Article 24.

Par cela non ſeulement la ſotte imagination des Papiſtes eſt reprouuee, en ce qu'ils ſont à croire, que le pain eſt tranſſubſtantié en la Caluin.

chair de Christ.

Reſponſe.

Par cela, Caluin, vous monſtrez eſtre vng grandiſſime ignorant, qui d'vne choſe totalement non intelligible, forgee en voſtre trauaillé cerueau & malade, tirez vne conſequence impertinente, & voulez que ce ſoit demonſtration, comme d'vne choſe concedee.

Caluin. *Mais toutes lourdes fantaſies ou ſubtilitez friuoles, pour deſroguer à la gloire de Dieu.*

Reſponſe.

Cecy eſt pour Weſtphalus, il ne nous touche rien.

Article 25.

Caluin. *Et affin qu'il ne reſte nulle doubte, quand nous enſeignons de chercher Ieſus au ciel, nous entendons qu'il y a vraye diſtance de lieu entre nous & luy.*

Reſponſe.

Voicy le comble de la folie: le corps de Ieſus ſera au ciel, ce dict il, & le noſtre en terre, comment dõcques ſerons nous vniz enſem-

ſemble corporellement pour eſtre os de ſes os, chair de ſa chair? Comment ſera l'Egliſe corps de ſon corps de Ieſus Chriſt, & luy le chef vny ſpirituellement, & ſeparez realle-ment & vrayement tout enſemble?

Toutesfois, puis que le corps de Chriſt, ſelon que la nature & proprieté du corps humain le requiert, a ſa meſure certaine, pour n'eſtre pas infiny, & eſt comprins au ciel, comme en eſpace de lieu, il eſt neceſſaire qu'il y ait auſsi longue diſtance de luy à nous, comme le ciel eſt loing de la terre. Caluin.

Reſponſe.

Il confeſſe que, Ieſus eſtant au ciel, a vng corps humain, & par conſequent terreſtre: Mais n'agueres il diſoit que c'eſt abomina-tiõ de le chercher ſous les elemẽs terreſtres.

Corps infiny. Caluin.

Reſponſe.

Il n'y a homme qui le trouue infiny, non plus que les cinq pains, deſquels noſtre Sei-gneur remplit cinq mil hommes tout en vn meſme temps. Tel eſt l'vng miracle (quant à la preſence de la ſubſtance finie, en tant de

lieux) qu'eſt l'autre. Vous dictes, ie ne le puis comprendre. Vn mulet ne ſçauroit entendre ne comprendre ce que vous imaginez & entendez, ergo il n'en ſera rien. La conſequence n'en eſt pas bonne, auſſi ne ſera celle cy bonne: Caluin ne peult comprendre le miracle de Dieu, ergo il ne ſera pas. Quand nous diſons que ſon corps eſt en l'Euchariſtie, ce n'eſt à dire, qu'il deſcẽde du ciel pour ſe fourrer là, mais que miraculeuſement la ſubſtance du pain deſine en ſa chair, luy demeurãt au ciel à la dextre de Dieu, ainſi que chante l'Egliſe, Qui es aſſis à la dextre du pere, ayes pitié de nous.

Caluin. *Longue diſtance qu'il y a de la terre au ciel.*

Reſponſe.

Il ſe trompe auſſi grandement, qu'il y a de la terre au ciel.

Article 26.

Caluin. *Or s'il n'eſt pas licite d'attacher, par noz foles reſueries, Jeſus chriſt au pain & au vin, c'eſt encore plus mal faict de l'adorer cõme eſtant là.*

Reſponſe.

Il n'eſt pas enclos au pain, veu qu'il n'y a point

point de pain, mais qu'il eſt changé en la chair diuine. Par ainſi qui ne niera l'adoration du corps, il eſt neceſſaire de l'adorer en l'Euchariſtie : mais Caluin, qui peche en ce, ſinon voſtre doctrine, qui dict que la verité, qui eſt Ieſus, eſt conioincte à voſtre ſigne, voſtre pain : & que partant il n'eſt pas nud?

Car combien que le pain nous ſoit dõné pour vng mereau & gaige de la communion. Caluin.

Reſponſe.

Cela eſt faulx, l'eſprit de Dieu nous eſt gage comme dict S. Paul en l'epiſtre 2. aux Cor. 1. chap. I'aduoueray bien que noſtre Euchariſtie, c'eſt à dire, le corps de noſtre Seigneur ſoit arre.

Toutesfois pour ce qu'il eſt ſigne, non pas la choſe meſmes, & n'a pas la choſe encloſe en ſoy, ceulx qu'y arreſtent leur eſprit en adorãt Ieſus Chriſt, en font vne idole. Caluin.

Reſponſe.

Voicy le maſque deſcouuert: il n'y a nulle vertu, ne diuinité encloſe en ſon pain, cõmẽt dõcques y ſera la verité & choſe ſignee

cõioincte? cõmẽt ſexhibe il par le pain? Tout ce qu'il en auoit dict, n'eſt que vẽt. S'il reſue icy, il n'en fait pas moins en ſon Catechiſme, & en ſon Inſtitution. Maintenant que vous auez cõgneu, que ſelon l'opinion de Caluin, le pain de ſa Cene, ne peult eſtre figure du corps de noſtre Seigneur : pour ſatisfaire à quelques anciens, qui ont appelé l'Euchariſtie figure dudict corps, ie vous diray comment, à mon aduis, vous le debuez entẽdre.

Vous ſçauez que ſelon la religion de l'Egliſe, le corps de noſtre Seigneur ne ſe peult deſmembrer, ne diuiſer, & que pour ceſte raiſon les anciens parlans d'Euchariſtie, ont dict que les ſeules eſpeces eſtoiẽt rompues, non la ſubſtance d'icelle, laquelle eſt le vray & naturel corps de Ieſus Chriſt: ſi qu'eſtant icelle Euchariſtie briſee, & miſe en piecettes, la plus petite d'icelles, eſt auſſi bien le corps de noſtre Seigneur entier, qu'eſtoit l'Euchariſtie, auãt la fractiõ. Cela peut eſtre figuré qu'vne chaſcune perſonne de l'Egliſe, eſt le corps de noſtre Seigneur, de laquelle ſinguliere perſonne, noſtre dict Seigneur eſt le chef, ne plus ne moins, que toute l'vniuerſité enſemble, eſt le corps d'iceluy noſtre

P. Colo. 1. Seigneur,

Seigneur, lequel auſſi eſt chef de la dicte vniuerſité. Ce que S. Auguſtin, & quelques autres, voulant exprimer, parlant de l'Egliſe, corps de Ieſus Chriſt, en a nõmé l'Euchariſtie figure, mais cecy n'auroit lieu, & ne pourroit eſtre verifié, ſi S. Auguſtin n'euſt creu, que le pain fuſt tranſubſtãtié au corps de Ieſus : Car lon ſçait bien, que ſi vng pain eſt rompu en pieces, la plus petite n'eſt autant que le pain entier, car le tout eſt plus grand que ſa partie : mais croyant, comme faict l'Egliſe, qu'vne miette de l'Euchariſtie n'eſt pas moindre, qu'eſtoit l'Euchariſtie, auant la fraction, la figure en eſt verifiee au corps de noſtre Seigneur, qui eſt l'Egliſe: car il ne ſe peult dire de l'Egliſe : le tout eſt plus grand corps que ſa partie, non plus que de l'Euchariſtie, & de ſes pieces. Qui vouldra autremẽt prendre le pain pour figure, ſelon la fantaſie de Caluin, il eſt neceſſaire qu'il trebuſche en infinis inconueniens & blaſphemes.

FIN.

42 B

16-68

EA562
V732p

pr.L.T.
IF
07.07.09